

# Schéma

## de Cohérence

## Territoriale (SCoT)

## de l'Artois

**ARRÊT PROJET**

**Annexe à la délibération du  
Conseil communautaire du  
4 mars 2025**



**SCOT  
DE L'ARTOIS**

*Créateur d'AvenirS*

### **Volume 2 – Documents annexes du SCoT**

- Diagnostic Territorial
- Etat Initial de l'Environnement
- Evaluation environnementale
- Justification des choix retenus
- Justification des objectifs de consommation foncière
- Indicateurs de suivi du SCoT
- Résumé Non Technique

DOCUMENT ARRÊT PROJET

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois

ARRÊT PROJET

Annexe à la délibération du  
Conseil communautaire du 4  
mars 2025



## Diagnostic Territorial

DOCUMENT ARRÊT PROJET



## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>8</b>
<b>LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>9</b>
<b>LE PERIMETRE ADMINISTRATIF DU SCoT.....</b>	<b>12</b>
<b>LE TERRITOIRE DU SCoT AU SEIN DE LA REGION.....</b>	<b>13</b>
<b>LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>15</b>
<b>DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MENAGES.....</b>	<b>19</b>
<b>LA POPULATION .....</b>	<b>19</b>
→ Nombre d’habitants.....	19
→ Solde migratoire et naturel .....	22
→ Les migrations résidentielles.....	24
→ L’âge de la population.....	25
→ L’indice de jeunesse.....	26
→ Les projections OMPHALE.....	27
<b>LES MENAGES.....</b>	<b>30</b>
→ Nombre de ménages .....	30
→ La taille des ménages.....	30
→ Composition des ménages.....	32
→ Revenus des ménages et ménages en difficultés.....	33
<b>IDH-4 .....</b>	<b>36</b>
<b>HABITAT .....</b>	<b>40</b>
<b>CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS.....</b>	<b>40</b>
→ Nombre de logements et évolution .....	40
→ Catégories de logements .....	42
→ Focus sur la vacance .....	43
→ Types de logements.....	45
→ Taille des logements .....	45
→ Le parc minier.....	47
<b>OCCUPATION DES LOGEMENTS.....</b>	<b>48</b>
→ Statut d’occupation .....	48
→ Focus sur le parc locatif social.....	49
→ Ancienneté d’emménagement.....	50

→	Accueil des Gens du Voyage .....	51
<b>ANCIENNETE DU PARC ET DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION .....</b>		<b>52</b>
→	Résidences principales selon la période d'achèvement .....	52
→	Construction neuve .....	55
<b>MOBILITES.....</b>		<b>60</b>
<b>LES INFRASTRUCTURES.....</b>		<b>61</b>
→	Le réseau routier .....	61
	<b>La desserte autoroutière .....</b>	<b>61</b>
	<b>Les routes nationales et départementales.....</b>	<b>61</b>
→	Le réseau ferroviaire.....	63
→	Le réseau fluvial à grand gabarit .....	66
→	Le réseau de bus.....	66
→	La mobilité douce .....	69
→	L'intermodalité.....	69
<b>LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT .....</b>		<b>71</b>
→	Les parts modales .....	71
→	Les motifs de déplacement.....	74
→	Les déplacements domicile/travail.....	75
→	Une place importante de la voiture .....	76
<b>LES SERVICES DE MOBILITE.....</b>		<b>80</b>
→	Le transport à la demande.....	80
→	Covoiturage.....	80
→	Les bornes électriques .....	81
<b>LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES.....</b>		<b>84</b>
→	Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers .....	84
→	Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux.....	85
→	Le trafic fluvial .....	87
→	Le trafic fret ferroviaire.....	89
→	Un territoire avec des opportunités de développement futur .....	89
<b>ECONOMIE .....</b>		<b>94</b>
<b>CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI.....</b>		<b>94</b>
→	Nombre d'emplois et évolution .....	94
→	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone du SCoT .....	95

→	Emploi par secteurs d'activité.....	96
→	Un territoire situé sur plusieurs zones d'emploi.....	99
<b>EMPLOI PRIVÉ .....</b>		<b>100</b>
→	Le secteur tertiaire .....	101
→	Le secteur secondaire .....	102
	<b>Focus sur les filières industrielles phares sur le territoire .....</b>	<b>102</b>
→	L'intérim.....	104
<b>POPULATION ACTIVE.....</b>		<b>105</b>
→	Nombre d'actifs et évolution .....	105
→	Taux d'activité par sexe et âge.....	107
→	Niveau de diplôme.....	108
→	Chômage.....	109
→	Actifs par catégories socio-professionnelle .....	109
<b>ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS .....</b>		<b>112</b>
→	Les entreprises .....	112
→	La création d'entreprises .....	113
→	Les établissements .....	114
→	La création d'établissements .....	115
→	Les Zones d'Activités Economiques.....	116
<b>COMMERCE.....</b>		<b>118</b>
→	Structuration générale de l'offre commerciale.....	118
→	Répartition des établissements commerciaux par type .....	119
→	Grandes et Moyennes Surfaces.....	119
→	Localisation des commerces .....	120
→	Vacance commerciale .....	121
→	Les nouveaux formats de vente .....	122
→	L'emploi dans le commerce .....	123
<b>AGRICULTURE.....</b>		<b>130</b>
<b>L'OCCUPATION DU SOL .....</b>		<b>130</b>
→	Analyse topographique.....	130
→	L'agriculture du territoire et son évolution .....	132
→	Le stockage de carbone .....	133
<b>LES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....</b>		<b>135</b>
→	Des exploitations en évolution.....	135

→	Une augmentation de la SAU moyenne.....	135
→	La taille des exploitations.....	137
→	Le statut des exploitations .....	137
<b>LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....</b>		<b>139</b>
→	Les surfaces cultivées .....	139
→	Le maraîchage .....	141
→	Les cheptels.....	142
→	L'autonomie alimentaire du territoire.....	142
→	Les démarches de qualité .....	144
→	Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité.....	145
<b>L'EMPLOI AGRICOLE .....</b>		<b>147</b>
→	La main-d'œuvre agricole .....	147
→	Les Industries agro-alimentaires présentes sur le territoire.....	147
→	Les circuits de proximité .....	148
<b>LES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT .....</b>		<b>150</b>
→	Age des chefs d'exploitations.....	150
→	La succession .....	151
<b>TOURISME.....</b>		<b>155</b>
<b>L'OFFRE TOURISTIQUE.....</b>		<b>155</b>
→	Le tourisme de mémoire.....	155
→	Le tourisme culturel/patrimonial et les traditions populaires .....	157
→	Le tourisme industriel.....	158
→	Le tourisme vert .....	160
<b>LA DESTINATION ALL.....</b>		<b>163</b>
<b>L'ECONOMIE TOURISTIQUE.....</b>		<b>164</b>
→	L'emploi lié à l'activité touristique .....	164
→	L'hébergement .....	164
→	La restauration .....	165
<b>EQUIPEMENTS ET SERVICES .....</b>		<b>169</b>
<b>CONCENTRATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SUR LE TERRITOIRE.....</b>		<b>169</b>
<b>ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES .....</b>		<b>172</b>
<b>EQUIPEMENTS DE SANTE .....</b>		<b>175</b>
→	Taux de Mortalité Standardisé (TMS).....	175
→	Indice Comparatif de Mortalité (ICM) .....	176

→	Espérance de vie.....	177
→	Zonage ARS .....	177
→	Principaux équipements de santé .....	178
→	Démographie médicale.....	181
<b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....</b>		<b>185</b>
→	Les équipements du premier degré .....	185
→	Les équipements du second degré.....	185
<b>LE NUMERIQUE .....</b>		<b>187</b>
<b>ARMATURE TERRITORIALE .....</b>		<b>192</b>
<b>DEFINITION ET OBJECTIF .....</b>		<b>192</b>
<b>METHODE.....</b>		<b>192</b>
→	Armature territoriale de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane – Bilan de l’ancien SCOT.....	193
→	Ossature régionale du SRADDET .....	194
→	Les différents périmètres de l’INSEE .....	199
▪	Les aires d’attraction du territoire .....	199
▪	Bassins de vie.....	199
▪	Zones d’emploi.....	201
▪	Pôles de services de l’INSEE.....	202
→	Analyse de la Chaire ETI.....	203

## AVANT PROPOS

Situé au cœur d'une région au positionnement stratégique au sein de l'Europe et à proximité des pôles d'influence que sont la Métropole Européenne de Lille, l'Audomarois et Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le territoire du SCoT de l'Artois, d'une superficie de 646 km<sup>2</sup>, couvre 100 communes et comptait, en 2021, une population de 275 327 habitants.

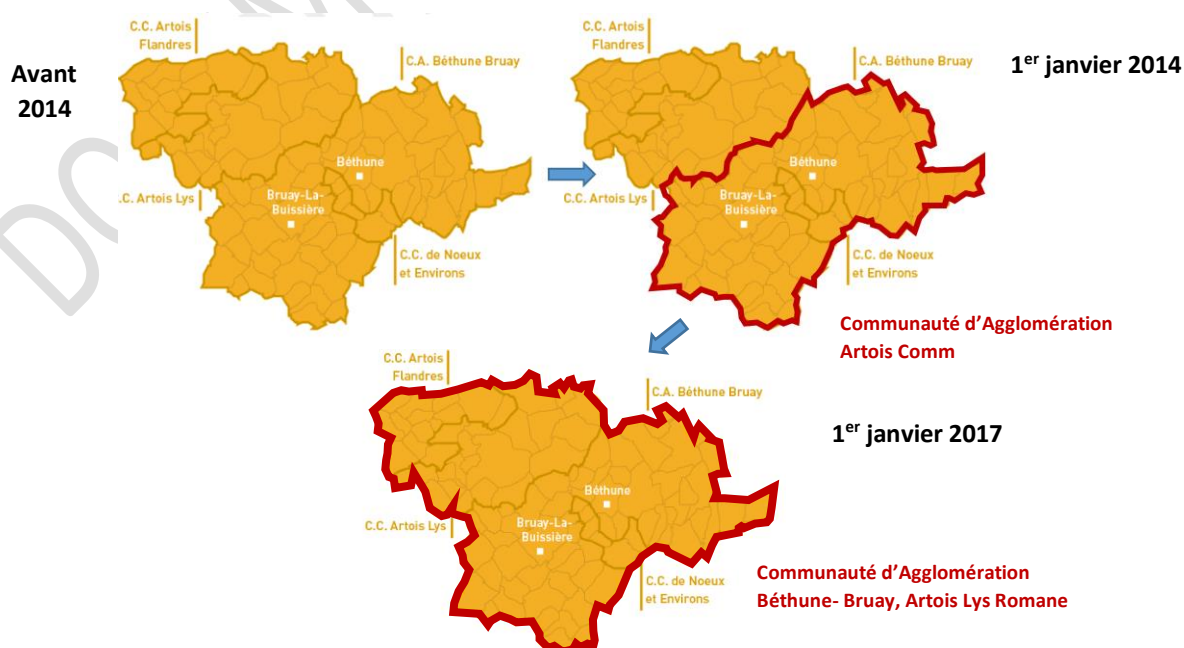
Si le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale est inchangé depuis sa dernière approbation le 29 février 2008, les territoires le composant ont subi plusieurs fusions territoriales. La première a été entérinée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la fusion de la Communauté de Communes de Noeux et Environs avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay (Artois Comm).

Puis au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la carte intercommunale a été bouleversée de nouveau et a engendré la fusion des 3 intercommunalités qui composaient le SCoT (la Communauté de Communes Artois-Lys, la Communauté de Communes Artois-Flandres et la Communauté d'Agglomération Artois Comm) pour n'en former qu'une seule : la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane (CABBALR).

Le périmètre de la nouvelle agglomération se confondant avec celui du SCoT de l'Artois, le SMESCOTA a été dissous le 31 décembre 2016 en application d'un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 et la Communauté d'Agglomération a repris la compétence de la révision du SCoT de l'Artois au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

C'est dans ce contexte que le SCoT a fait l'objet d'une évaluation en 2016. Sa mise en révision a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) le 27 septembre 2017.

Cette révision est l'occasion d'actualiser le document aux regards des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2008 et plus particulièrement dans le cadre de ce diagnostic, d'actualiser la vision des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et les enjeux qui en découlent et auxquels le projet politique (le Projet d'Aménagement Stratégique = PAS) déterminera un niveau de réponse qui sera décliné en règles opposables dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).



# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 1 CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

De nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues avant et après l'approbation du précédent SCoT.

En effet, avant 2016, on retrouve la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II » ou encore la loi n°2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi « ALUR ».

Plus récemment, l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin, prise en application de l'article 46 de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN, a été promulguée et vise à moderniser les Schémas de Cohérence Territoriale. Ses dispositions, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021, s'appliquent aux procédures de révision.

On notera enfin l'apport de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite « loi climat et résilience » qui a introduit un objectif national visant à parvenir au Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 et organise sa mise en œuvre au travers des documents de planification.

Créé par la Loi SRU du 13 décembre 2000, le SCoT est un document d'aménagement et de planification qui détermine, à l'échelle d'un large bassin de vie, un projet de territoire définissant les grandes orientations d'aménagement pour les 15 à 20 années à venir.

## 2 COMPOSITION D'UN SCOT

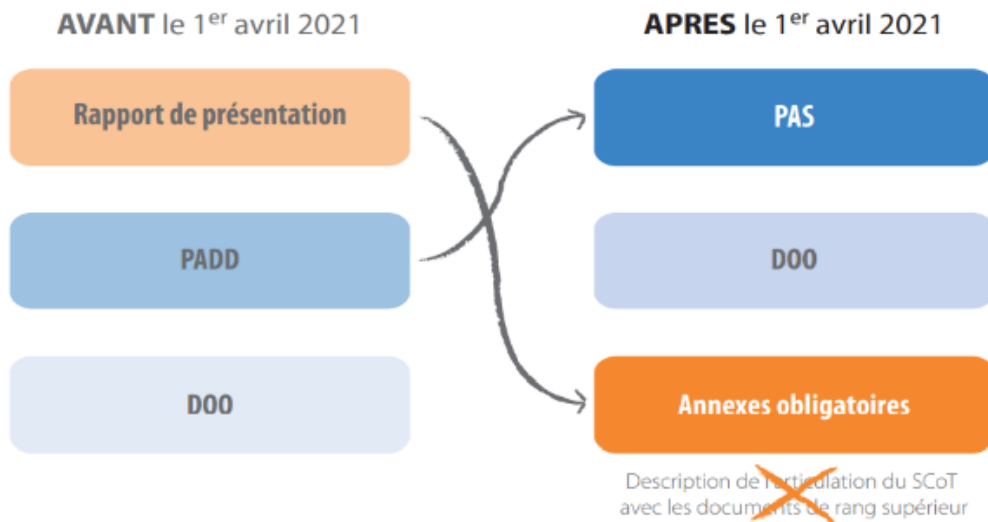


Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, le SCoT se compose :

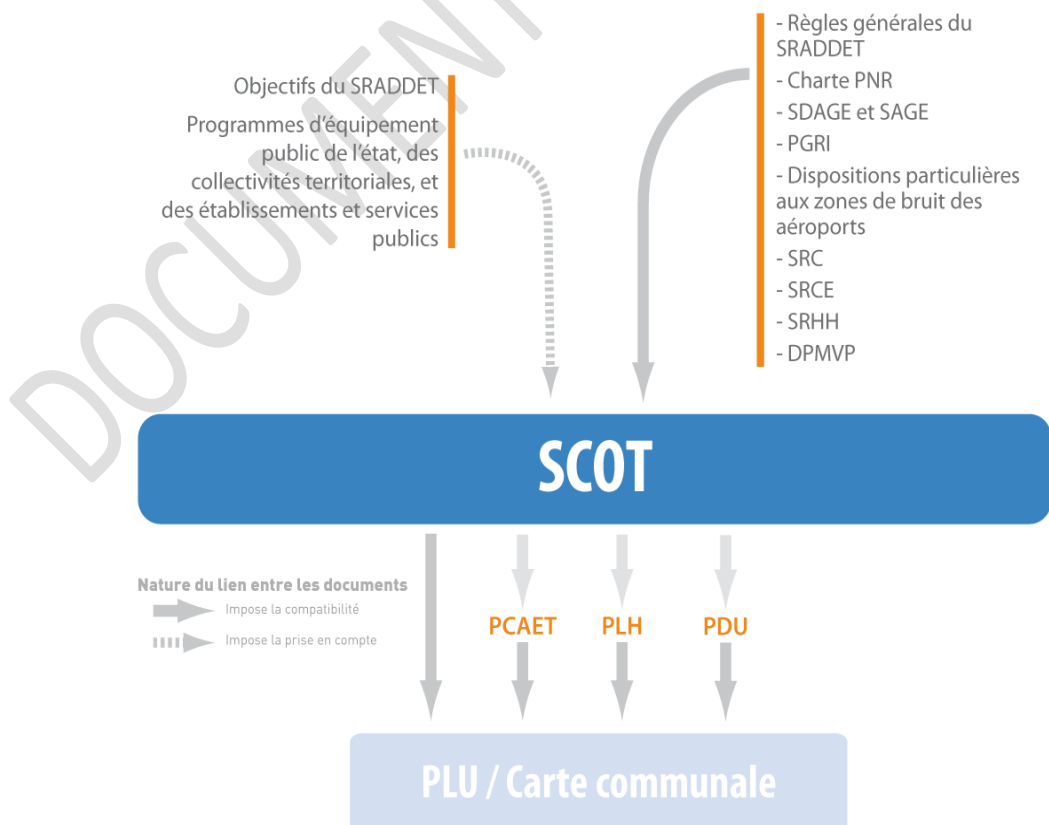
- D'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : le projet politique porté par le territoire → non opposable juridiquement directement ;

- D'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : la déclinaison réglementaire de ce projet → document opposable juridiquement avec notamment une traduction obligatoire des dispositions du DOO dans les PLU et les documents infra (cf. hiérarchie des normes).
- Et des annexes parmi lesquels figurent un certain nombre de documents qui formaient antérieurement le rapport de présentation (Diagnostic Territorial = DT), Etat Initial de l'Environnement (EIE), etc.).

### La nouvelle structure de SCoT



### 3 LA HIERARCHIE DES NORMES





## 4 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le Diagnostic Territorial (document faisant partie des annexes dans la nouvelle procédure) est un élément fondamental de la compréhension du territoire. Il constitue une référence permanente au cours de l'élaboration du SCoT, notamment pour le PAS et le DOO.

Ce diagnostic fixe un état des lieux du territoire au regard des évolutions passées et des prévisions économiques et démographiques, des besoins territoriaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, etc. pour les années à venir. Il permet ainsi de renouveler les approches et d'actualiser les enjeux existants et futurs de ces différentes thématiques, propres aux communes du SCoT de l'Artois.

## LE PERIMETRE ADMINISTRATIF DU SCOT

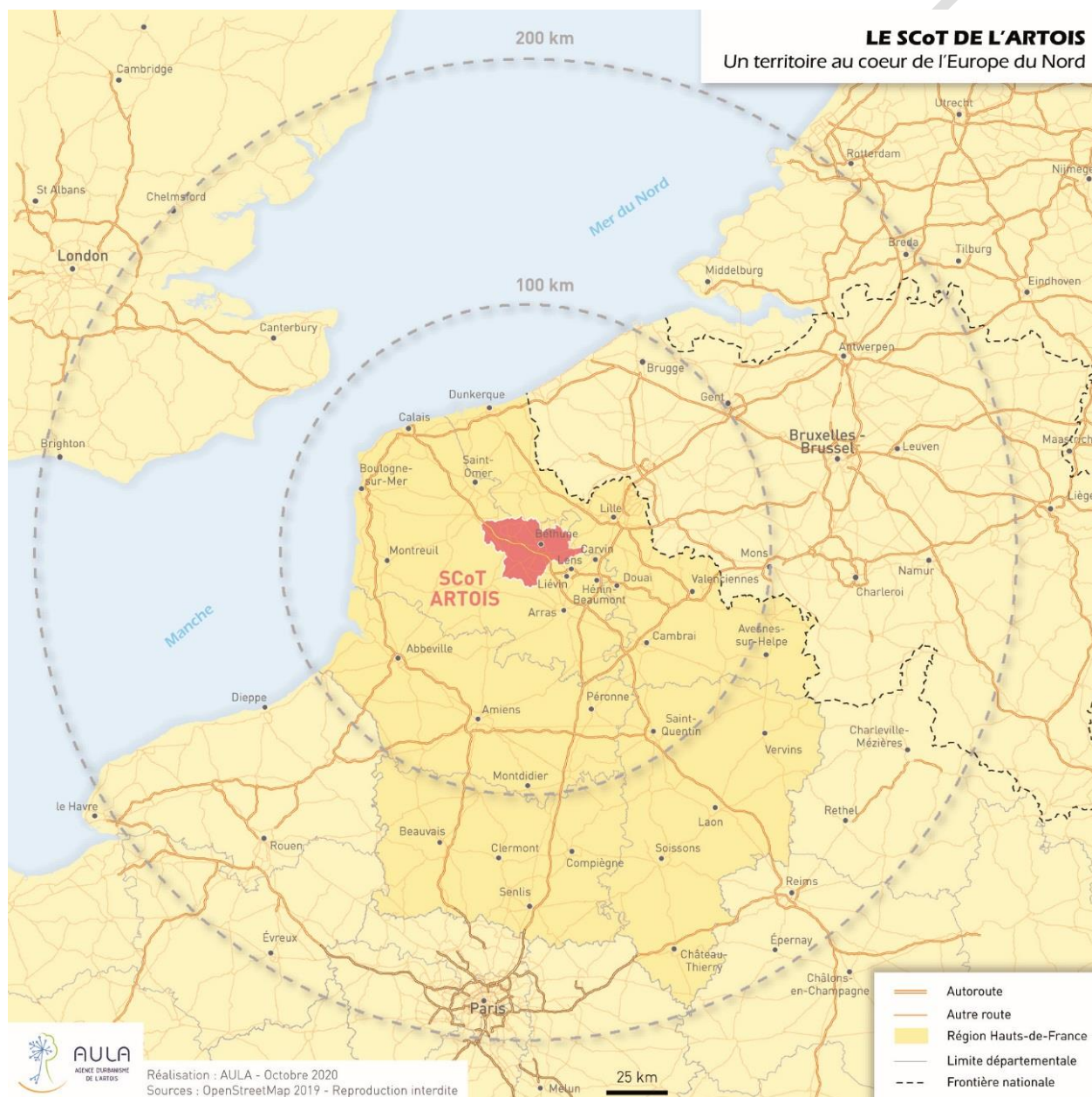
	Population au 1 <sup>er</sup> janv. 2021	Nombre de communes	Superficie en km <sup>2</sup>	Habitants par km <sup>2</sup> en 2021
<b>SCoT DE L'ARTOIS</b>	275 327	100	645,57	426,5

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois est le suivant :



## LE TERRITOIRE DU SCoT AU SEIN DE LA REGION

Le territoire du SCoT de l'Artois, situé au sud-ouest de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dans le département du Pas-de-Calais et la région des Hauts-de-France bénéficie d'une position géographique stratégique à l'un des carrefours de l'Europe du Nord au cœur d'un bassin de 100 millions de consommateurs situés à moins de 300 km.





# Les 10 bassins de mobilité en Hauts-de-France

⊛ Préfecture

Bassins de mobilité :

- Aire urbaine centrale
- Arrageois
- Est de l'Oise
- Grand Amiénois - Grand Roye
- Hainaut - Cambrésis - Thiérache
- Littoral Nord
- Littoral Sud
- Ouest de l'Oise
- Saint-Quentinois
- Sud de l'Aisne



Réalisation : Région Hauts-de-France  
Sources : IGN GeoFla - Carte n°2460-371 - le 07/01/2022

## LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE

Nom	Code Insee	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Béthune	62119	9,46	24 992 (2021)	2 642
Allouagne	62023	7,81	2 852 (2021)	365
Ames	62028	3,51	643 (2021)	183
Amettes	62029	6,82	464 (2021)	68
Annequin	62034	3,99	2 145 (2021)	538
Annezin	62035	6,1	5 813 (2021)	953
Auchel	62048	6	10 062 (2021)	1 677
Auchy-au-Bois	62049	4,27	540 (2021)	126
Auchy-les-Mines	62051	5,1	4 623 (2021)	906
Bajus	62077	2,94	360 (2021)	122
Barlin	62083	6,18	7 366 (2021)	1 192
Beugin	62120	5,06	464 (2021)	92
Beuvry	62126	16,85	9 111 (2021)	541
Billy-Berclau	62132	7,41	5 059 (2021)	683
Blessy	62141	5,39	901 (2021)	167
Bourecq	62162	4,02	582 (2021)	145
Bruay-la-Buissière	62178	16,35	21 827 (2021)	1 335
Burbure	62188	5,53	2 819 (2021)	510
Busnes	62190	9,55	1 245 (2021)	130
Calonne-Ricouart	62194	4,61	5 463 (2021)	1 185
Calonne-sur-la-Lys	62195	11	1 560 (2021)	142
Camblain-Châtelain	62197	10,04	1 770 (2021)	176
Cambrin	62200	1,77	1 228 (2021)	694
Cauchy-à-la-Tour	62217	3,13	2 702 (2021)	863
Caucourt	62218	5,51	333 (2021)	60
Chocques	62224	7,95	2 824 (2021)	355
La Comté	62232	6,63	882 (2021)	133
La Couture	62252	13,52	2 616 (2021)	193
Cuinchy	62262	4,15	1 754 (2021)	423
Diéval	62269	12	721 (2021)	60
Divion	62270	10,96	6 893 (2021)	629

Nom	Code Insee	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Douvrin	62276	9,58	5 795 (2021)	605
Drouvin-le-Marais	62278	2,12	615 (2021)	290
Ecquedecques	62286	2,63	509 (2021)	194
Essars	62310	3,72	1 755 (2021)	472
Estrée-Blanche	62313	5,32	911 (2021)	171
Estrée-Cauchy	62314	3,89	354 (2021)	91
Ferfay	62328	3,89	882 (2021)	227
Festubert	62330	7,64	1 266 (2021)	166
Fouquereuil	62349	2,01	1 632 (2021)	812
Fouquières-lès-Béthune	62350	2,42	1 115 (2021)	461
Fresnicourt-le-Dolmen	62356	7,95	802 (2021)	101
Gauchin-Légal	62366	6,03	304 (2021)	50
Givenchy-lès-la-Bassée	62373	3,89	1 006 (2021)	259
Gonnehem	62376	15,31	2 507 (2021)	164
Gosnay	62377	2,21	952 (2021)	431
Guarbecque	62391	5,46	1 369 (2021)	251
Haillicourt	62400	4,46	4 884 (2021)	1 095
Haisnes	62401	5,58	4 427 (2021)	793
Ham-en-Artois	62407	3,2	944 (2021)	295
Hermin	62441	4,19	208 (2021)	50
Hersin-Coupigny	62443	12,02	6 147 (2021)	511
Hesdigneul-lès-Béthune	62445	2,59	840 (2021)	324
Hinges	62454	8,31	2 417 (2021)	291
Houchin	62456	4,5	727 (2021)	162
Houdain	62457	6,3	7 030 (2021)	1 116
Isbergues	62473	14,37	8 649 (2021)	602
Labeuvrière	62479	6,11	1 654 (2021)	271
Labourse	62480	4,67	2 894 (2021)	620
Lambres	62486	4,37	1 062 (2021)	243
Lapugnoy	62489	8,61	3 518 (2021)	409
Lespesses	62500	3,09	399 (2021)	129
Lières	62508	3,24	353 (2021)	109
Liettres	62509	3,07	355 (2021)	116

Nom	Code Insee	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Ligny-lès-Aire	62512	8,04	563 (2021)	70
Lillers	62516	26,9	9 988 (2021)	371
Linghem	62517	3,63	190 (2021)	52
Locon	62520	9,52	2 342 (2021)	246
Lorgies	62529	6,84	1 609 (2021)	235
Lozinghem	62532	2,15	1 286 (2021)	598
Maisnil-lès-Ruitz	62540	5,56	1 691 (2021)	304
Marles-les-Mines	62555	4,55	5 493 (2021)	1 207
Mazinghem	62564	5,19	462 (2021)	89
Mont-Bernanchon	62584	11,4	1 316 (2021)	115
Neuve-Chapelle	62606	1,86	1 419 (2021)	763
Nœux-les-Mines	62617	8,84	11 520 (2021)	1 303
Norrent-Fontes	62620	5,7	1 362 (2021)	239
Noyelles-lès-Vermelles	62626	2,53	2 294 (2021)	907
Oblinghem	62632	1,27	383 (2021)	302
Ourton	62642	5,28	737 (2021)	140
Quernes	62676	2,75	439 (2021)	160
Rebreuve-Ranchicourt	62693	10,73	1 071 (2021)	100
Rely	62701	4,83	452 (2021)	94
Richebourg	62706	17,31	2 618 (2021)	151
Robecq	62713	10,56	1 329 (2021)	126
Rombly	62720	1,15	47 (2021)	41
Ruitz	62727	4,96	1 509 (2021)	304
Sailly-Labourse	62735	6,02	2 577 (2021)	428
Saint-Floris	62747	4,05	629 (2021)	155
Saint-Hilaire-Cottes	62750	7,24	817 (2021)	113
Saint-Venant	62770	14,24	3 022 (2021)	212
Vaudricourt	62836	2,99	1 104 (2021)	369
Vendin-lès-Béthune	62841	3,63	2 393 (2021)	659
Vermelles	62846	10,39	4 748 (2021)	457
Verquigneul	62847	3,54	2 016 (2021)	569
Verquin	62848	3,7	3 459 (2021)	935
Vieille-Chapelle	62851	3,41	860 (2021)	252
Violaines	62863	10,01	3 831 (2021)	383
Westrehem	62885	2,97	251 (2021)	85

Nom	Code Insee	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Witternesse	62900	5,47	604 (2021)	110

DOCUMENT ARRÊT PROJET



# DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET MENAGES

## LA POPULATION

*NB : du fait de la méthodologie des recensements de la population, les données INSEE millésimées « 1<sup>er</sup> janv. 2021 » correspondent aux données en vigueur au 01/01/2024 : elles constituent donc les dernières données statistiques disponibles lors de la rédaction du DT.*

*Dans ce document, l'analyse des évolutions des données INSEE portera sur les années 2015 à 2021, plutôt qu'à 2016, pour plusieurs raisons méthodologiques et pratiques liées à la collecte et à l'analyse des données statistiques.*

*En effet, l'INSEE privilégie la comparaison entre les années 2021 et 2015, car ces années correspondent à des périodes de collecte de données plus exhaustives et comparables, et permettent de mieux observer les tendances à long terme. De plus, ces données sont plus pertinentes pour comprendre les impacts récents de la pandémie de Covid-19 et autres événements majeurs.*

➔ Nombre d'habitants

Selon les données du dernier recensement de l'INSEE, le territoire du SCoT de l'Artois comptait **275 327 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021**, soit **4,6% de la population des Hauts-de-France** (18,8% de la population du département du Pas-de-Calais).

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la population entre 1968 et 2021 ainsi que le taux de variation annuel moyen.

Depuis la fin des années 1999 et jusqu'en 2015, le territoire a connu une croissance démographique continue lui permettant de gagner plus de 4 361 habitants en une quinzaine d'années.

Cependant, **sur la dernière période 2015-2021, le territoire a connu un recul démographique** d'environ 0,1% par an soit une perte de 2 400 habitants sur cette période (-0,87% entre 2015 et 2021).

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
SCoT de l'Artois	289 809	279 330	274 466	277 070	273 369	276 826	277 730	275 327

Evolution de la population entre 1968 et 2018

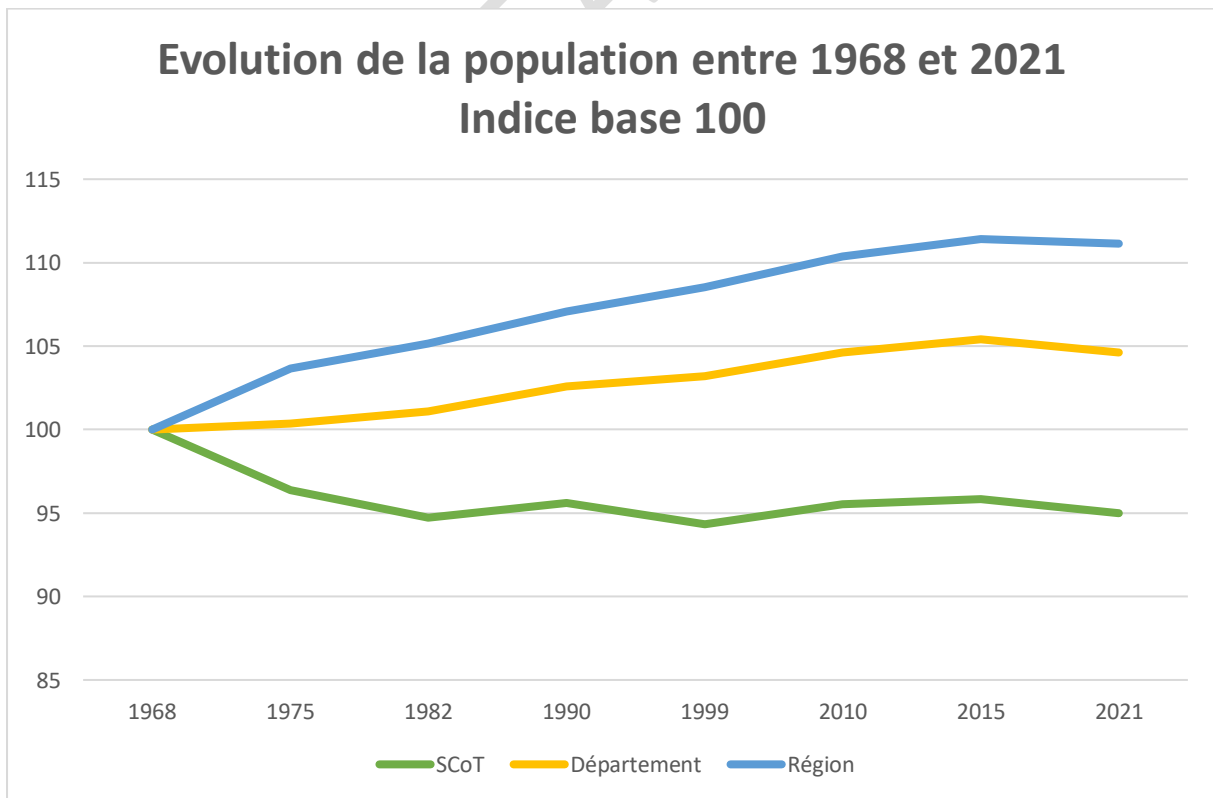
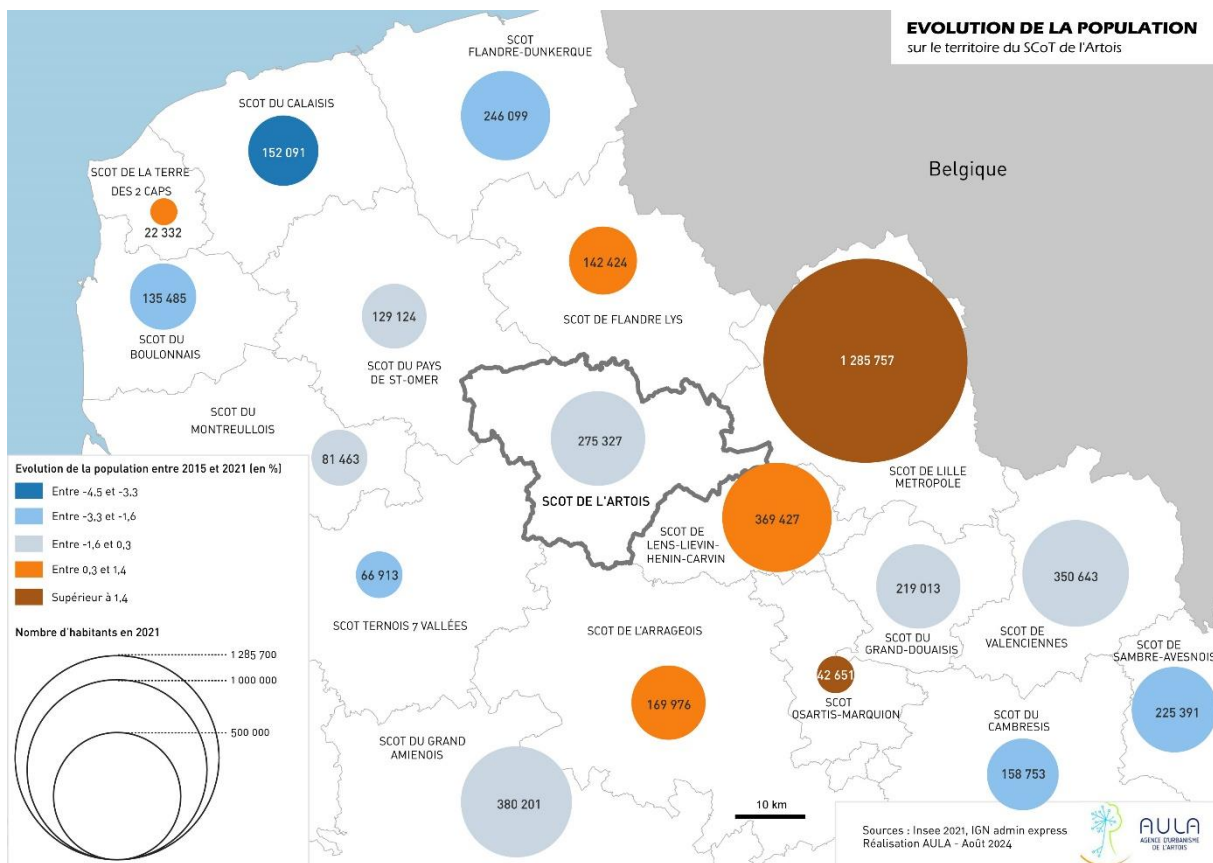
*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

L'analyse du taux de variation annuel de population (-0,1 % entre 2015 et 2021) témoigne également du recul démographique observé à l'échelle globale du SCoT.

	1999/2010	2010/2015	2015/2021
SCoT de l'Artois	0,1	0,1	-0,1

Taux de variation annuel moyen

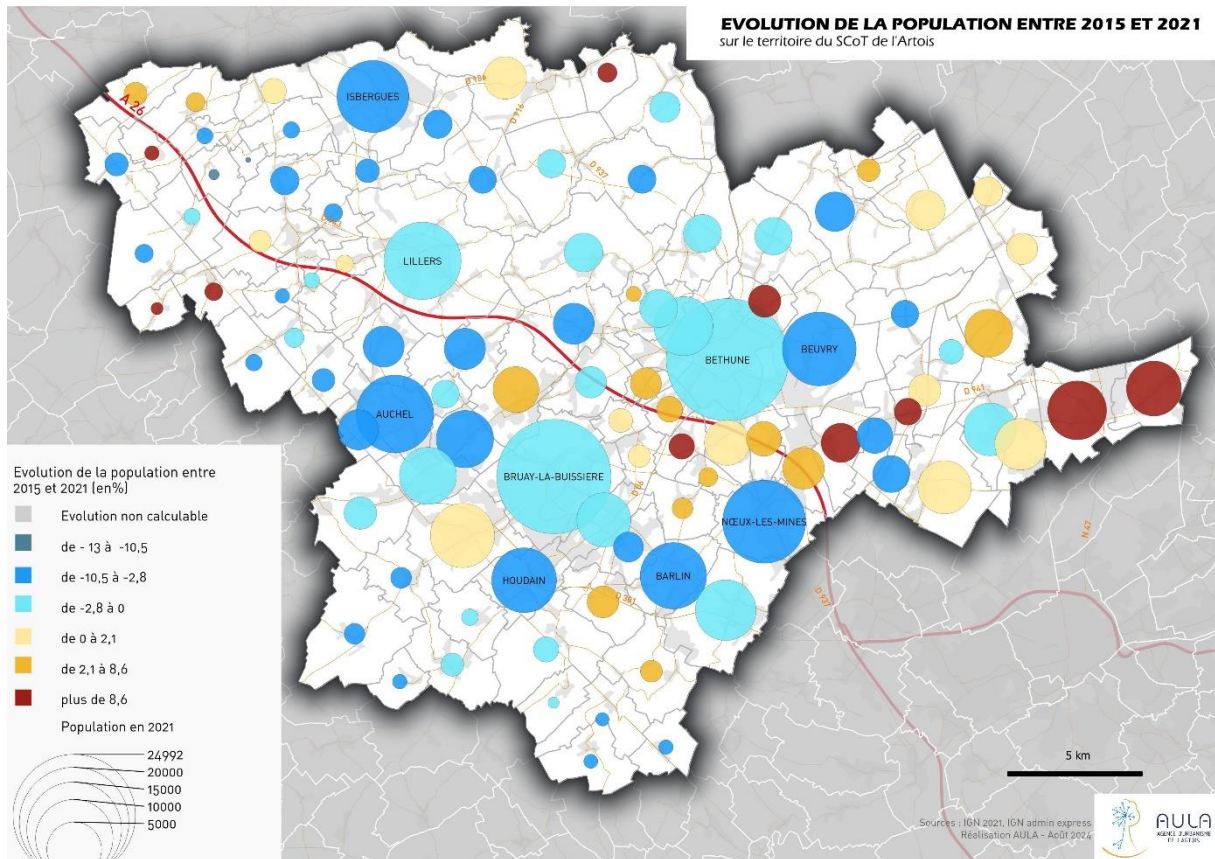
*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*



Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

A l'échelle communale, on constate que les évolutions démographiques ne sont pas homogènes au sein du territoire du SCoT comme le montre la carte ci-dessous.

En effet, on notera en particulier qu'entre 2015 et 2021, les principales villes du SCoT perdent des habitants notamment en raison d'un solde naturel et migratoire négatif. En parallèle, on observe une dynamique de croissance importante dans quelques communes du territoire dont les communes de l'est que sont Douvrin et Billy-Berclau.



Malgré ce recul démographique, la densité de population, de 426,5 habitants par km<sup>2</sup> en 2021, reste plus de deux fois supérieure à la densité moyenne régionale (188,5 habitants par km<sup>2</sup> en 2021).

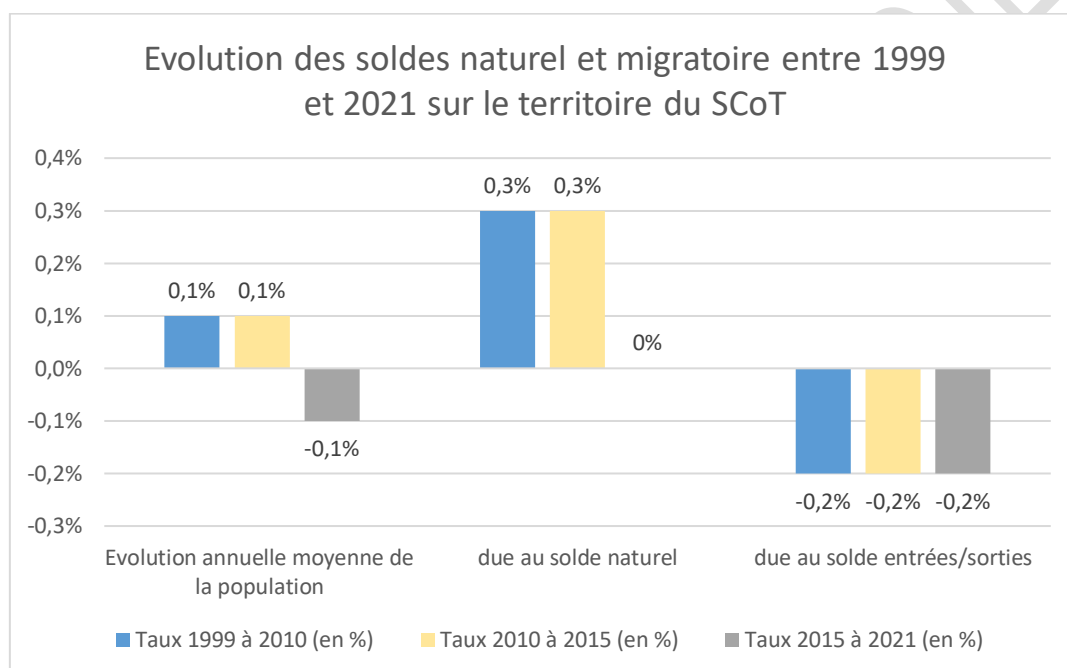
Néanmoins, l'analyse infra-territoriale montre une situation plus hétérogène en raison de sa grande diversité territoriale associant secteurs urbains denses (Béthune ou les communes du Bassin Minier par exemple) et les territoires ruraux affichant de faibles densités (Collines de l'Artois – Bas-Pays de Béthune – secteur Ouest).

➔ Solde migratoire<sup>1</sup> et naturel<sup>2</sup>

Le léger recul démographique observé à l'échelle du SCoT entre 2015 et 2021 est notamment dû à **un solde migratoire déficitaire** qui n'est pas compensé par **le solde naturel** comme le montre le diagramme ci-dessous.

Ce solde migratoire déficitaire indique qu'il y a davantage de personnes qui quittent le territoire que de nouveaux arrivants qui viennent s'y installer.

**Jusqu'en 2015, le solde naturel a été le principal moteur de l'augmentation de la population** du SCoT de l'Artois. Cette **situation s'est inversée entre 2015 et 2021** avec un solde naturel nul. En effet, le territoire a enregistré quasi autant de décès que de naissances comme le montre le tableau ci-dessous.



*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
<b>Taux de natalité (en ‰)</b>	17,5	14,9	14,3	12,3	13,2	12,9	10,8
<b>Taux de mortalité (en ‰)</b>	11,5	11,7	11,1	10,5	10,5	10,2	10,4

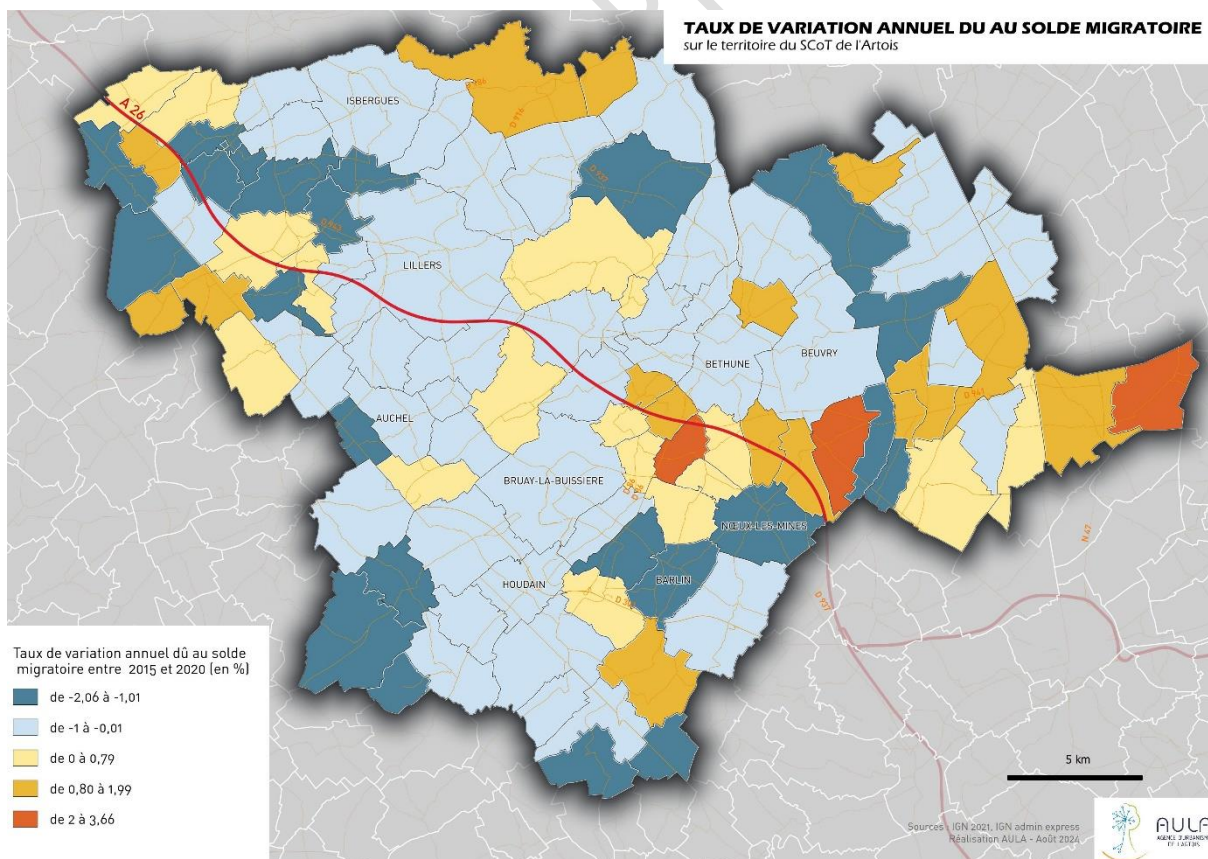
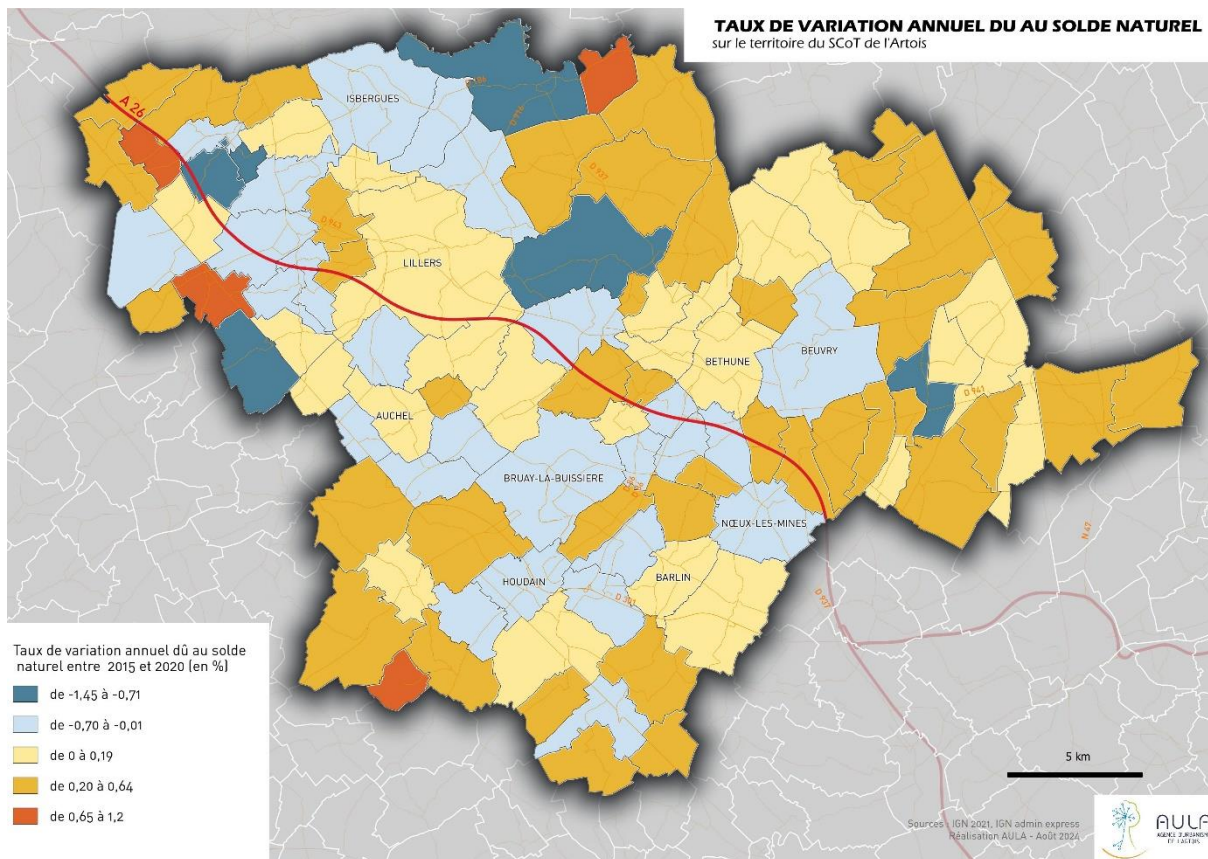
**Evolution des taux de natalité et mortalité (en ‰) entre 1968 et 2021**

*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

<sup>1</sup> Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

<sup>2</sup> Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.



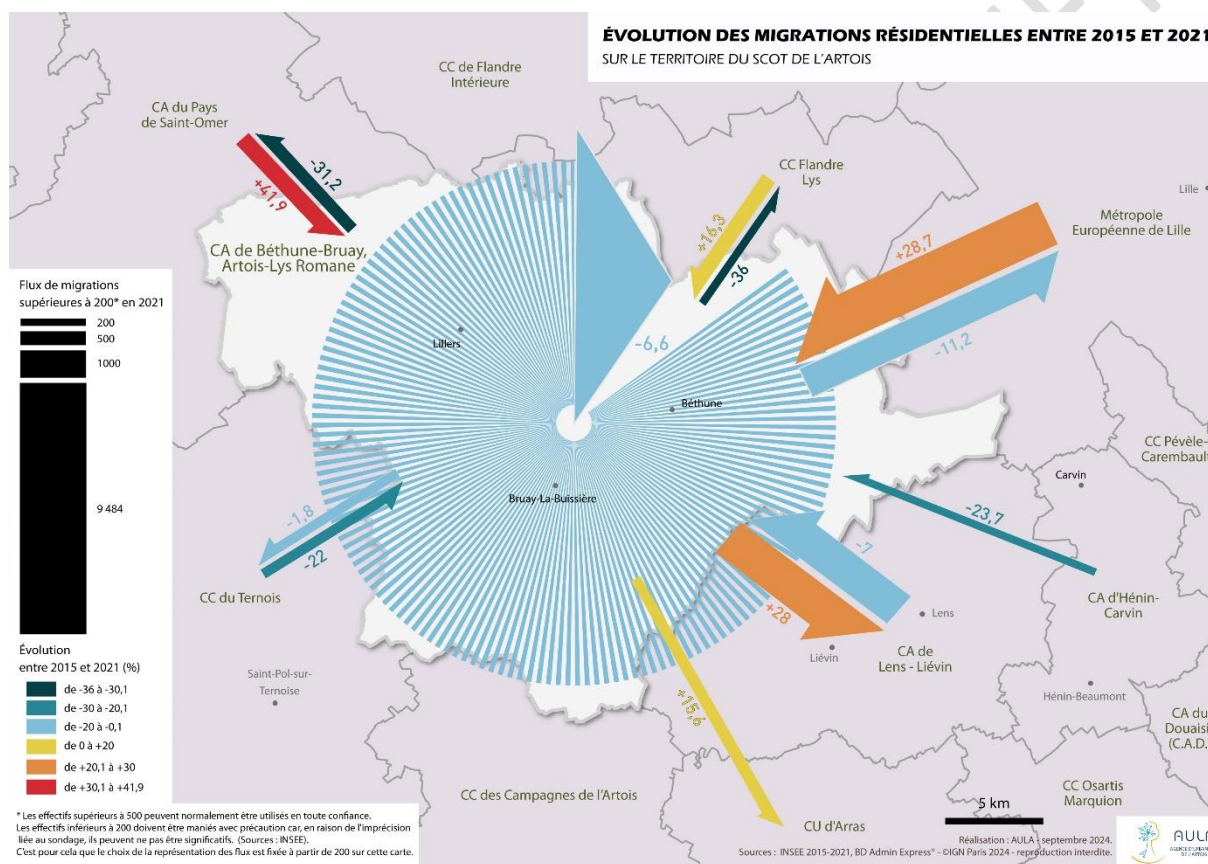


➔ Les migrations résidentielles

*NB : On parle de migration interne lorsqu'une personne change de domicile au sein de communes du même territoire entre ces deux années. Seuls les flux les plus significatifs, supérieurs à 200, sont pris en compte dans la présente analyse.*

En 2021, les migrations résidentielles se font prioritairement au sein du territoire du SCoT (soit 9 484 flux). Depuis 2015, ces flux migratoires sont en baisse.

Les flux sortants du territoire (soit 4 013 flux) sont légèrement inférieurs aux flux entrants (soit 4 812 flux) entre 2015 et 2021.



En 2021, les flux les plus importants en direction d'autres territoires se font en priorité avec la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 1 488 flux sortants) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL – 1 190 flux sortants).

Sur le territoire du SCoT, on constate que les flux entrants se font en priorité de la Métropole Européenne de Lille vers le territoire du SCoT (MEL – 1 684 flux entrants) mais également de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 1 469 flux entrants).

**A noter** que les migrations internes du territoire ont diminué de 6,6% entre 2015 et 2021 et que les flux sortants du territoire du SCoT vers la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ont augmenté de 28% et vers la Métropole Européenne de Lille ont diminué de 11,2%. En ce qui concerne les flux entrants, ces derniers sont inversés. En effet, les flux entrants provenant de la Métropole Européenne de Lille ont augmenté de 28,7% et ceux entrants de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ont diminué de 7%.

## ➔ L'âge de la population

Le graphique ci-dessous représente la population par grande tranche d'âge sur le territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT de l'Artois est un territoire qui connaît une **augmentation sensible des classes d'âge supérieures, en particulier** les 60-74 ans qui représentaient 17,2% de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (contre 15,1% en 2015) ➔ + 2,1 points entre 2015 et 2021.

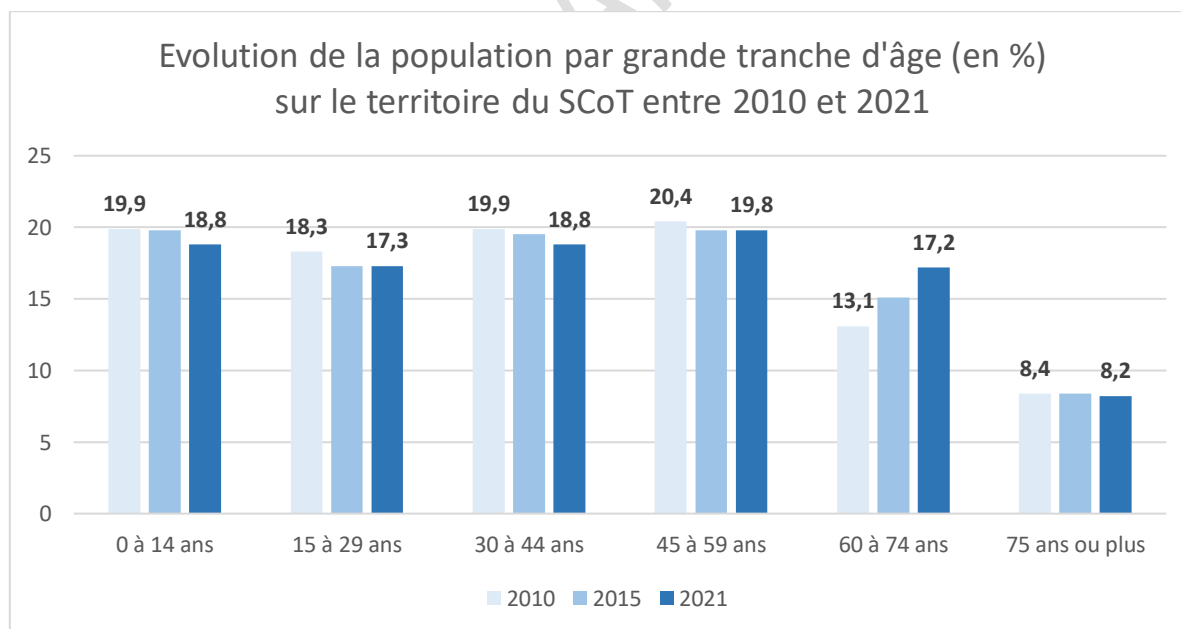
Quant aux 75 ans et plus, on observe une relative stabilité. Ils représentaient 8,2% de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (contre 8,4% en 2015) ➔ -0,2 point entre 2015 et 2021.

A contrario, on observe que le **poids des classes d'âge des plus jeunes est en diminution (0-14 ans et 15-29 ans)**, ce qui traduit un **vieillessement de la population**. L'augmentation du vieillissement de la population se reflète également dans l'indice de vieillissement<sup>3</sup>, qui a progressé de 11,82 points entre 2015 et 2021, passant de 63,87 à 75,69.

Cette diminution peut également être influencée par les nombreux départs de jeunes pour leurs études ou un premier emploi mais également par la diminution de la natalité combinée à un report de l'âge de la parentalité.

Le territoire du SCoT connaît donc **une baisse numérique des classes d'âge susceptible d'avoir des enfants, ce qui peut expliquer le solde naturel nul** qui pourrait à terme impacter l'avenir des équipements qui accueillent des enfants notamment les équipements scolaires.

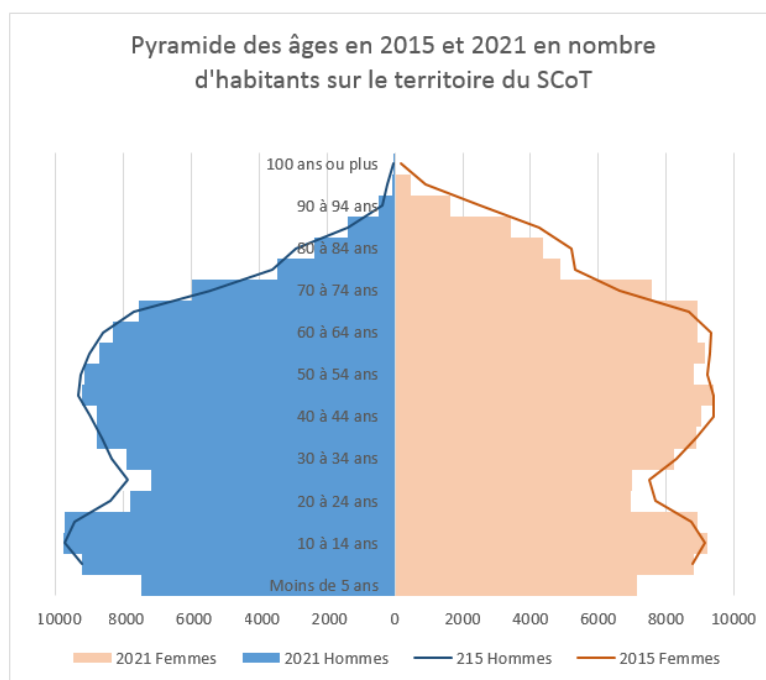
Aujourd'hui, c'est la classe d'âge des 45-59 ans qui est la plus représentée.



*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

<sup>3</sup> L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.





Pyramide des âges du territoire du SCoT en 2015 et 2021

*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

### → L'indice de jeunesse

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus.

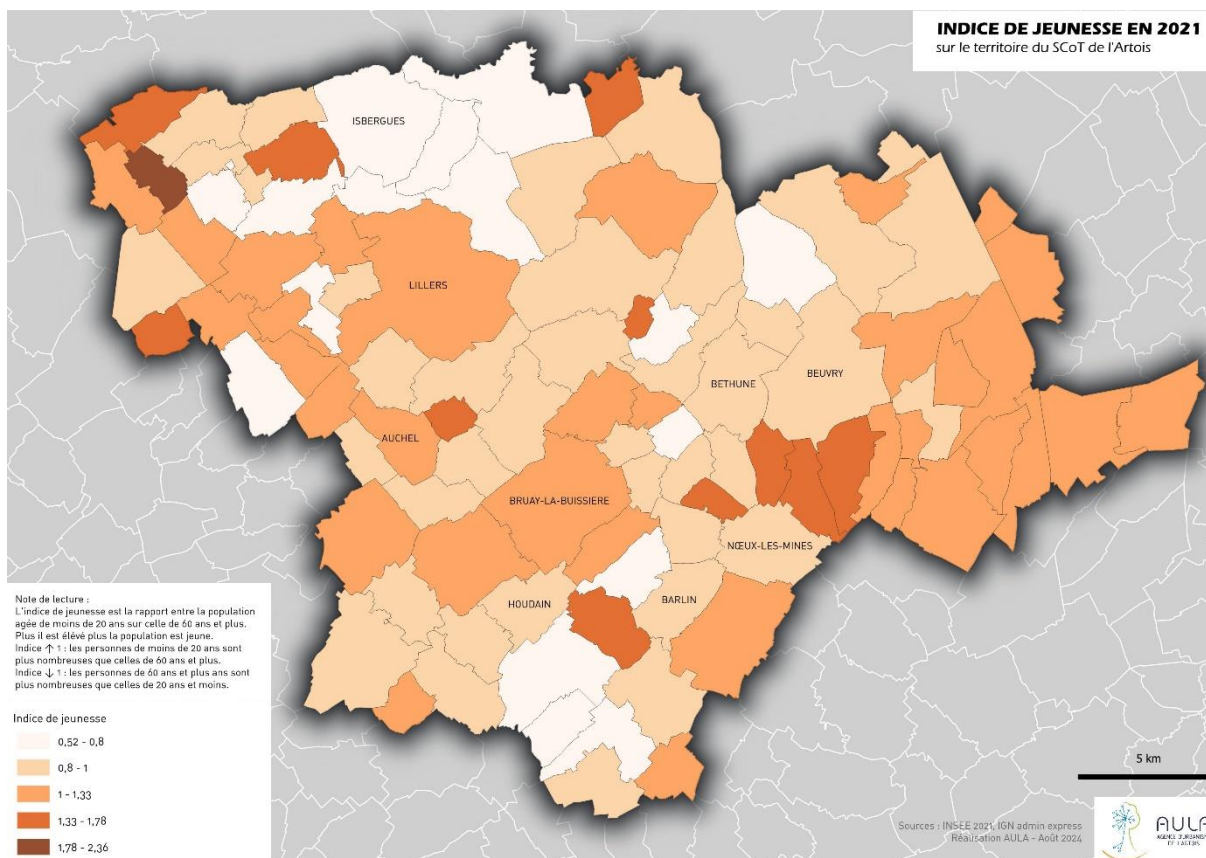
Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune. Si l'indice est inférieur à 1, les personnes âgées de moins de 20 ans sont moins nombreuses que celles âgées de 60 ans et plus.

**Sur le territoire de la CABBALR, l'indice de jeunesse est de 1.**

Ce rapport, sensiblement égal à 1, signifie que les moins de 20 ans sont aussi nombreux que les personnes de 60 ans et plus.

**Au sein du périmètre du SCoT, l'analyse de cet indicateur permet d'observer que le vieillissement de la population ne touche pas le territoire de manière uniforme.**





➔ Les projections OMPHALE

*NB : Les projections ne sont pas des prévisions, mais une estimation de ce que pourrait être l'évolution future de la population sous certaines hypothèses d'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations. A l'INSEE, elles sont réalisées grâce au modèle OMPHALE pour tout territoire de plus de 50 000 habitants, à partir des données du recensement de la population.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Hauts-de-France comptaient 5 995 292 habitants, soit 14 700 habitants de moins qu'en 2015. **En 5 ans, la population a donc faiblement baissé.** Cela s'explique notamment par un **manque d'attractivité de la région se traduisant chaque année par un déficit migratoire marqué** auquel s'ajoute une **légère baisse de l'accroissement naturel.**

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, **d'après les projections OMPHALE de l'INSEE<sup>4</sup>, la population des Hauts-de-France diminuerait de 10 % entre 2018 et 2070**, pour atteindre 5,4 millions d'habitants à cet horizon. Non seulement la région continuerait de perdre des habitants au

<sup>4</sup> Projections démographiques élaborées à l'horizon 2070 en s'appuyant sur les données du recensement de la population de 2018 mais aussi sur différentes composantes telles que la fécondité, la mortalité et les migrations. Différents scénarii sont ainsi élaborés. Ces projections ne doivent, toutefois, pas être assimilées à des prévisions dans la mesure où aucune probabilité ne peut être associée à ces différentes hypothèses. Le modèle OMPHALE ne prend pas en considération des éléments externes qui pourraient influencer sur l'évolution démographique. Aussi, ces projections doivent être vues comme des tendances.

jeu des migrations résidentielles, mais elle continuerait à enregistrer plus de décès que de naissances et cela de manière plus importante à partir de 2040 environ. Quant au nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, il doublerait et dépasserait même celui des moins de 20 ans.

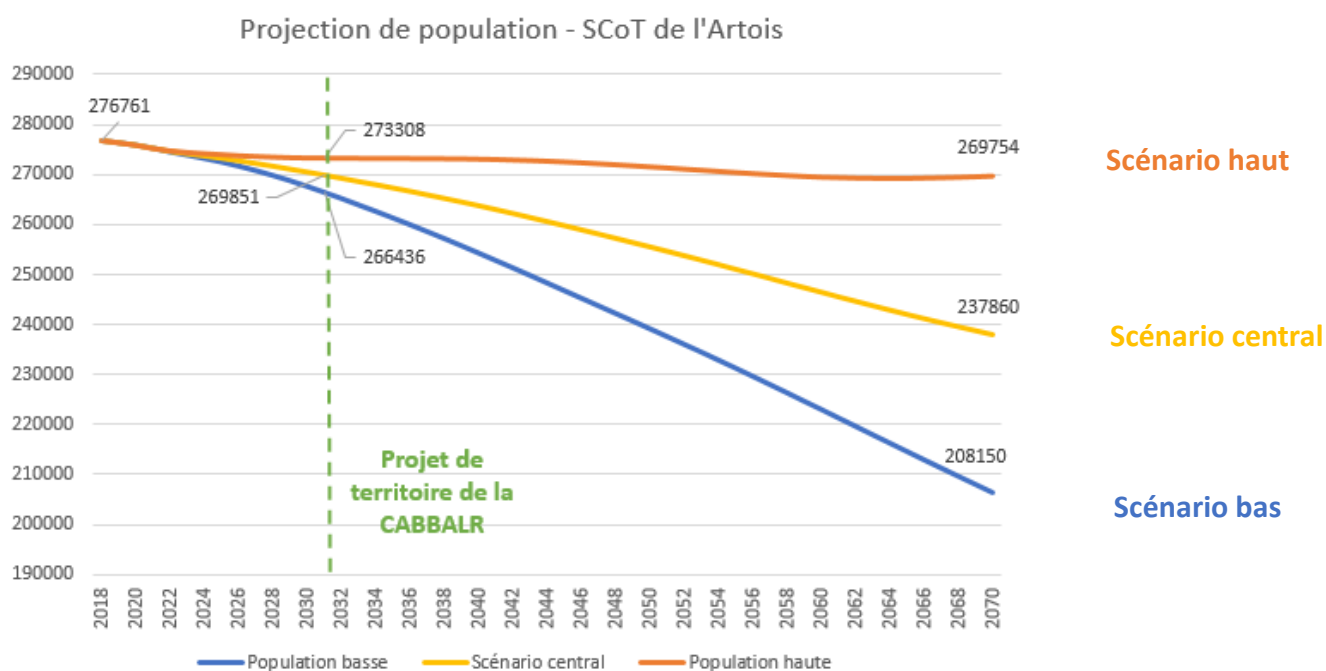
Ainsi, tous les départements de la région perdraient des habitants mais à **noter** que c'est dans l'Aisne et le Pas-de-Calais que le déclin démographique serait le plus marqué.

En effet, la trajectoire démographique du département du Pas-de-Calais concourrait le plus à la baisse de la population dans la région avec une diminution de 223 500 personnes entre 2018 et 2070, soit près de 4 500 habitants chaque année. **Le recul démographique du département (- 0,32 % par an) s'expliquerait en grande partie par l'accroissement du déficit naturel (- 0,20 % par an) à partir de 2050.**

Cependant, malgré cette baisse, le département resterait de loin le deuxième département le plus peuplé de la région même si son poids démographique devrait diminuer pour s'établir à 23 % de la population régionale en 2070, soit un point de moins qu'en 2018.

**A noter** que les migrations économiques et climatiques, qui vont avoir tendance à augmenter, ne sont pas comptabilisées dans ces projections.

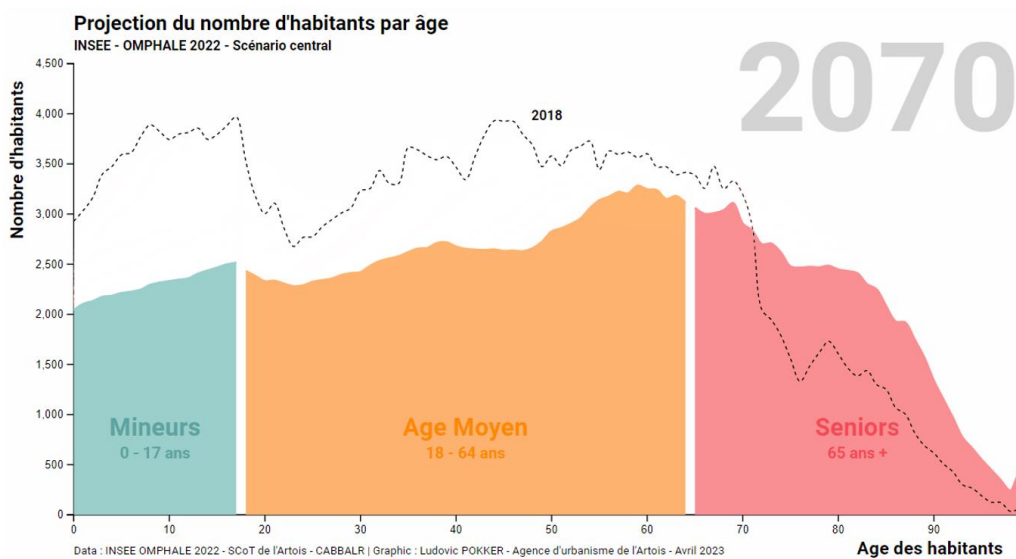
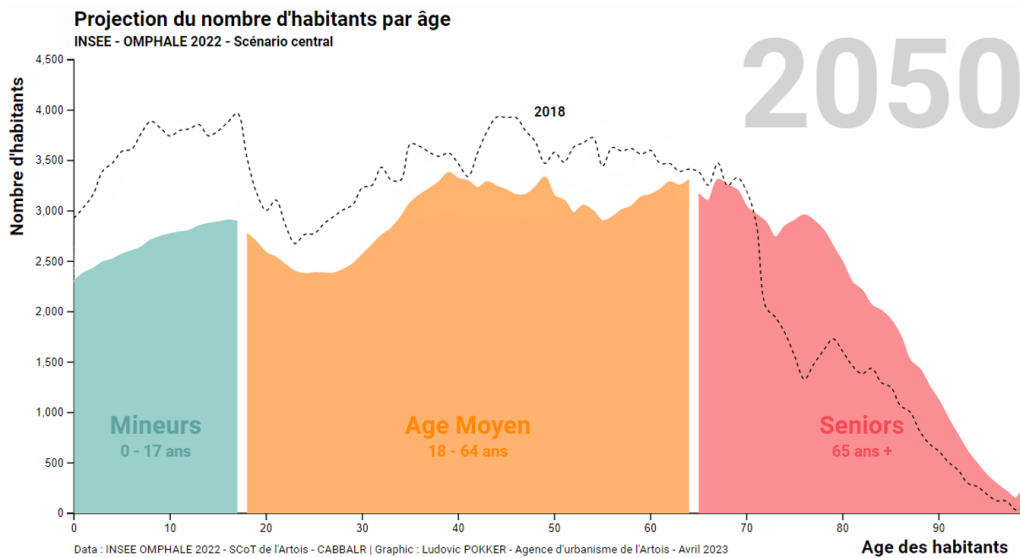
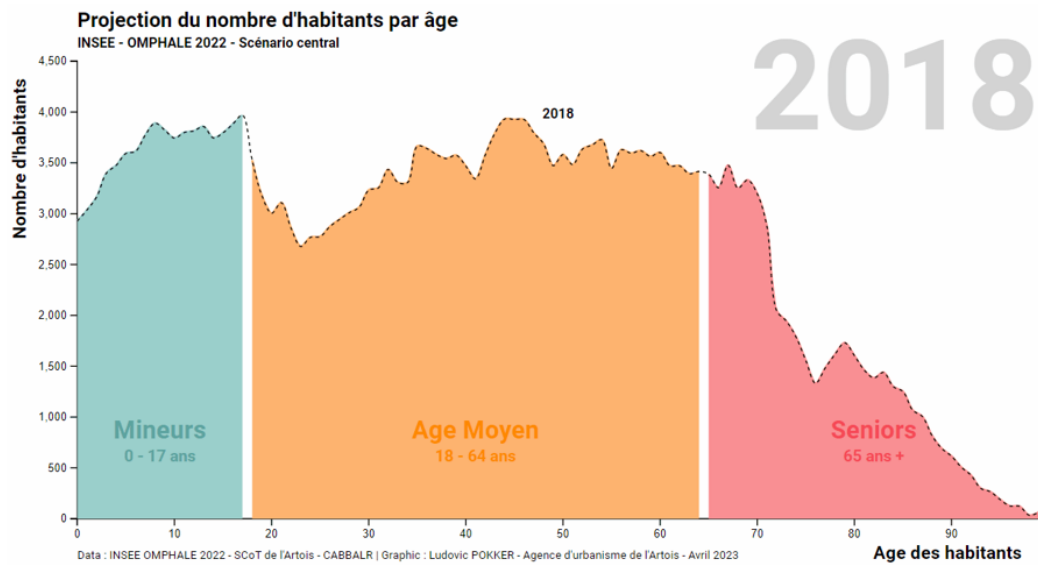
En ce qui concerne les projections démographiques OMPHALE de l'INSEE sur le territoire du SCoT, suivant les différents scénarios, le territoire pourrait compter entre 269 754 habitants et 208 150 habitants en 2070 par rapport à l'effectif de population recensé en 2018.



Les projections démographiques sur le territoire du SCoT

*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

Les projections OMPHALE restituent également la population par âge détaillé afin de permettre une reconstitution par tranches d'âge. L'INSEE recommande de mobiliser des tranches d'âge importantes pour consolider les analyses qui en découlent. **Suivant le scénario central, le vieillissement progressif de la population devrait se poursuivre à l'horizon 2050/2070.**



## LES MENAGES

➔ Nombre de ménages

Alors que le nombre d'habitants a légèrement diminué depuis 2015, on observe qu'à l'inverse, le nombre de ménages a augmenté. Au sein du SCoT, ils ont progressé de 2,5% au cours des cinq dernières années.

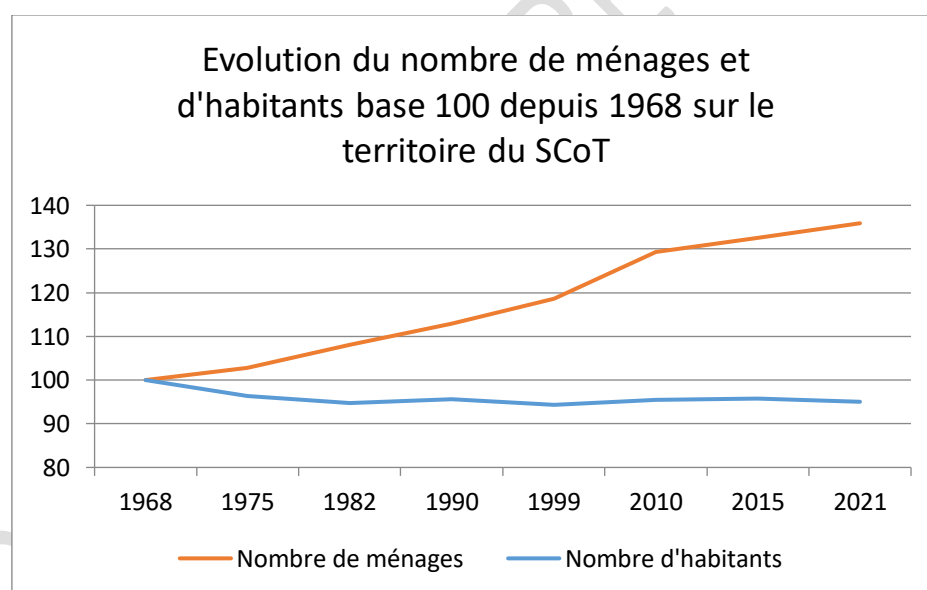
Le tableau ci-dessous montre le nombre de ménages ainsi que son évolution sur la période 2010-2021.

Le territoire compte **117 847 ménages**, soit 2 876 ménages de plus qu'en 2015.

En outre, sous l'effet du desserrement des ménages, ces derniers augmentent à un rythme important.

Nombre des ménages				
	2010	2015	2021	Evol 15/21
SCoT de l'Artois	112 087	114 971	117 847	+2,5%

Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA



Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

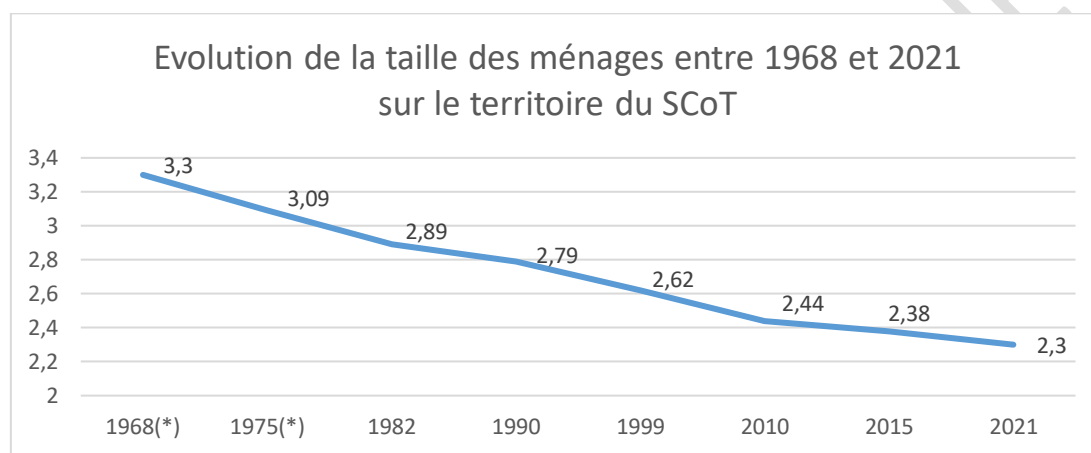
➔ La taille des ménages

Si le territoire du SCoT connaît une **légère baisse démographique** depuis 2015, il doit en parallèle faire face à une **modification de la structure des ménages**.

En effet, depuis 50 ans, le territoire connaît une **diminution constante de la taille de ses ménages**. Ainsi, en 2021, on compte **2,30 personnes par ménage** alors qu'en 1968, on dénombrait 3,30 personnes par ménages.

Cependant, la taille moyenne des ménages du SCoT reste toutefois identique à celle observée à l'échelle départementale (2,29 pers/ménage) mais légèrement supérieure à celles observées en région (2,26 pers/ménage) et en France métropolitaine (2,15 pers/ménage).

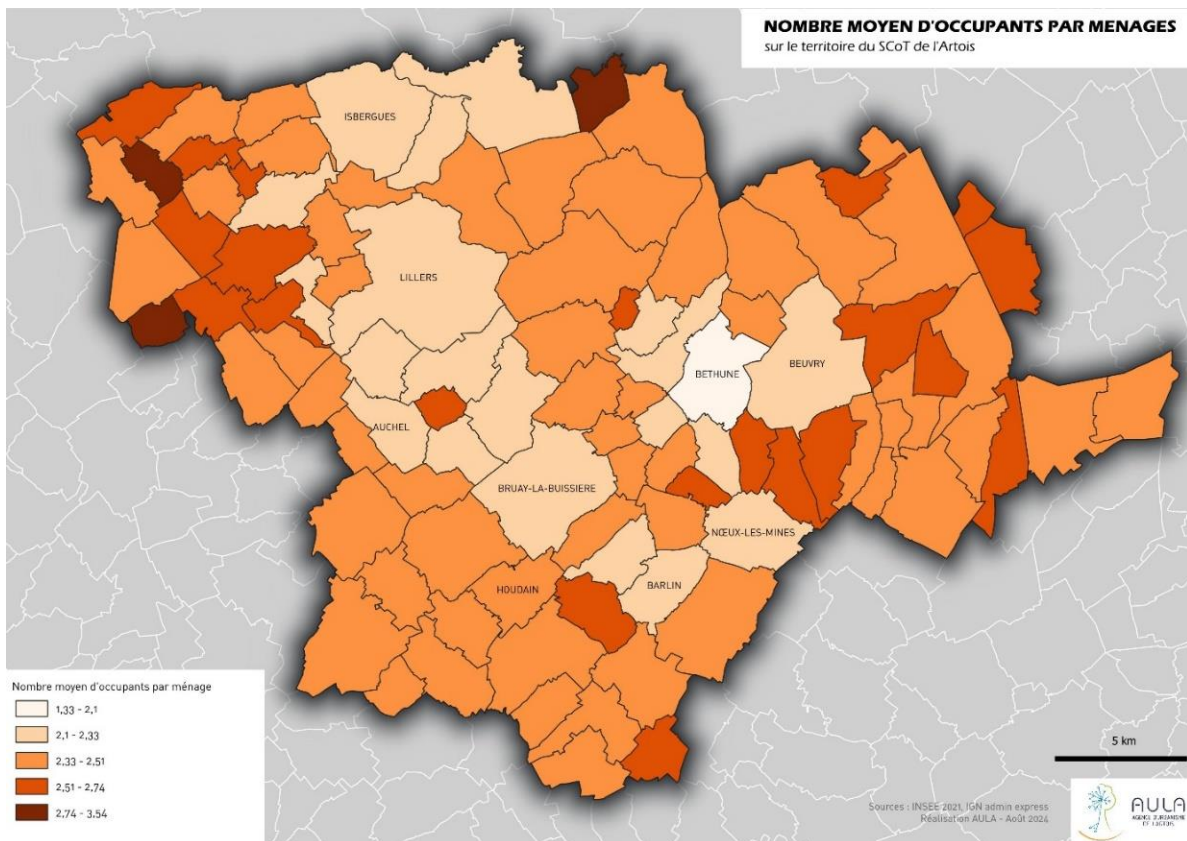
**La diminution de la taille moyenne des ménages représente un phénomène appelé le desserrement des ménages.** Ce phénomène n'est pas propre au territoire du SCoT et s'explique notamment par l'évolution de la composition des ménages, du vieillissement de la population et des évolutions sociétales.



*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

		Taille des ménages						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SCoT de l'Artois		2,38	2,37	2,36	2,34	2,34	2,32	2,30

*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*



➔ Composition des ménages

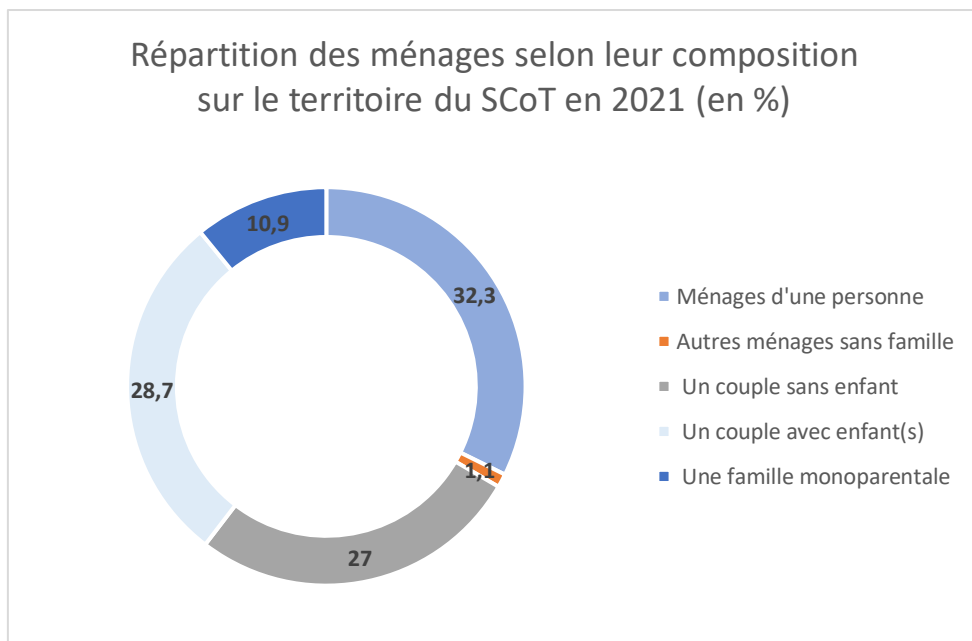
Si la **composition des ménages reste majoritairement constituée des ménages avec famille**<sup>5</sup> (66,6% en 2021), depuis 2010 le territoire du SCoT connaît une **progression assez sensible des « ménages d'une personne »** (+19,9%), **des couples sans enfant** (+2,7%) **et des familles monoparentales**<sup>6</sup> (+23%).

A contrario, **les couples avec enfant(s) sont de moins en moins nombreux** sur le territoire du SCoT de l'Artois. Ils ont diminué de -7,5% depuis 2010. Ces chiffres, viennent de nouveau confirmer le vieillissement de la population les évolutions sociétales.

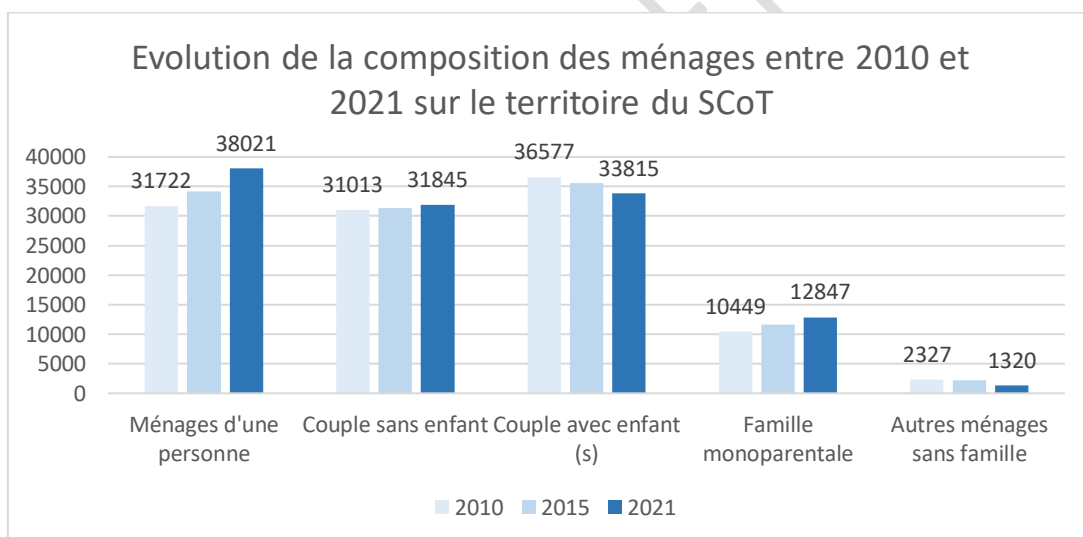
<sup>5</sup> Ménages avec famille = Couple sans enfant, couple avec enfant(s) et famille monoparentale

<sup>6</sup> Un adulte avec un ou plusieurs enfants.





Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA



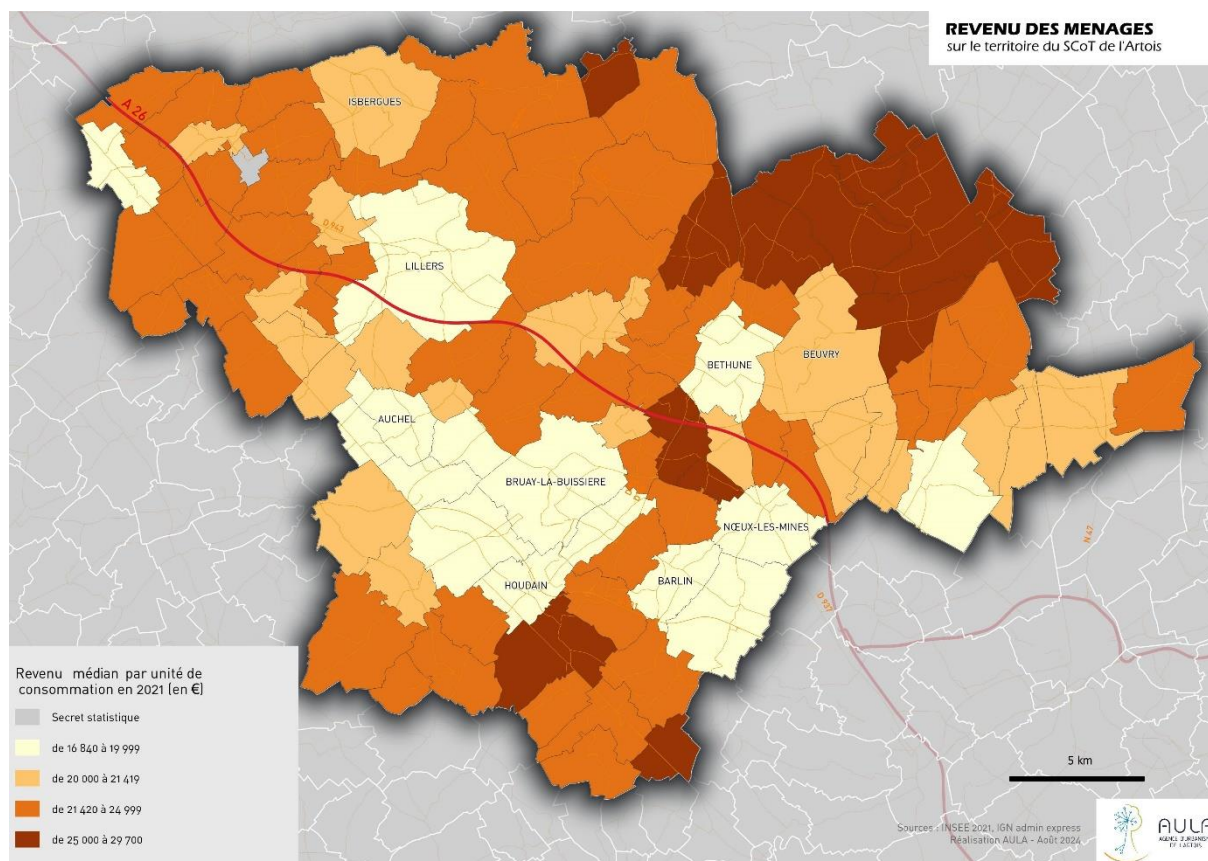
Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

#### ➔ Revenus des ménages et ménages en difficultés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le territoire du SCoT de l'Artois comptait **115 599 ménages fiscaux, dont 42,7% sont imposables** (Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé et fiscal). Cette part est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (44,1%) et régionale (47,7%).

Le revenu disponible médian par unité de consommation<sup>7</sup> s'élevait en moyenne à 20 530 € en 2021 sur sur le territoire du SCoT. Ce montant est légèrement inférieur à la moyenne départementale (20 720 €) mais nettement inférieur à la moyenne régionale (21 420 €).

Une analyse plus fine, à l'échelle des communes, permet toutefois d'observer des disparités en fonction des secteurs considérés. On note principalement qu'une grande majorité des polarités du territoire ont un revenu médian par unité de consommation inférieur à 20 000€ en 2021.



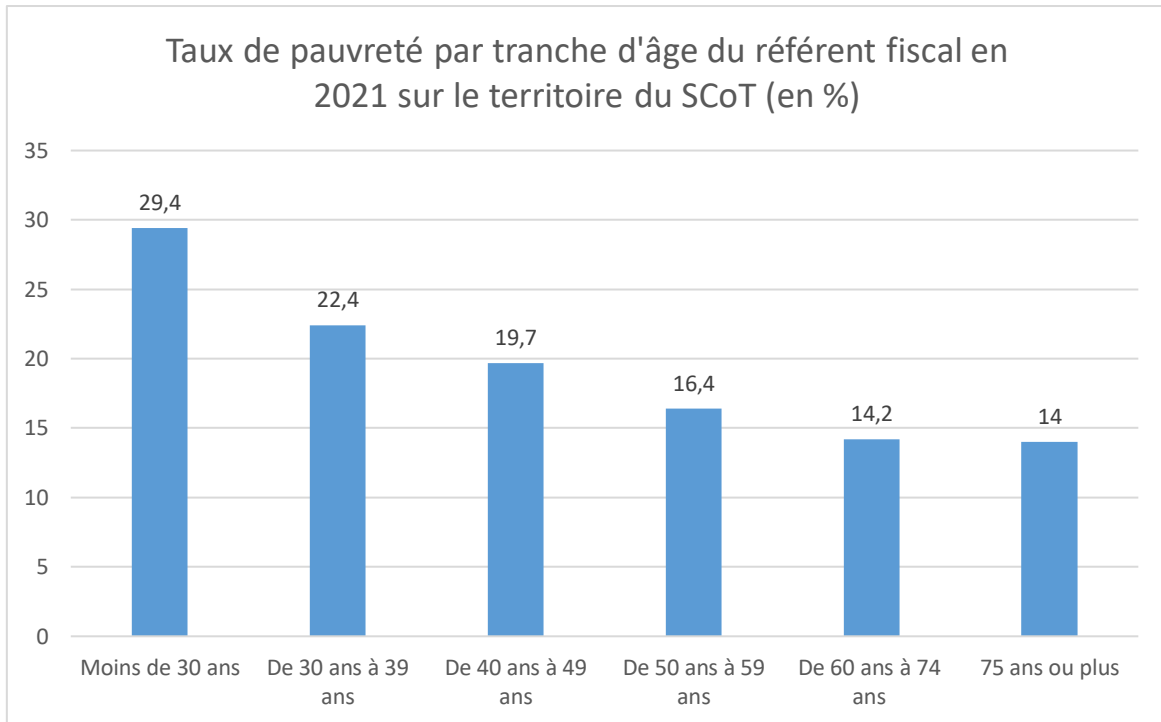
On notera également qu'en 2021, **18,6% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté<sup>8</sup>**. A titre de comparaison, cette part était de 18,4% pour le département et 18% pour la région.

Comme le montre le diagramme ci-dessous, la répartition par tranche d'âge du référent fiscal permet de constater que **les ménages dont le référent a moins de 30 ans sont particulièrement touchés**.

<sup>7</sup> Le revenu disponible médian par unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque personne du ménage, permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. D'une façon plus générale, il permet d'évaluer les moyens, les ressources des ménages.

<sup>8</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2022, il correspond à un revenu disponible de 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 554 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.





*Source : Exploitation principale des résultats du recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

DOCUMENT ARRÊTÉ

## IDH-4

L'Indice de Développement Humain (IDH) a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions :

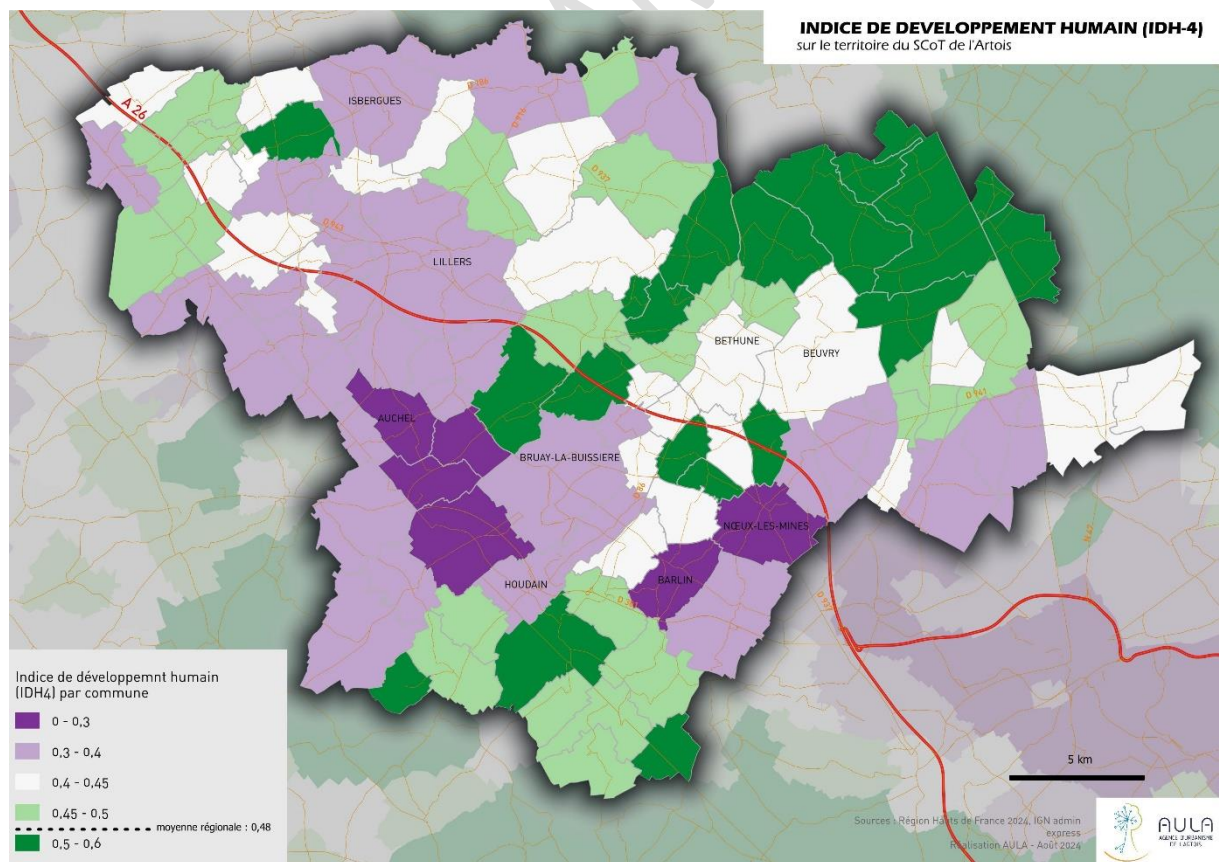
- La capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, exprimée par l'indice comparatif de mortalité,
- La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances, traduite par le pourcentage de la population adulte diplômée,
- Et la capacité d'accès aux ressources (= niveau de vie → revenu imposable médian des ménages par unité de consommation).

L'IDH-4, est une déclinaison, adaptée à une utilisation infrarégionale qui permet de mieux mettre en évidence les disparités entre les territoires.

Plus cet indicateur se rapproche de 1, plus la situation du territoire est favorable.

L'analyse de l'IDH-4 sur le territoire du SCoT de l'Artois montre que ce dernier à un niveau de développement humain globalement faible – 0,38. En comparaison, celui de la région est de 0,456. A l'échelle des 13 régions composant le territoire national métropolitain, les Hauts-de-France occupent la dernière position au regard de l'Indice de Développement Humain.

Pour autant, la situation est loin d'être uniforme. L'analyse infra-territoriale révèle au contraire une hétérogénéité entre les communes du territoire



## POINTS DE REPERE

**275 327** habitants en 2021 (*soit - 0,87% entre 2015 et 2021*)

**4,6%** de la population régionale

**Solde naturel nul** (*0% entre 2015 et 2021*)

**Solde migratoire négatif** (*- 0,2% entre 2015 et 2021*)

**Augmentation sensible des classes d'âge supérieures**

*(15,1% de la population a 60/74 ans en 2015 – 17,2% en 2021)*

Poids des classes d'âge des **plus jeunes en diminution**

*(18,3% de la population a 15/29 ans en 2010 – 17,3% en 2021)*

**Vieillessement** de la population – IDV : 75

**117 847** ménages en 2021 (*114 971 en 2015*)

**2,30** pers/ménage en 2021 (*3,3 en 1968*)

**Progression** assez sensible des ménages d'une personne

des couples sans enfant

des familles monoparentales

**Diminution des couples avec enfant(s)** (*-7,5% entre 2010 et 2021*)

**115 599** ménages fiscaux en 2021

Revenu disponible médian par unité de consommation en 2021 : **20 530€**

**IDH-4 faible à très faible**



## Synthèse

Depuis la fin des années 1999 et jusqu'en 2015, **le territoire du SCoT a connu une croissance démographique continue** lui permettant de gagner plus de 4 361 habitants en une quinzaine d'années.

Cependant, **sur la dernière période 2015-2021, le territoire a connu un recul démographique d'environ 0,1% par an soit une perte de 2 400 habitants sur cette période** (-0,87% entre 2015 et 2021).

Ce recul démographique observé à l'échelle du SCoT est notamment dû à **un solde migratoire déficitaire** qui n'est pas compensé par **le solde naturel**.

**Sur ces 20 dernières années, le solde naturel a été le principal moteur de l'augmentation de la population** du SCoT de l'Artois. Cette **situation s'est inversée entre 2015 et 2021** avec un solde naturel nul. En effet, le territoire a enregistré quasi autant de décès que de naissances.

Les projections démographiques basées sur le modèle OMPHALE de l'INSEE permettent de mettre en évidence une baisse démographique et un vieillissement de la population à l'horizon 2050/2070. Dans le scénario le plus favorable, le territoire pourrait perdre 7 000 habitants d'ici 2070 (à partir de 2018).

L'analyse démographique permet de constater que la population du territoire connaît une **augmentation sensible des classes d'âge supérieures**. A contrario, on observe que le **poids des classes d'âge des plus jeunes est en nette diminution**, ce qui traduit un **vieillissement de la population**. Cela peut être influencé par de nombreux facteurs tels que les nombreux départs des jeunes pour les études ou un premier emploi. Le territoire du SCoT connaît donc **une baisse des classes d'âge susceptibles d'avoir des enfants ce qui peut expliquer le solde naturel nul** qui pourrait à terme impacter l'avenir des équipements qui accueillent des enfants notamment les équipements scolaires.

Le territoire du SCoT de l'Artois doit en parallèle faire face à une **modification de la structure de ses ménages**. L'étude de l'évolution des ménages met en évidence une croissance du nombre de ménages avec une **diminution de leur taille**.

Ce phénomène de **réduction de la taille des ménages** (=dessalement des ménages) **n'est pas propre au territoire** du SCoT et s'explique notamment par **l'évolution de la composition des ménages**, le vieillissement de la population et les évolutions sociétales.

Si la **composition des ménages reste majoritairement constituée des ménages avec famille**, depuis 2010 le territoire du SCoT connaît une **progression assez sensible des « ménages d'une personne », des couples sans enfant et des familles monoparentales**.

A contrario, **les couples avec enfant(s) sont de moins en moins nombreux** sur le territoire du SCoT de l'Artois.

Les ménages du territoire ont globalement **des revenus faibles**. Une analyse à l'échelle des communes laisse toutefois apparaître des **disparités en fonction des secteurs considérés**. Le **taux de pauvreté est plus important que celui observé dans le département et sur le territoire régional**.

**Enjeux qui en découlent :**

- *Maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux habitants en travaillant notamment sur l'attractivité du territoire*
- *Limiter l'étalement urbain et la péri-urbanisation consommateur d'espaces pour renforcer les polarités urbaines qui perdent des habitants*
- *Anticiper le vieillissement de la population en renforçant l'offre de services et d'équipements adaptées aux personnes âgées*
- *Accompagner les évolutions démographiques et sociétales impactant le territoire (diminution de la taille des ménages – monoparentalité – etc.) en matière d'habitat, de services, etc.*

# HABITAT

## CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

➔ Nombre de logements et évolution

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 129 092 logements composaient le parc de logements du territoire du SCoT.

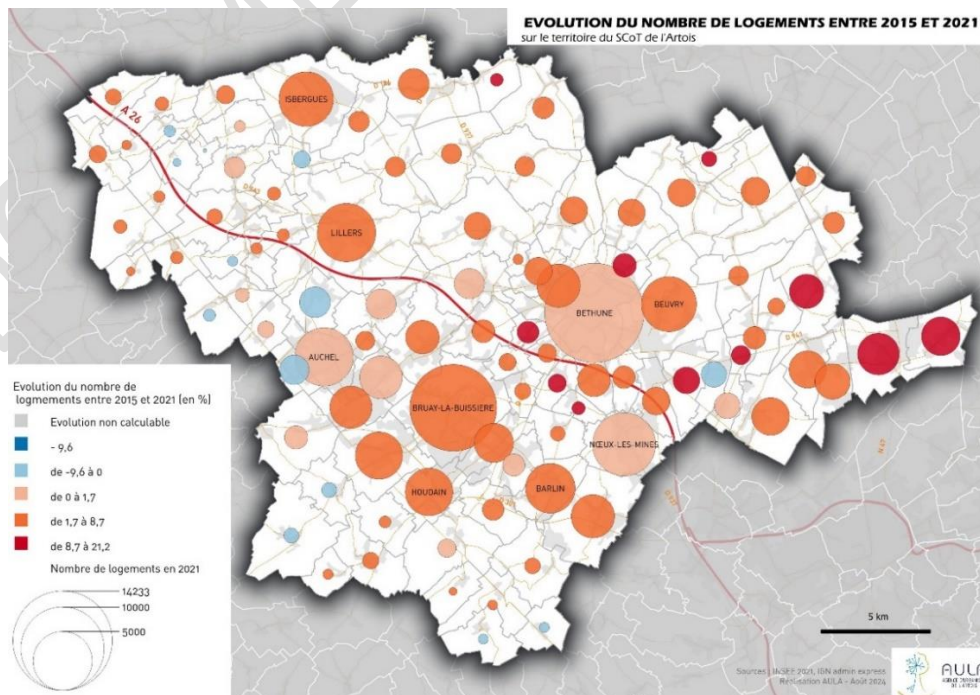
Depuis 1968, le nombre de logements a progressé de 42,7% (+ 38 612 logements).

Sur la période récente, entre 2015 et 2021, malgré la baisse démographique le parc a augmenté de 4 091 logements (+ 3,3%), ce qui représente une progression annuelle de 0,5%. A titre de comparaison, sur la même période, le nombre de logements a augmenté de 3,5% à l'échelle départementale et de 4,1% à l'échelle régionale.

L'augmentation du parc de logements s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménages et de la diminution du nombre moyen d'occupants par résidence principale qui sont liées aux évolutions sociétales (vieillesse de la population, augmentation des familles monoparentales...) mais également par l'amplification du phénomène de périurbanisation et notamment avec le développement du modèle d'habitat individuel avec jardin.

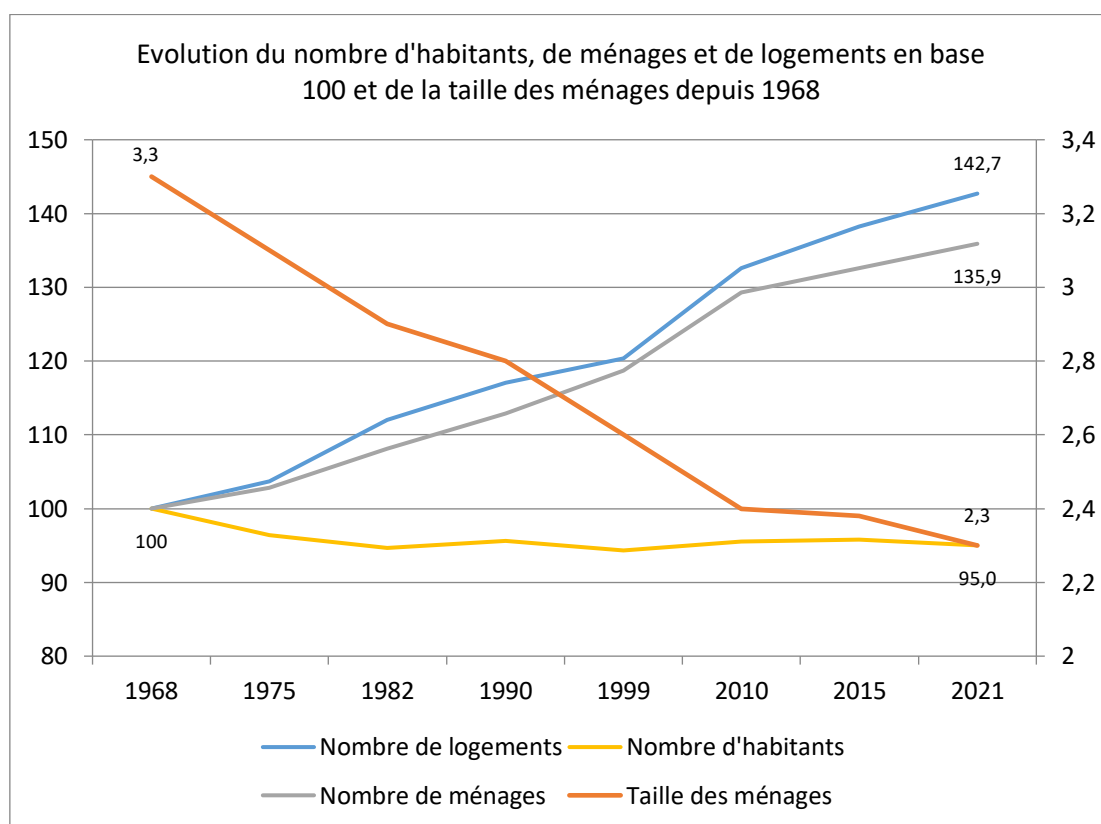
La carte ci-dessous nous montre la répartition et l'évolution du nombre de logements sur le territoire du SCoT de l'Artois.

On constate que l'évolution du nombre de logements n'est pas homogène sur le territoire et que la majorité des logements se concentrent sur les polarités. Pour autant, les dynamiques résidentielles se concentrent sur les communes périphériques de ces polarités où les phénomènes de périurbanisation sont observés.





Comme le montre le graphique ci-dessous, on observe depuis 2010, une décorrélation de plus en plus importante entre le nombre de logements et le nombre de ménages, ce qui contribue notamment au développement de la vacance dans le parc de logements.



Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
SCoT de l'Artois	90 480	93 784	101 364	105 886	108 921	120 014	125 001	129 092

**Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2021**

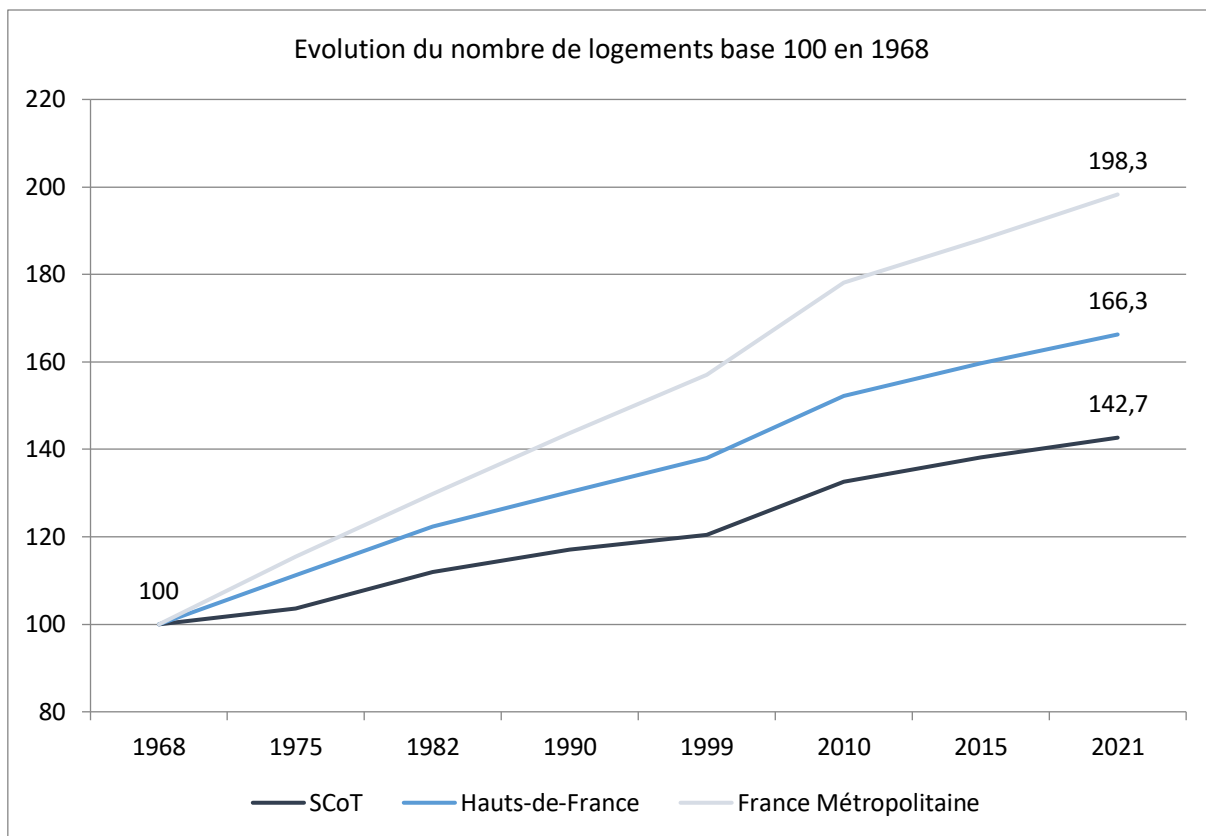
Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

	Effectif (2015/2021)	Pourcentage (2015/2021)	Evolution annuelle (2015/2021)
SCoT de l'Artois	+ 4 091	+ 3,3%	+ 0,5%
Département	+ 24 451	+ 3,5%	+ 0,6%
Région	+ 115 566	+ 4,1%	+ 0,7%
France Métropolitaine	+ 1 900 681	+ 5,5%	+ 0,9%

**Evolution du nombre de logements en effectif, pourcentage et évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2021**

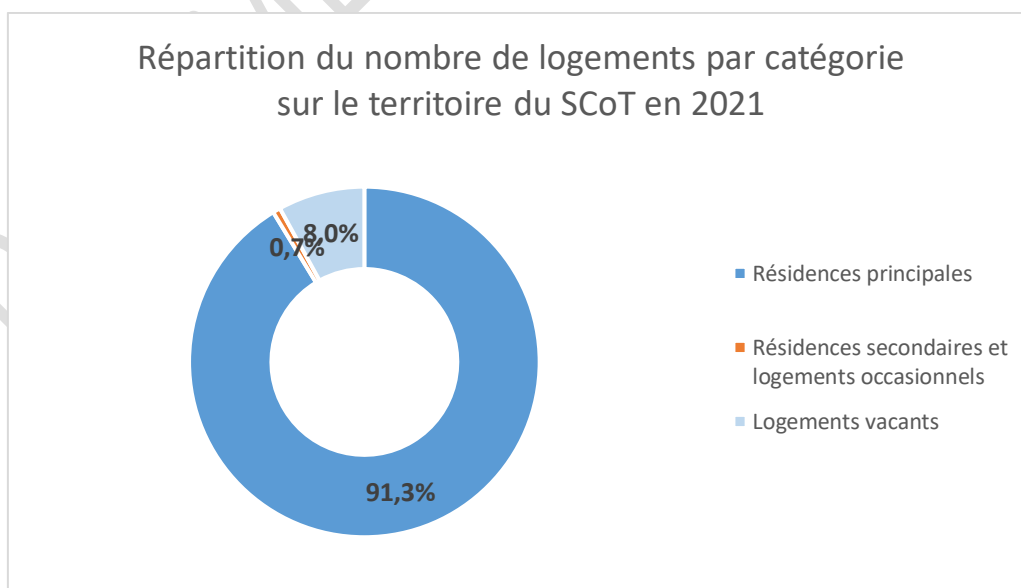
Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

Sur la période globale, entre 1968 et 2021, le rythme de croissance du parc de logements a été modéré et inférieur aux moyennes observées aux échelles régionale et nationale.



➔ Catégories de logements

En 2021, les résidences principales représentaient 91,3% des logements à l'échelle du SCoT (soit 117 829 sur les 129 092 logements qui composent le parc). Cette part est supérieure à celles observées à l'échelle départementale (86,1% des logements du parc) et à l'échelle régionale (90,1% des logements du parc).



Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

La part de résidences secondaires et logements occasionnels<sup>9</sup> était de 0,7% et celle des logements vacants de 8%. Si la part de résidences secondaires est nettement inférieure à la moyenne départementale (6,5%), celle des logements vacants est supérieure (7,3% des résidences principales).

Cette faible part des résidences secondaires et logements occasionnels s'explique notamment par une faible attractivité du territoire du SCoT pour cette fonction. Cette part est nettement inférieure à celle constatée sur le département, s'expliquant notamment par le fait que le taux départemental est en partie porté par l'attractivité touristique du littoral.

Depuis 2015, le nombre de résidences principales a augmenté de 2,5% (soit + 2 870 logements). Celui des résidences secondaires et logement occasionnels également avec près de 43% (+ 267 logements) tout comme le nombre des logements vacants avec une augmentation de + 10,1 %, soit + 953 logements supplémentaires.

	2010	2015	2021
Résidences principales	112 105	114 959	117 829
Résidences secondaires et logements occasionnels	586	621	888
Logements vacants	7 323	9 422	10 375

Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 2010

Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

➔ Focus sur la vacance

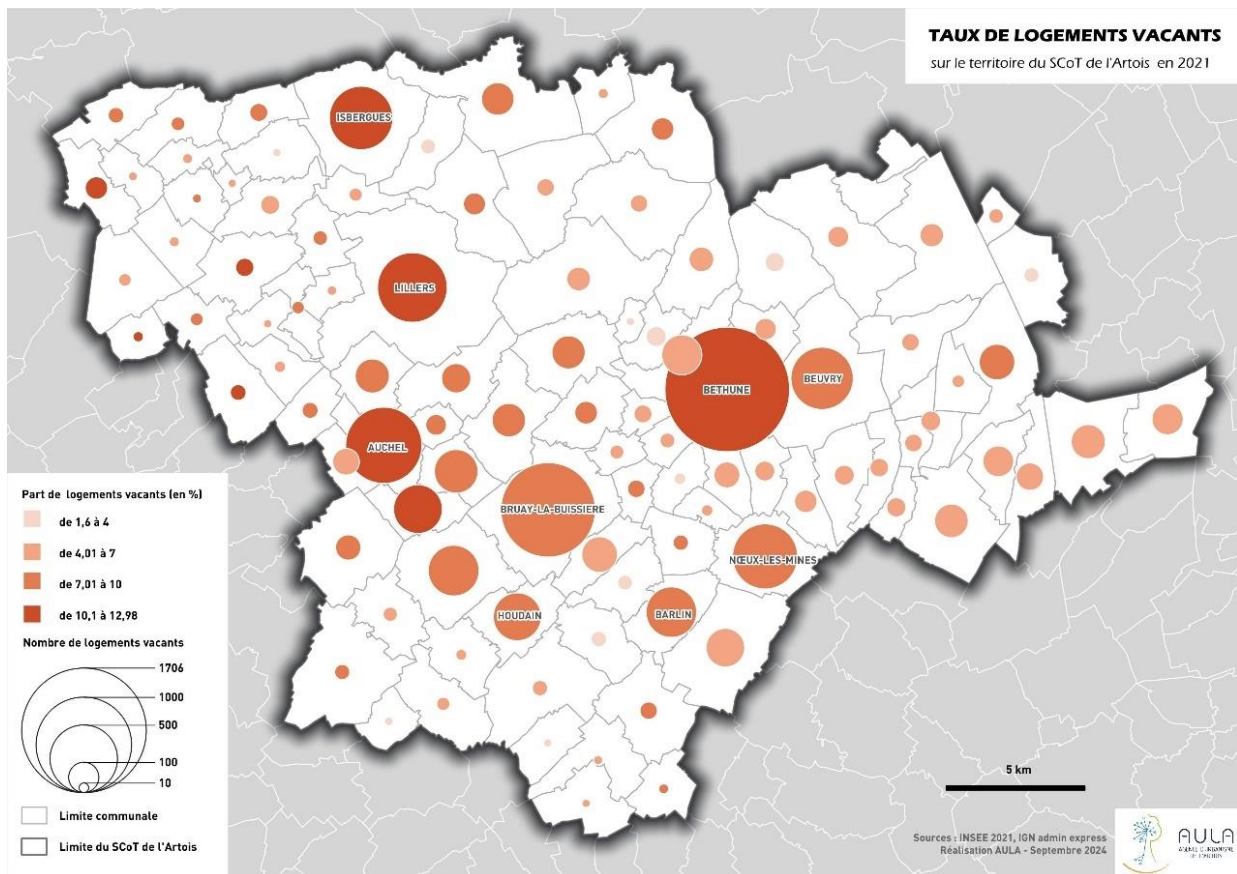
La part des logements vacants (8%) est légèrement supérieure aux moyennes départementale (7,3%), régionale (6,2%) et nationale (7,1%).

Entre 2015 et 2021, le nombre des logements vacants a augmenté de 10,1% (soit + 953 logements). Cette progression a été plus importante que celle observée, à la même période, à l'échelle départementale (+ 3,1%), régionale (+5,5%) mais également à l'échelle nationale (+6,4%).

La vacance ne se répartit pas de façon homogène sur le territoire du SCoT. D'une façon générale, on constate que la vacance se situe dans les polarités et les anciennes communes minières.

A l'inverse, la vacance est plus faible sur la frange nord-est et dans les Collines de l'Artois. Les périphéries sont moins touchées que les villes principales (en particulier Béthune, Lillers, Auchel et Isbergues), signe du déficit d'attractivité de ces dernières.

<sup>9</sup> **Logement occasionnel** : logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (source : INSEE)



### ZOOM Fichiers Fonciers :

Deux types de vacance peuvent être distingués :

- **La vacance conjoncturelle** (également appelée « vacance frictionnelle »), liée à la conjoncture du marché, qui est une vacance de courte durée correspondant au temps nécessaire pour la vente ou remise en location des biens (logements vacants de moins de 2 ans).
- **La vacance de longue durée, dite « structurelle »**, qui concerne les biens en situation de blocage (comme les logements en indivision en attente du règlement d'une succession) ou inadaptés à la demande du marché (situation du bien, obsolescence, vétusté, taille ou typologie inadaptée...) (logements vacants de plus de 2 ans).

Ces taux de vacances peuvent être calculés à partir d'une autre source de fichier : les fichiers fonciers.

En 2023, 8,5% des logements du parc étaient vacants d'après les fichiers fonciers (11 243 logements vacants sur 132 308 logements).

57,6% des logements vacants l'étaient depuis moins de deux ans (soit 6 476 sur 11 243 logements).

La part de logements vacants de plus de 5 ans atteignait les 22,5% (soit 2 527 logements vacants), soit 1 logement vacant sur 5.

	SCoT de l'Artois	
Logements vacants depuis moins de 2 ans	6 476	57,6%
Logements vacants entre 2 et 5 ans	2 240	19,9%

Logements vacants depuis plus de 5 ans	2 527	22,5%
Total	11 243	100%

Nombre de logements vacants en 2023

Source : Fichiers Fonciers 2023

➔ Types de logements

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le parc de logements comptait **110 694 maisons** (soit 85,7% du parc de logements) et **17 362 appartements** (soit 13,4 %). La proportion de maisons est ainsi nettement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (76,8%) et régionale (69,9%).

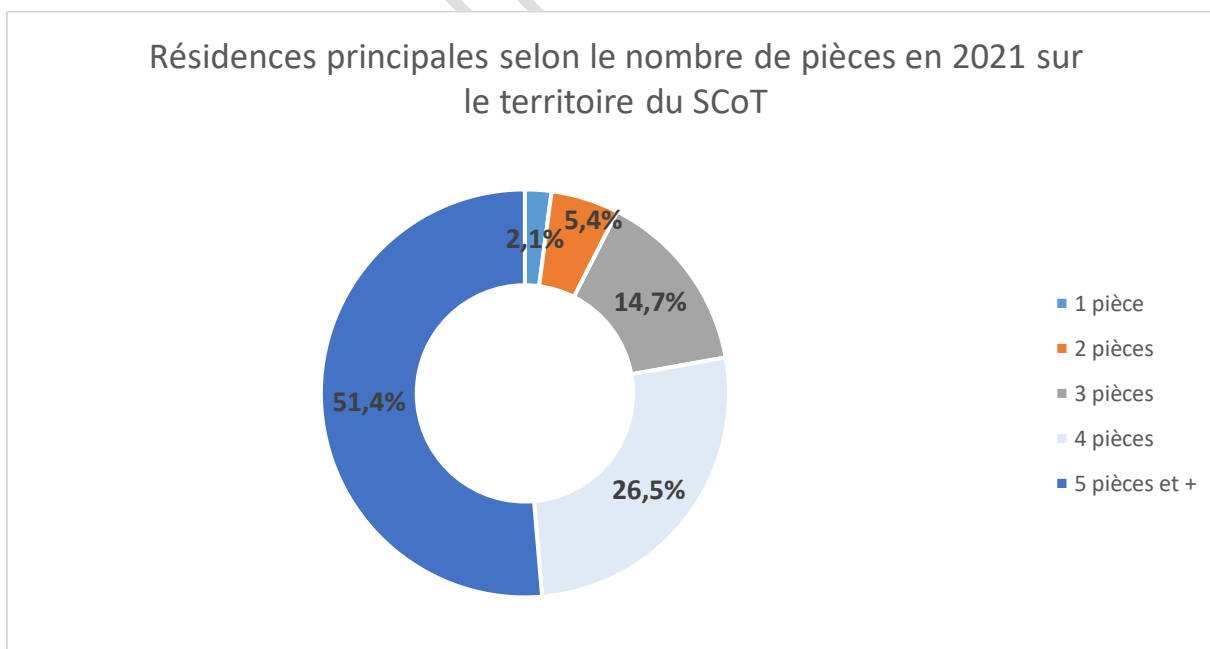
	SCoT de l'Artois	Département	Région
Maisons	85,7%	76,8%	69,9%
Appartements	13,4%	22,1%	29,1%
Autres logements	0,8%	1%	1%

Répartition des logements par types en 2021

Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

➔ Taille des logements

En 2021, **77,9% des résidences principales du parc de logements comportaient 4 pièces et plus** (soit 91 732 logements). Cette proportion est supérieure à celle observée à l'échelle départementale (75,4%) et régionale (69,9%).

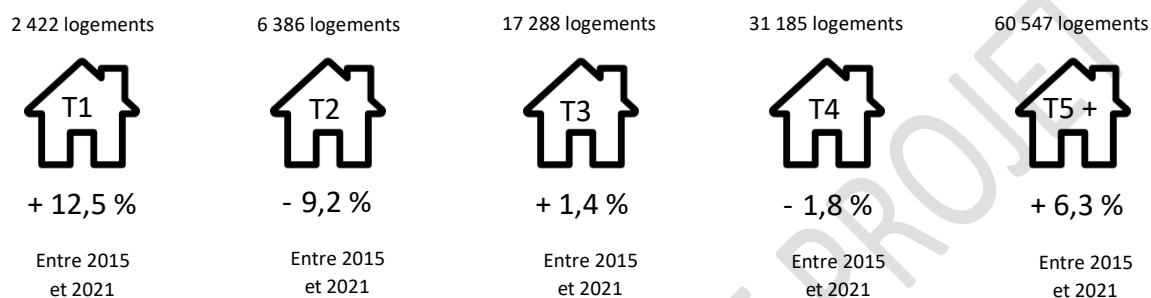


Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

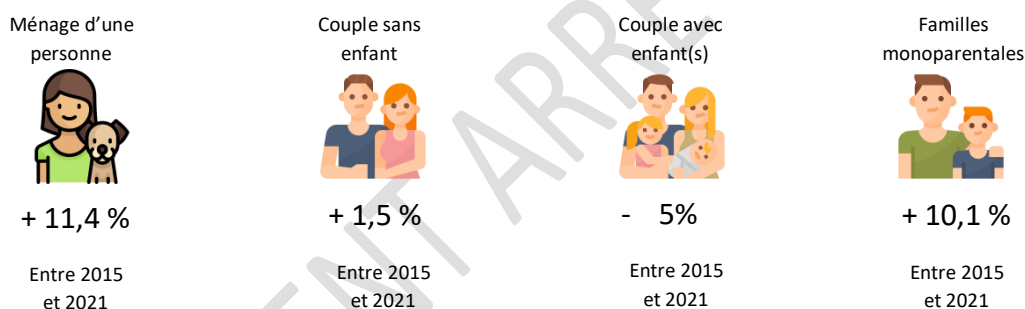
La majorité des résidences principales sont de grande taille (5 pièces et plus, 51,4%). Les logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces) représentent, eux, 41,2% des résidences principales du territoire du SCoT. Enfin, les petits logements (2 pièces et moins) ne représentent que 7,5% de ces résidences.

**L'évolution du nombre de résidences principales réparties selon le nombre de pièces est à mettre en corrélation avec l'évolution de la composition des ménages.**

Comme le montre les étiquettes ci-dessous, cette corrélation entre le nombre de résidences principales, la taille des logements et la composition des ménages est inadéquate sur le territoire notamment aux vues des tendances démographiques et évolutions sociétales.



Part et nombre de résidences principales par typologie et évolution annuelle moyenne des résidences principales par typologie entre 2008 et 2018  
Source : INSEE, RP2008 et RP2018



Evolution annuelle moyenne de la composition des ménages entre 2008 et 2018  
Source : INSEE, RP2008 et RP2018

En effet, pour rappel, en 1968, les ménages du territoire comptaient en moyenne de 3,3 personnes. En 2021, cette moyenne était de 2,3 personnes par ménage.

Ainsi, on constate que malgré la baisse du nombre moyen de personnes par ménage (dessalement des ménages) et la progression plus importante des ménages composés d'une seule personne, en partie lié au vieillissement de la population, ainsi que des familles monoparentales, les grands logements (5 pièces et plus) et ceux de taille moyenne (3 ou 4 pièces) restent parmi les plus nombreux et leurs parts ont encore progressé au cours des cinq dernières années notamment pour les 3 et 5 pièces et plus.

**L'enjeu de l'adaptation de la taille des logements aux besoins des ménages, qui pourra passer notamment par la poursuite de la production de logements de taille plus petite, se pose pour le territoire.**



## ➔ Le parc minier

Il est **à noter** qu'une partie du **parc de logements, située dans l'ex-Bassin Minier, présente des caractéristiques particulières** qui impliquent un traitement spécifique.

**L'installation des compagnies minières sur le territoire au cours du XIXe siècle a transformé son organisation, ses paysages ruraux et a créé un nouveau modèle d'habitat spécifique**, avec sa propre identité architecturale et urbaine, destiné à accueillir en nombre la main d'œuvre nécessaire à son industrie.

Quatre grandes périodes marquent l'évolution urbaine des cités :

- **Les corons (1820-1890)**, dont la caractéristique est le logement familial en bande. Dans certaines cités, ces bandes de logements individuels peuvent s'étendre sur une centaine de mètres et sont appelées des barreaux ;

- **Les cités pavillonnaires (1860-1939)**, caractérisées par des maisons jumelles, implantées plus en retrait de la route et entourées d'un petit jardin. La hiérarchie au sein des compagnies minières est traduite dans le bâti et donne lieu à la construction de bâtisses plus travaillées ;

- **Les cités jardins apparaissent au début du XXème siècle (1904-1939)**, une attention plus forte est portée à l'environnement paysager de la cité à travers des jardins privés et publics et une voirie plus sinueuse ;

- Les cités modernes/contemporaines **apparaissent après la deuxième guerre mondiale (1946-1970)**, l'architecture est plus épurée et la construction est basée sur la rationalisation et l'industrialisation à partir de matériaux plus modernes comme le fibrociment, afin de répondre à la demande.

Depuis 2014, la majorité des logements miniers recensés sur le territoire du SCOT de l'Artois font partie du parc locatif social. Une partie d'entre eux sont occupés, à titre gratuit, par les ayants-droit des mines (anciens mineurs ou leurs veuves). Sont également recensés parmi les cités minières des logements privés qui ont été cédés à leurs occupants par les propriétaires successifs du patrimoine minier depuis l'après-guerre (HBNPC et Charbonnages de France).

**Les logements miniers sont anciens et souvent énergivores et leur structuration interne n'est plus forcément en adéquation avec les besoins actuels des familles et les modes de vie modernes.**

Sur le plan social, les habitants des cités minières cumulent des difficultés. On observe, en effet, que les communes où les revenus médians sont les plus faibles sont celles du cœur urbain qui comportent la part la plus importante de logements sociaux et notamment miniers.

Plusieurs démarches et politiques publiques, telles que la 3ème Révolution industrielle (REV3) et l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) permettent d'agir sur ces cités tout en prenant en considération leurs spécificités.

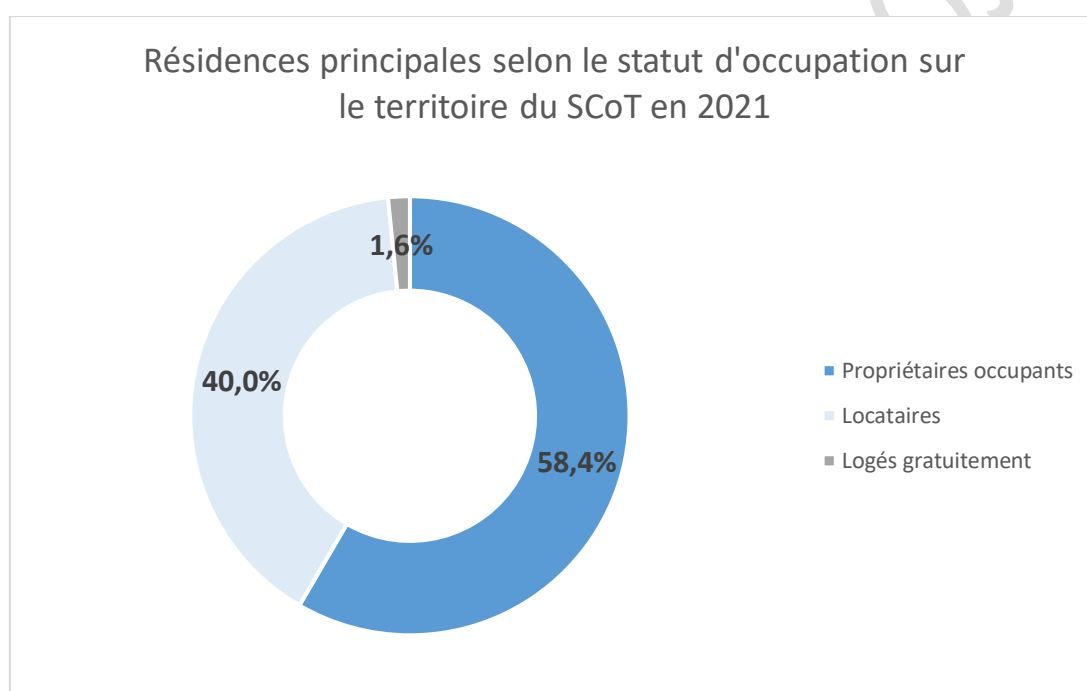
**L'articulation entre l'usage quotidien et moderne de cet habitat avec la préservation de ce patrimoine spécifique, reconnu par l'inscription du Bassin Minier en tant que « paysage culturel évolutif vivant » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est donc un enjeu important pour le SCOT.**

## OCCUPATION DES LOGEMENTS

→ Statut d'occupation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 58,4 % des résidences principales du parc de logements étaient occupées par un propriétaire (soit 68 779 résidences principales occupées à ce titre) contre 40% de résidences principales occupées par un locataire (soit 47 138 résidences principales occupées à ce titre).

A titre de comparaison, à l'échelle départementale, 58% des résidences principales étaient occupées par un propriétaire et 40,4% des résidences principales occupées par un locataire. Ces proportions étaient sensiblement identiques à l'échelle régionale (57,4% pour les propriétaires et 41% pour les locataires avec un bail).



Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

Depuis 2015, le nombre de propriétaires occupants et des locataires ont progressé (+ 3,1%). Toutefois, on note que le nombre des logés gratuitement a diminué (-23,1%).

La part de résidences principales louées en tant que logement HLM loué vide était de 19,2 %, soit une part similaire à celle observée à l'échelle régionale (19,2%) et légèrement inférieur à l'échelle départementale (20%).

	SCoT de l'Artois	
	Effectif en 2021	Evolution 2015 - 2021
Propriétaires occupants	68 779	+ 3,1%
Locataires	47 138	+ 3,1%
dont d'un logement HLM loué vide	22 638	+ 1,6%

Logés gratuitement	1 912	- 23,1%
Ensemble	117 829	+ 2,5%

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2021 et évolution en pourcentage

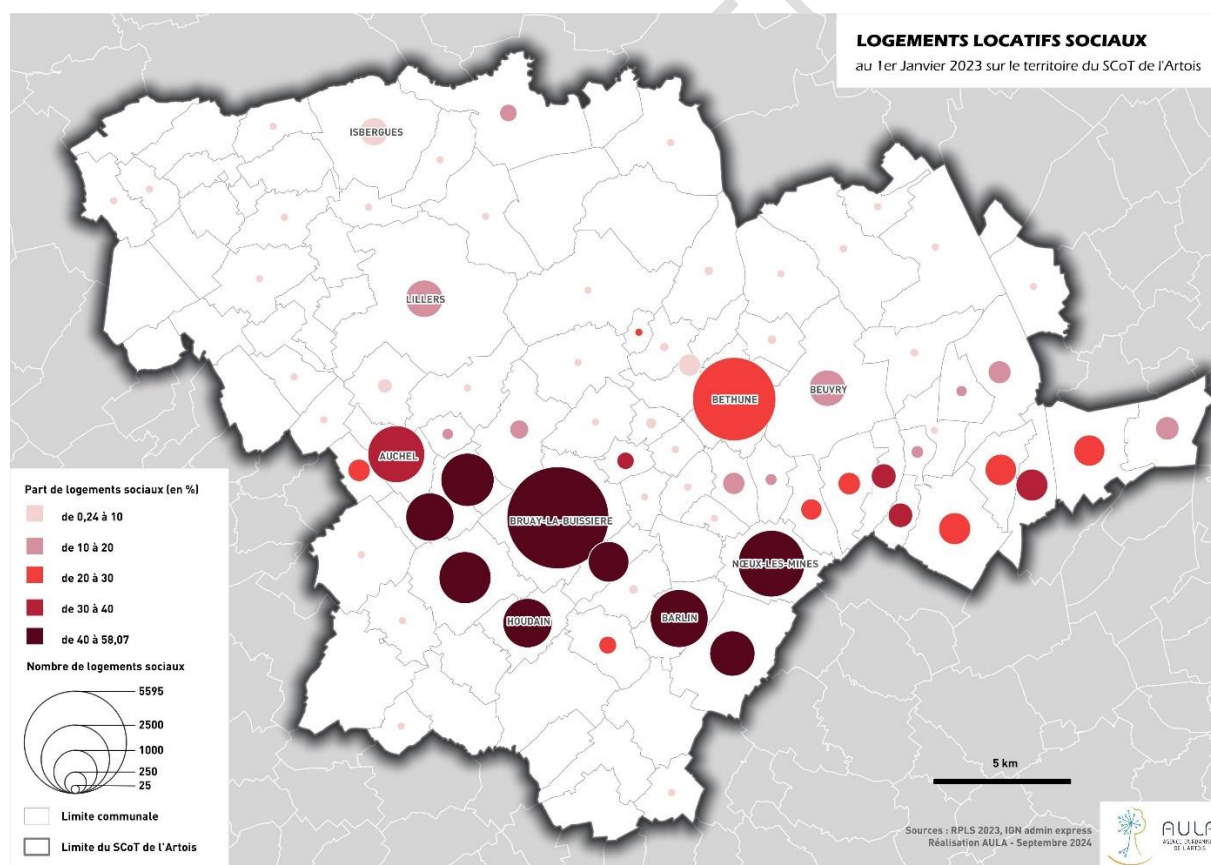
Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

➔ Focus sur le parc locatif social

En 2023, selon les données du Répertoire des logements Locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS), **31 661 logements sociaux sont situés sur le territoire du SCoT** (31 687 logements sociaux d'après la Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay, Artois Lys Romane), ce qui représente de l'ordre de 24% du parc total de logements.

Ces logements sont répartis entre plusieurs bailleurs sociaux : Maisons & Cités, SIA Habitat, Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat, etc.

Les logements sociaux se concentrent essentiellement dans les polarités du territoire ainsi que dans les communes de l'ex-Bassin Minier et sont beaucoup moins présents dans les secteurs ouest, du Bas-Pays et des Collines de l'Artois où le parc privé est davantage dominant.



Le parc locatif social est majoritairement constitué de logements individuels, à hauteur de 73% du parc total (23 037 logements en 2023), contre 27% de logements collectifs (8 624 logements). Cela s'explique par le poids important du parc de logements miniers (constitué de maisons individuelles) appartenant pour l'essentiel au bailleur Maisons & Cités et, dans une moindre mesure, à SIA Habitat.

La présence des cités minières explique également qu'une **partie importante du parc locatif social du territoire a été construit avant 1944** (39%, soit 12 258 logements). 22% du parc date de la période 1975/1989 et 20% de 1990/2012. Sur la période récente (2013-2023), 2 702 logement ont été construits, ce qui représente 9% du parc total.

L'ancienneté relative du parc locatif social se traduit dans les étiquettes énergétiques des logements. Sur les 16 757 logements ayant bénéficié d'un DPE en août 2024, soit 53,3% du parc total, **un logement sur 4 avait une étiquette énergétique classée E ou supérieure**. Il y a un enjeu de mise aux normes thermiques du parc locatif social qui est abordé depuis quelques années dans le cadre des opérations de rénovation du parc minier (programme pour « l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » ERBM) et des différents projets NPNRU mais aussi depuis la loi 'Climat et Résilience'.

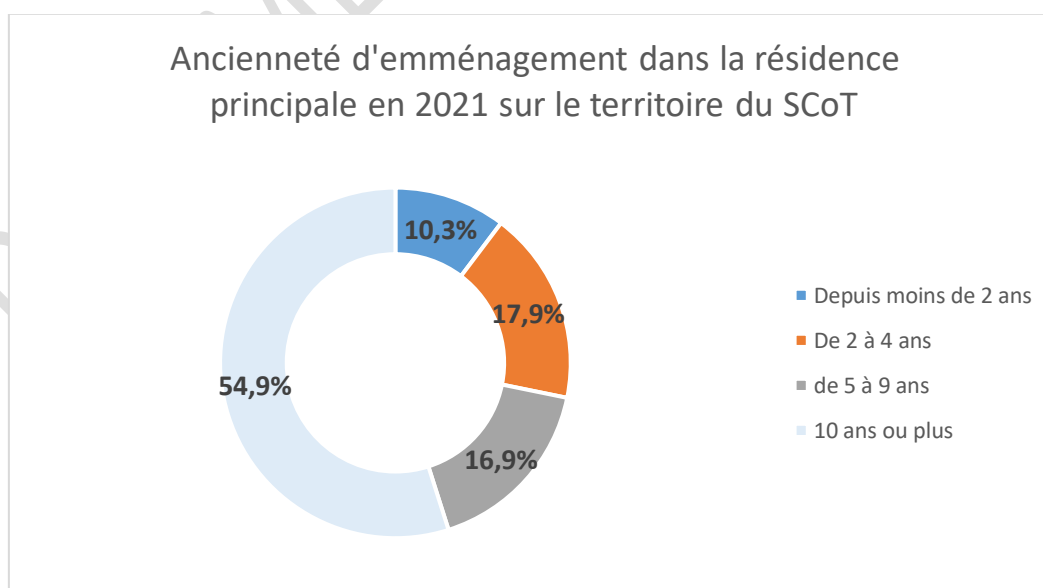
En ce qui concerne la typologie du parc, il est **constitué principalement de logements T3** (12 462 logements – 39%) **et T4** (10 060 logements – 32%), ce qui représente au cumulé plus de **70% du parc total**. Les logements de petite taille (T1 et T2) représentent 18% du parc locatif, tandis que les grands logements (T5 et +) forment 10% de celui-ci.

Enfin, le parc locatif social est majoritairement constitué de logements PLUS à 85%, permettant l'accès au logement social du plus grand nombre de ménages éligibles. Les PLAI représentent 7% du parc et les PLS 8% (en fonction des plafonds de ressource).

#### ➔ Ancienneté d'emménagement

En 2021, on constate que la majorité des ménages ont emménagé sur le territoire depuis dix ans ou plus (54,9%). Les trois quarts d'entre eux (71,8%) se sont installés sur le territoire depuis au moins cinq ans.

A titre de comparaison, la part de ménages installés depuis dix ans et plus était de 54,2% à l'échelle du département (71,1% depuis au moins 5 ans) et de 51,8% à celle des Hauts-de-France (68,7% depuis au moins 5 ans).



Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

## ➔ Accueil des Gens du Voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) pour la période 2019 à 2024 fixe les objectifs à atteindre sur l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane en matière d'accueil de cette population.

Le schéma pour la période de 2012 à 2018 prescrivait 9 Aires d'Accueil Permanentes pour 236 places ainsi qu'une Aire de Grand Passage de 200 places. Au terme de cette période, seules sept Aires d'Accueil Permanentes ont été réalisées.

Pour la période de 2019 à 2024, le schéma fixe l'obligation pour le territoire de proposer 8 aires d'accueil permanentes pour 236 places, une aire de grand passage de 200 places et un lotissement d'habitat adapté de 20 places.

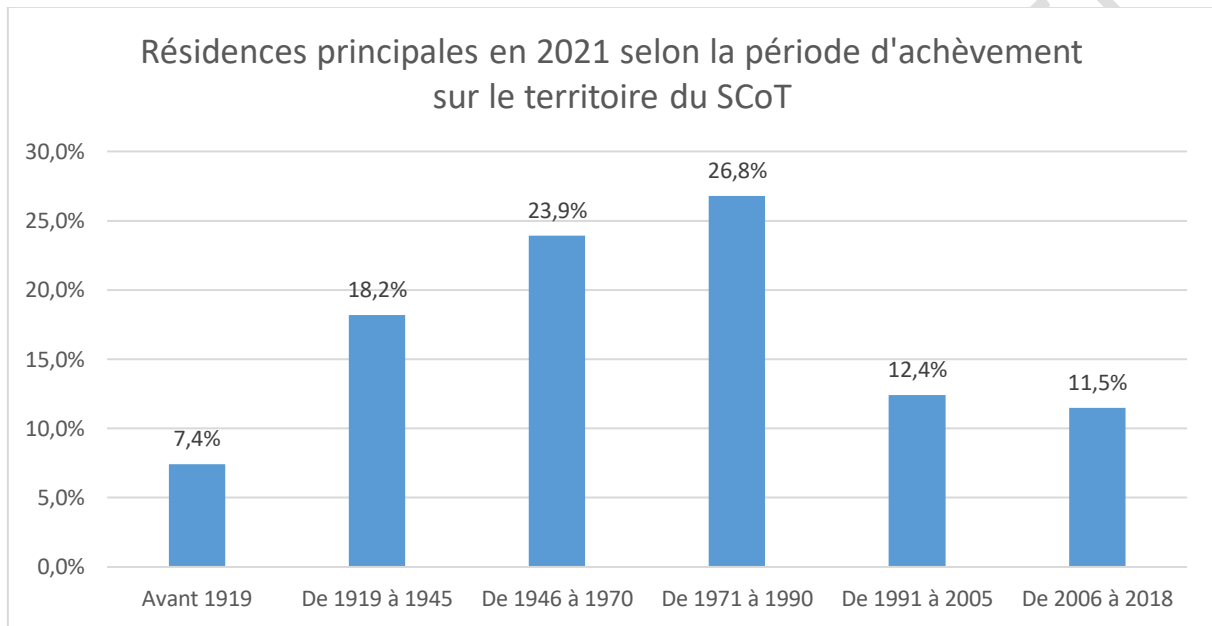
Le territoire devra donc réaliser une aire d'accueil permanente de 35 places qui pourra, suivant les modalités précisées par le schéma, prendre la forme de deux aires de 20 et 15 places selon les contraintes foncières.

Il devra également réaliser l'aire de grand passage prescrite.

## ANCIENNETE DU PARC ET DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

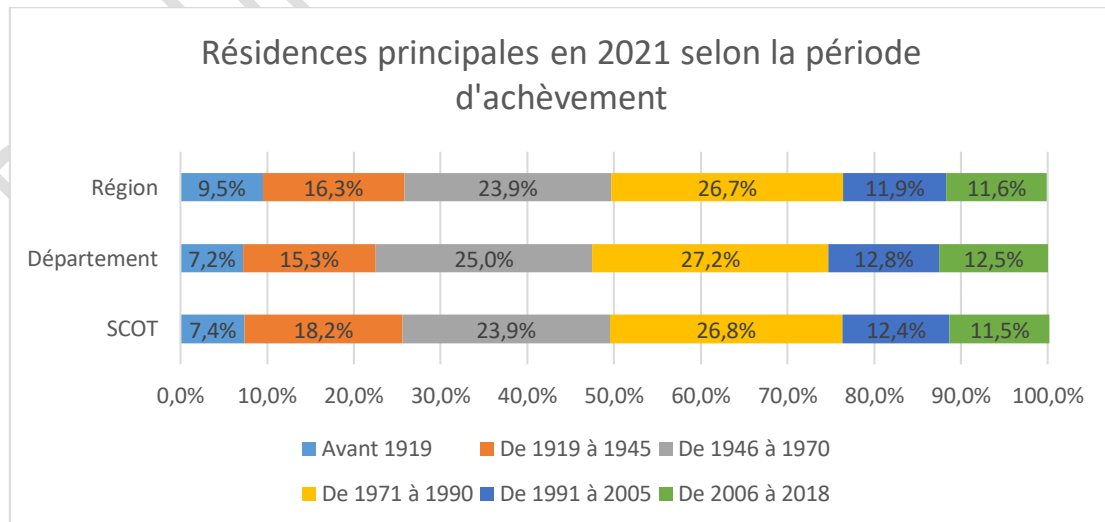
### ➔ Résidences principales selon la période d'achèvement

Selon les données du recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2021, **la moitié des résidences principales du territoire (49,5%) ont été achevées avant 1971** soit avant l'adoption de la première réglementation thermique de 1974 et sont donc potentiellement énergivores.



Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

Cette part est légèrement plus élevée que celle observée à l'échelle départementale (47,5%) et dans une moindre mesure inférieure à l'échelle régionale (49,7%).

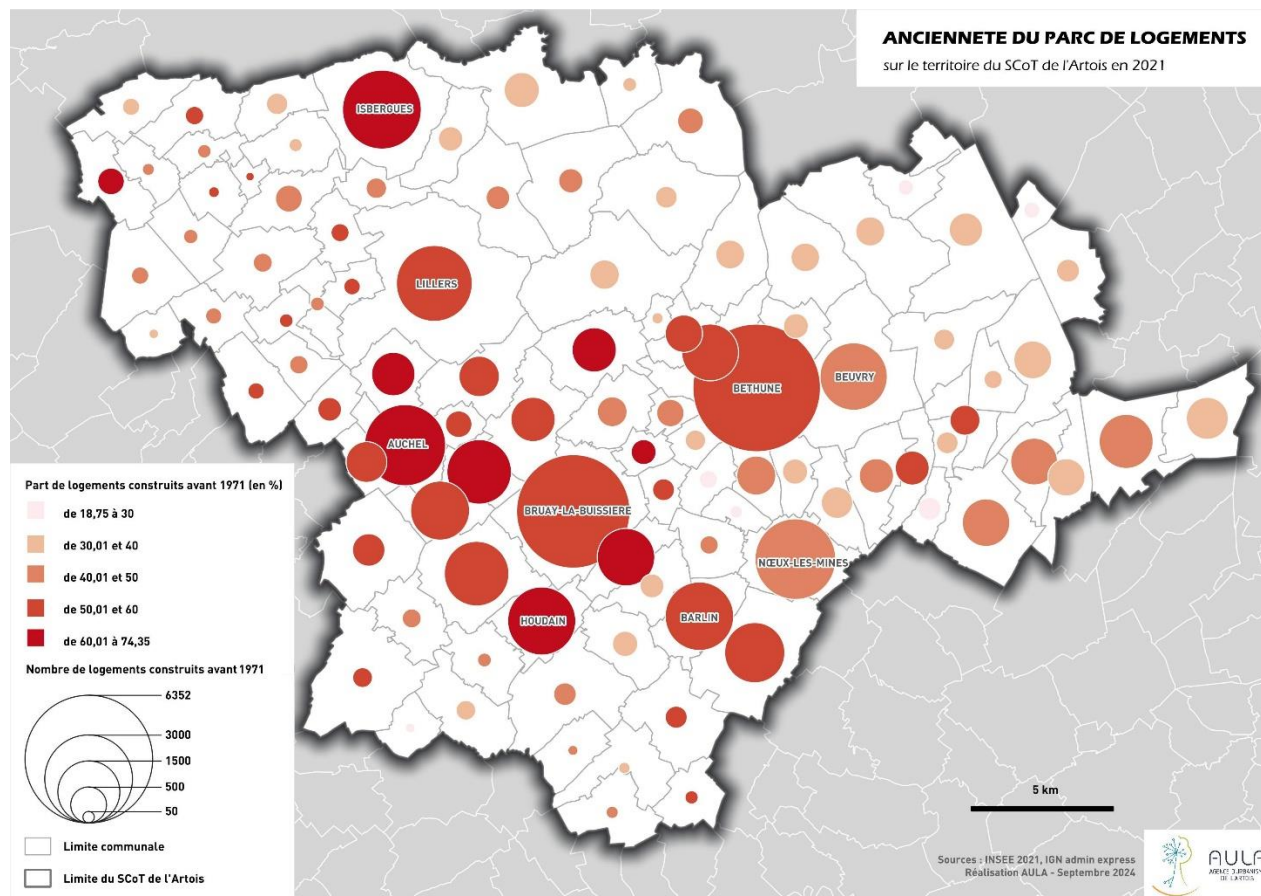


Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA



A une échelle plus fine, on constate que la répartition de ces logements, construits avant 1971, n'est toutefois pas homogène sur le territoire.

On note que la part des résidences principales construites avant 1971 est plus importante dans les polarités et les ex-communes minières, au passé industriel. A l'inverse, les résidences principales d'avant 1971 sont nettement moins présentes sur les franges nord-est et nord-ouest du territoire.

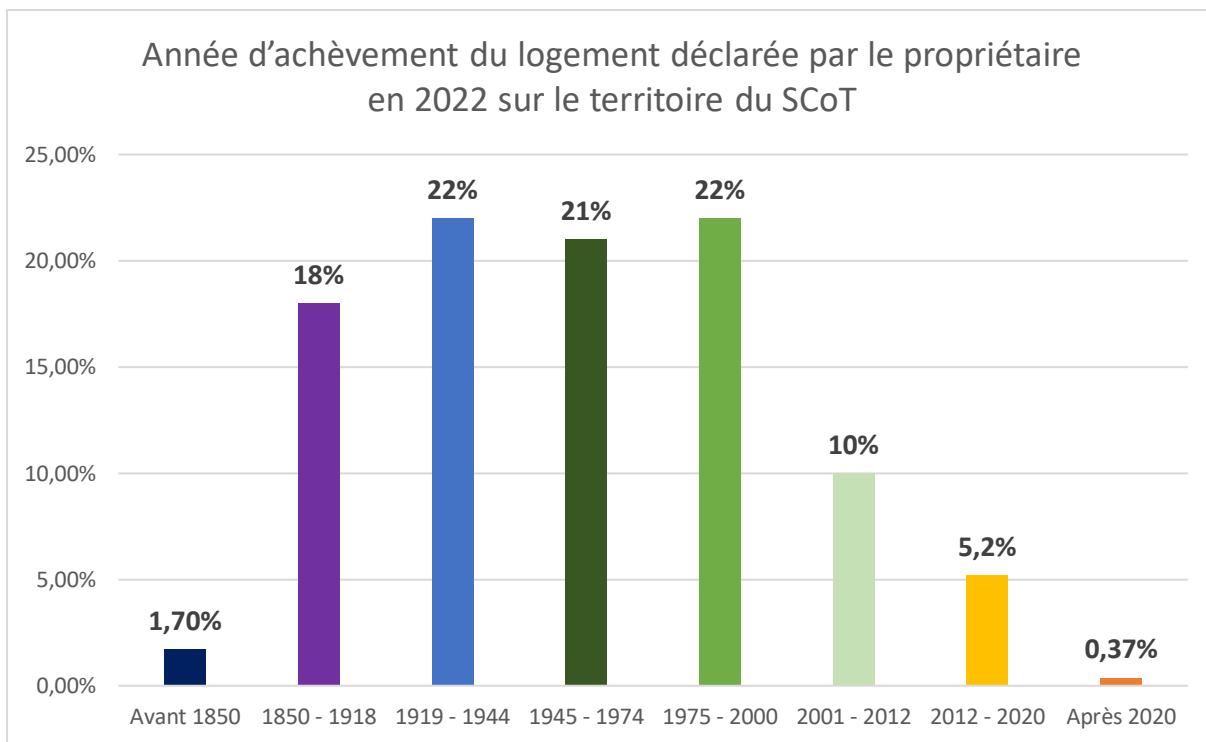


### ZOOM Fichiers Fonciers

Afin de compléter les données INSEE, l'analyse s'appuie également sur les données issues des fichiers fonciers enrichis du CEREMA.

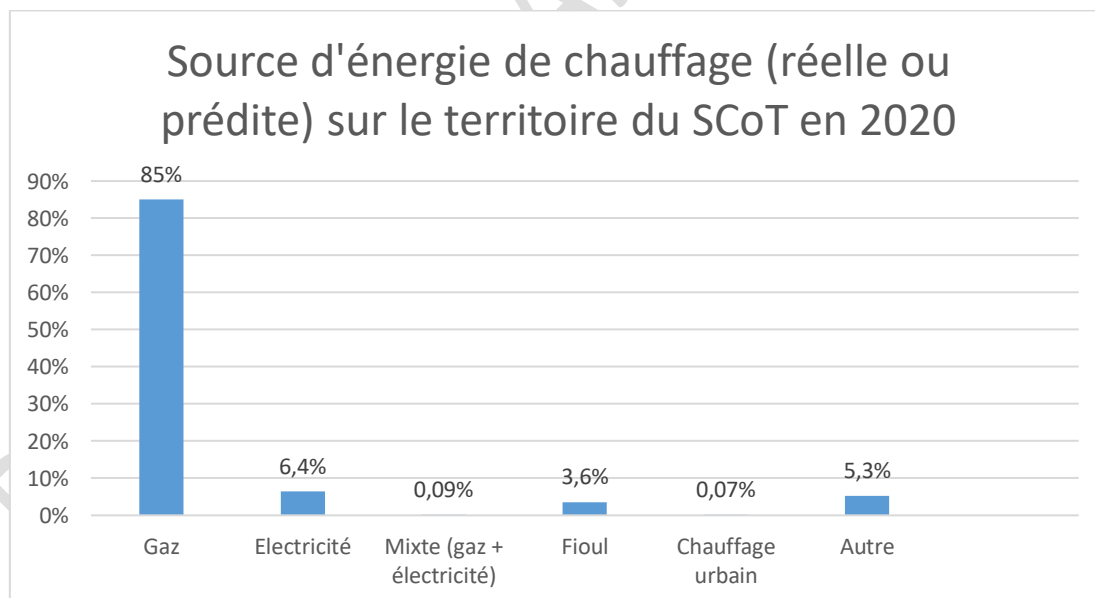
« Cette donnée étant déclarative, les valeurs rentrées à l'année peuvent comporter des inexactitudes. C'est pourquoi, les éléments sont référencés en suivant des périodes de construction plutôt que l'année exacte. Cela permet également de se positionner et analyser les chiffres en fonctions des différentes réglementations thermiques qui ont eu lieu (1974-1982-1988-2000-2005-2012-2020) » (Source : URBS – Fichier IMOPE).

De ce fait, selon les données des fichiers fonciers de 2022, **plus de la moitié des résidences principales du territoire (62,7%) ont été achevées avant 1974** soit avant l'adoption de la première réglementation thermique.



*Source : Fichiers Fonciers enrichis - CEREMA*

En parallèle, on constate que **85 % de l'énergie consommée (réelle ou prédite) par le territoire pour le chauffage des logements d'habitation provient d'énergies fossiles** (produits pétrolier et gaz).

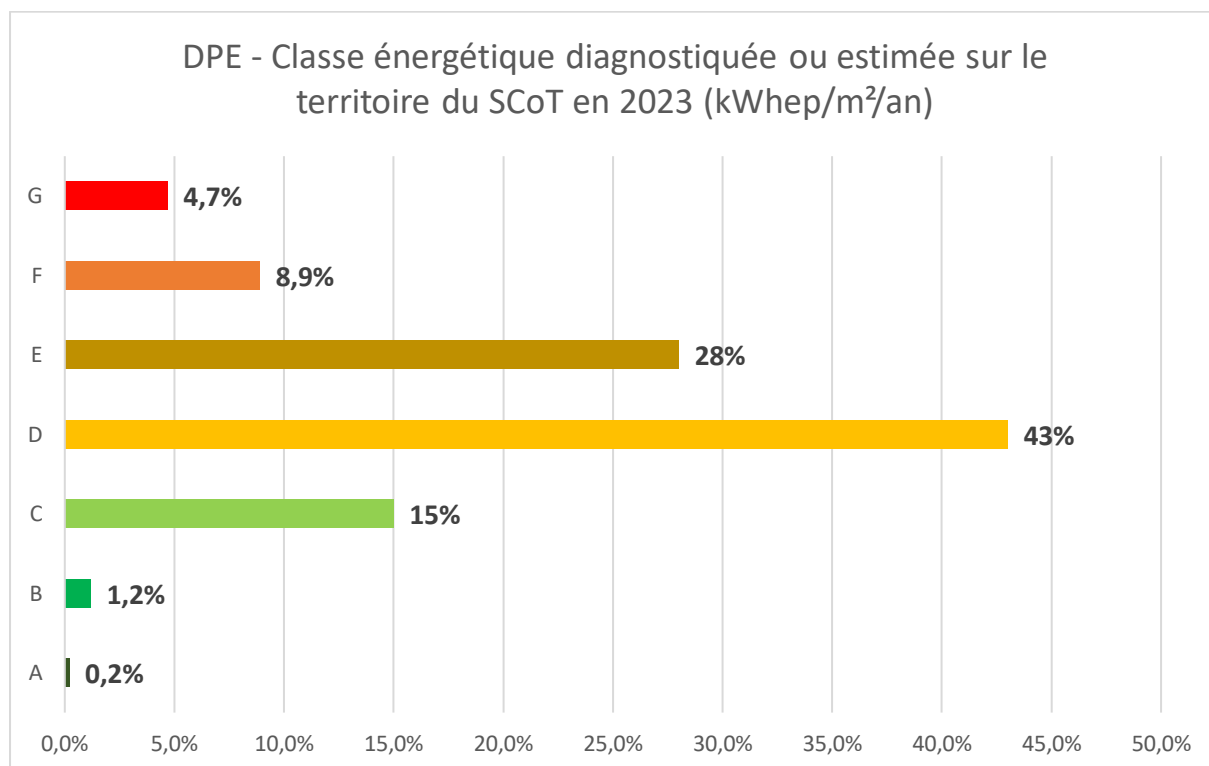


*Source : Source d'énergie / type de chauffage - URBS*

Une étiquette énergie est attribuée à un logement ou à un bâtiment suite à l'établissement d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) évaluant sa consommation d'énergie et son émission de Gaz à Effet de Serre (GES). Ce DPE est obligatoire en cas de vente ou location et ne s'applique pas aux Monuments historiques classés ou inscrits et locations saisonnières.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, en moyenne, les logements sont classés D (donnée réelle et prédite).

Cette étiquette énergétique s'explique en partie par l'ancienneté du parc de logements (mauvaise isolation, vétusté, etc.).



*Source : Algorithme prédictif du DPE – V3 - URBS*

En France, un logement est considéré comme une passoire thermique s'il obtient un score de F ou G. 13,6% des logements sont donc considérés comme des passoires thermiques sur le territoire du SCoT de l'Artois.

➔ Construction neuve

En 2023, la construction de 624 logements a été commencée sur le territoire du SCoT.

Le graphique ci-dessous montre un marché de la construction assez fluctuant, avec des phases de forte croissance (2016-2017, 2021) suivies de ralentissements marqués (2018-2020, 2022). La reprise observée en 2023 est encourageante, mais les variations importantes d'une année à l'autre suggèrent un marché soumis à des influences économiques et conjoncturelles importantes.

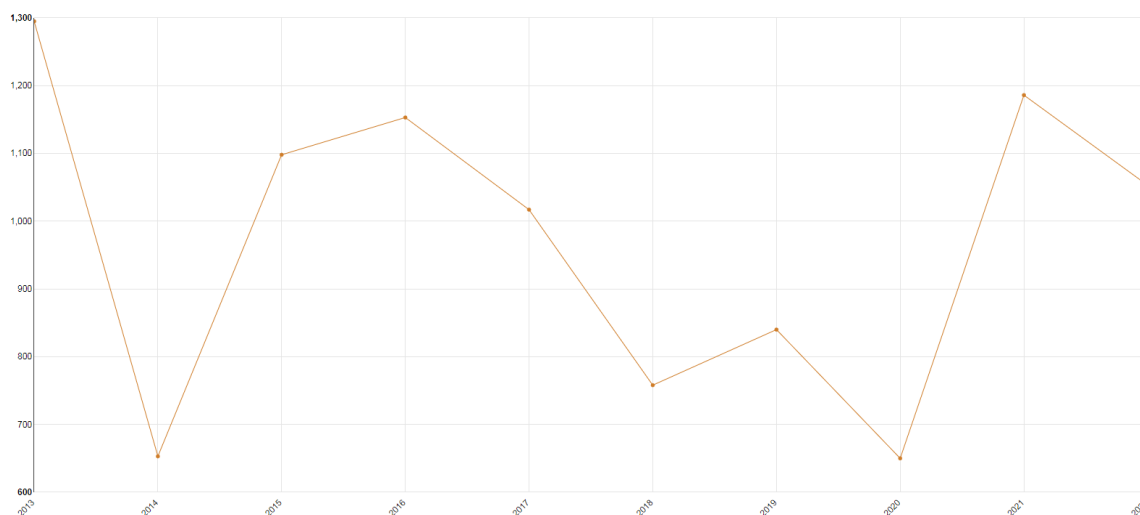


Evolution du nombre de logements commencés

Source : DiDo

En ce qui concerne le **nombre de logements autorisés**, le graphique ci-dessous montre une dynamique très instable sur la période 2013-2022, avec des chutes soudaines suivies de rebonds. La tendance actuelle (après 2020) semble être à la reprise forte, probablement après une période d'incertitude. Cependant, le léger recul en 2022 pourrait indiquer une normalisation après la hausse rapide en 2021.

Ces fluctuations pourraient refléter des influences économiques et politiques, ainsi que des événements extraordinaires comme la crise sanitaire.



Evolution du nombre de logements autorisés

Source : DiDo

## POINTS DE REPERE

**129 092** logements en 2021 *(soit +3,3% entre 2015 et 2021)*

**Une population en diminution** *(-0,87% entre 2015 et 2021)* mais un **nombre de ménages en hausse** *(+ 2,5 entre 2015 et 2021)* et un **nombre de personnes par ménage en baisse** *(de 2,38 à 2,30 personnes entre 2015 et 2021)*

**91,3%** de résidences principales

**8%** de logements vacants *(+953 logements / +10,1% entre 2015 et 2021)*

**25 797** logements sociaux

**85,7%** de maisons

**77,9%** de résidences principales de 4 pièces et plus

**49,5%** de résidences principales construites avant 1971

**58,4%** de propriétaires occupants *(+3,1 % entre 2015 et 2021)*

**54,9%** d'occupants installés depuis 10 ans et plus

**624 logements commencés** en 2023

Secteur résidentiel : **étiquette énergétique moyenne D**



## Synthèse

Le parc de logements comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, **129 092 logements**. Ce nombre a **progressé de 3,3% entre 2015 et 2021 malgré la perte de population observée sur cette période**. Cette évolution s'explique notamment par **l'augmentation du nombre de ménages** conjuguée à la **diminution du nombre moyen d'occupants par résidence principale** liées aux évolutions sociétales.

L'habitat du territoire se caractérise par **une prépondérance de résidences principales (91,3%)**, occupées majoritairement par des **propriétaires (58,4%)**. La **maison est le type prédominant de résidences principales (85,7%)**.

**Le parc de logements comporte davantage de logements de moyenne et grande taille** posant ainsi l'enjeu d'adaptation de l'offre aux besoins des ménages liés aux évolutions socio démographiques observées sur le territoire.

En 2022, selon les données du Répertoire des logements Locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS), **31 661 logements sociaux sont situés sur le territoire du SCoT** (31 687 logements sociaux d'après la Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay, Artois Lys Romane).

Ces logements sont répartis entre plusieurs bailleurs sociaux : Maisons & Cités, SIA Habitat, Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat, etc.

**Plus de la moitié des résidences principales ont été achevées avant l'adoption de la première réglementation thermique de 1974** et sont donc potentiellement **énergivores**. Les énergies fossiles (gaz, fioul) sont les plus utilisées par le secteur résidentiel pour le chauffage.

L'ancienneté du parc de logements explique en partie l'étiquette énergétique des logements du territoire qui sont classés en D.

**En 2021, on constate que la majorité des ménages ont emménagé sur le territoire depuis dix ans ou plus (54,9%)**. Les trois quarts d'entre eux (71,8%) se sont installés sur le territoire depuis au moins cinq ans.

**La part des logements vacants (8%) est légèrement supérieure aux moyennes départementale (7,3%), régionale (6,2%) et nationale (7,1%)**.

Si comme pour d'autres territoires, l'habitat est un poste important du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, on constate que **le rythme de construction de logements commencés a augmenté entre 2022 et 2023**.

### **Enjeux qui en découlent :**

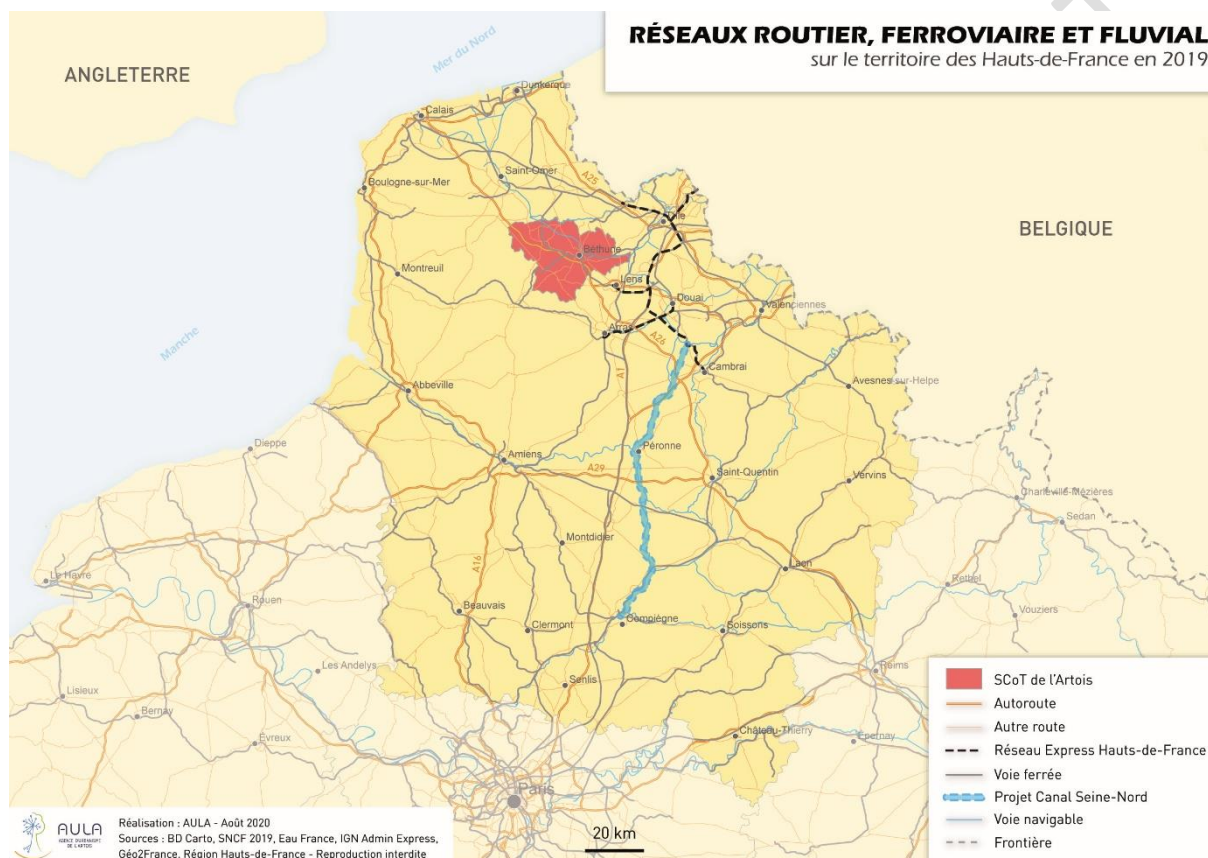
- *Etablir une stratégie de densification des centralités en travaillant les formes urbaines et en mobilisant les friches afin de limiter la consommation foncière liée à l'habitat et la périurbanisation ;*
- *Intégrer des critères environnementaux (construction écologique, gestion des déchets, espaces verts) pour favoriser un développement durable ;*



- *Lutter contre la vacance en renforçant l'attractivité du parc ancien (lutte contre les passoires thermiques et améliorations des performances énergétiques du parc – réhabilitation – etc.) et des centralités (renforcement de la qualité des espaces publics – etc.) ;*
- *Identifier et réhabiliter les logements insalubres pour protéger les populations vulnérables et garantir un logement décent à tous ;*
- *Veiller à la cohérence entre le développement de l'habitat, l'offre en commerces et services, les équipements structurants de transport et la mobilité des habitants ;*
- *Favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale et intergénérationnelle dans les programmations de logements en lien avec le vieillissement de la population et les évolutions sociétales observées (dessalement des ménages – monoparentalité - etc.).*
  - o *Développer les logements adaptés pour les personnes âgées (accessibilité, sécurité) et des services à domicile pour permettre aux personnes âgées de vivre de manière autonome.*
  - o *Proposer des logements abordables et adaptés aux familles/évolutions sociétales, ainsi que des résidences étudiantes, pour attirer les jeunes ménages et favoriser le renouvellement démographique.*
- *Promouvoir des projets de logements diversifiés et de qualité (types de logements, niveau de loyer) qui contribue à éviter la concentration de la pauvreté et à favoriser la cohésion sociale.*

## MOBILITES

Le territoire du SCoT de l'Artois **bénéficie d'une position stratégique, au sein d'une grande région transfrontalière**. Sa position de « carrefour » au sein de la Région lui permet de disposer d'atouts indéniables en termes d'accessibilité. Ce territoire présente la particularité de regrouper des territoires hétérogènes avec des zones urbaines densément peuplées et des espaces ruraux et périurbains.



## LES INFRASTRUCTURES

### ➔ Le réseau routier

Le réseau routier du SCoT de l'Artois repose sur un réseau hérité du passé, avec des axes de diverses importances.

#### La desserte autoroutière

Le territoire du SCoT de l'Artois est traversé d'est en ouest par l'autoroute A26 reliant Calais à Reims et Troyes et au-delà l'est de la France et la vallée du Rhône. **Bien que payante, cette autoroute joue un rôle au niveau local** à la fois pour des échanges internes au SCoT de l'Artois (entre les échangeurs de Lillers et Béthune principalement) ou vers Lens-Liévin grâce à la connexion avec l'A21.

#### Les routes nationales et départementales

En plus de l'autoroute A 26, **le territoire est maillé par un réseau important de routes départementales** qui constitue le véritable réseau structurant du territoire.

On y retrouve par exemple la RD941, qui permet sur sa partie nord, de relier Béthune à La Bassée avant de se connecter à la RN47 et à la RN41 qui permettent de rejoindre l'ouest de la Métropole Lilloise, la RD943, qui longe l'A26 et relie les communes d'Aire-sur-la-Lys, Lillers, Béthune et Lens, la RD937, qui relie l'Arrageois au Béthunois, et la RD301, située dans le prolongement de l'A21.

**Viennent se rajouter à ces axes, des axes secondaires et des voies locales permettant de rejoindre les communes plus rurales.**

**Le territoire du SCoT dispose ainsi d'une bonne accessibilité routière** permettant de se situer à environ :

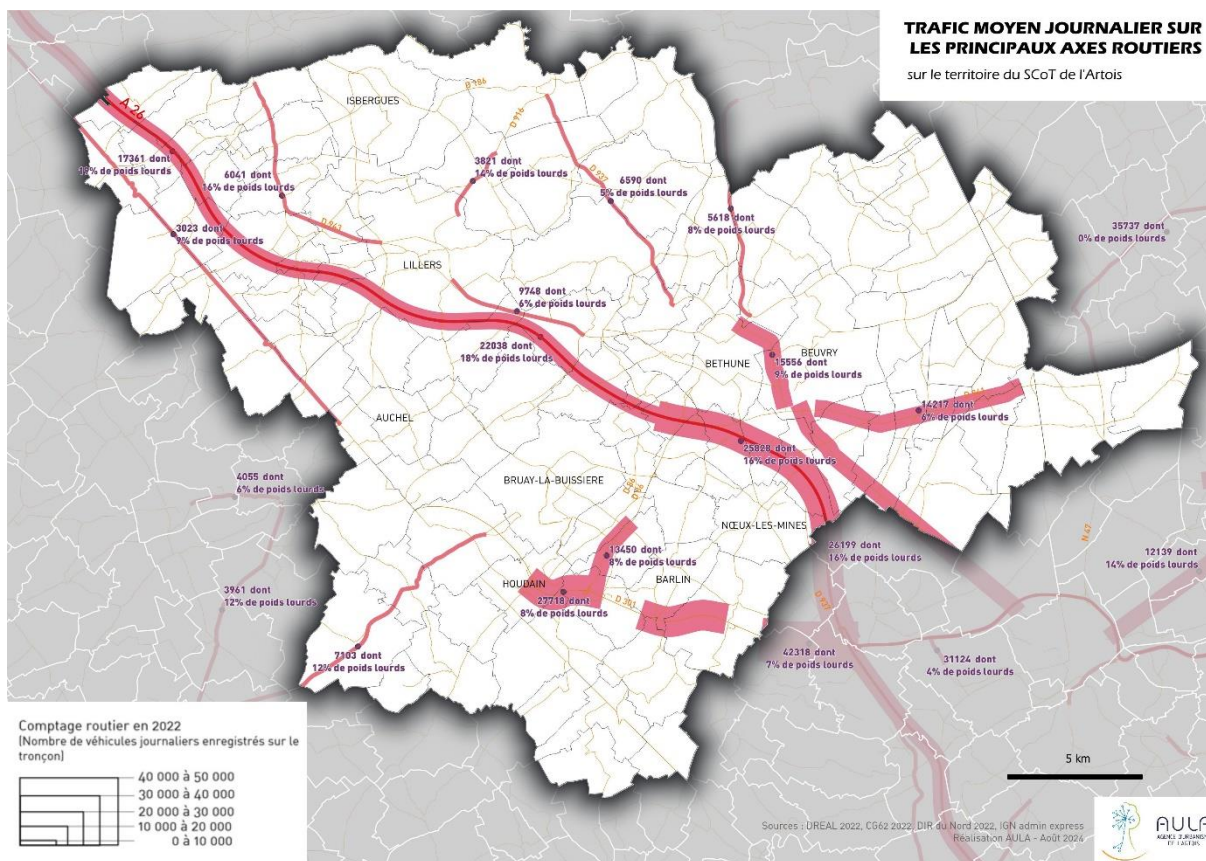
- 2h00 de Bruxelles
- 2h30 de Paris
- 3h30 de Londres

A l'échelle des Hauts-de-France, le réseau routier permet de rejoindre les polarités urbaines d'envergure régionale dont les plus proches sont :

- Arras, en 30 min
- La Métropole Européenne de Lille, en 55 min
- Douai, en 52 min
- Amiens, en 1h30
- Lens, en 26 min

Les temps de parcours vers Lille pouvant être considérablement rallongés en heures de pointe.





L'enjeu est d'autant plus fort que la saturation du réseau routier risque de s'accroître au cours des années à venir au regard de la distanciation accrue des lieux de résidence et de travail et du développement des zones d'activités logistiques.

En complément, en 2022, 76 accidents corporels ont été répertoriés sur le territoire du SCoT, soit une baisse de 30% depuis 2019.

➔ Le réseau ferroviaire

Le territoire du SCoT de l'Artois bénéficie d'une desserte ferroviaire assurée par deux principales lignes.

On compte ainsi :

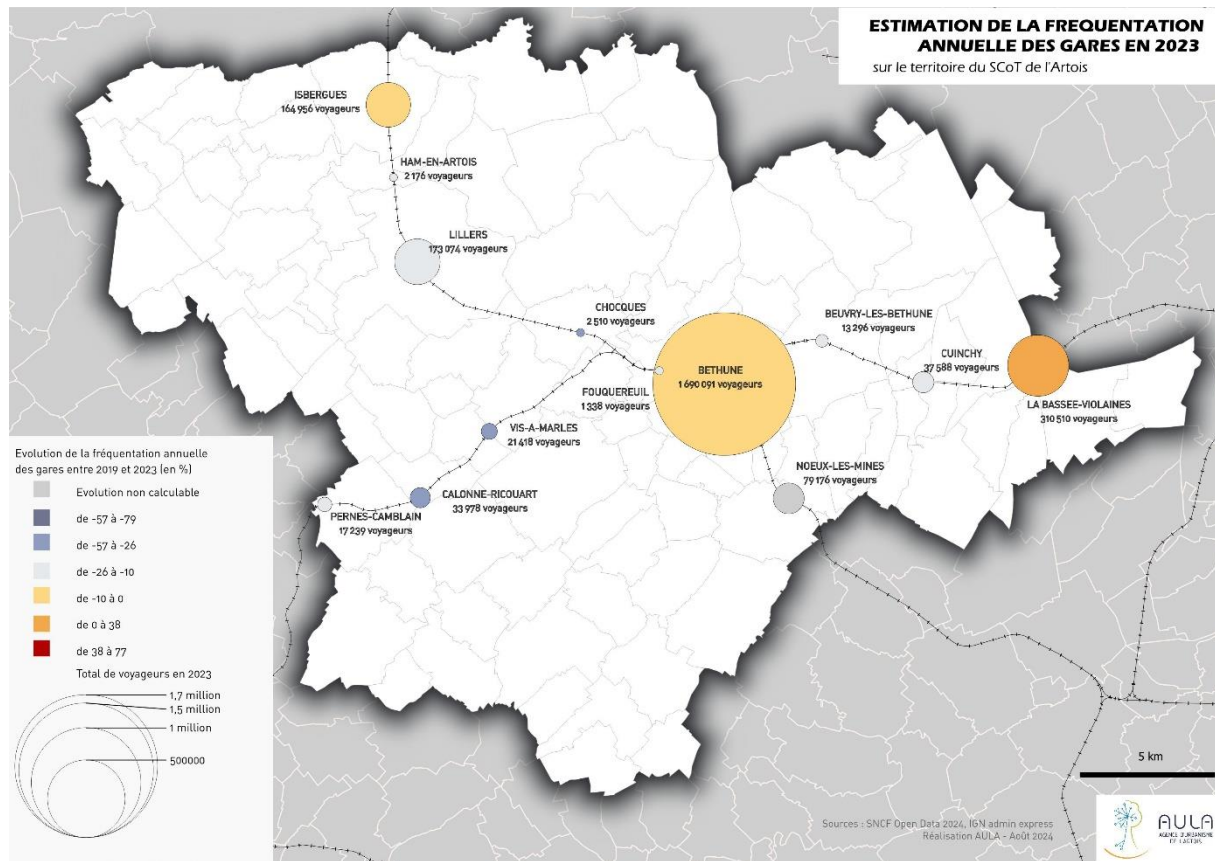
- Un pôle d'échanges principal se trouvant à Béthune desservi à la fois par le TER et le TGV,
- 1 pôle d'échange secondaire se trouvant à Lillers
- 3 gares se trouvant à Nœux-les-Mines, Calonne-Ricouart et Isbergues,
- 7 haltes ferroviaires se situant à Cuinchy, Beuvry, Fouquereuil, Vis-à-Marles, Pernes-Camblain, Chocques et Ham-en-Artois.

**A noter** également la présence du pôle d'échange secondaire de la Bassée, située à la limite du territoire du SCoT, mais qui est fortement utilisée par les habitants du territoire, pour se rendre au cœur de la Métropole Lilloise.



En termes de fréquentation annuelle, parmi les principaux points d'arrêt du territoire, la gare de **Béthune** est de loin la plus fréquentée en 2023 (1 690 091 usagers) devant Lillers (173 074 usagers) et Isbergues (164 956 usagers).

Le pôle d'échange de la Bassée compte quant à lui 310 510 usagers en 2023.



En 2019, l'offre a été profondément remaniée pour accroître les liaisons directes et semi-directes entre les principales gares de la région dont font partie Béthune, Lens, Libercourt et La Bassée.

Si les gares comme Isbergues, Lillers ou Nœux-les-Mines bénéficient toujours d'une desserte conséquente (37 trains par jour), on peut noter une perte de 7 dessertes quotidiennes.

Si l'offre est plus stable pour les haltes entre Béthune et Saint-Pol-sur-Ternoise entre les différentes années, il faut néanmoins noter que le nombre de trains directs vers Lille a diminué.

### ZOOM sur le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Hauts-de-France

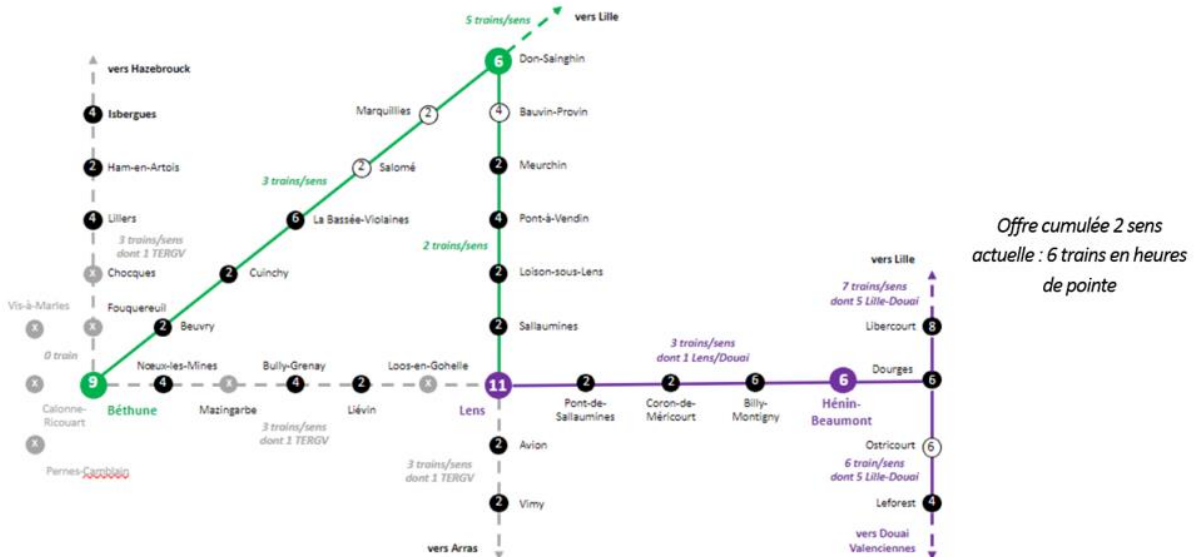
Le projet de SERM Hauts-de-France a pour objectif de faciliter les déplacements de 5 millions d'habitants sur un territoire qui s'étend de la Flandre et du Calais à l'ouest au Valenciennois à l'est, et de l'Artois, le Douaisis, le Cambrésis et l'Arrageois au sud à la Belgique au nord.

Il vise ainsi à offrir de nouvelles opportunités de déplacement, à désenclaver le territoire et à apporter une réponse concrète aux problèmes de congestion routière, de qualité de l'air et d'émission de carbone des transports dans la région alors que l'utilisation de la voiture est prédominante dans les trajets du quotidien.



Le projet prévoit le **doublément de l'offre ferroviaire**, permettant ainsi de faire circuler plus de trains par heure vers et depuis les différents territoires de la région, aux heures de pointe. Il prévoit aussi une offre renforcée toute la journée et étendue de 5 heures à 23 heures.

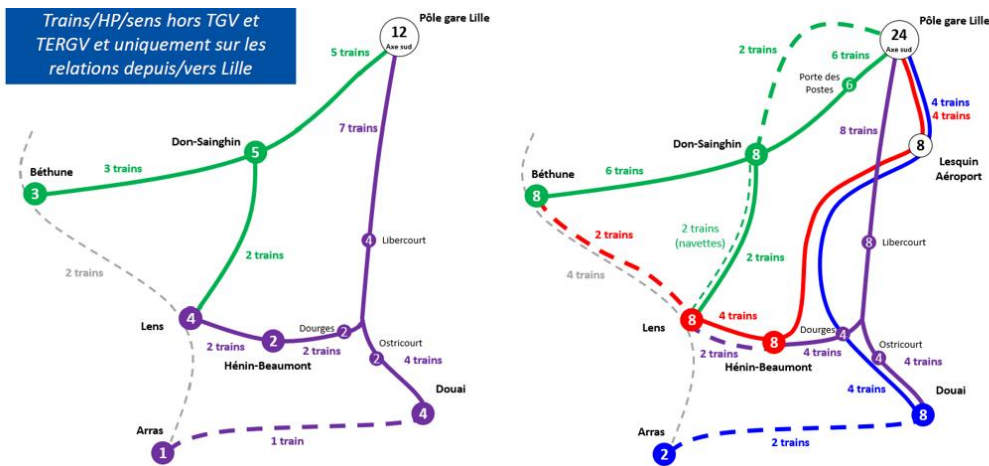
### Offre actuelle (2 sens) en heure de pointe :



### Offre par gare (2 sens) à horizon 2040 du projet de Service Express Régional Métropolitain :



Cette ambition nécessite des **aménagements significatifs** du réseau ferroviaire existant et la réalisation du réseau express Hauts-de-France, le REHF, un barreau ferroviaire de près de 40 km entre Lille et Hénin-Beaumont ainsi que la création d'une nouvelle gare centrale traversante à Lille.



➔ Le réseau fluvial à grand gabarit

Le territoire du SCoT de l'Artois est traversé d'est en ouest par le canal à Grand Gabarit Dunkerque/Escaut qui constitue la colonne vertébrale du réseau fluvial du Bassin Nord-Pas-de-Calais et qui traverse le territoire par le canal d'Aire à la Bassée.

Ce canal traverse le territoire sur 35 kilomètres. On y dénombre 4 sites de transbordement en activité dont 2 publics. Ces différentes infrastructures assurent le lien entre le territoire, les quais des agglomérations voisines et les ports maritimes.

Le réseau fluvial est un atout indéniable pour le tissu économique du territoire et pour envisager un développement des modes alternatifs à la route.

Cet atout sera encore renforcé avec la perspective du canal Seine-Nord-Europe qui vise à créer une liaison entre la Seine et l'Escaut à grand gabarit européen, permettant d'accueillir des bateaux d'une longueur allant jusque 185 mètres et jusque 11,40 mètres de large, pouvant contenir 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions.

➔ Le réseau de bus

Le réseau de bus vient compléter la desserte du territoire.

D'après l'Enquête Mobilités, la part modale des transports en commun routier (bus/car) était de 4% en 2023 alors qu'elle était de 3% en 2005.

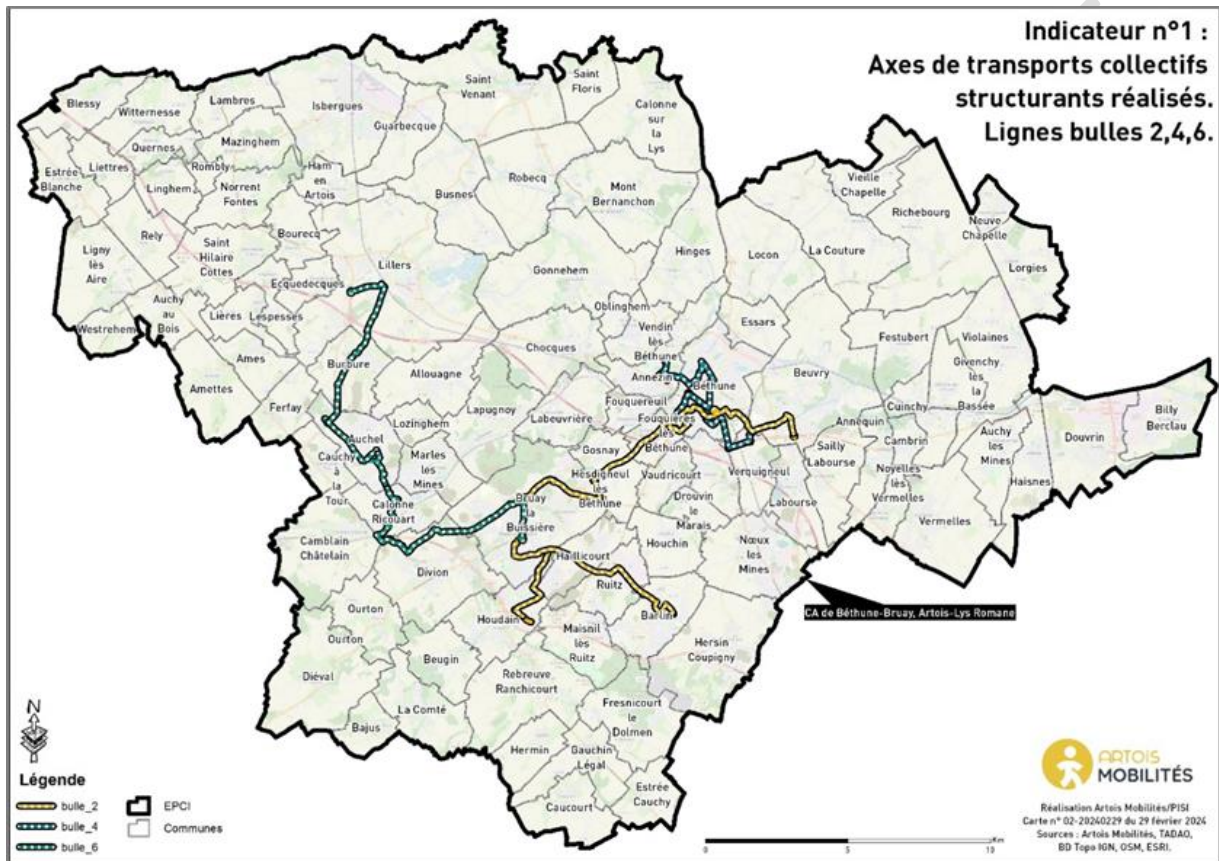
Cette légère évolution peut s'expliquer en partie par la mise en service par Artois Mobilités le 1<sup>er</sup> avril 2019 de 7 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), dont 3 sur le territoire du SCoT.

- **Bulle 2** : Beuvry / Houdain : 28 km – Fréquence : 10 à 12 min  
2019 : 1 391 498 usagers / 2022 : 1 727 026 usagers
- **Bulle 4** : Annezin / Beuvry : 13 km – Fréquence : 20 à 30 min  
2019 : 281 121 usagers / 2022 : 281 288 usagers
- **Bulle 6** : Bruay-la-Buissière / Lillers : 22 km – Fréquence : 20 à 30 min  
2019 : 279 185 usagers / 2022 : 529 743 usagers

L'objectif des lignes est de garantir des temps de parcours plus rapides entre les principales polarités du territoire grâce à des aménagements en site propre, de proposer une fréquence élevée en heure de pointe et de fournir une information voyageur instantanée aux usagers.

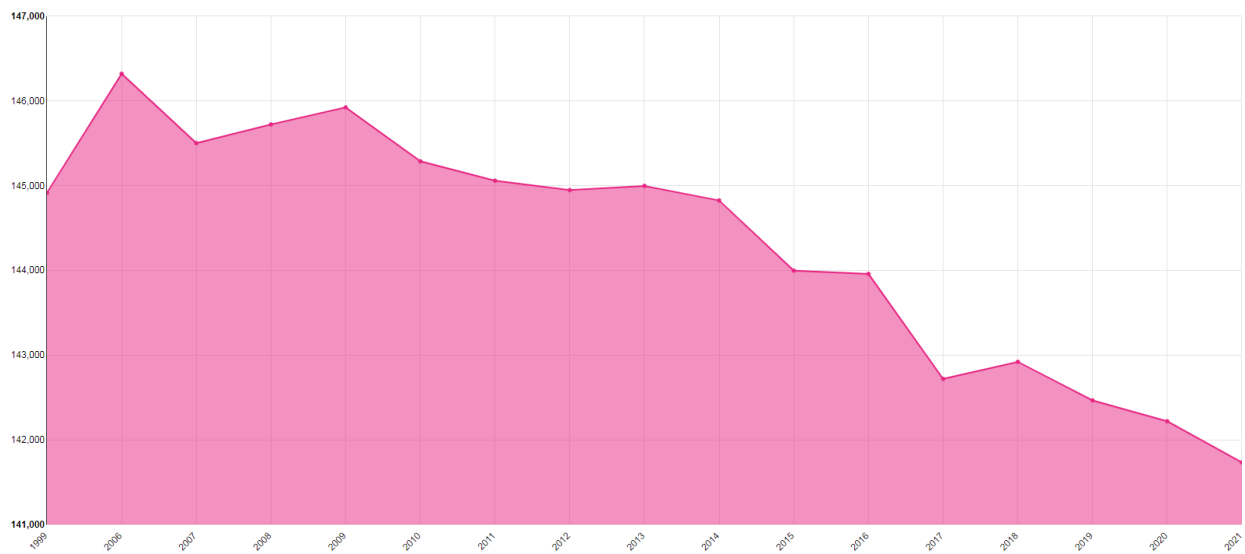
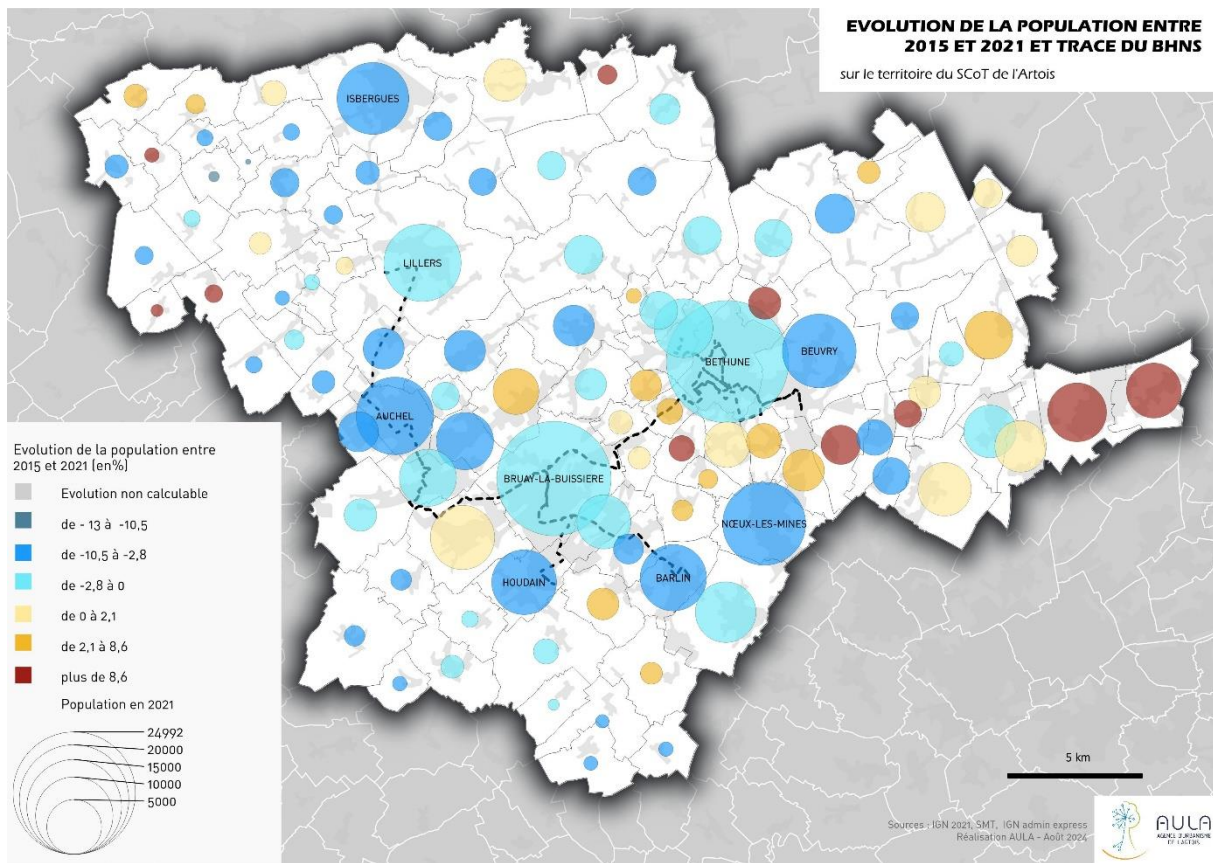
Ces lignes desservent également les grands équipements (la cité des Electriciens, le stade du parc de Bruay, les cinémas...), les principales zones commerciales (La Rotonde, Actipolis, Porte Nord...), et les établissements publics majeurs (Hôpital de Beuvry, mairies, lycées, agences France Travail...).

Ces lignes structurantes ont également été pensées pour desservir les quartiers où se concentrent les taux de pauvreté les plus importants et les taux de motorisation les plus faibles du territoire.



Fait marquant, on peut noter que le nombre d'habitants dans les communes desservies par les offres de bus structurantes diminuent au cours des dernières années.

Ainsi, la réussite d'un tel projet sur le long terme nécessite de repenser la localisation des logements et des activités pour permettre au plus grand nombre d'habiter, de travailler, de consommer, etc. au plus proche de cette offre de transport afin d'en inciter l'usage.



Nombre d'habitants dans les communes desservies par les lignes 'Bulle' sur le territoire du SCoT

Source : Observatoire du PDU Artois Mobilités, AULA

TADAO propose également d'autres lignes de bus ('Les principales' et 'les complémentaires') qui viennent compléter les lignes 'Bulles', des services tels que les « Allobus » qui est un service à la demande et sur réservation qui dessert en particulier des secteurs moins peuplés ou excentrés, les « Proxibus » qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite, les « navettes » et les lignes « chronopro » service à destination de certaines zones d'activités.



Les anciennes lignes du Conseil Départemental, reprises en partie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par la Région des Hauts-de-France, complètent également la desserte sur des secteurs situés aux marges du territoire et permettent de répondre aux enjeux spécifiques de liaisons vers les territoires voisins. Rajouter à cela, on retrouve également les circuits scolaires.

#### ➔ La mobilité douce

Avec une part modale de 1,1%, l'usage du vélo reste très marginal sur le territoire alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT est de 5,26 km en 2023 d'après l'Enquête Mobilités.

Cela s'explique en premier lieu par l'absence d'un réseau cyclable maillé et sécurisé mais aussi par des niveaux de trafic routier qui ne permettent pas d'envisager le vélo comme une solution crédible pour les déplacements du quotidien.

Sur le territoire du SCoT, l'état des lieux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, a permis de dénombrier 353,7 km d'aménagements cyclables existants. Parmi ces aménagements on trouve 50% de chemins assimilés voies vertes, 20% de voies vertes, 9,6% de pistes cyclables, 6,7% de bandes cyclables, 8,2% en zone 30, 3,1% de double-sens cyclables, 2% de chaussées à voie centrale banalisée et 1,2% en zones de rencontres.

Les zones de circulations apaisées (zone de rencontre, zone 30), qui sont comptabilisées dans le linéaire d'aménagements cyclables existants évoqué ci-dessus, favorisent également l'usage du vélo. Environ 34 zones de rencontre ont été recensées sur le territoire en 2023.

De plus, plusieurs projets récents ou en cours participent au développement de l'usage du vélo sur le territoire, avec une orientation plutôt axée sur la pratique de loisirs même si ces derniers peuvent également répondre à des besoins utilitaires notamment avec la mise en place d'un schéma cyclable mais également avec le développement du réseau point-nœuds sur le département du nord et qui s'étend sur la partie nord du territoire du SCoT de l'Artois, le long de la Vallée de la Lys. Ce réseau se matérialise par la création d'une signalétique spécifique le long d'un réseau maillé de boucles cyclables permettant à chacun d'élaborer son itinéraire.

Le projet « Chaîne des Parcs » porté à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois ambitionne également de créer un réseau de boucles cyclables locales adossé à un réseau structurant de liaisons douces entre les principaux parcs du territoire. Aujourd'hui, ce sont 11 parcs de 4 200 hectares d'espaces naturels reliés par 420 km de voies vertes.

On note également la mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes et du schéma européen des Eurovélos qui se poursuit sur le territoire et qui concerne notamment l'Eurovélo n°5.

Pour ce qui est des aménagements vélos, d'après un recensement non-exhaustif, on comptait 148 stationnements vélos en 2022. Les équipements les plus représentés sont les arceaux (118), suivi des pince-roues (22) et des abris vélos sécurisés (8), équipements situés en majorité près des gares.

#### ➔ L'intermodalité

Les gares constituent les principaux lieux d'intermodalités du territoire. La problématique du stationnement automobile rencontrée autour des principaux pôles d'échanges ne peut avoir comme réponse unique l'augmentation de la capacité des parkings.

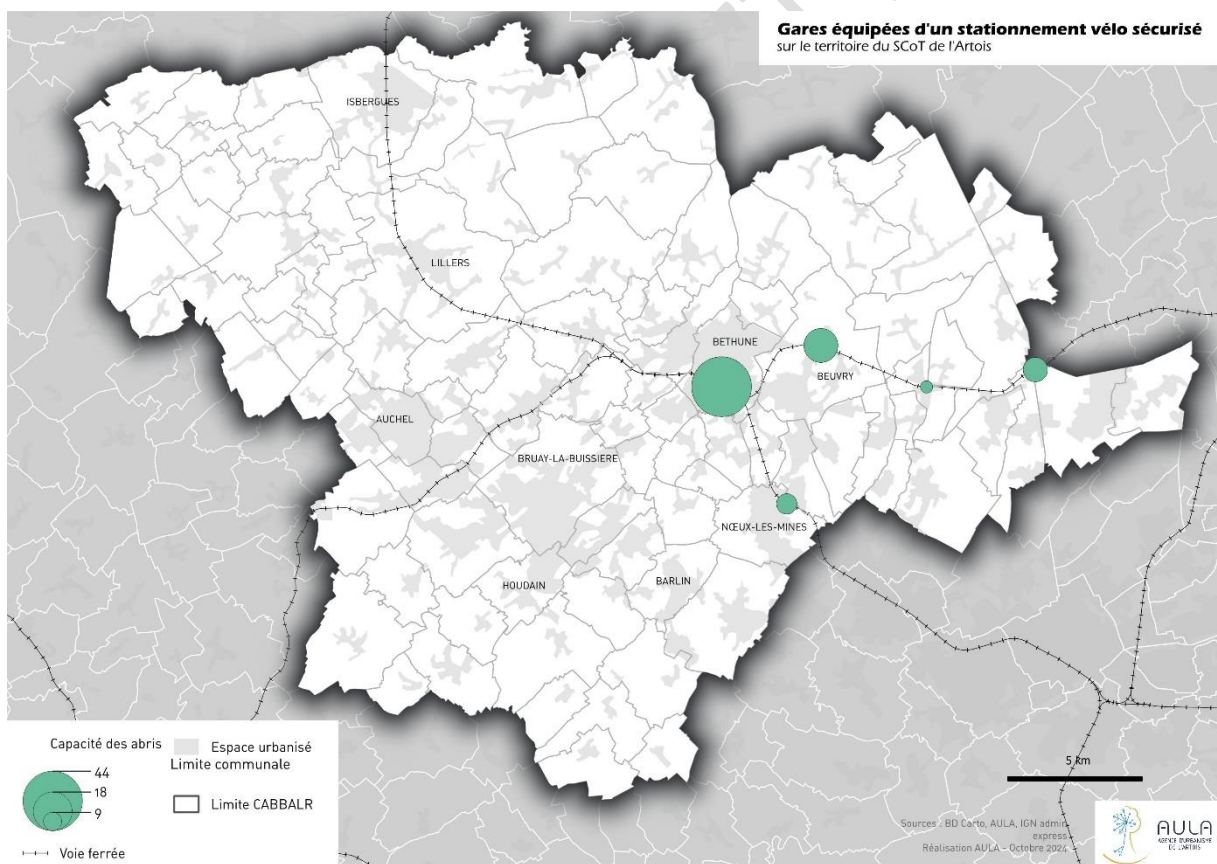
Il est donc **nécessaire d'améliorer l'accessibilité vers ces différents pôles d'échanges pour l'ensemble des modes de déplacements et de faciliter également le passage d'un mode à l'autre.**

Améliorer l'intermodalité est également un **enjeu fort pour l'attractivité des transports en commun.** Cela passe par la cohérence entre les différentes offres et par des aménagements facilitant le passage d'un mode à l'autre (cheminements, abris vélo sécurisés, signalétique, etc.).

La gare de Béthune présente la capacité d'accueil la plus importante sur le territoire avec 44 emplacements vélos sécurisés. On peut noter qu'aucun abri vélo sécurisé n'est à ce jour saturé, les usages les plus importants étant recensés à Béthune.

Sur les 12 gares du territoire, 4 gares sont concernées par un aménagement cyclable ainsi que la gare de la Bassée-Violaines, ce qui pour autant ne signifie pas que les gares sont accessibles depuis l'ensemble de leur aire de chalandise. On peut noter que parmi les gares fortement fréquentées, la gare d'Isbergues ne bénéficie d'aucun aménagement.

**Les pôles d'échanges doivent avant tout être pensés dans cette optique, permettant une lisibilité optimale des différentes offres de « mobilités » présentes sur les pôles.** Si certains réaménagements récents de pôles d'échanges ont été réalisés notamment en lien avec l'arrivée du BHNS, il existe encore une marge de progression importante concernant cet enjeu.





## LES PRATIQUES DE DEPLACEMENT

*NB : Pour cette partie, le Diagnostic Territorial s'est appuyé sur l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2) lancée en 2023 par Artois-Mobilités. Cette enquête avait pour but d'évaluer les objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et mesurer efficacement l'évolution des pratiques de mobilités des habitants du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).*

*Au total, ce sont donc 3 250 ménages et 11 000 personnes qui ont été enquêtés entre janvier et mai 2023 dont 1 845 personnes sur leurs déplacements du week-end.*

Les habitants du SCoT de l'Artois réalisent en moyenne 791 000 déplacements soit environ 3 déplacements par jour et par personne, mobilité moyenne établie sur la base des résultats de l'Enquête Mobilités de 2023.

Cette enquête avait pour objectif d'analyser les pratiques de mobilité des habitants et de mesurer l'évolution des pratiques (la marche, l'usage du vélo, de la voiture, des transports en commun ...) afin de mieux organiser la mobilité sur le territoire (circulation routière, stationnement, lignes de bus, ...).

Le territoire du SCoT n'est pas organisé selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie. En effet, il est structuré par un réseau de polarités urbaines de taille moyenne, dont une partie de la conurbation minière qui s'étend également sur le territoire voisin du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

A cette multipolarité s'ajoute l'impact de l'activité houillère, qui laisse en héritage des cités minières construites autour des puits de mines, mais également l'adaptation du territoire à l'essor de l'automobile qui s'est traduite notamment par la création de nombreuses zones d'activités en périphérie des polarités urbaines. Il en résulte aujourd'hui un territoire morcelé, où l'urbanisation en extension du tissu existant se poursuit.

Cela a donc pour conséquence, la dispersion et la dissociation des lieux d'habitation, de travail, de commerces et de services, ce qui, en matière de mobilité signifie un éclatement des flux et explique la difficulté à organiser des modes de transports massifiés.

L'absence de centralité urbaine dominante sur le territoire et le développement de la périurbanisation dans certaines zones ont largement accru la mobilité des habitants en favorisant l'automobile au détriment des autres modes.

→ Les parts modales

L'Enquête Mobilités réalisée en 2023 met en exergue l'utilisation importante de l'automobile. En effet, plus de 70% des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture.

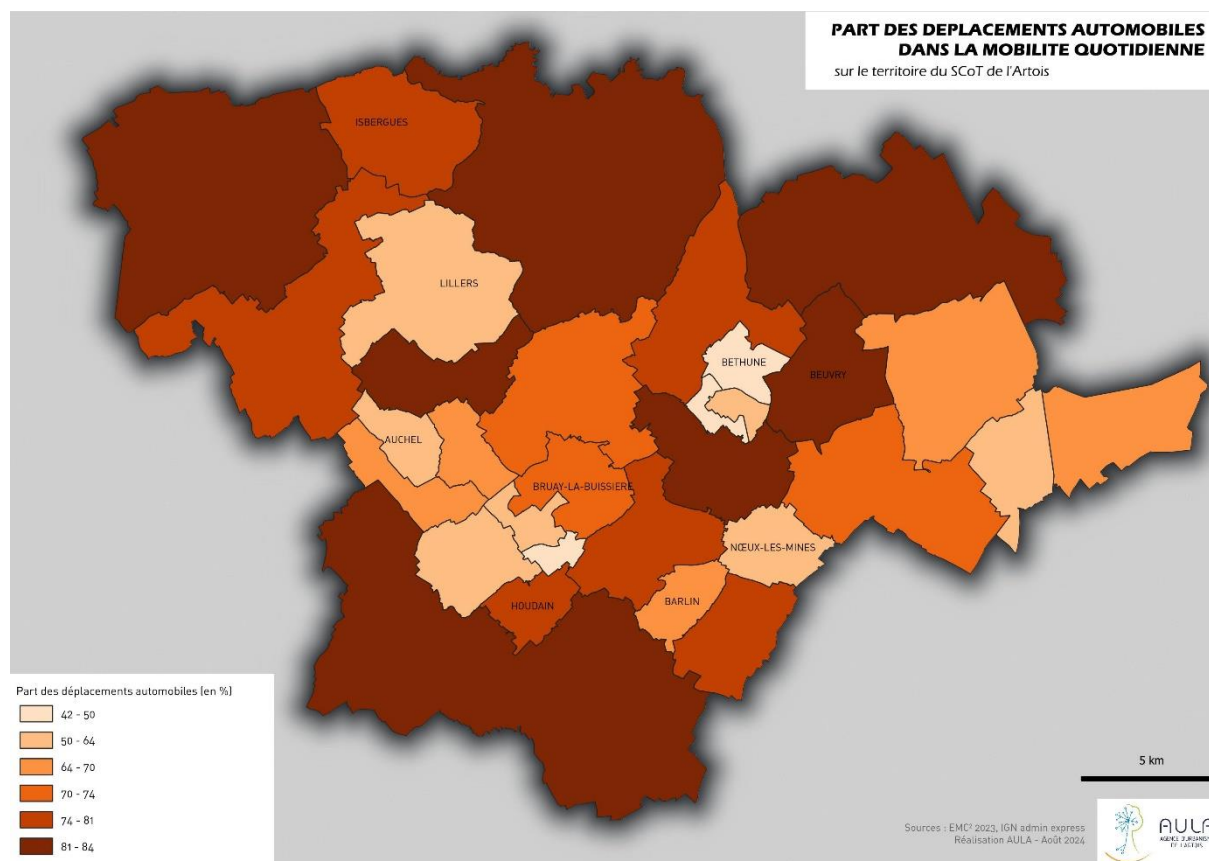
Comme le montre la carte ci-dessous, ce mode de déplacement est présent sur la totalité du territoire même si on note une part moins importante au sein des communes situées au cœur du tissu urbain de l'ancien Bassin Minier.

Parmi ces déplacements automobile, 17% sont réalisés en tant que passager et 53% en tant que conducteur. L'usage automobile est donc fortement lié à un usage individuel.

Cette part modale est supérieure à celles observées sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (65%) et de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (66%).

Toujours d'après les données de l'Enquête Ménage Mobilités, **le taux de motorisation est passé de 1,26 en 2005 à 1,32 en 2023** sur le territoire du SCoT (+4,4%).

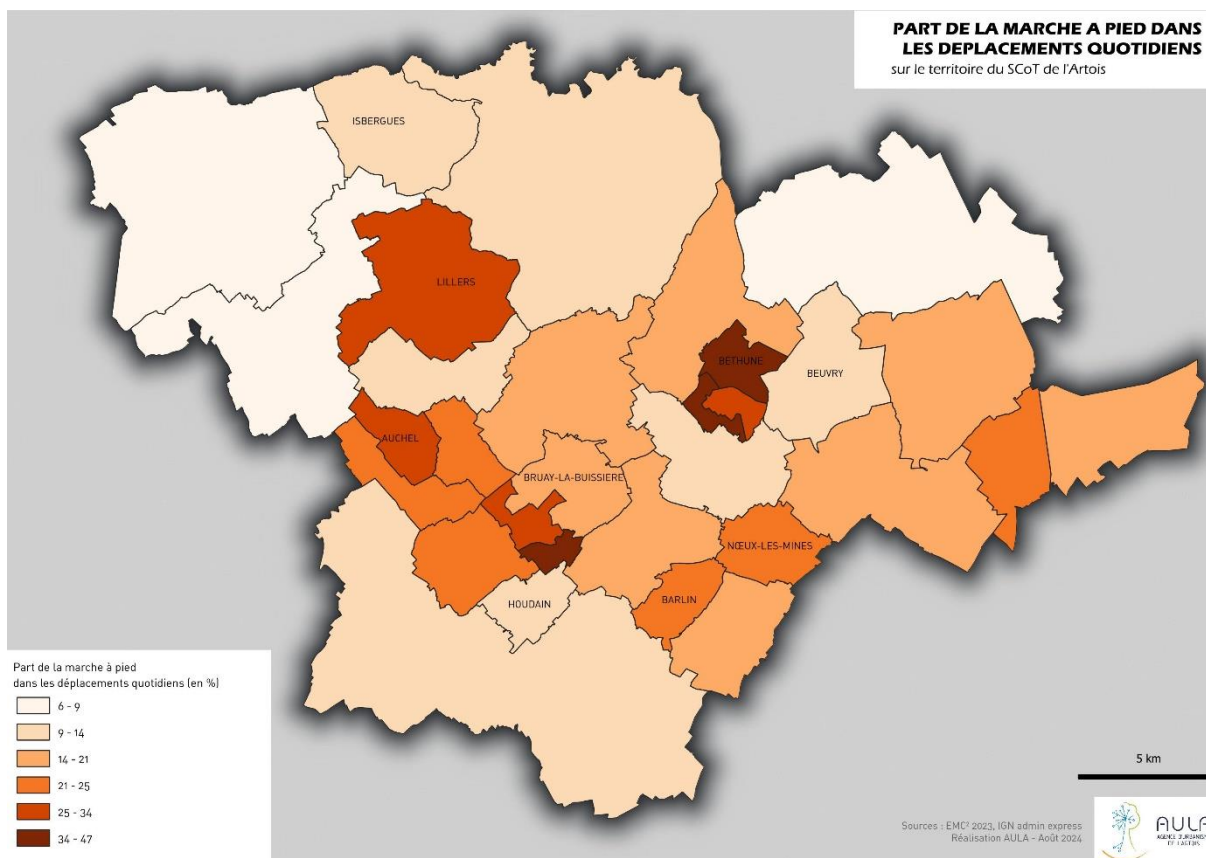
**Le taux de remplissage des véhicules est de 1,44 personne par véhicule.** A titre de comparaison, il est de 1,44 dans le Valenciennois en 2019.



On note également que **la marche occupe une place non négligeable** et montre que malgré les spécificités du territoire, **la marche est de (loin) le deuxième mode de déplacement pour les habitants du territoire.** Elle représente **21% des déplacements**, une part élevée mais qui reste inférieure à celle observée dans les autres agglomérations du territoire du PMA.

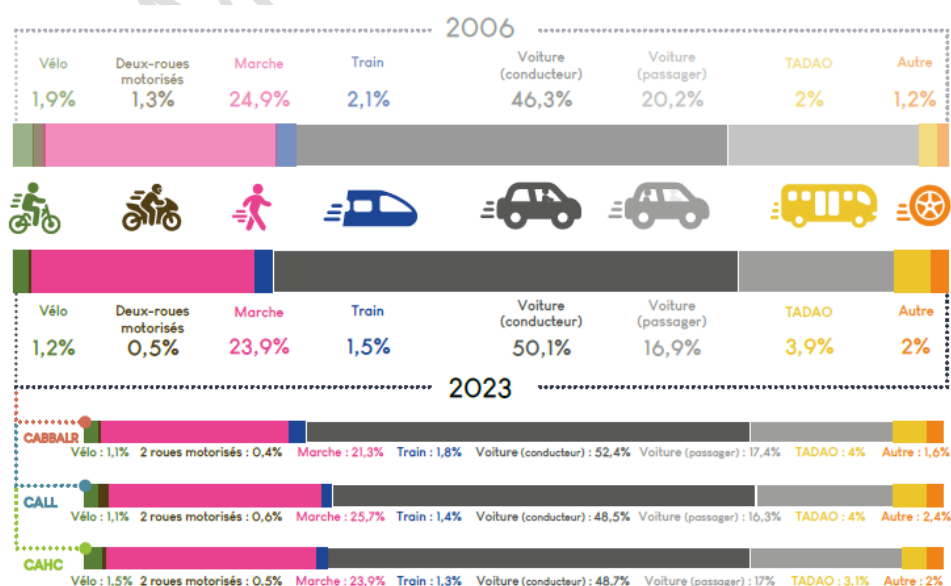
La carte ci-dessous montre que ce mode de déplacement est, à l'inverse de celui de l'automobile, plus présent au sein des communes situées au cœur du tissu urbain de l'ancien Bassin Minier et plus précisément sur les polarités du territoire (hors Lillers et Isbergues). On note également, une particularité, la commune de Béthune ainsi que le sud de la commune de Bruay-la-Buissière, qui enregistrent une part bien plus élevée de ce mode de transport que les autres communes du territoire.

**Ce chiffre ne veut pas pour autant dire qu'il n'existe pas d'enjeu concernant ce mode de déplacement.** Une part non négligeable de ces déplacements se fait de manière contrainte, faute d'accès à d'autres moyens de locomotion et dans de mauvaises conditions, dues à un partage de la voirie et un aménagement de l'espace public inadapté. **Il y a donc un réel enjeu à améliorer la place du piéton dans l'espace public afin notamment de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.**



L'usage des transports collectifs (tous modes confondus) quant à lui, représente un peu moins de 6 % (bus/car + train) de l'ensemble des déplacements des habitants du territoire.

Avec 1,1 % des déplacements, la part modale du vélo est faible alors même que la distance moyenne des déplacements internes au SCoT est de 5,26 km. Le faible usage du vélo est cependant comparable à ce qu'on observe sur le territoire la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, territoire voisin.



Répartition des modes de déplacements à l'échelle du PMA et des EPCI

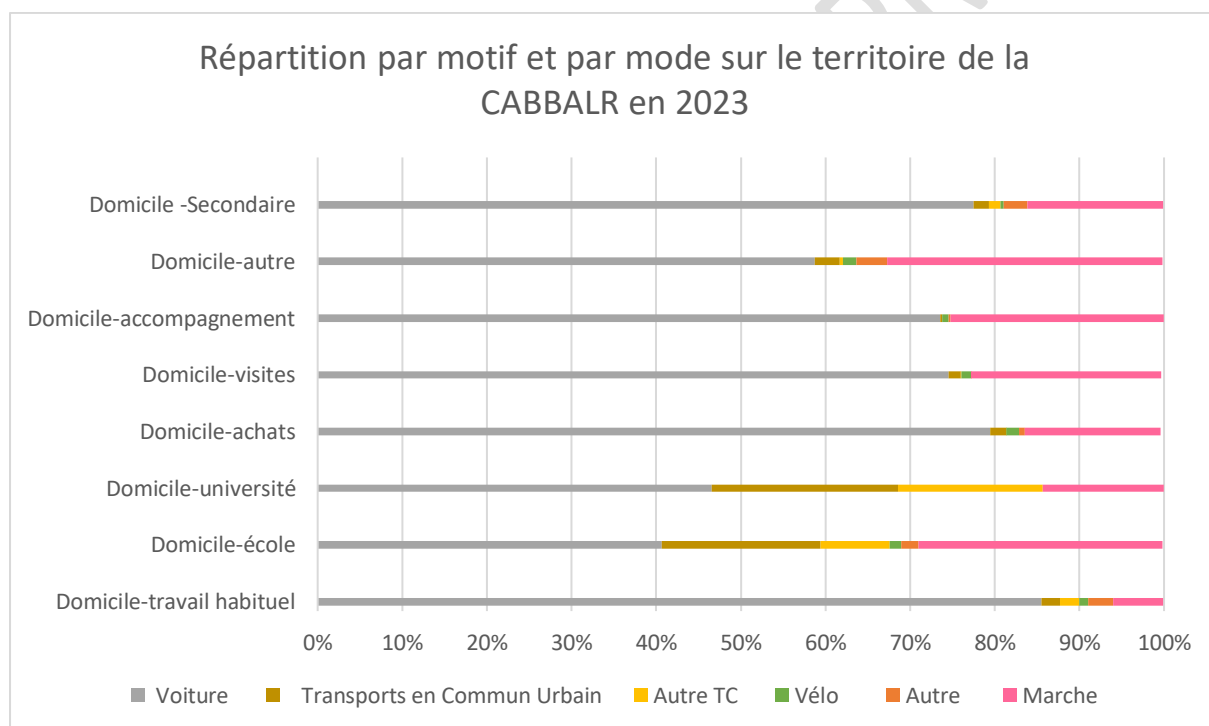
Source : Enquête Mobilités 2023, Artois Mobilités

➔ Les motifs de déplacement

Le graphique ci-dessous présente les motifs de déplacements de l'Enquête Mobilités sur le territoire de la CABBALR.

D'après l'enquête :

- Les déplacements domicile-école s'effectuent surtout en voiture (41%) mais aussi assez souvent à pied (29%).
- Les déplacements domicile-université s'effectuent majoritairement en voiture (47%) mais aussi beaucoup en transport en commun (39%).
- Les déplacements domicile-travail s'effectuent majoritairement en voiture (86%).
- Les déplacements domicile-achats s'effectuent surtout en voiture (79 %) et un peu à pied (16 %).
- Les déplacements domicile-autres motifs s'effectuent en voiture (59%) et à pied (33%).



Source : Enquête Mobilités 2023, Artois Mobilités

Selon cette enquête, la part de la voiture oscille entre 41% et 86% en fonction des différents motifs de déplacement.

Concernant les déplacements « domicile-travail », les données INSEE permettent d'avoir un suivi annualisé des pratiques et notamment des différents modes de transport.

Selon les données INSEE 2021, pour les déplacements « domicile-travail » :

- 86% des actifs utilisent la voiture (85,4% en 2016),
- 3,6% utilisent la marche à pied (4,4% en 2016),

- 3,1% des actifs n'utilisent « pas de transport »,
- 4,7% utilisent les transports en commun (4,4% en 2016), 1,1% utilisent deux roues motorisés et 1,3% des actifs utilisent le vélo.

**Les migrations domicile-travail sont le reflet des interactions entre les différents territoires et sont la résultante d'une dissociation des lieux de résidence et d'emploi.**

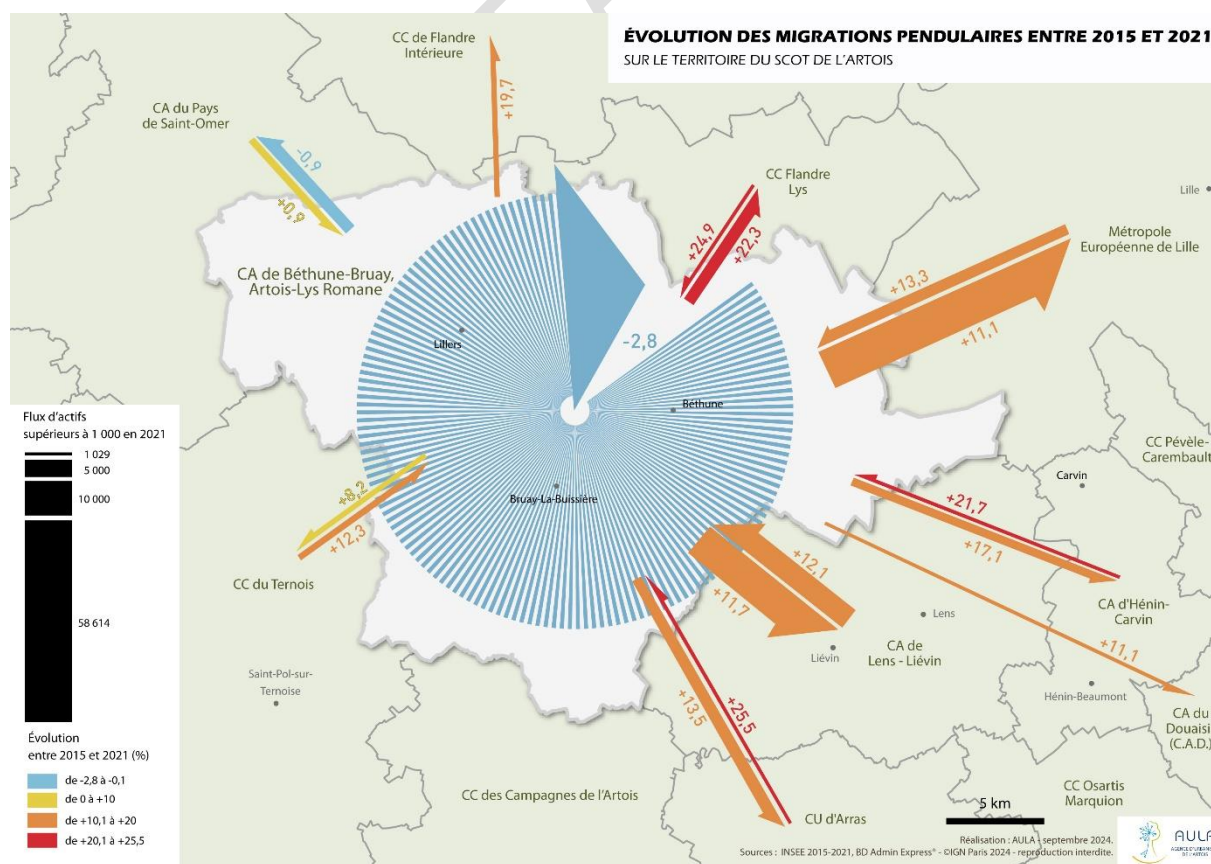
Si dans les années 80, la périurbanisation et l'étalement urbain ont eu tendance à éloigner les lieux d'habitat des lieux d'emploi, aujourd'hui c'est la difficulté de trouver un emploi qui pousse les actifs à parcourir des distances toujours plus longues dans le cadre « domicile-travail » ce qui n'est pas sans poser des problèmes en termes de mobilité.

➔ Les déplacements domicile/travail

**Les flux « domicile-travail » réalisés par les actifs habitant sur le territoire sont principalement des flux internes au territoire du SCoT comme l'illustre la carte ci-dessous.**

Les actifs sortant du territoire se dirigent principalement vers la Métropole Européenne de Lille (un chiffre en progression de 11,1% entre 2015 et 2021) et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (une augmentation de 11,7% sur la même période)

Le territoire du SCoT polarise également des flux pendulaires en provenance principalement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin avec une augmentation de ses flux de 12,1% entre 2015 et 2021.



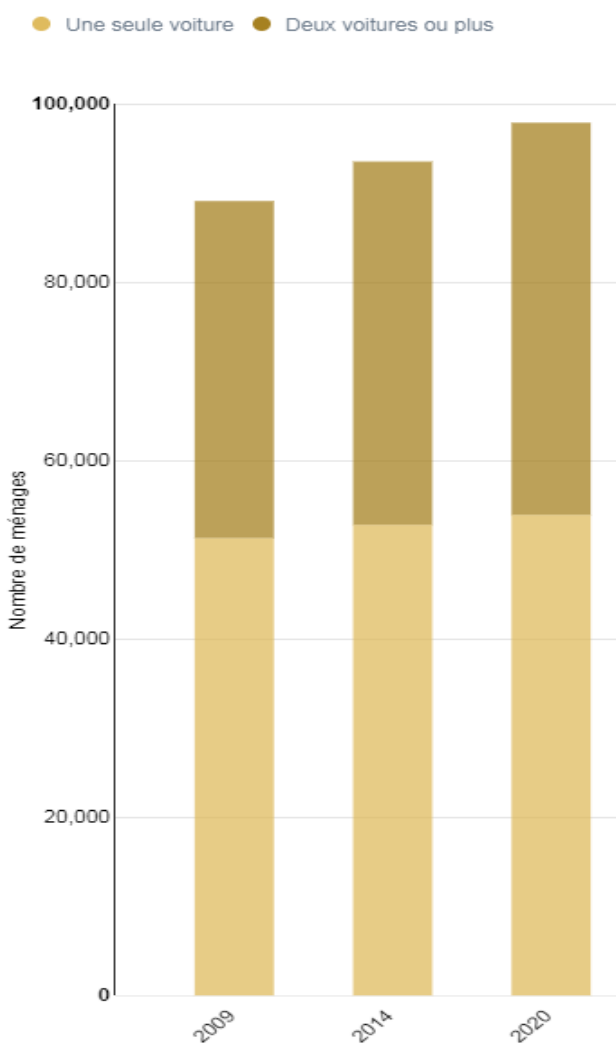
→ Une place importante de la voiture

Comme évoqué précédemment, plus de 70% des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture individuelle.

La périurbanisation, la localisation périphérique des activités, l'étalement des services au sein des pôles de proximité ect. entraîne une **dépendance quotidienne vis-à-vis de l'automobile et s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages.**

Ainsi, **84% des ménages du SCoT possèdent au moins une voiture en 2021 d'après l'INSEE** (82% en 2015).

**Le taux des ménages multi-motorisés (possédant au moins 2 véhicules) a également augmenté sur le territoire du SCoT, passant de 36,1% en 2015 à 37,9% en 2021.**

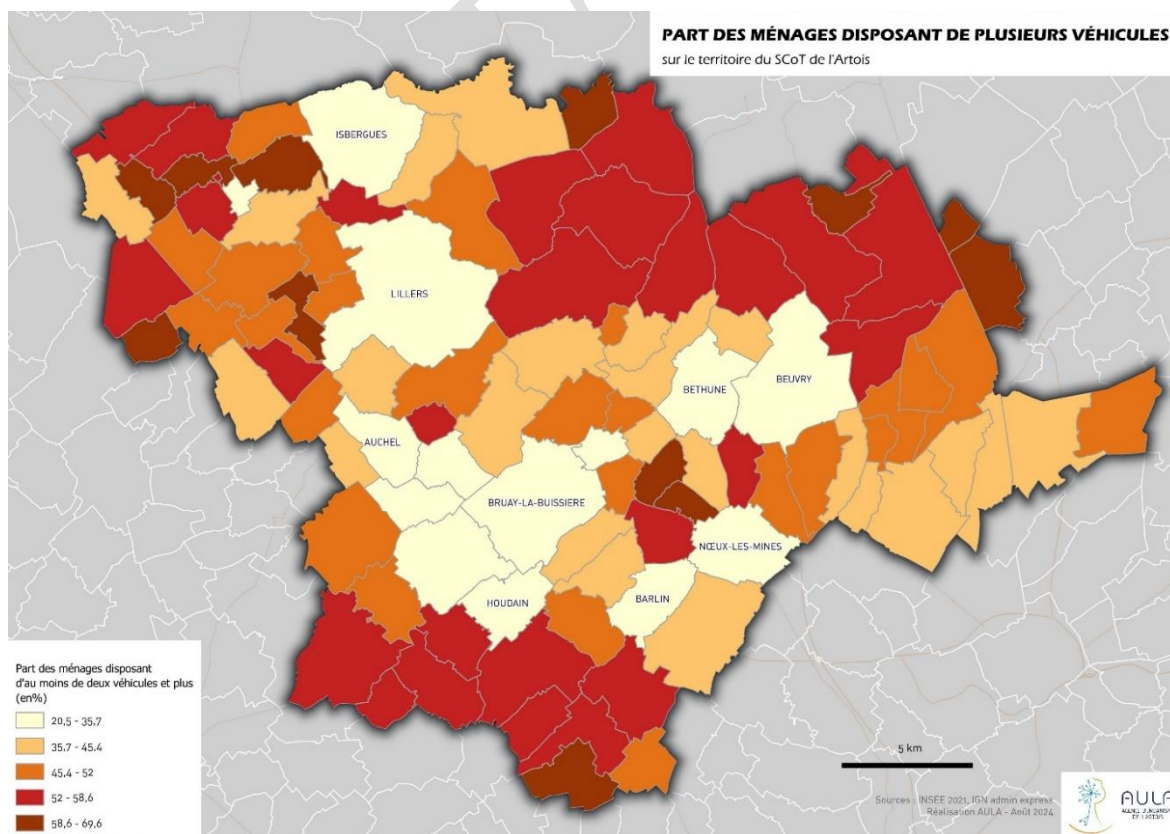
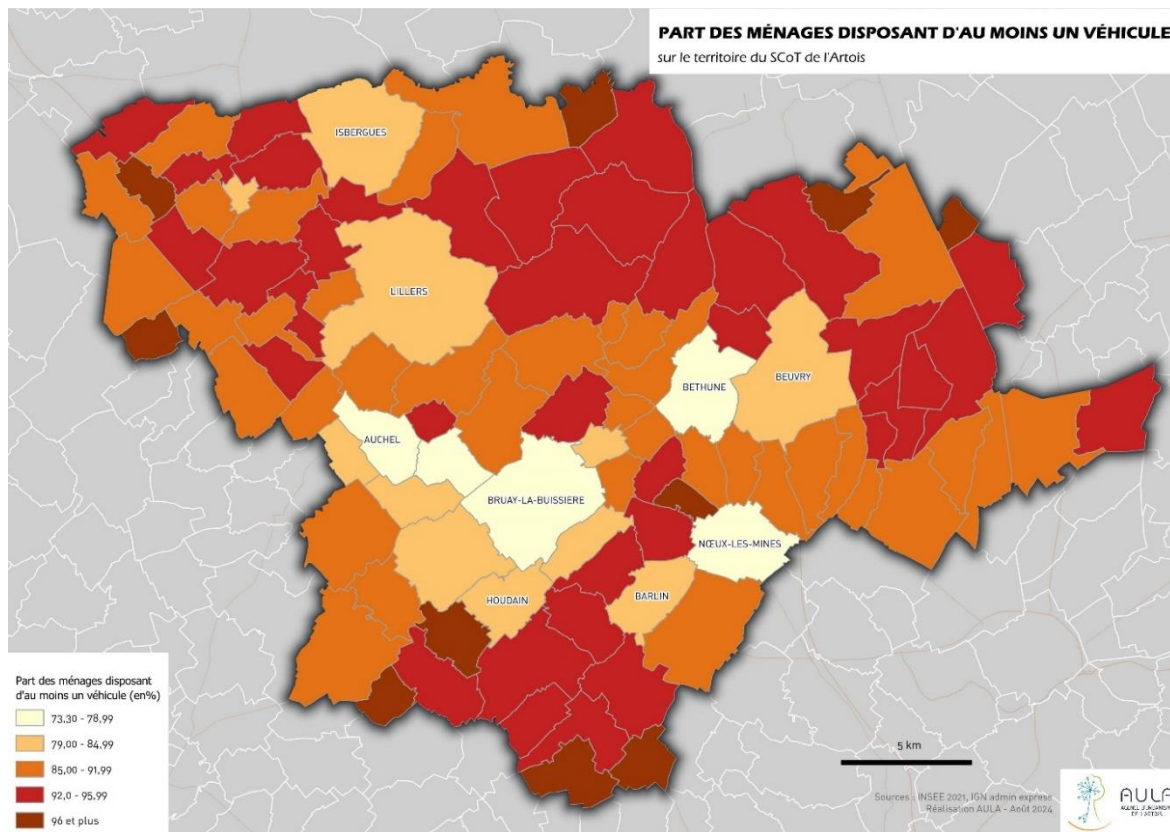


Evolution de la motorisation des ménages sur le territoire du SCoT

Source : INSEE



La motorisation est plus forte dans les zones moins denses. En effet, le nombre de ménages motorisés en 2021 est très important dans la plupart des secteurs du territoire de la Lys Romane mais également dans les secteurs situés autour de Béthune et dans le Bas-Pays.

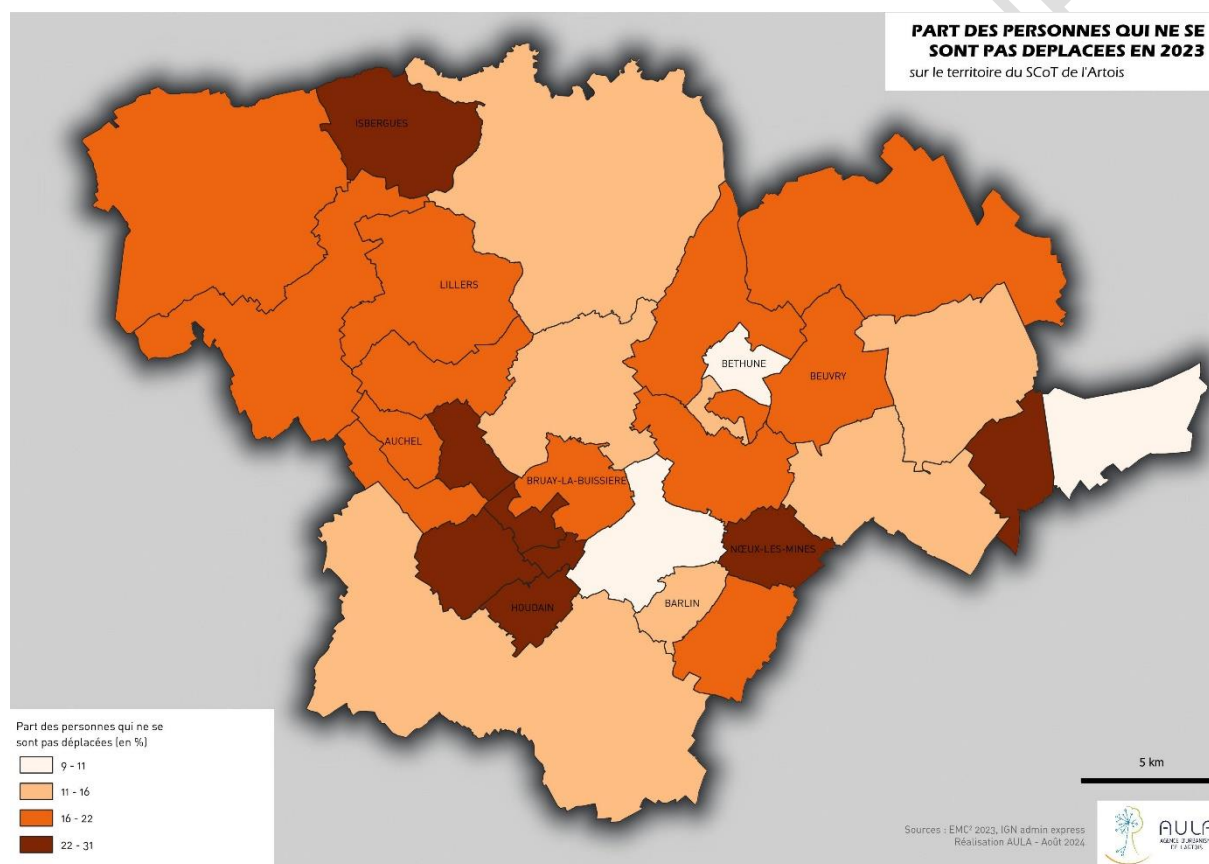


Si en moyenne la motorisation des ménages est forte, il n'en demeure pas moins que **le taux de ménages non motorisés est de 16% en 2021** sur le territoire du SCoT (18% en 2015).

**Ce taux s'explique en partie par le coût de revient d'une voiture<sup>10</sup>** mais aussi par la présence d'une part importante des ménages et d'individus en situation de précarité sur le territoire.

Les taux d'immobilité les plus élevés du territoire étaient observés au sein de quelques communes situées au cœur du tissu urbain de l'ancien Bassin Minier mais également sur une grosse partie des communes rurales situées sur la partie nord-est et nord du territoire comme le montre la carte ci-dessous.

**Pour ces ménages, on peut estimer que la difficulté de se déplacer est un facteur d'exclusion sociale, dans un contexte d'allongement des distances et temps de trajets domicile-travail.**



**La non motorisation a un impact fort sur la mobilité ce qui signifie que le non usage de l'automobile n'est pas forcément compensé par l'usage d'autres modes** : la non possession d'un véhicule peut donc accentuer la précarité des ménages sur un territoire où l'emploi est localisé en périphérie et multipolarisé.

**Avec un taux de motorisation et un usage de l'automobile élevé, les dépenses liées à l'usage de l'automobile ont un impact non négligeable sur le budget des ménages du territoire.** En plus de la charge financière permanente que représente l'automobile, les ménages sont également particulièrement

<sup>10</sup> Le coût global d'une automobile est d'environ 5 000 euros par an pour une Citadine (source : Olivier Razemon, 2012), soit près du tiers du revenu médian des ménages du territoire.

sensibles aux fluctuations des prix des carburants avec un risque de précarité énergétique lié à la mobilité en cas de forte hausse des prix.

**A noter** que si la voiture électrique peut permettre d'être moins dépendant des énergies fossiles, elle n'en demeure pas moins chère à l'achat et hors de portée d'une partie des ménages bien qu'il existe des dispositifs d'aide.

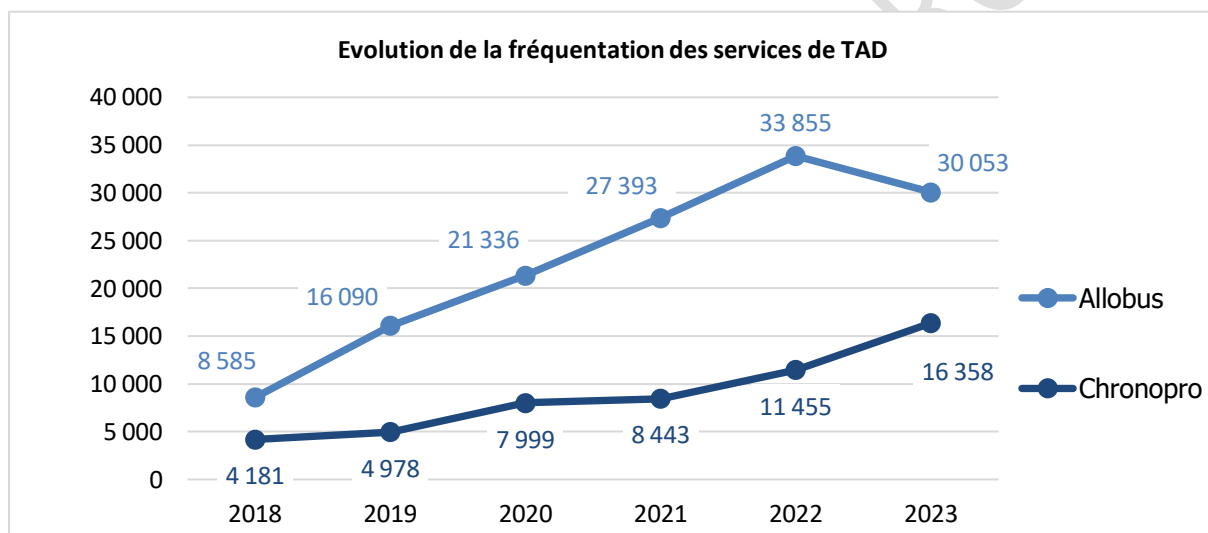
DOCUMENT ARRÊT PROJET

## LES SERVICES DE MOBILITE

### ➔ Le transport à la demande

Comme évoqué précédemment, TADAO propose également 3 services de Transport A la Demande (TAD) qui sont :

- « Allobus » : service à la demande et sur réservation qui dessert en particulier des secteurs moins peuplés ou excentrés,
- « Proxibus » : service qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire du PMA,
- Les lignes « chronopro » : service à destination des professionnels qui permettent de relier certaines zones d'activités à des gares TER du territoire.



Evolution de la fréquentation des services de TAD sur le PMA

Source : Enquête Mobilités 2023, Artois Mobilités

### ➔ Covoiturage

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, **6 aires de covoiturages sont recensées**. Parmi les principales, la première se trouve à Lillers. On y retrouve 65 places. En 2023, son taux d'occupation était de 88%. La seconde se situe à Fouquières-lès-Béthune. On y compte 50 places et son taux d'occupation était de 100%. **Ces aires sont localisées principalement à proximité immédiate d'échangeurs** en lien avec le réseau routier structurant (2x2 voies).

Au total, ce sont donc **296 places qui sont proposées sur le territoire du SCoT**.

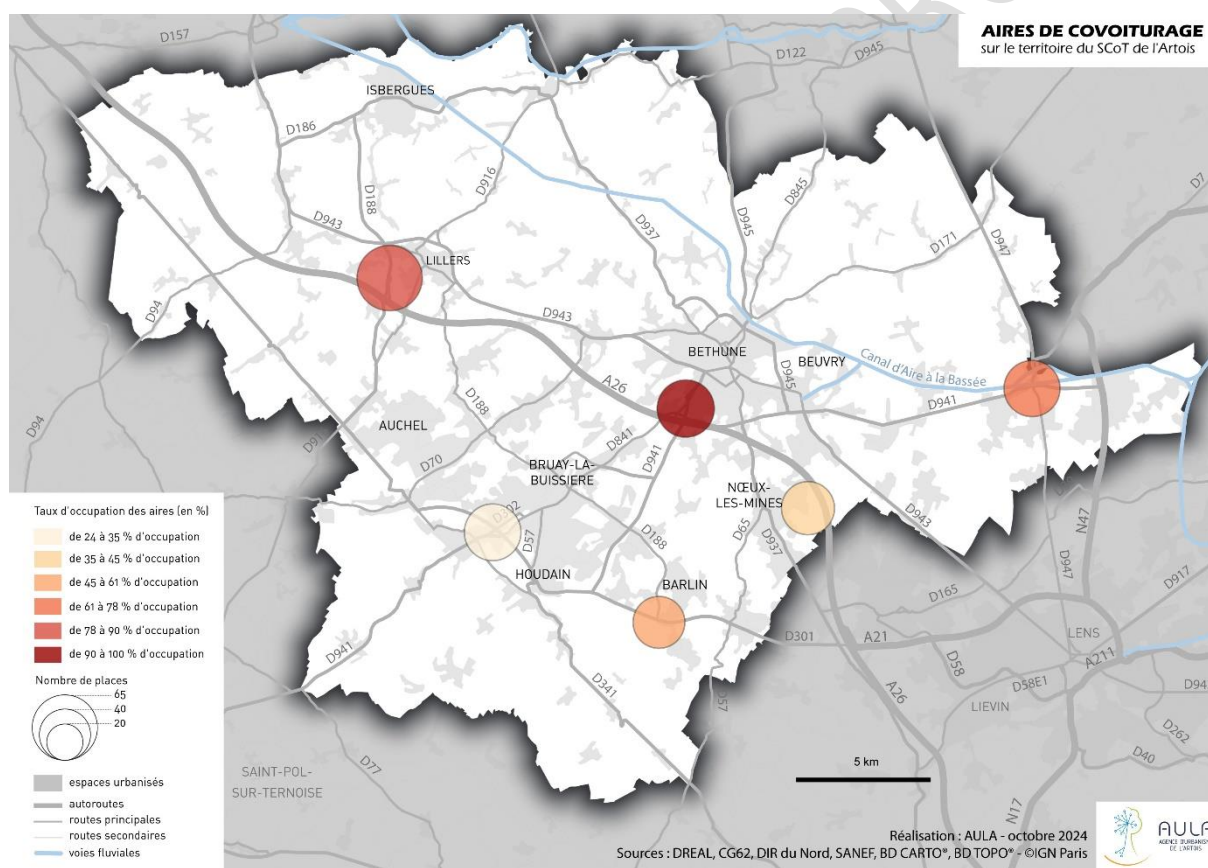
Ces aires permettent de soutenir de nouveaux usages de la voiture mais aussi de faciliter les autres modes de déplacements par la complémentarité de plusieurs offres et l'amélioration de l'intermodalité entre les modes.

**A noter**, qu'outre le classique covoiturage par bouche à oreille, ces aires s'appuient sur la plateforme « Pass-Pass covoiturage » proposée par la Région Hauts-de-France permettant la mise en relation de chauffeurs et de passagers via une application mobile.

Tadao propose également une application gratuite « BlaBlaCarDaily » permettant de covoiturer en toute simplicité. A travers cette application, Tadao subventionne les covoiturations quotidiens.

Le tableau ci-dessous reprend les aires de covoiturations qui sont présentes sur le territoire du SCoT.

Localisation de l'aire de covoiturage	Capacité	Taux d'occupation (%)
Aire de covoiturage de Lillers	65	88
Aire de Fouquières-lès-Béthune	50	100
Aire de covoiturage de Barlin	41	49
Aire de covoiturage de Divion	49	24
Aire de covoiturage de Labourse & Noeux les Mines	43	37
Aire de covoiturage d'Haisnes	48	73



➔ Les bornes électriques

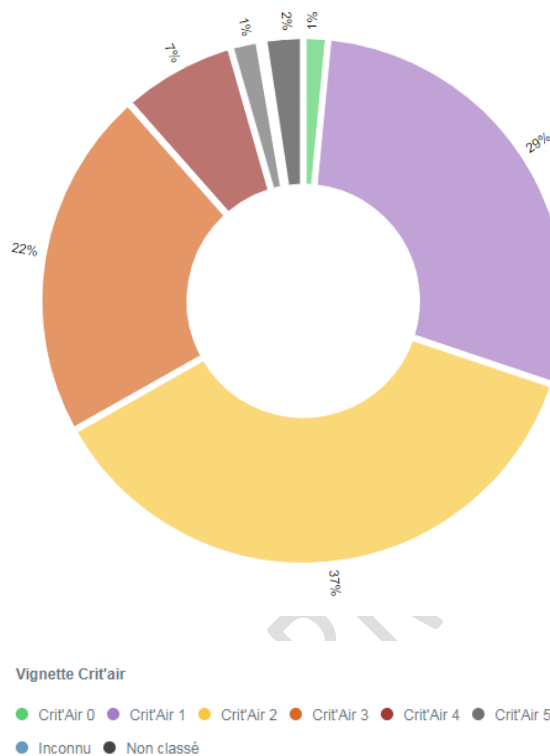
Depuis une dizaine d'années, a débuté à l'échelle nationale, le développement des voitures électriques. Mais ce n'est qu'à partir de 2020 que la croissance s'accélère.

En 2024, on estime que plus de 860 000 véhicules électriques sont en circulation sur les routes françaises, soit 2,2% du parc automobile (Source : SDES, Rsvero).



**A noter** que début juin, 339 eurodéputés ont voté pour la fin du moteur thermique en Europe en 2035 ce qui signifie donc que le territoire national va devenir dépendant d'une seule énergie pour sa mobilité individuelle.

A l'aide de ces données nationales, en 2023, 1% du parc est classé Crit'Air « E » correspondant aux véhicules électriques sur le territoire du SCoT de l'Artois.



**A noter** que Crit'Air 0 correspond aux véhicules électriques (Crit'Air E)

#### Classification des voitures particulières selon leur vignette Crit'air

*Source : SDES 2023, Rsvero*

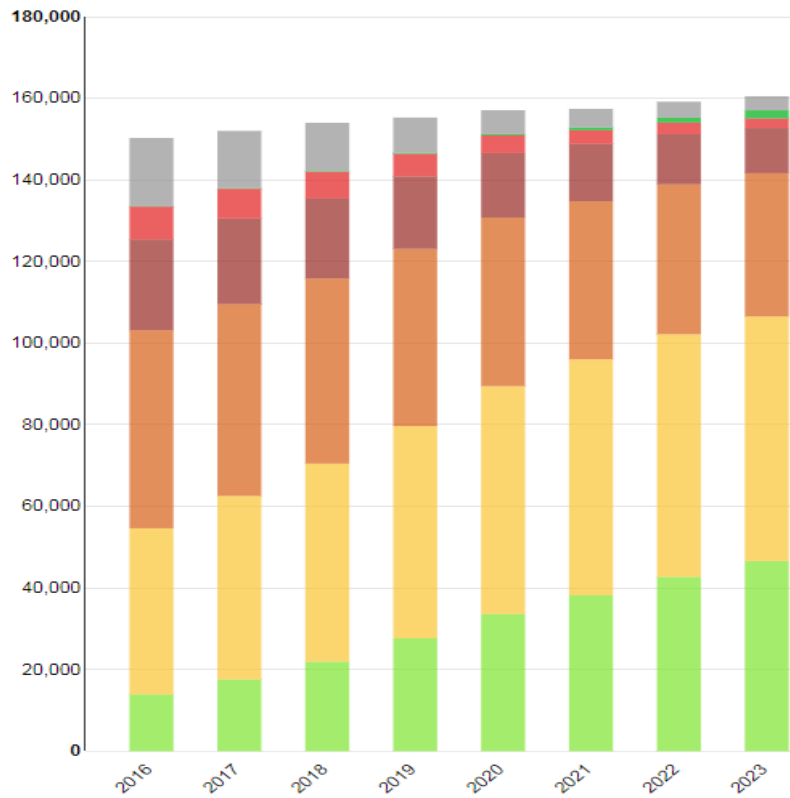
Face au développement de ce nouveau mode et à la nouvelle réglementation en vigueur, **l'enjeu de mobilité et d'aménagement du territoire se portera sur l'installation de bornes de recharge.**

**En 2024, sur le territoire du SCoT de l'Artois, on dénombre 104 emplacements de lieux de recharge contre 48 en 2020** : la tendance est globalement à la hausse d'année en année.

Cette évolution peut s'expliquer notamment par le déploiement du Schéma de Déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electrifiés (IRVE), et ce dès 2019, avec un objectif de déploiement de 100 bornes pour 2024.

**En termes de statut, on constate qu'il y a plus de bornes de rechargement privées que publiques** (41 bornes publiques, 8 bornes privées/particulier et 47 bornes privées/entreprise). **Les bornes privées sont principalement localisées dans les zones commerciales** (parking clientèle) **ou dans les zones d'activités** (parking des salariés et visiteurs). **Les bornes publiques sont quant à elles localisées en centre-ville ou centre-bourg ou à proximité d'équipements publics** (dont gares et aires de covoiturage).





**Vignette Crit'air**

- Crit'Air 1
- Crit'Air 2
- Crit'Air 3
- Crit'Air 4
- Crit'Air 5
- Crit'Air E
- Non classé

**Evolution du nombre de véhicules en fonction de leur appartenance Crit'air**

*Source : SDES 2016-2023, Rsvero*

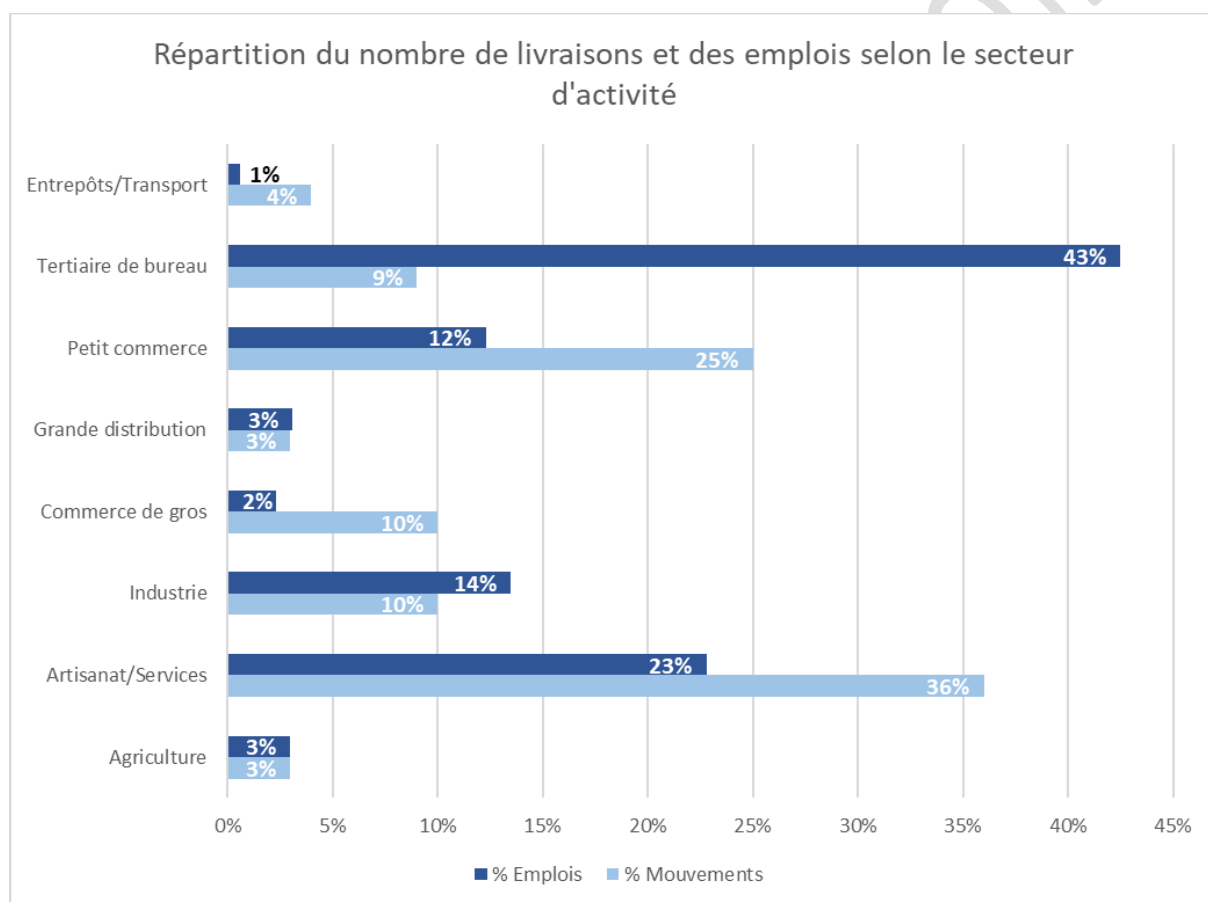
## LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

➔ Transport de marchandises : un territoire fortement générateur de flux routiers

A l'échelle de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais, les flux routiers représentent 84 % du trafic de marchandises générés (Source : Schéma Régional Climat Air Energie = SRCAE).

La densité d'habitants et d'activités économiques font du territoire du SCoT de l'Artois un important générateur de trafics de marchandises.

Chaque semaine, les entreprises du territoire<sup>11</sup> génèrent environ 95 000 mouvements (Source : SILOGUES, base SIRENE) et 61% des mouvements sont réalisés pour les petits commerces et l'artisanat (représentant 35% des emplois) comme le montre le diagramme ci-dessous.



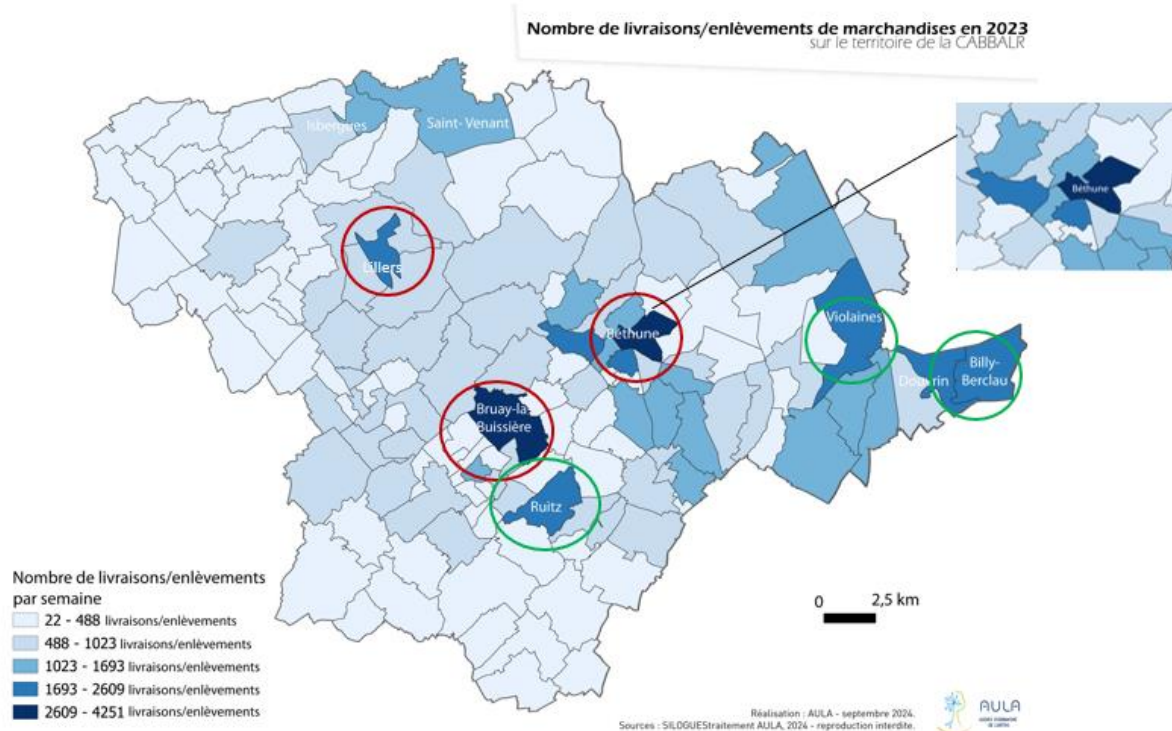
Source : SILOGUES, base SIRENE

On constate ainsi des situations de congestion sur le réseau routier principal. La localisation de la génération des flux de marchandises reflète l'organisation spatiale du territoire qui entraîne un éclatement des flux qui atténue, certes, les problématiques d'accès et de circulation au sein des

<sup>11</sup> Notons que ces données ne prennent pas en compte le transport de marchandises réalisé par les ménages dans le cadre de leurs achats, qui représente 50% de l'occupation de la voirie liée aux flux générés par le territoire, ni les livraisons à domicile réalisées dans le cadre d'achat sur internet par exemple.

principales polarités mais l'accélération récente des implantations logistiques pose la question de son impact actuel et à venir en matière de flux poids lourds.

#### Nombre de livraisons/enlèvements de marchandises par semaine



➔ Un positionnement stratégique, idéal pour l'activité logistique, qui gênera inévitablement de nouveaux flux

Les Hauts-de-France se hissent désormais en tête du classement français des régions employant le plus de salariés dans les métiers logistiques, par rapport à son nombre d'habitants.

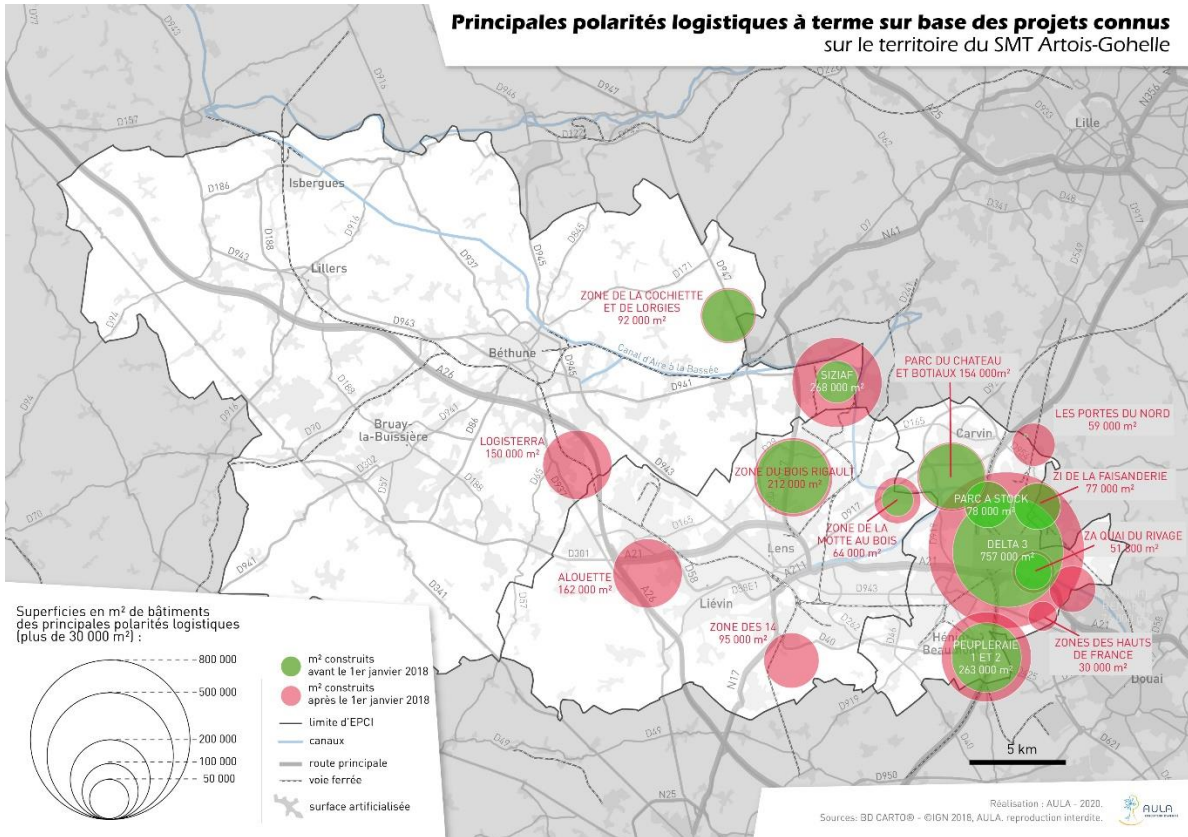
En lien avec le développement des sociétés industrielles et commerciales, la logistique est devenue un élément très important dans l'organisation des échanges.

Le positionnement géographique du SCoT, situé au carrefour de l'Île-de-France et de l'Europe du Nord en fait un territoire sollicité par les professionnels du secteur pour l'implantation d'activités logistiques.

Aujourd'hui, le territoire du SCoT dénombre 620 000m<sup>2</sup> de bâtiments logistiques dont 380 000m<sup>2</sup> construits après 2018.

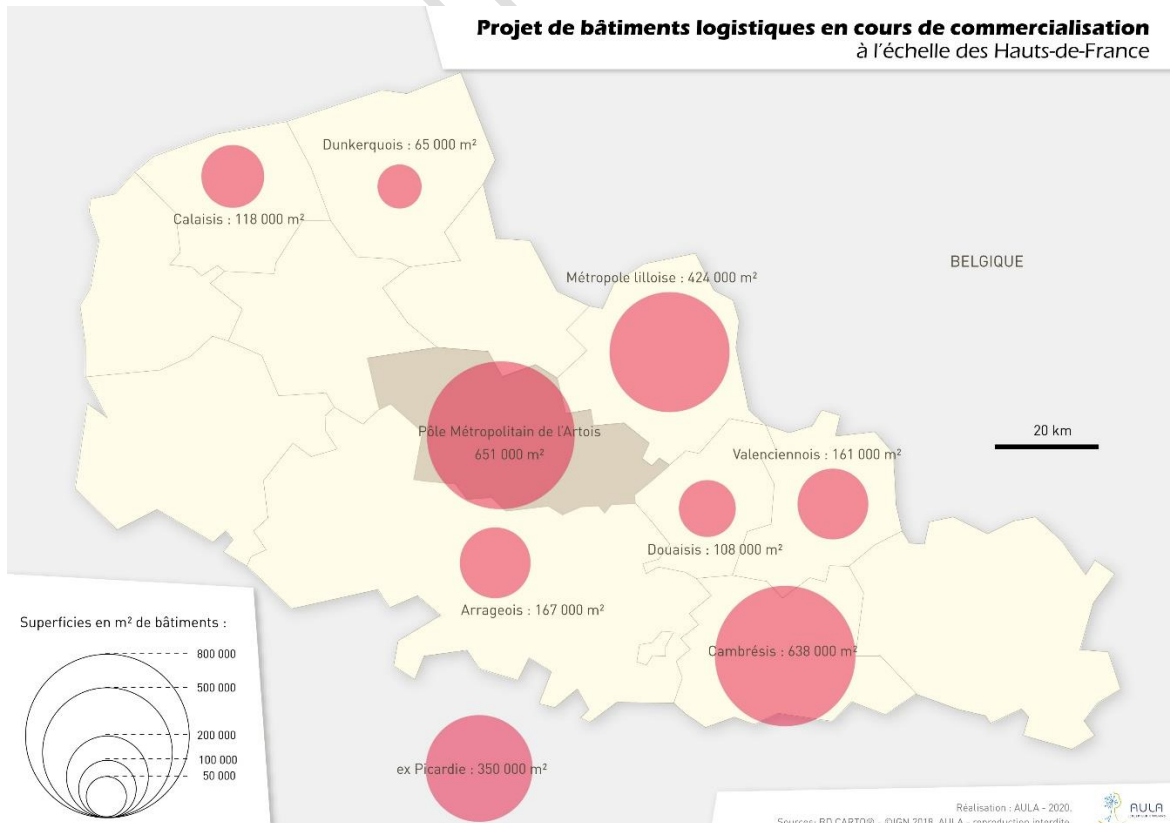
Les principales polarités logistiques sont représentées sur la carte ci-dessous.

**Principales polarités logistiques à terme sur base des projets connus**  
sur le territoire du SMT Artois-Gohelle



Si la demande des logisticiens est importante, la concurrence entre les territoires est également assez rude à l'échelle des Hauts-de-France, le risque ne portant pas tant sur la commercialisation des bâtiments récents mais plutôt sur la vacance des bâtiments anciens.

**Projet de bâtiments logistiques en cours de commercialisation**  
à l'échelle des Hauts-de-France



Malgré les évolutions de motorisation, les externalités négatives liées au transport routier (pollution, bruit, congestion, dégradation du réseau routier, etc.) demeureront une problématique importante dans les années à venir et supposent des investissements majeurs des collectivités pour entretenir les voiries.

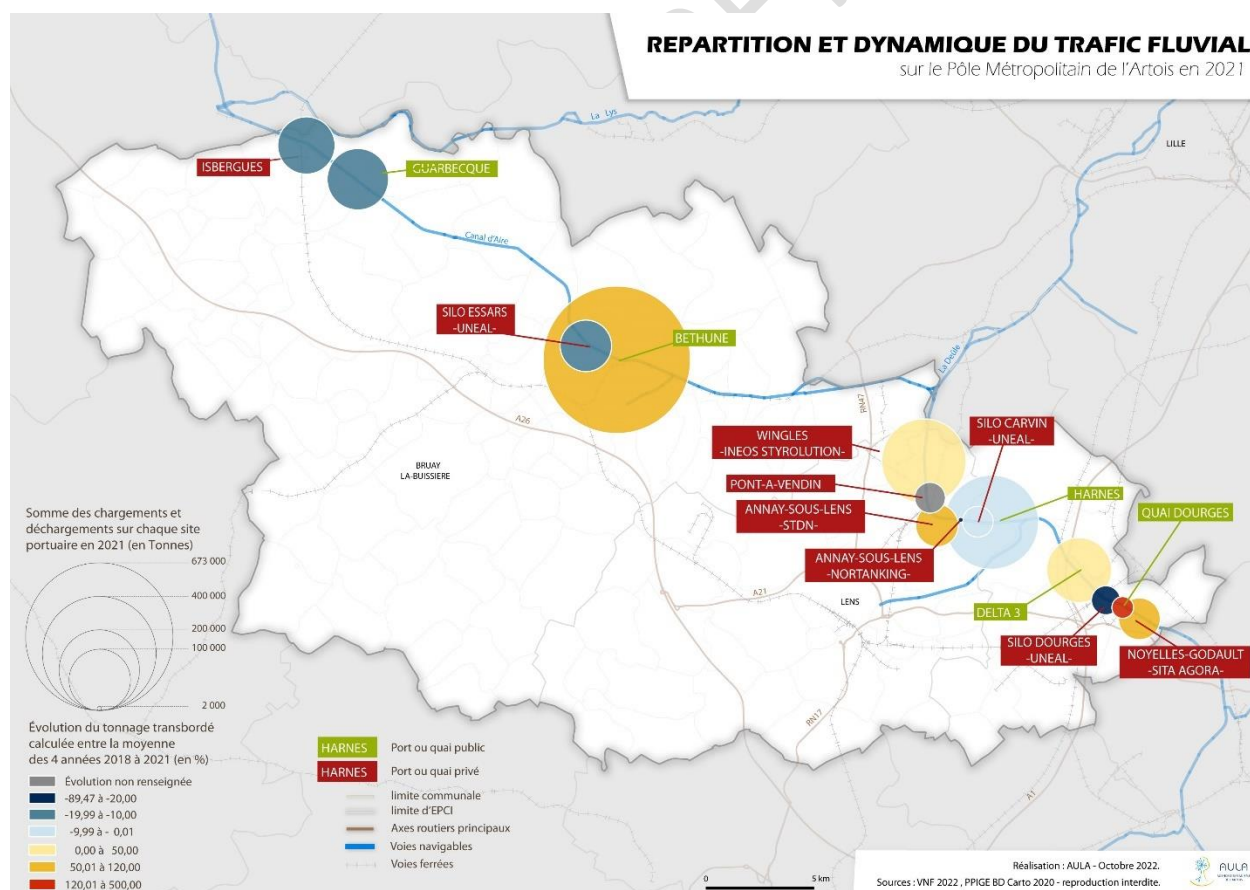
A noter qu'aujourd'hui, des projets sont pensés en fonction de l'accessibilité routière et qui supposent un brouettage pour rejoindre les modes alternatifs.

➔ Le trafic fluvial

Comme évoqué précédemment, le territoire du SCoT de l'Artois est traversé par une liaison fluviale à Grand Gabarit sur laquelle on retrouve 4 sites de chargement/déchargement actifs sur lesquels ont été manutentionnées environ 790 398 tonnes de marchandises en 2022.

Parmi les 4 sites de transbordement, on retrouve :

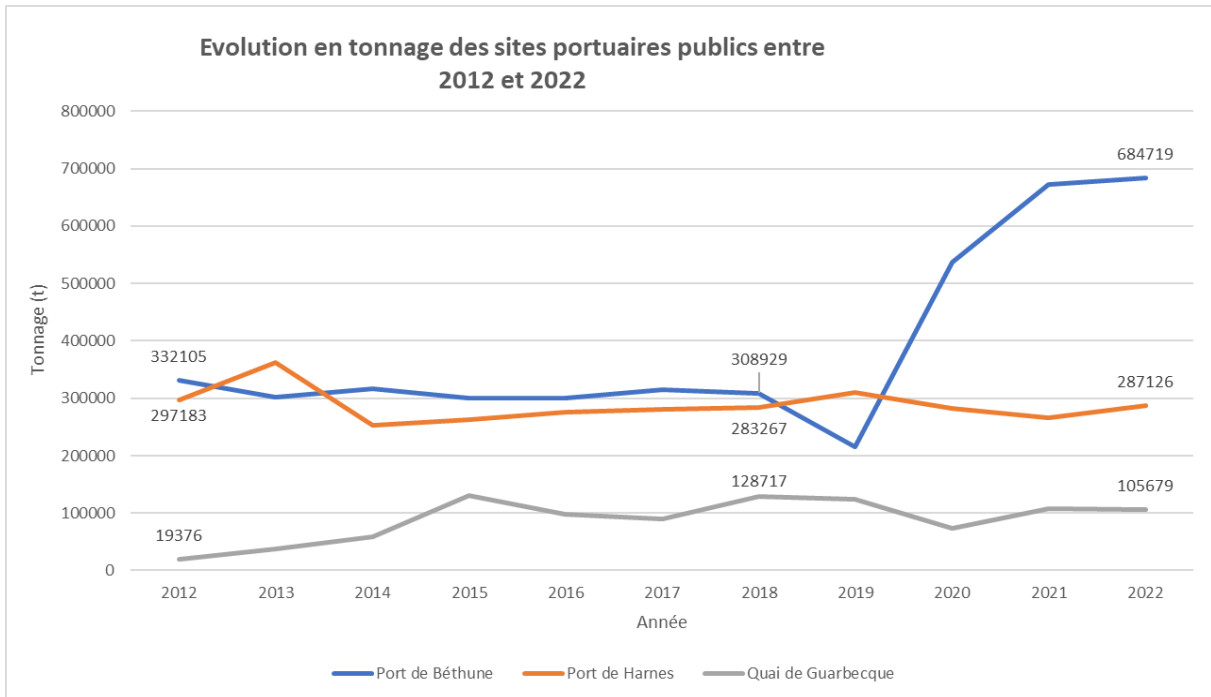
- 2 sites publics : 1 quai à Guarbecque, 1 port trimodal à Béthune ;
- 2 sites privés : 1 silo à Béthune (=ESSARS), 1 appontement à Isbergues.



Au cours des 10 dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous le port de Guarbecque a eu un trafic qui a oscillé entre 90 000 et 130 000 tonnes alors que le port de Béthune a eu un trafic qui a plus que doublé entre 2018 et 2022 pour atteindre 684 719 tonnes.



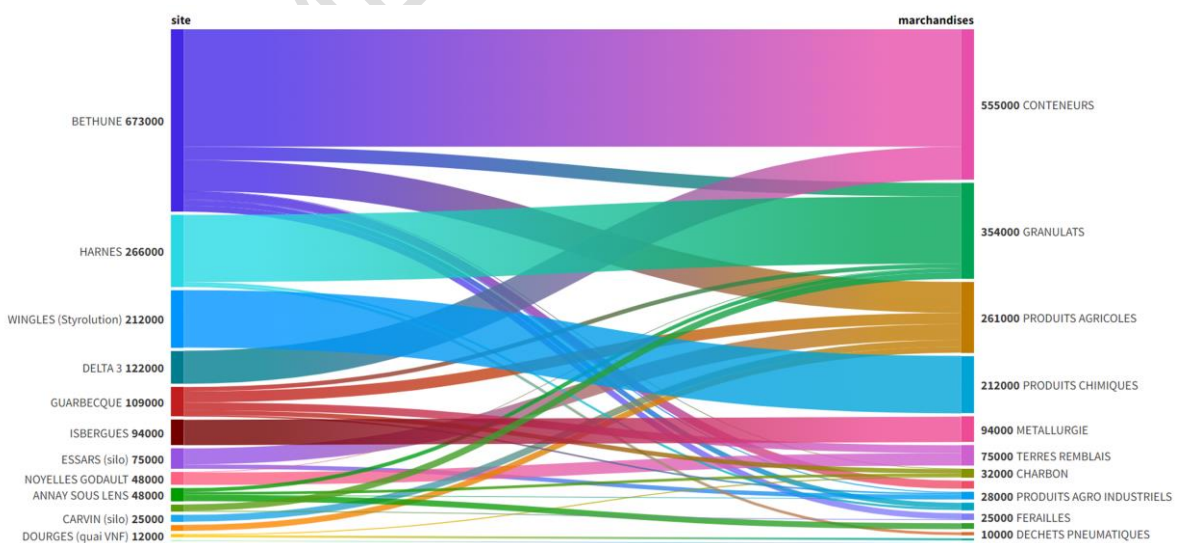
**A noter** que le port de Béthune est le 2ème site portuaire intérieur à l'échelle du bassin Nord-Pas-de-Calais.



Source : VNF, Observatoire du transport fluvial du bassin NPdC

Parmi les différents sites de transbordement du SCOT, le port de Béthune est le principal équipement du territoire au regard du tonnage manutentionné, avec plus de 673 000 tonnes en 2021.

Les sites portuaires d'Isbergues et le silo à Béthune (=ESSARS) sont « spécialisés » sur le territoire par un ou deux types de marchandises alors que les sites de Guarbecques et le port trimodal de Béthune font office d'exception avec des marchandises variées.



Typologie des trafics en fonction des sites

Source : VNF, Observatoire du transport fluvial du bassin NPdC



**Les trois principaux types de marchandises manutentionnées sur le territoire du SCoT sont les conteneurs, les granulats et les produits agricoles.**

Environ 60 % des trafics sur le territoire sont des déchargements et 40 % des chargements, ce qui montre que le territoire est plus dans l'importation que l'exportation de marchandises dans le trafic fluvial.

➔ Le trafic fret ferroviaire

**Le trafic ferroviaire de marchandises concerne à la fois du transport de fret dans des wagons classiques (exemple : céréales) et le transport combiné qui consiste à mettre des caisses mobiles ou des remorques sur des wagons adaptés.**

Selon les données émises par SNCF Réseau, on constate un effondrement des trafics de fret « classique » sur l'axe fret ferroviaire principal du territoire (Béthune-Lens-Dourges) depuis le début des années 2000 : le trafic est passé de 130 trains/jour à environ 30 trains/jour entre 2000 et 2018.

Cette baisse n'est que l'illustration locale du déclin de l'activité fret ferroviaire en France depuis plusieurs décennies.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on compte 10 Installations Terminales Embranchées<sup>12</sup> (ITE) dont 3 actives se situant à Isbergues, Chocques et Béthune.

➔ Un territoire avec des opportunités de développement futur

**Les différents sites de transbordement fluviaux du territoire présentent des réserves de capacité importantes. La principale problématique provient des disponibilités foncières bord à quai permettant d'accueillir de nouvelles activités utilisatrices de la voie d'eau.**

Elles sont actuellement quasi inexistantes sur le port de Béthune mais on retrouve des opportunités foncières sur la zone industrielle de Guarbecque, le SIZIAF et sur la friche Retia ex-Finalens à Douvrin qui présente l'avantage d'avoir une position géographique stratégique, à proximité immédiate du carrefour Canal d'Aire – Deûle.

L'usage de la voie d'eau par les entreprises situées au contact ou à proximité des sites de transbordement est également très faible : **la gestion des contrats d'occupation temporaires et plus largement des implantations économiques à proximité de ces sites au regard de l'usage du canal est un enjeu important.**

En parallèle des réserves de capacité et opportunités endogènes au territoire, des projets exogènes au SCoT de l'Artois semblent dessiner des opportunités de renouveau du fret fluvial :

- Le développement des synergies entre les ports maritimes et ports intérieurs à travers l'association Norlink Ports ;
- Le projet du Canal Seine Nord Europe va créer une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Seine et ceux du nord de l'Europe et offrir de nouvelles perspectives de débouchés économiques pour les entreprises du territoire ;

---

<sup>12</sup> Voie ferrée desservant une entreprise, une usine, un dépôt, une zone industrielle ou portuaire à partir du réseau ferroviaire national afin de permettre le transport de marchandise sans rupture de charge.

- Amélioration de la capacité des écluses sur le bassin du Nord-Pas-de-Calais (agrandissement des infrastructures, téléconduite) et de la capacité de nombreux canaux en Belgique ;
- Le projet « CAP 2020 » du Grand Port Maritime de Dunkerque va multiplier par 5 la capacité de traitement des conteneurs et créer des besoins complémentaires pour permettre la massification dans l'hinterland.

DOCUMENT ARRÊT PROJET

## POINTS DE REPÈRE

Territoire qui bénéficie d'une **position stratégique au sein d'une grande région transfrontalière**

**Structuration territoriale autour de polarités**

Territoire **étendu**

Territoire **qui repose sur un réseau hérité du passé avec des axes de diverses importances**

**A26** → axe structurant du territoire

**Maillage de routes départementales**

**25 828 véhicules/jours** en 2022 sur l'A 26 (*entre Béthune et Nœux-les-Mines*)

**2** principales lignes ferroviaires

**Gare de Béthune** la plus fréquentée en 2023 (*1 690 091 usagers*)

**3,53 km** d'aménagements cyclables existants mais pas forcément aménagés

**3 déplacements/jour/personne** (*EMC2 – 2023*)

**70%** des déplacements effectués en voiture (*EMC2 – 2023*)

**84%** des ménages possèdent au moins une voiture en 2021 (*82% en 2015*)

**37,9%** des ménages sont multi-motorisés en 2021 (*36,1% en 2015*)

**6** aires de covoiturages recensées

**104** lieux de recharge



## Synthèse

Le territoire du SCoT de l'Artois bénéficie d'une **position stratégique au sein d'une grande région transfrontalière. Sa position de « carrefour » au sein de la Région lui permet de disposer d'atouts indéniables en termes d'accessibilité.** Ce territoire présente la particularité de regrouper des territoires hétérogènes avec des zones urbaines densément peuplées et des espaces ruraux et périurbains.

Le réseau routier du territoire du SCoT de l'Artois est structuré par **quelques grands axes routiers majeurs constitués d'une autoroute et de routes départementales.** On y retrouve comme principal axe routier du territoire l'autoroute A 26 mais également la RD 941, la RD 943, la RD 937 et la RD 301, qui permet de traverser le territoire du SCoT. **Viennent se rajouter à ces axes, des axes secondaires et des voies locales permettant de rejoindre les communes plus rurales.**

Toutefois, bien que le territoire soit doté de nombreuses infrastructures de transport, on observe un **trafic routier important sur ces axes routiers majeurs** qui accueillent un transit non négligeable puisqu'on dénombre 27 320 véhicules/jours en 2023 sur l'autoroute A 26 entre la commune de Béthune et la commune de Nœux-les-Mines.

Le territoire du SCoT de l'Artois bénéficie également d'une **desserte ferroviaire assurée** par 2 principales lignes sur lesquelles on compte **un pôle d'échanges principal se trouvant à Béthune** desservi à la fois par le TER et le TGV, 1 pôle d'échange secondaire se trouvant à Lillers, 3 gares se trouvant à Nœux-les-Mines, Calonne-Ricouart et Isbergues, 7 haltes ferroviaires se situant à Cuinchy, Beuvry, Fouquereuil, Vis-à-Marles, Pernes-Camblain, Chocques et Ham-en-Artois. **Le réseau de bus vient compléter cette desserte notamment avec la présence du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).**

La population du territoire effectue chaque jour en moyenne **3 déplacements (j/pers)**, mobilité moyenne établie sur la base des résultats de l'Enquête Mobilités de 2023. Cette forte mobilité de la population s'explique en partie par l'aménagement du territoire. En effet, le développement de la périurbanisation, de l'implantation des activités en périphérie, etc. a provoqué une multiplication et un allongement des déplacements pour permettre à la population de se saisir des opportunités d'emploi, d'achat, etc. Cette dernière met également en exergue **l'utilisation importante de l'automobile.** En effet, plus de **70% des déplacements effectués sur le territoire se font en voiture.** Toutefois, ce chiffre masque une grande disparité d'accès à la mobilité.

Parmi ces déplacements automobile, **17% sont réalisés en tant que passager et 53% en tant que conducteur. L'usage automobile est donc fortement lié à un usage individuel.**

On note également que **la marche occupe une place non négligeable** et montre que malgré les spécificités du territoire, la marche est de (loin) le deuxième mode de locomotion pour les habitants du territoire. Le territoire est peu adapté aux mobilités actives et l'usage des transports en commun ne constituent pas encore une réelle alternative à l'automobile.

La périurbanisation, la localisation périphérique des activités, etc. entraîne ainsi une **dépendance quotidienne vis-à-vis de l'automobile et s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages.**

Cependant, comme évoqué précédemment, la population du territoire est vieillissante, ce qui implique et impliquera une croissance de la démobilité qui devra être notamment compensée par la mise en place de services TAD et itinérants, services peu développés actuellement.

Sur le territoire de l'Artois, **6 aires de covoiturages sont recensées.** Au total, ce sont donc **296 places qui sont proposées.**

Depuis une dizaine d'années, a débuté à l'échelle nationale le développement des voitures électriques. Face au développement de ce nouveau mode et à la nouvelle réglementation en vigueur, un enjeu sur la mobilité et l'aménagement du territoire devra être pris en compte.

Situé à l'un des carrefours de l'Europe, le territoire dispose d'un positionnement stratégique pour l'activité logistique. La route est le mode principal de transport des marchandises.

**Enjeux qui en découlent :**

- *Endiguer l'étalement urbain et la périurbanisation pour limiter les déplacements et favoriser le développement urbain autour des pôles d'échanges (notamment dans la perspective de l'arrivée du SERM) ;*
- *Développer le réseau de transport en commun (=bus) de façon efficace pour garantir une mobilité fluide et accessible à tous ;*
- *Développer les modes alternatifs à l'automobile, les mobilités douces et décarbonée (électromobilité – transport en commun – vélo - etc.) et les nouvelles formes de mobilité (covoiturage – etc.) ;*
- *Encourager l'utilisation des modes de transport non motorisés (vélo, marche) en développant des infrastructures adaptées (pistes cyclables, zones piétonnes) pour réduire l'emprunte carbone ;*
- *Mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité des usagers, notamment des aménagements routiers pour protéger les piétons et les cyclistes ;*
- *Conforter les liaisons ferroviaires actuelles et anticiper la mise en service du SERM (2040) qui va accroître l'offre ferroviaire (augmentation du nombre de trains dans les gares et haltes ferroviaires du territoire) ;*
- *Réguler les flux sur le réseau routier structurant en lien notamment avec la MEL (gestion dynamique) ;*
- *Développer des services de covoiturage, d'autopartage, et de vélo en libre-service pour diminuer le nombre de véhicules individuels en circulation ;*
- *Encourager l'utilisation de véhicules électriques et hybrides par le biais d'infrastructures de recharge ;*
- *Mettre en adéquation développement économique et capacité du réseau routier ;*
- *Développer l'usage de la voie d'eau et valoriser les ports existants en lien notamment avec la mise en service du Canal Seine Nord Europe.*

## ECONOMIE

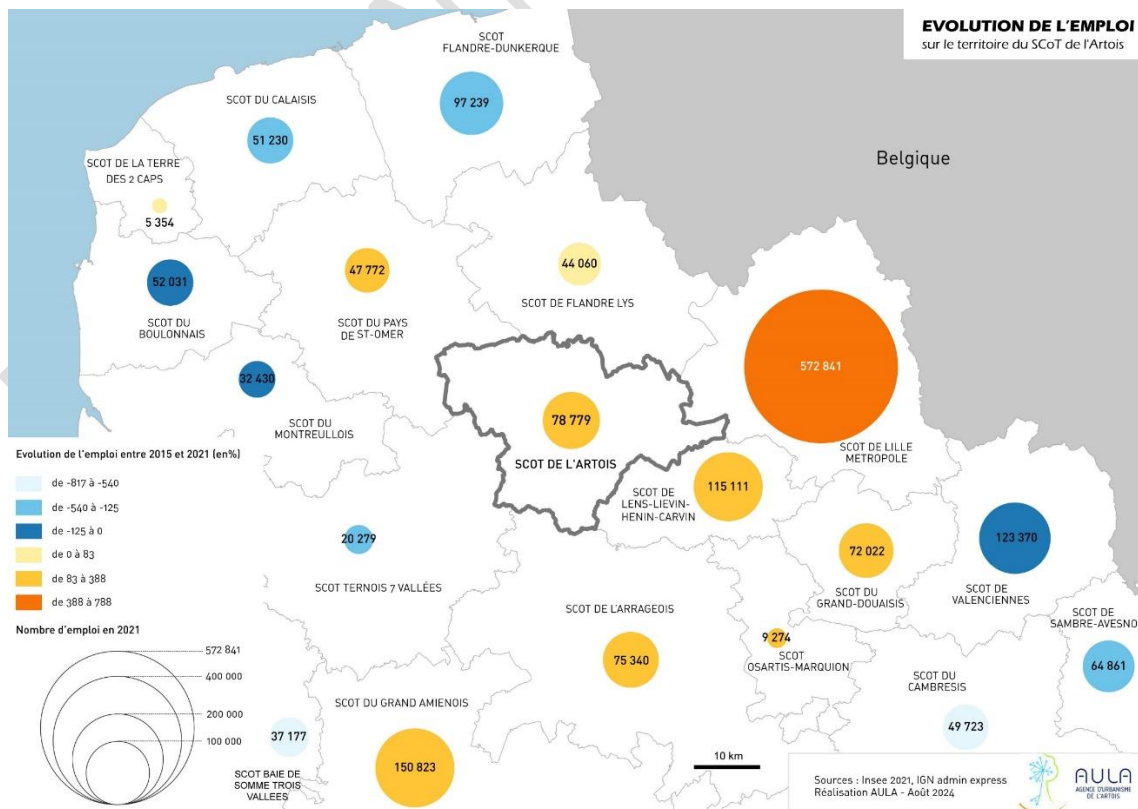
### CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

➔ Nombre d'emplois et évolution

En 2021, selon les données de l'INSEE, le territoire comptait 78 779 emplois soit 16% des emplois du département. Depuis 2015, le nombre d'emplois a stagné sur le territoire (+0,05% soit une augmentation de 37 emplois).

Cette augmentation du nombre d'emplois est nettement moins marquée que celle observée à l'échelle départementale (+2,7%) et régionale (+2,4%) sur la même période.

*NB : Dans la mesure où le terme « emploi » peut renvoyer à différents indicateurs et afin de mesurer le degré de précision du chiffre ci-dessus évoqué, il est important de noter qu'au sens du recensement de la population réalisée par l'INSEE, les personnes employées sont celles qui ont déclaré avoir un emploi dans le formulaire de recensement. L'emploi peut être comptabilisé soit à la commune de résidence, dans ce cas on parle de population active ayant un emploi, soit au lieu de travail et dans ce cas, on emploie la terminologie « emploi au lieu de travail » ou « emploi ». Aussi, sauf précision contraire, l'emploi du terme « emploi » s'entendra comme « emploi au lieu de travail » dans les développements du présent chapitre.*



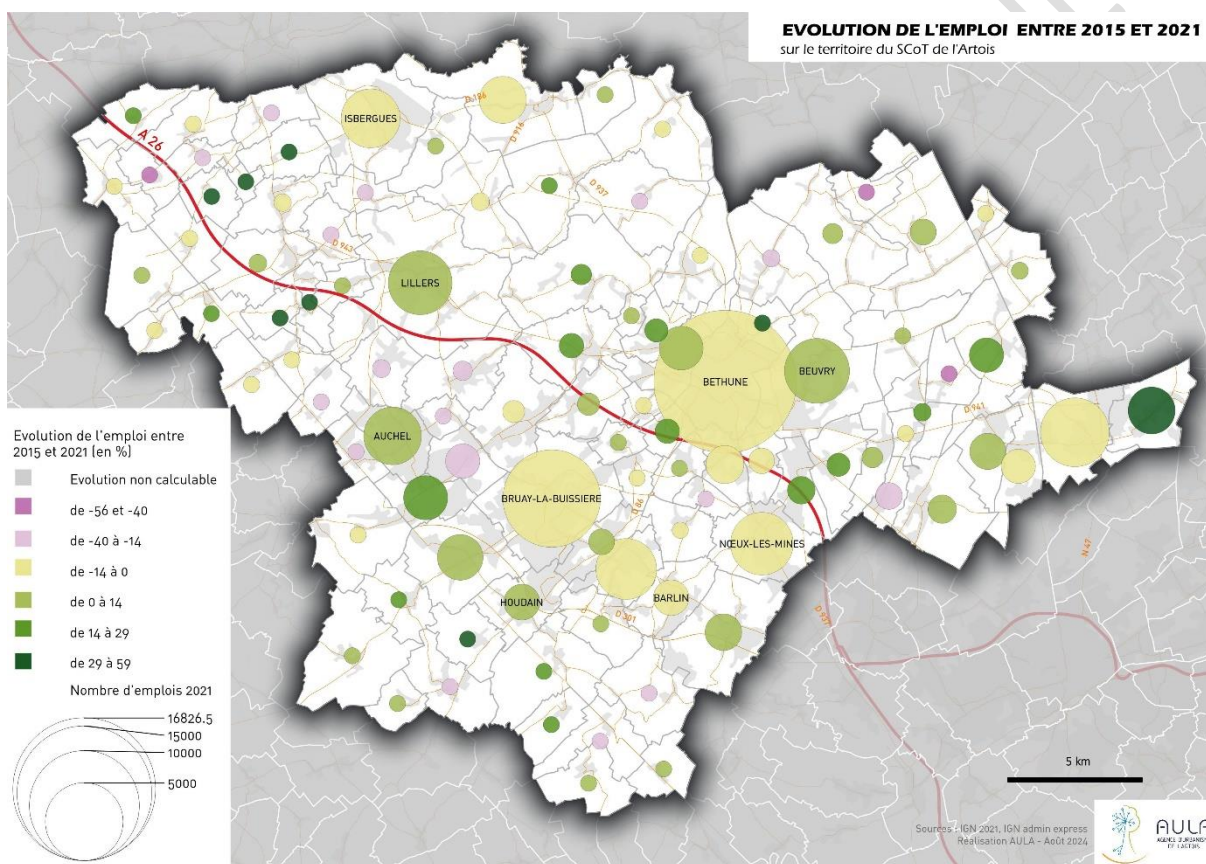


	2015	2021	Evolution 2015 - 2021
SCoT de l'Artois	78 742	78 779	+ 0,05%
Département	481 388	494 285	+2,7%
Région	2 118 536	2 170 121	+2,4%
France Métropolitaine	25 735 967	26 751 149	+3,9%

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2015, 2021 et évolution en pourcentage

Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

Ces emplois sont majoritairement localisés dans les principales polarités du territoire. Entre 2015 et 2021, on constate une baisse du nombre d'emplois dans la plupart de ces polarités qui semble être liée à une baisse des emplois de l'industrie.



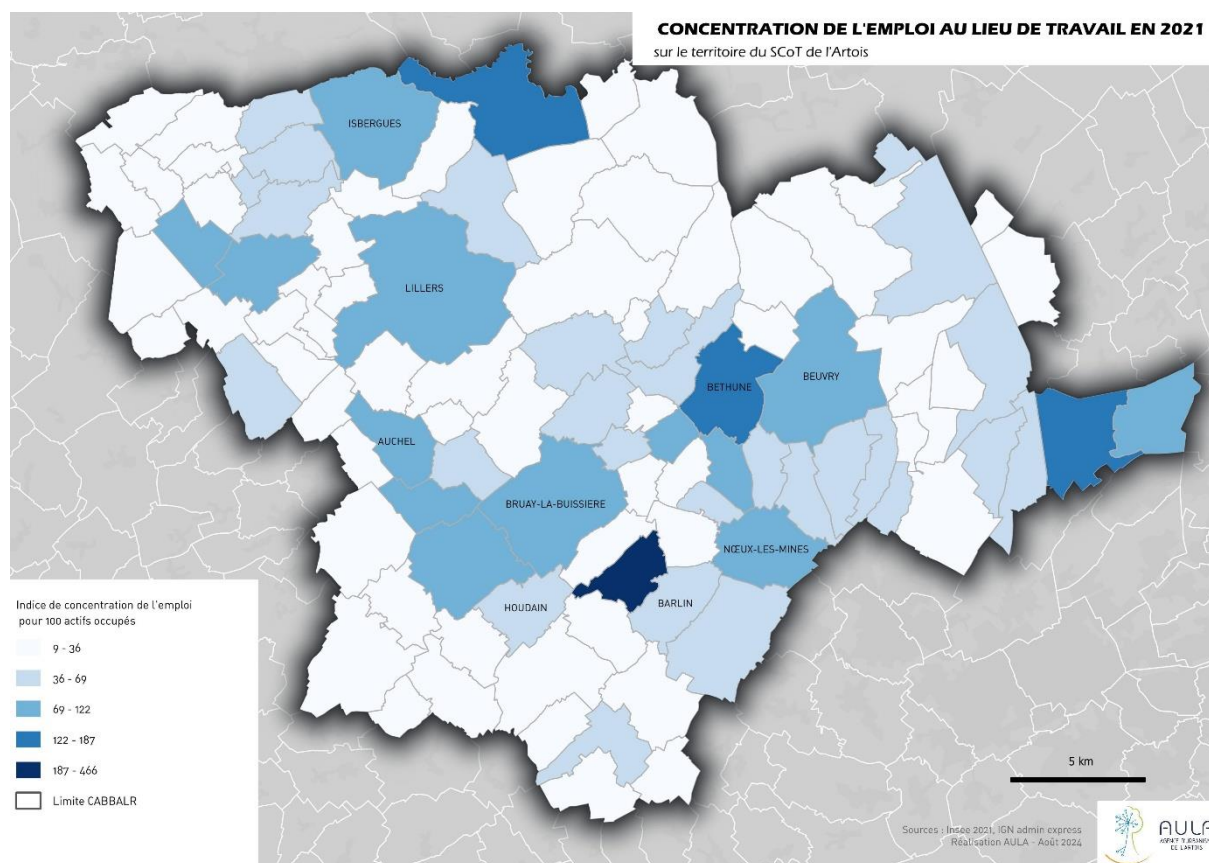
➔ Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone du SCoT

En 2021, 104 443 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT. Ce nombre est en augmentation depuis 2015 (101 304 actifs).

A l'échelle du SCoT, on comptait ainsi **75,4 emplois pour 100 actifs occupés en 2021**. A titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi était de 85,2 sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de 114,2 sur la Métropole Européenne de Lille et de 104,7 sur la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer.

Cet indicateur permet de déterminer si le territoire est un pôle économique attracteur (lorsque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone) ou un pôle résidentiel (lorsque le nombre d'emplois est inférieur au nombre de ces actifs).

Le territoire présente donc un **profil résidentiel**.



Dans une hypothèse purement théorique où les emplois du territoire seraient occupés par les seuls résidents, leur nombre serait insuffisant pour offrir un emploi à tous les actifs du territoire. Le territoire dépend donc de la conjoncture économique des territoires voisins et des interactions entre eux.

Pour mémoire, les actifs sortant du territoire se dirigent principalement vers la Métropole Européenne de Lille et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et les actifs entrant viennent principalement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

➔ Emploi par secteurs d'activité

En 2021, selon les données du dernier recensement de la population, **les activités tertiaires** (commerce, transports, services, administration publique, enseignement, santé, action sociale) représentaient **74,7% des emplois du territoire**. Cette proportion est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (77,4%) et régionale (78,6%). Cela s'expliquant notamment par une sous-représentation des activités liées au « commerce, transports et services divers ».

Entre 2015 et 2021, **les activités relevant du secteur tertiaire ont progressé de 4%** soit de 2 233 emplois supplémentaires alors que **les activités du secteur secondaire** (industrie et construction) **connaissaient**

**une diminution** de 8,3 % de leurs effectifs, soit une diminution de 1 693 emplois et les activités agricoles une baisse de 3,8 % (soit – 48 emplois) sur la même période.

De façon plus fine, on observe que **le secteur du commerce, transports et services divers est le seul à avoir connu une croissance sur la période** (+ 2 425 emplois soit + 9,4 %). Cette progression est supérieure à celle observée à l'échelle régionale (+ 7,7 %) et à la moyenne nationale (+ 8,2 %).

Le secteur de **l'administration publique, enseignement, santé, action sociale a, en revanche, connu une baisse de ses effectifs** (- 192 emplois, - 0,6 % d'effectifs) et ce, dans un contexte de croissance de l'emploi observée à l'échelle de la France Métropolitaine (+ 3,2 % entre 2015 et 2021) et dans une moindre mesure aux échelles départementale (+ 2,5 %) et régionale (+ 1,5 %).

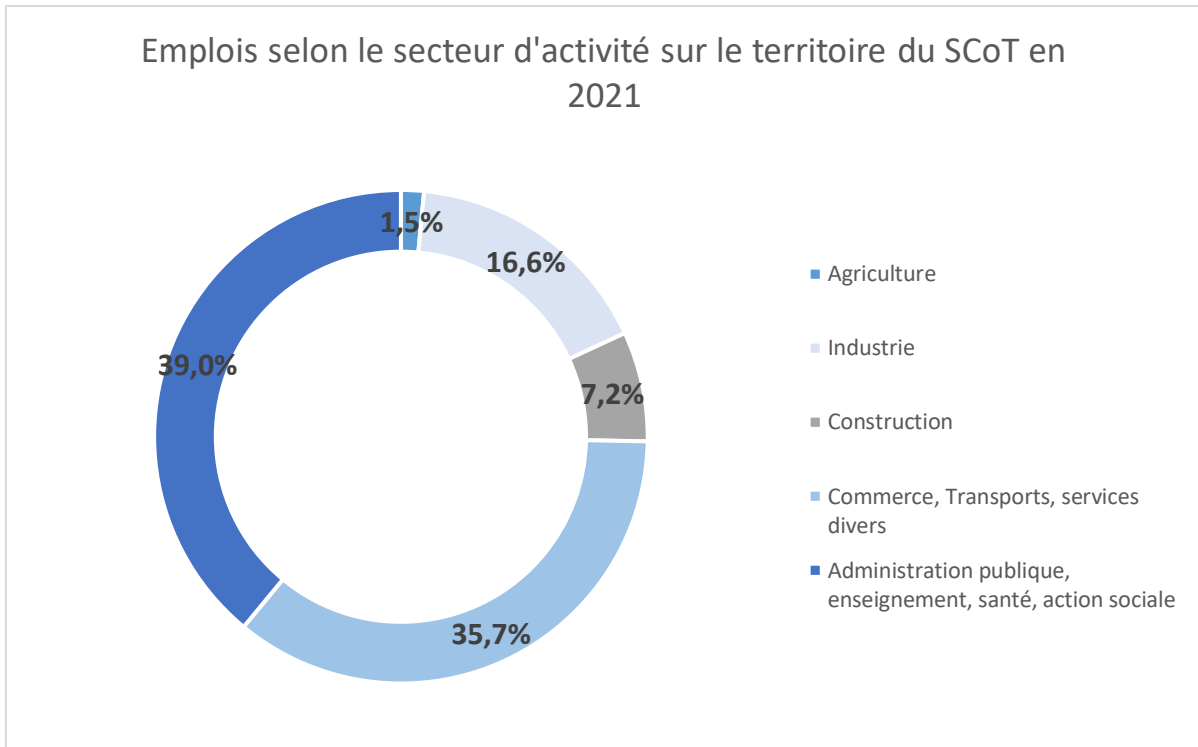
Sur la même période, **dans le secteur secondaire, l'industrie est le secteur d'activité qui a connu la plus forte perte d'emplois** (- 1 904 emplois, - 12,7 %). Cette baisse est plus importante que celle constatée sur la région (- 3,3 %).

Enfin, les données INSEE, permettent de constater que **le secteur de la construction a, lui, connu une augmentation de ses effectifs** entre 2015 et 2021 (211 emplois, +3,9 %).

Emploi selon le secteur d'activité à l'échelle du SCoT					
	2015		2021		2015/2021
	Nombre	%	Nombre	%	Evolution
<b>Agriculture</b>	1 250	1,6	1 202	1,5	- 48 emplois / -3,8%
<b>Industrie</b>	15 015	19,2	13 111	16,6	- 1 904 emplois / - 12,7%
<b>Construction</b>	5 457	7	5 668	7,2	+ 211 emplois / +3,9%
<b>Commerce, transports, services divers</b>	25 690	32,8	28 115	35,7	+ 2 425 emplois / + 9,4%
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	30 893	39,5	30 701	39	- 192 emplois / -0,6%

*Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA*

## Emplois selon le secteur d'activité sur le territoire du SCoT en 2021

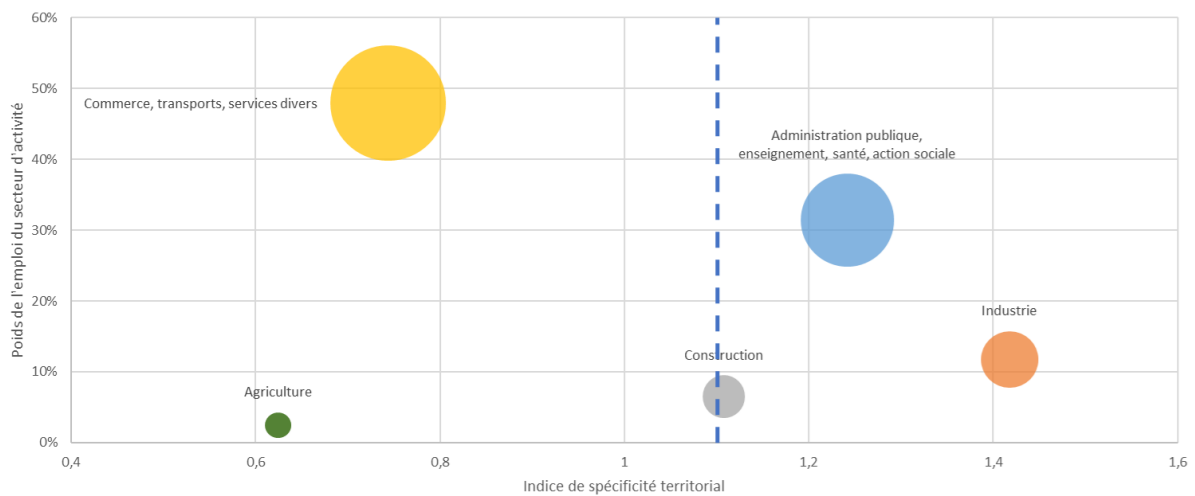


Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

En 2021, sur le graphique ci-dessous, on constate que le territoire du SCoT avait une sur-représentation de 140% des emplois dans l'industrie avec à l'inverse un secteur de l'agriculture qui ne représentait que 60% de la moyenne nationale.

Le territoire du SCoT de l'Artois se distingue donc bien par une forte présence industrielle par rapport au territoire national malgré la perte d'emploi constatée et un secteur agricole relativement peu développé.

### Spécificités de l'emploi sur le SCoT de l'Artois en 2021



Source : ACOSS URSAFF – Traitement AULA

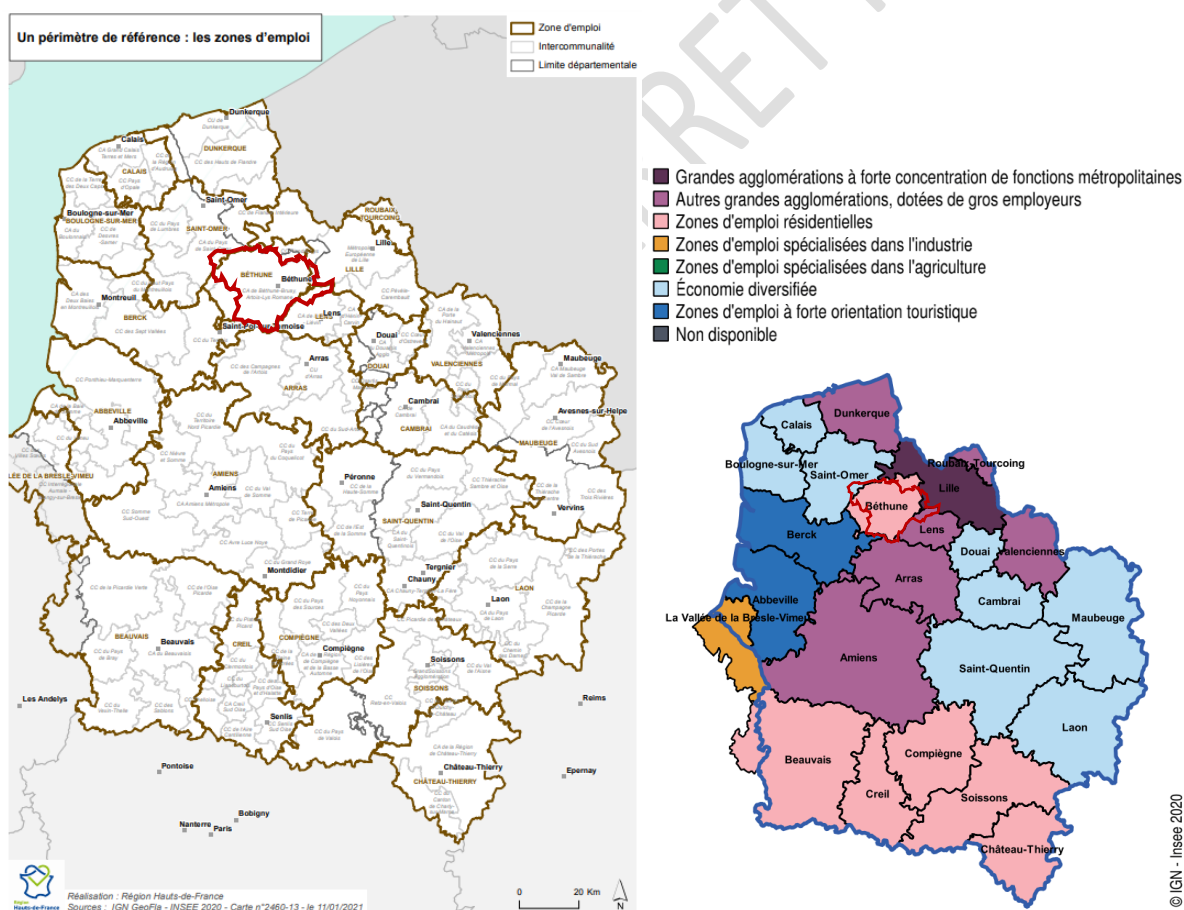
➔ Un territoire situé sur plusieurs zones d'emploi

Le territoire du SCOt est situé sur plusieurs zones d'emploi au sens de l'INSEE. La grande majorité de celui-ci fait partie de la zone d'emploi de Béthune. Toutefois, plusieurs parties aux franges du territoire sont situées dans d'autres zones d'emploi : les zones de Saint-Omer au nord-ouest, de Lille au nord-est, et de Lens à l'est.

Les caractéristiques de l'emploi diffèrent au sein de ces grandes zones et sont des indications de contexte intéressante pour situer le SCOt par rapport à sa zone d'emploi principale mais également des zones de son voisinage immédiat.

Selon une étude de l'INSEE (Analyse Hauts-de-France n°112 parue le 10/09/2020), les zones d'emploi couvrant le territoire ont différentes orientations économiques dominantes :

- Une forte orientation résidentielle pour la zone de Béthune ;
- Une économie diversifiée pour la zone de Saint-Omer ;
- Une grande agglomération à forte concentration de fonctions métropolitaines pour la zone de Lille
- Une grande agglomération, dotée d'employeurs majeurs pour la zone de Lens.



Source : <https://cartes.hautsdefrance.fr> - <https://www.insee.fr>

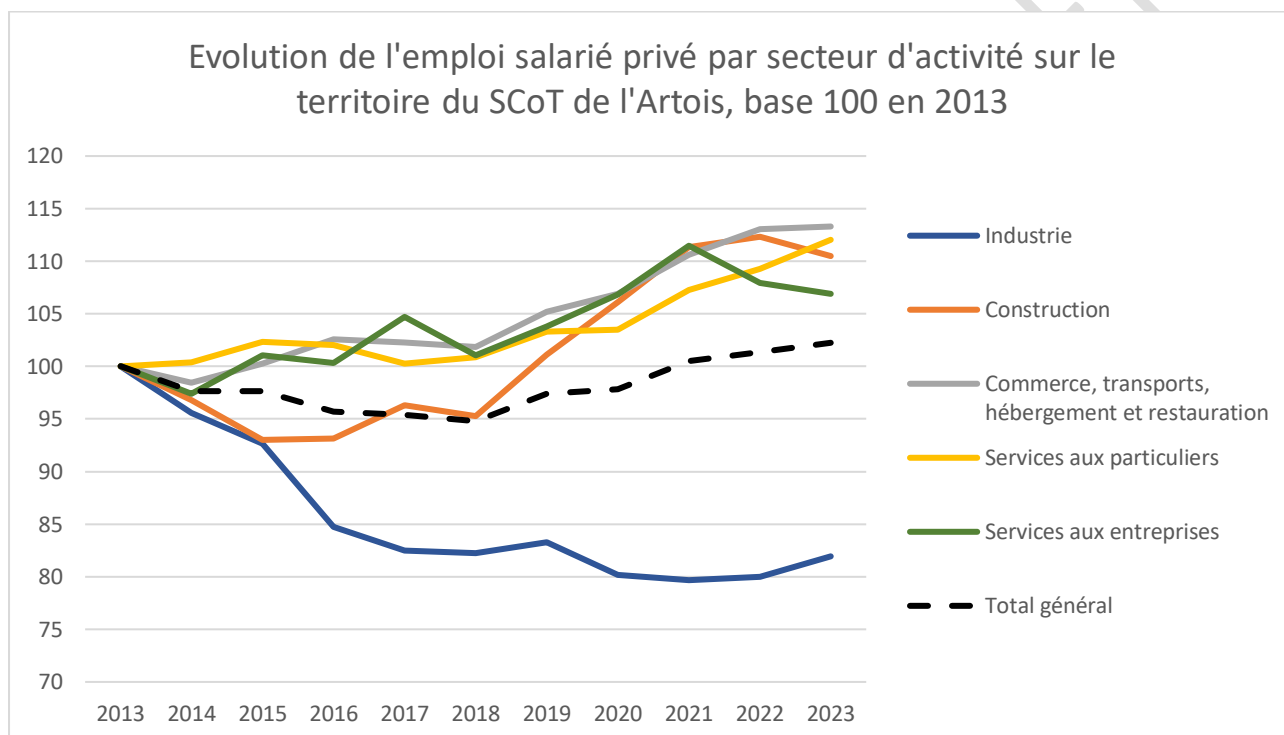


## EMPLOI PRIVÉ

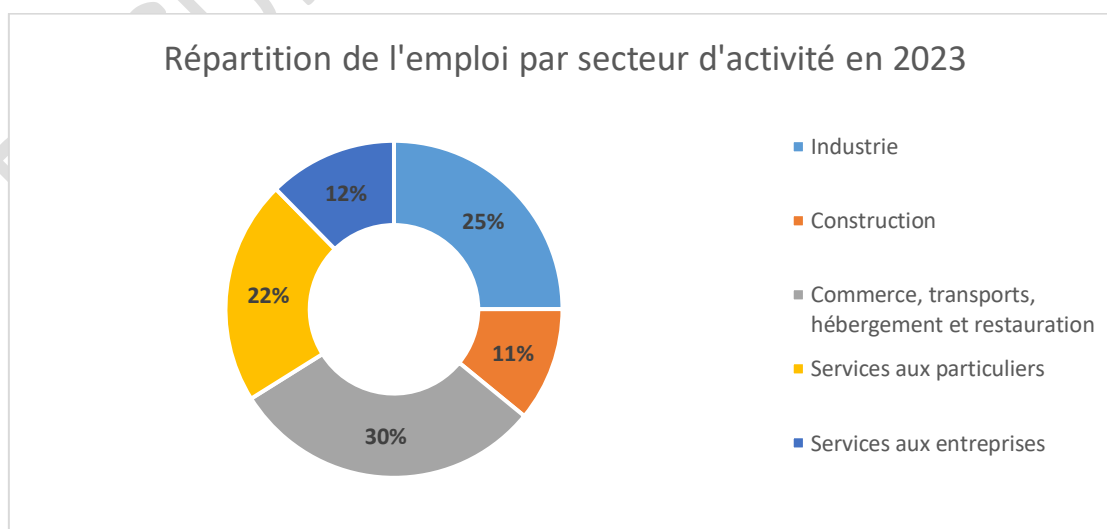
Les données INSEE issues du recensement de la population permettent de dégager de grandes tendances en matière d'emploi sur le territoire.

D'autres indicateurs peuvent toutefois être mobilisés afin d'affiner ou compléter les observations et rendre compte d'une analyse plus précise de l'emploi.

Ainsi, **les données de l'ACOSS URSAFF**, issues des formalités déclaratives des entreprises et de la gestion des comptes des cotisants, permettent notamment d'obtenir une vision fine et précise des effectifs salariés et le nombre d'établissements privés.



Source : ACOSS URSAFF - Traitement AULA



Source : ACOSS URSAFF - Traitement AULA



## ➔ Le secteur tertiaire

**Les données ACOSS URSAFF permettent notamment de confirmer l'importance du poids du secteur tertiaire** (commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ainsi que les services) sur le territoire.

Ces activités tertiaires représentaient, en 2023, **64 % des emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT de l'Artois**. Cette proportion reste toutefois nettement inférieure à celle observée aux échelles du département (71,7%), de la région (73,9 %) et en France Métropolitaine (76,1 %).

On note qu'entre 2013 et 2023, le tertiaire est le seul secteur dont l'emploi privé a progressé et ce, de manière notable (+ 12%, soit 3 299 emplois supplémentaires).

### **ZOOM : secteur du « commerce, transports, hébergement et restauration »**

**Plus en détail, le secteur « commerce, transports, hébergement et restauration » est celui qui compte le plus d'emplois au sein du périmètre du SCoT**. Il représentait, en 2023, 14 957 emplois soit 30,2 % des emplois du secteur privé du territoire. Cette proportion est toutefois inférieure à celle constatée à l'échelle nationale (30,6%) et régionale (31,4%) mais surtout à l'échelle départementale (33,3%).

Entre 2013 et 2023, les effectifs du secteur ont augmenté avec un gain de 1 756 emplois, soit une augmentation de 13,3%. A titre de comparaison, le secteur a progressé de 14,4% à l'échelle du département, 11,5% à l'échelle de la région et de 12,4% à l'échelle de la France métropolitaine.

### **ZOOM : secteur des « services »**

En 2023, le secteur des services représentait 16 797 emplois, soit 34 % des emplois du secteur privé du territoire, dont 10 675 emplois pour les services aux particuliers (22% des emplois privés du territoire) et 6 122 emplois (12 %) pour les services aux entreprises.

Le poids des services est moins important que celui relevé à l'échelle du département (38,3%) et de la région (42,4%) ainsi que par rapport à la moyenne nationale (45,5%).

Entre 2013 et 2023, le secteur a gagné globalement plus de 1 543 emplois soit une augmentation de 10,1% des effectifs.

#### ○ Les services aux particuliers

Les services aux particuliers comptaient, en 2023, 10 675 emplois privés soit 22% des emplois privés du territoire. Parmi ces services, les activités liées à l'administration publique, à l'enseignement, à la santé humaine et à l'action sociale représentaient 84,3% des emplois. Entre 2013 et 2023, ce secteur connaît une croissance de ses effectifs (+ 1 147 emplois privés soit + 12%). Cette augmentation est légèrement moins importante sur le territoire que celle observées à l'échelle des Hauts-de-France (+ 12,4 %) et nationale (+ 12,9%) au cours de la même décennie.

#### ○ Les services aux entreprises

Le secteur des services aux entreprises représentait quant à lui, en 2023, 6 122 emplois (soit 12% des emplois privés du territoire) et a connu un gain de 396 emplois sur la même période (soit + 7%) et ce,

dans un contexte de croissance régionale (+18,8%) et nationale (+22%). Les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les activités de services administratifs et de soutien » représentent 76% des emplois de ce secteur, tandis que les « Activités financières et d'assurance » et d'« Information et communication » en représentent respectivement 13,2% et 7,5%.

➔ Le secteur secondaire

Dès les années 1960 et pour anticiper la fermeture programmée des mines, le développement économique du territoire s'est orienté vers l'industrie. En 1976, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), document de planification alors équivalent au SCoT, identifiait l'industrialisation comme une priorité pour le territoire.

Ces activités secondaires représentaient, en 2023, 36 % des emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT de l'Artois. Cette proportion est nettement supérieure à celle observée aux échelles du département (28,3%), de la région (26,1 %) et en France Métropolitaine (23,9%).

On note qu'entre 2013 et 2023, le secondaire est un secteur dont l'emploi privé a diminué et ce, de manière notable (-11,1%, soit une diminution de 2 211 emplois). Cette tendance est notamment due à la baisse de l'emploi industrielle sur le territoire.

#### ZOOM : secteur de « l'industrie »

Le secteur de l'industrie représentait 12 378 emplois en 2023, soit 25 % des emplois du secteur privé du territoire. Le poids du secteur est ainsi très supérieur à celui observé à l'échelle départementale (18,7%), régionale (18,3%) et nationale (15,9 %).

Entre 2013 et 2023, l'industrie a toutefois perdu 2 727 emplois, soit une baisse de 18,1% de ses effectifs. Celle-ci est supérieure à celle constatée au niveau régional (-6,1%) mais également celle observée au niveau départemental (-4,9 %). Au niveau national, nous noterons une évolution de ces emplois de 1%. Ces emplois se répartissent dans plusieurs filières phares évoqués ci-dessous.

#### ZOOM : secteur de la « construction »

Autre activité secondaire, le secteur de la construction représentait, en 2023, 5 424 emplois du secteur privé à l'échelle du SCoT soit une augmentation de 516 emplois (+10,5 %) par rapport à 2013. Ainsi, la part de ce secteur dans l'emploi salarié local est de 11% est restée supérieure à celle constatée dans le département (9,6%) et la région (7,8%).

**A noter** que ce secteur est traditionnellement dépendant des fluctuations de la conjoncture économique.

### Focus sur les filières industrielles phares sur le territoire

- **La filière automobile**

Le secteur de l'industrie automobile occupe une place importante dans l'emploi privé du territoire.

Plusieurs entreprises figurant parmi les principaux employeurs du territoire font partie de cette filière.

**Construite « en cascade », elle repose sur un ensemble d'équipementiers et de sous-traitants fabriquant des éléments nécessaires à la construction d'une voiture.**

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on retrouve la fabrication de composants électriques et boîtiers de batteries pour les véhicules par la société Minth Electricity Technology anciennement Société de Transmission Automatique et la production de pare-chocs par OPMobility anciennement Plastic Omnium située à Ruitz, la construction de moteurs par la Française de Mécanique ainsi que la Gigafactory de Batterie ACC à Douvrin, etc.

**Ces équipementiers et sous-traitants sont dans une situation de dépendance vis-à-vis des grands groupes donneurs d'ordres et donc des fluctuations du marché de l'automobile ce qui peut impacter l'économie et l'emploi du territoire** comme cela a été le cas lors de la fermeture de Bridgestone qui a occasionné la disparition de 864 emplois (c'était l'un des plus gros employeurs du territoire) mais également 32 hectares de friche en cours de reconversion.

La fermeture de l'entreprise Française de Mécanique prévue pour fin 2025, risque encore une fois d'affecter fortement le tissu économique local.

- ***La plasturgie et la chimie***

**Sur le territoire, la filière plasturgie est proche de la filière automobile**, c'est le cas pour les entreprises tel que : Novares et Flex-N-Gate spécialisées dans la conception et la fabrication de composants plastique pour l'industrie automobile.

D'autres entreprises de la plasturgie sont moins directement liées au secteur de l'automobile comme par exemple SI Group ou Jet'Sac et JOKEY France tout deux spécialiste de l'emballage en matière plastique.

- ***La métallurgie et la fabrication d'objets en métal, de machines et équipements***

On notera l'implantation des sociétés APERAM et Thyssenkrupps à Isbergues, qui appartiennent à des grands groupes internationaux, pour la métallurgie ou encore celle de LENZE à Ruitz dans la catégorie des fabricants de machines et équipements.

- ***L'agroalimentaire***

**Enfin, la filière de l'agroalimentaire est également bien représentée.**

Au cœur du plus grand bassin de consommation du nord de l'Europe (dans un rayon de 300 km, la région concentre plus de 78 millions d'habitants équivalent à une estimation de 1 500 milliards d'euros de pouvoir d'achat), **les Hauts-de-France est la région de prédilection des IAA.**

Les ressources agricoles et halieutiques de la région comptent parmi les plus riches et diversifiées de l'Europe. Les infrastructures de transport denses et modernes sont également des atouts pour les

entreprises de ce secteur. **L'agroalimentaire est une vaste filière dans laquelle interviennent de nombreuses activités** : culture, élevage, production, transformation, conditionnement, négoce, ...

**Le potentiel agronomique présent en région et sur le territoire du SCoT est important et justifie en partie la présence de ces entreprises agroalimentaires.** Certaines exploitations ont d'ailleurs signé des contrats avec les entreprises agroalimentaires.

Avec l'appui d'acteurs dédiés qui en assurent un développement encadré et prospectif, le territoire du SCoT accompagne le développement de ces filières qui concourent à la diversité de son tissu économique.

Sur le territoire, on peut ainsi retrouver des entreprises telles que McCain à Béthune, Tereos France (Lillers) ou encore Ardo à Violaines.

→ L'intérim

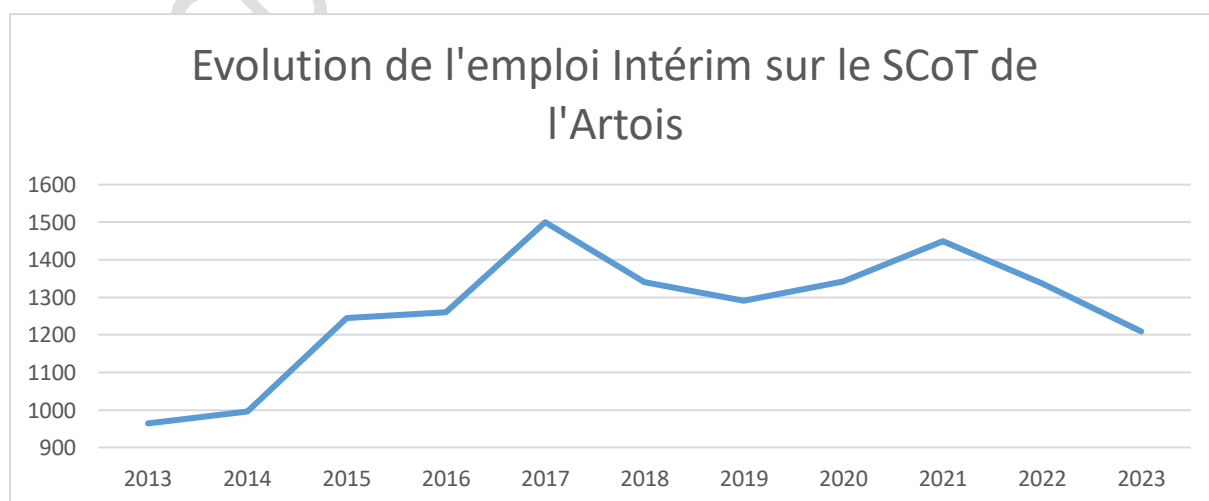
**L'emploi intérimaire épouse traditionnellement les fluctuations de l'économie réelle et sert de variable d'ajustement en matière d'emploi.**

Son dynamisme peut révéler une frilosité du marché du travail quant au recrutement pérenne et être un indicateur révélateur de la précarité d'une partie des emplois du territoire et des fragilités sociales de la population dans la mesure où le recours à l'intérim est majoritairement envisagé pour les tâches nécessitant peu de qualification.

Entre 2013 et 2017, le secteur a renoué avec la croissance suite à la crise de 2007 avec des effectifs en hausse de près de 55,6% sur la période avant d'amorcer, à nouveau, une baisse entre 2017 et 2018 (-11%). Ainsi sur la période globale 2013-2017, le secteur a connu une faible croissance de 536 emplois.

**L'intérim a été particulièrement touché par la crise sanitaire de 2020.**

Entre 2021 et 2023, ses effectifs se sont écroulés de 17% sur le territoire du SCoT, en passant de 1 449 emplois à 1 209.

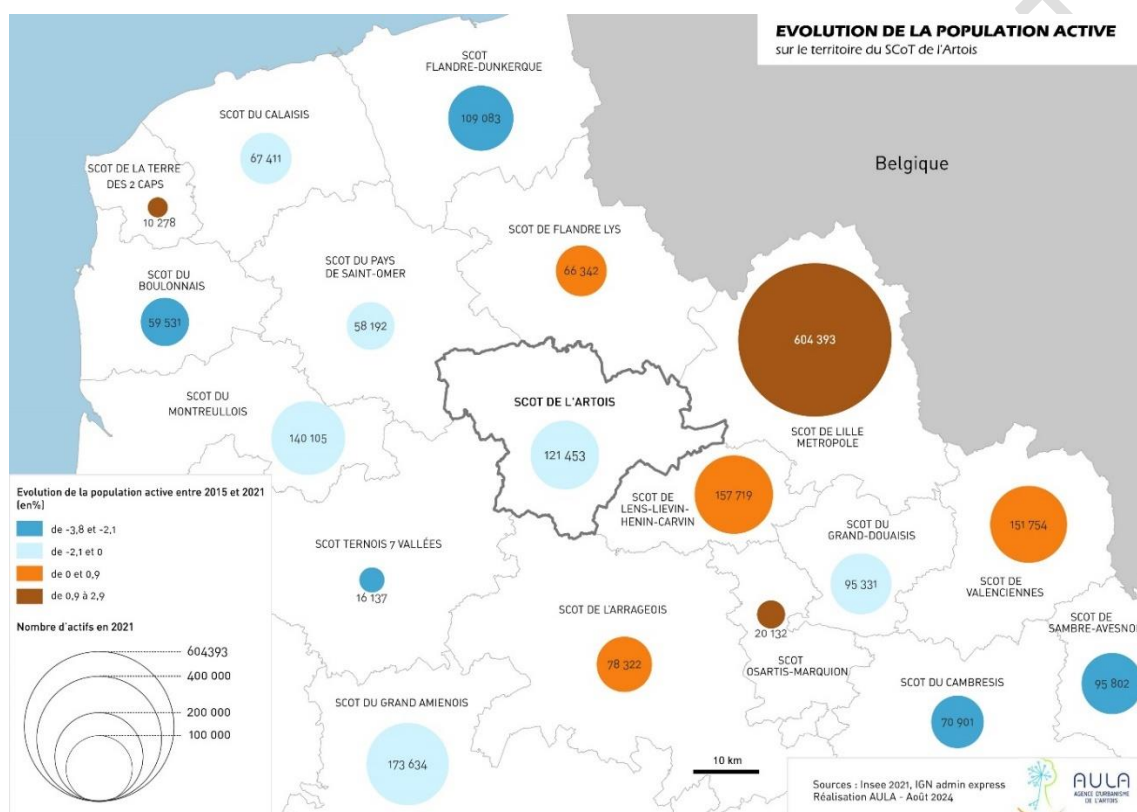


Source : ACOSS URSAFF - Traitement AULA

## POPULATION ACTIVE

➔ Nombre d'actifs et évolution

En 2021, le territoire comptait **121 453 actifs** de 15 à 64 ans dont **103 555 actifs ayant un emploi**. Le **taux d'activité parmi les 15 ans ou plus**, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population, **était de 54,7%**.



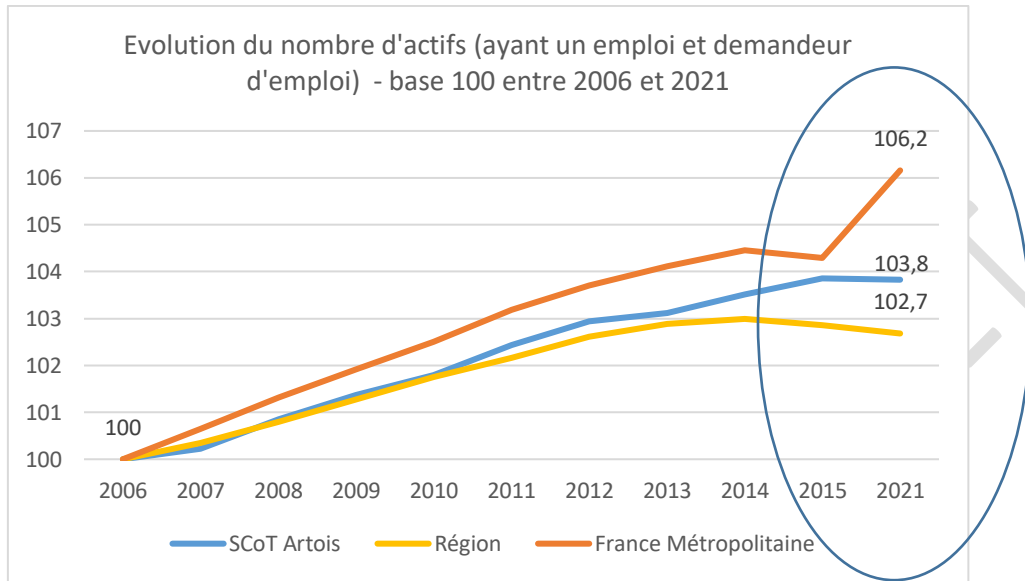
Entre 2015 et 2021, la population active du SCoT est restée relativement stable avec une diminution de **-0,03% (- 40 actifs)**. Toutefois, la part d'actifs ayant un emploi a légèrement augmentée de 2,9% soit **+ 2 891 actifs**).

L'évolution de la population active ayant un emploi est proche de celle observée à l'échelle régionale sur la même période (+2,6%) et est légèrement inférieur à celle constatée au niveau départementale (+3,4%) mais reste inférieure à l'évolution nationale (+3,8%).

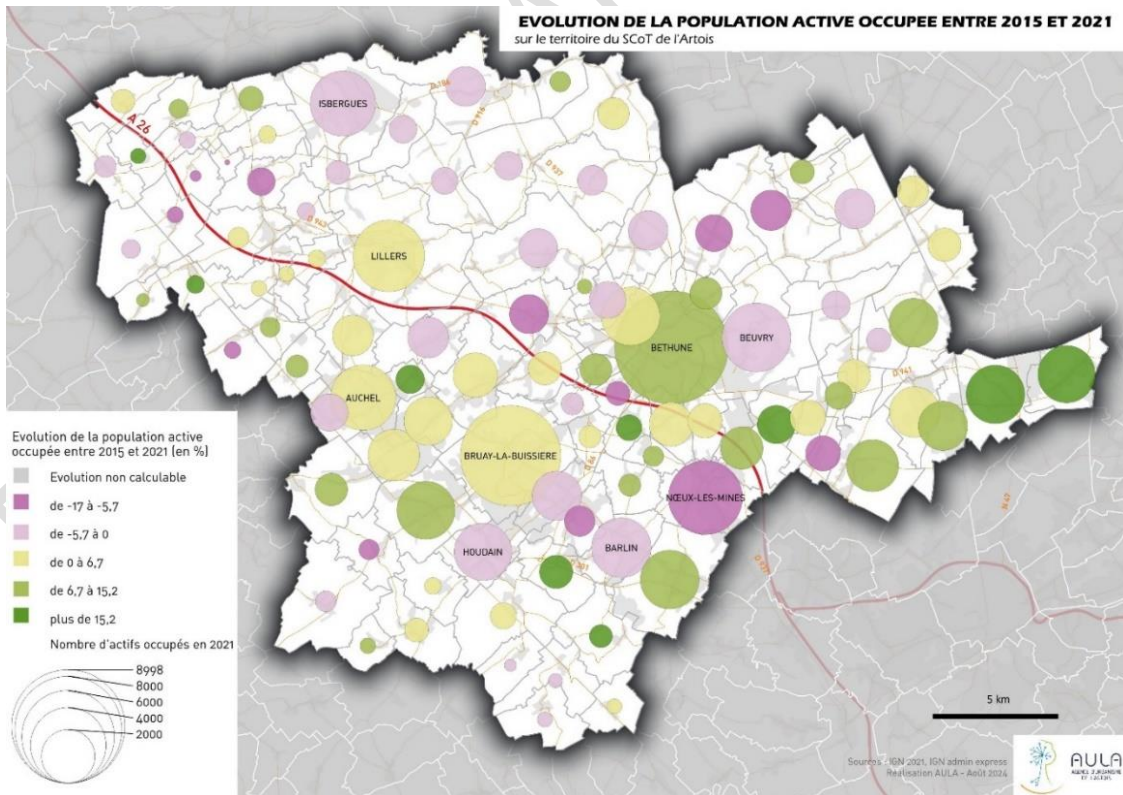
	Actifs en 2021	Actifs ayant un emploi en 2021	Evolution actifs 2015 - 2021	Evolution actifs ayant un emploi 2015-2021
SCoT de l'Artois	121 453	103 555	+0,03%	+2,9%
Département	643 879	548 919	-0,3%	+3,4%
Région	2 706 668	2 305 409	-0,2%	+2,6%

<b>France Métropolitaine</b>	30 346 041	26 794 989	+1,5%	+3,8%
----------------------------------	------------	------------	-------	-------

Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA



La population active occupée est majoritairement localisée dans les principales polarités du territoire. Entre 2015 et 2021, on constate une augmentation de cette population dans la plupart de ces polarités.





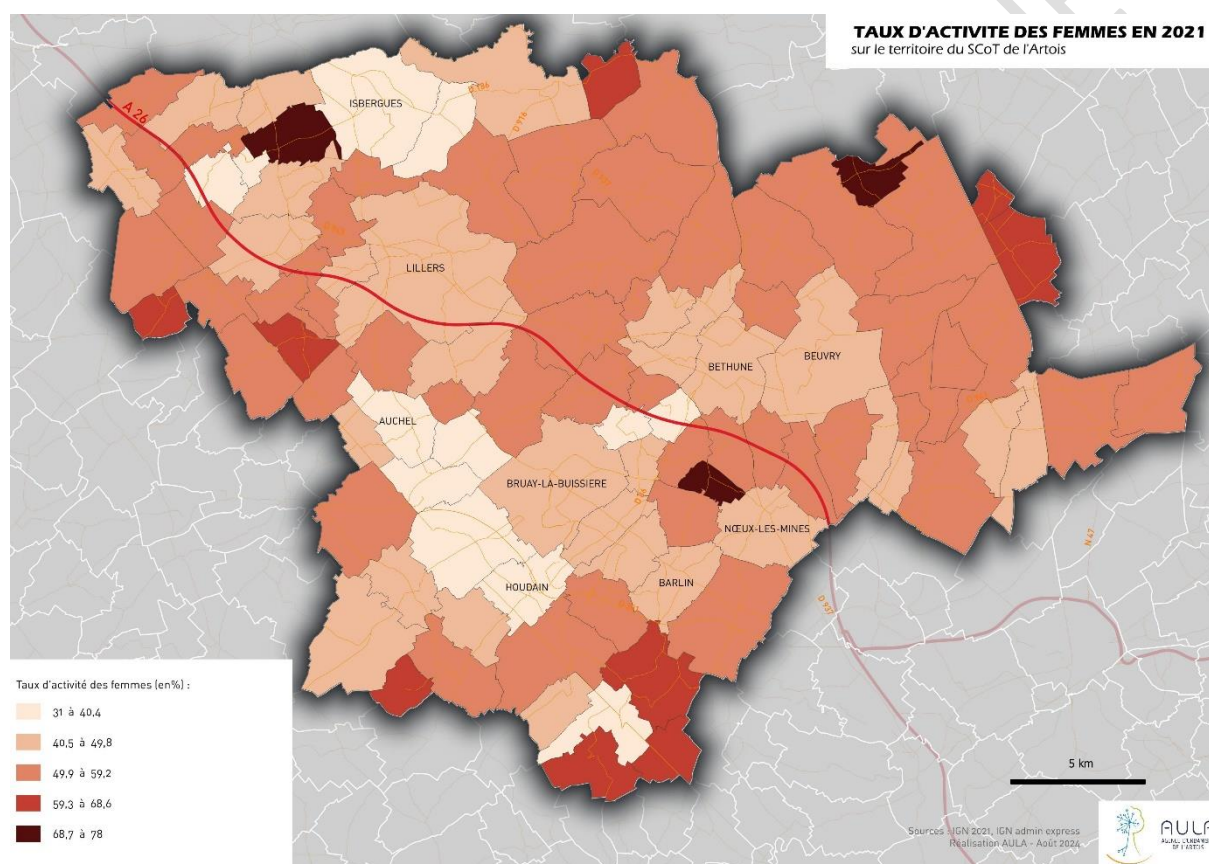
➔ Taux d'activité par sexe et âge

Le taux d'activité des hommes, de 75,9% en 2021, était supérieur à celui des femmes (66,2%) à l'échelle du SCoT.

Toutefois, on constate que le nombre d'hommes dans la population active a sensiblement diminué depuis 2015 (-704 actifs soit -1,1%) alors que le nombre de femmes a progressé (+664 actifs, soit +1,2%).

Le taux d'activité des femmes reste toutefois plus faible sur le territoire qu'à l'échelle nationale (72,3% en 2021) comme celui observé aux échelles départementale (66,8%) et régionale (68,4%).

A une échelle plus fine, on constate que le taux d'activité des femmes est plutôt faible sur les polarités et en particulier dans les anciennes communes minières.



On constate également que le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans), de 43,6% en 2021, est plus élevé sur le territoire qu'aux échelles régionale et nationale (41,6%). Toutefois, à l'inverse, celui des seniors (55 à 64 ans, 48,3% en 2021) y est nettement plus faible.

	SCoT de l'Artois	Département	Région	France Métropolitaine
<b>Ensemble</b>	<b>71,0%</b>	<b>71,4%</b>	<b>72,2%</b>	<b>74,9%</b>
<b>15 à 24 ans</b>	43,6%	44,1%	41,6%	41,6%
<b>25 à 54 ans</b>	87,8%	87,8%	88,9%	90,7%
<b>55 à 64 ans</b>	48,3%	49,5%	53,3%	59,2%

Hommes	<b>75,9%</b>	<b>75,9%</b>	<b>76,1%</b>	<b>77,5%</b>
<b>15 à 24 ans</b>	46,9%	47,4%	44,7%	44,8%
<b>25 à 54 ans</b>	93,7%	93,3%	93,3%	93,6%
<b>55 à 64 ans</b>	52,2%	53,2%	56,7%	61,3%
Femmes	<b>66,2%</b>	<b>66,8%</b>	<b>68,4%</b>	<b>72,3%</b>
<b>15 à 24 ans</b>	40,0%	40,5%	38,4%	38,3%
<b>25 à 54 ans</b>	81,8%	82,4%	84,5%	87,8%
<b>55 à 64 ans</b>	44,7%	46,0%	50,1%	57,4%

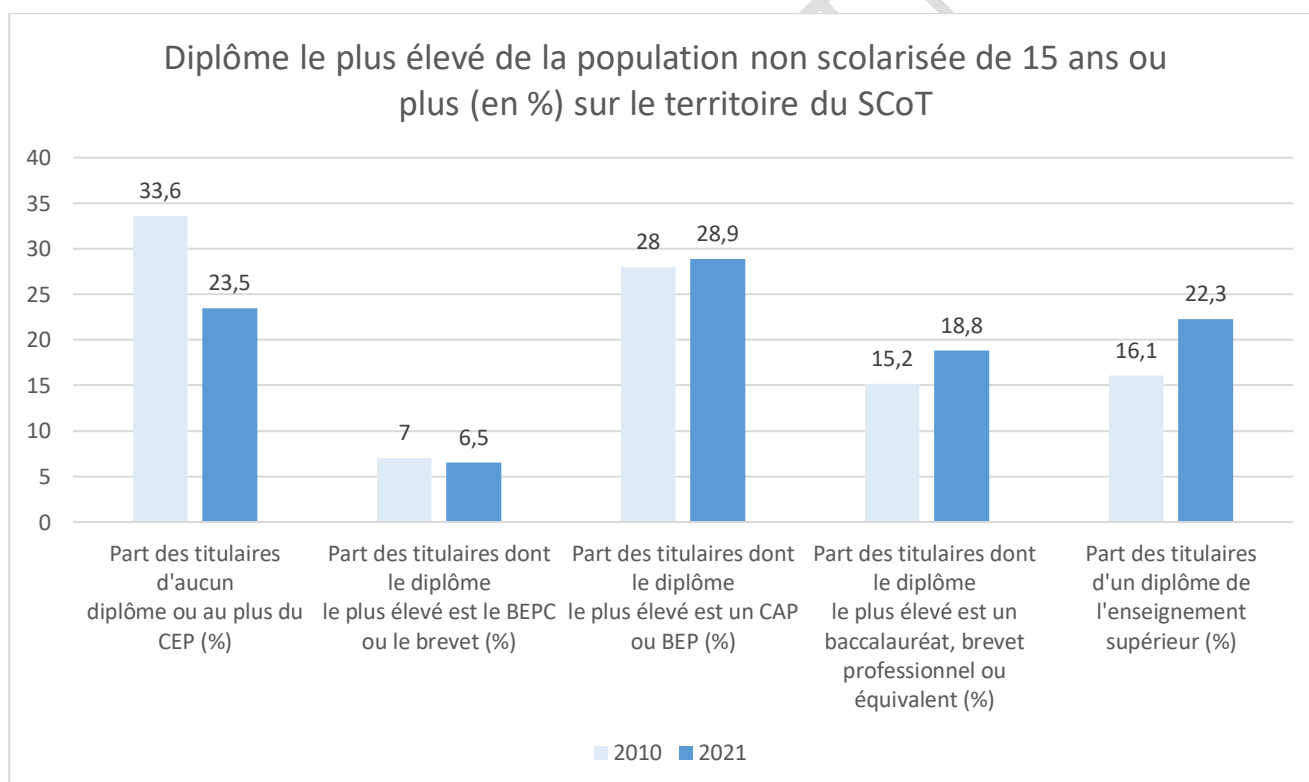
Taux d'activité par âge et par sexe en 2021

Source : Recensement de la population - INSEE - Traitement AULA

➔ Niveau de diplôme

**La population non scolarisée de 15 et plus est faiblement diplômée.**

En 2021, on constatait que **23,5 % de cette population n'avait pas de diplôme** ou était titulaire d'un Certificat d'Etudes Primaires et **35,4%** de cette population avait **un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat**.



Source : Recensement de la population – exploitation principale - INSEE

La part des non diplômés (23,5%) est inférieure à celle observée à l'échelle départementale (24,2%) et régionale (24,1%) mais supérieure à l'échelle nationale (20%).

En ce qui concerne la part des diplômés de niveau inférieur au baccalauréat, elle est supérieure à celle observée aux échelles du département (34,2%), de la région (31,6%) et de la France Métropolitaine (29,5%). La part de titulaires d'un baccalauréat ou diplôme de niveau équivalent s'inscrit lui davantage dans la moyenne départementale de 18,6% (SCoT de l'Artois = 18,8%). Enfin, la part de diplômés de

l'enseignement supérieur (22,3%) reste plus faible que celle départementale (23%), régionale (26,7%) ou nationale (32,8%).

**Depuis 2010, on observe toutefois une amélioration significative de la situation**, la part des non diplômés a chuté de plus de 10 points et l'ensemble des parts des titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) ou plus a progressé.

#### → Chômage

En 2021, le territoire comptait **17 898 chômeurs** et le **taux de chômage s'élevait à 14,7%**<sup>13</sup>. Ce taux est identique que celui constaté à l'échelle du département (14,7%) ou de la région (14,8%) mais reste plus important que celui observé à l'échelle de la France Métropolitaine (11,7%).

**Entre 2015 et 2021, le nombre de chômeurs a baissé de 14,1%** (- 2 931 chômeurs) et le **taux de chômage est passé de 17,1% à 14,7%**. Depuis 2010, la courbe du chômage du territoire du SCoT a globalement suivi la tendance nationale jusqu'en 2021. De 2010 à 2015, le chômage a progressé pour ensuite, de 2015 à 2021, diminuer.

	2010	2015	2021
SCoT de Artois	15,3	17,1	14,7
France Métropolitaine	11,6	13,7	11,7

Evolution du taux de chômage depuis 2010 à l'échelle du SCoT et du territoire national

*Source : Recensement de la population – exploitation principale - INSEE*

#### → Actifs par catégories socio-professionnelle

En 2021, **59,5% de la population active âgée de 15 à 64 ans appartenait à la catégorie des employés et ouvriers**. Cette part est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (59,1%) et régionale (54%). Cependant, depuis 2015, on observe une légère diminution de ces parts sur le territoire du SCoT.

La part des ouvriers était de 29 %. Cette part a diminué par rapport à 2015 où elle représentait 29,7 %. On note également une diminution de cette part entre 2015 et 2021 aux échelles départementale (-3%) et régionale (- 4,8%). Cela semble être corrélé avec la baisse des emplois dans l'industrie sur le territoire.

La **catégorie socioprofessionnelle des employés était représentée à hauteur de 30,5% en 2021**. Cette part a sensiblement diminué par rapport à l'année 2015 où elle représentait 31,2% des actifs du SCoT âgés de 15 à 64 ans.

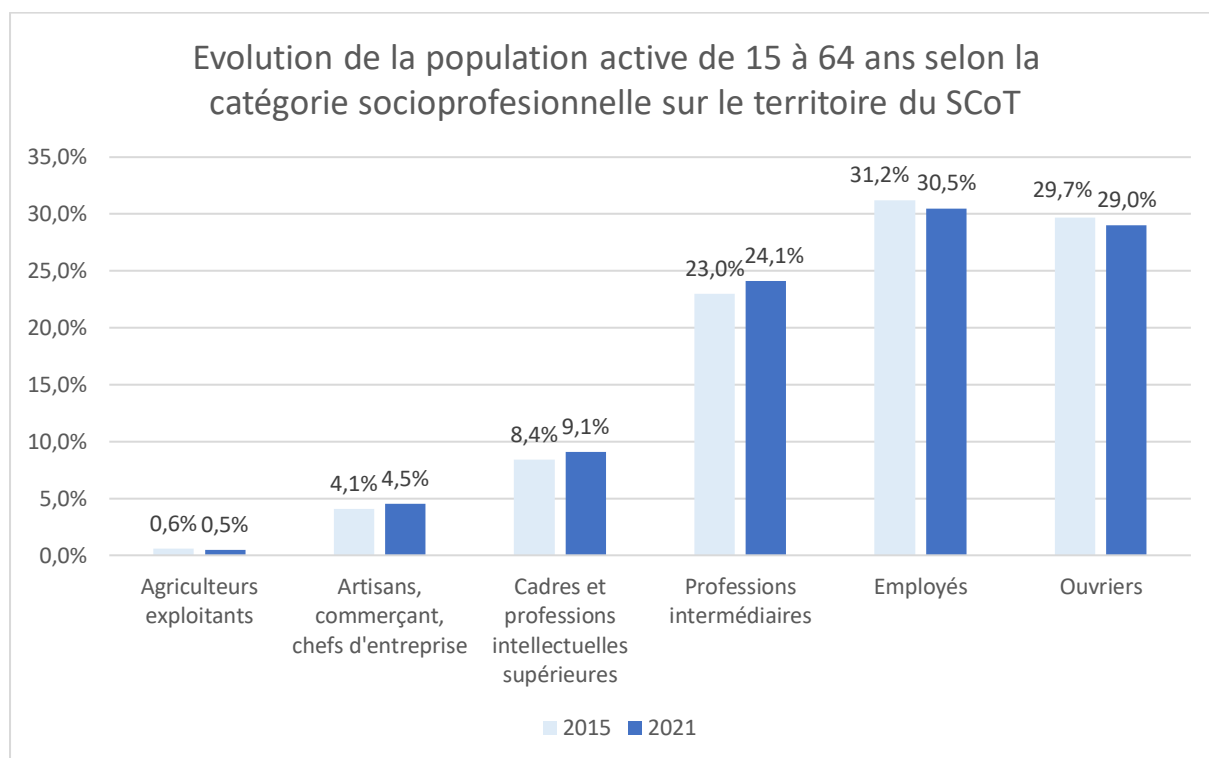
**La part d'agriculteurs exploitants (0,5%)** est moins importante que la moyenne départementale (0,9%) ou régionale (0,8%) et a diminué depuis 5 ans de 16%.

**La part des professions intermédiaire (24,1%) ainsi que des cadres et professions intellectuelles supérieures (9,1%)** sont inférieures voire légèrement similaires à celles observées aux échelles

<sup>13</sup> Taux de chômage selon la définition du Bureau International du Travail (BIT) - INSEE.

départementale et régionale (respectivement de 24 et 24,6% pour les professions intermédiaires, 9,5% et 13,3% pour les cadres).

Toutefois, on note que ce sont des catégories qui ont progressé depuis 2015 (+4,7% pour les professions intermédiaires ; +7,9% pour les cadres). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (4,5%) est légèrement inférieure à la part départementale (4,8%) et a également connu une progression de 9,7% depuis 2015.



*Source : Recensement de la population – exploitation principale – INSEE*

**La comparaison entre les emplois et les actifs par catégories socio-professionnelles peut expliquer les migrations domicile-travail constatées.**

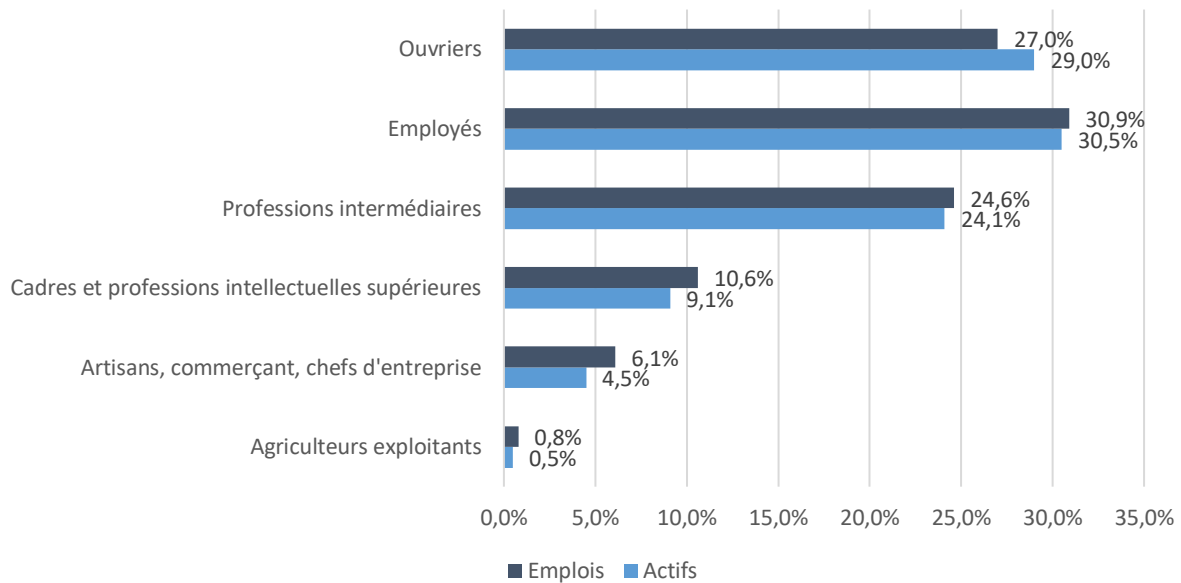
On remarque ainsi une légère surreprésentation des cadres, professions intellectuelles et des employés dans les emplois par rapport aux actifs de cette catégorie résidant sur le territoire.

Le même constat peut être fait pour les professions intermédiaires, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les agriculteurs.

Ceci confirme donc le déficit d'attractivité du territoire pour ces cinq catégories dont une partie continue à habiter les territoires voisins et notamment la Métropole Européenne de Lille.

A l'inverse, on constate une surreprésentation des ouvriers résidents par rapport aux emplois. Cela confirme l'attractivité du territoire pour cette catégorie d'actifs qui doit toutefois parcourir des distances plus importantes pour travailler dans les territoires voisins.

### Emplois et population active de 15 à 64 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2021 sur le territoire du SCoT



Source : Recensement de la population – exploitation principale – INSEE

## ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS

Au sens de l'INSEE, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

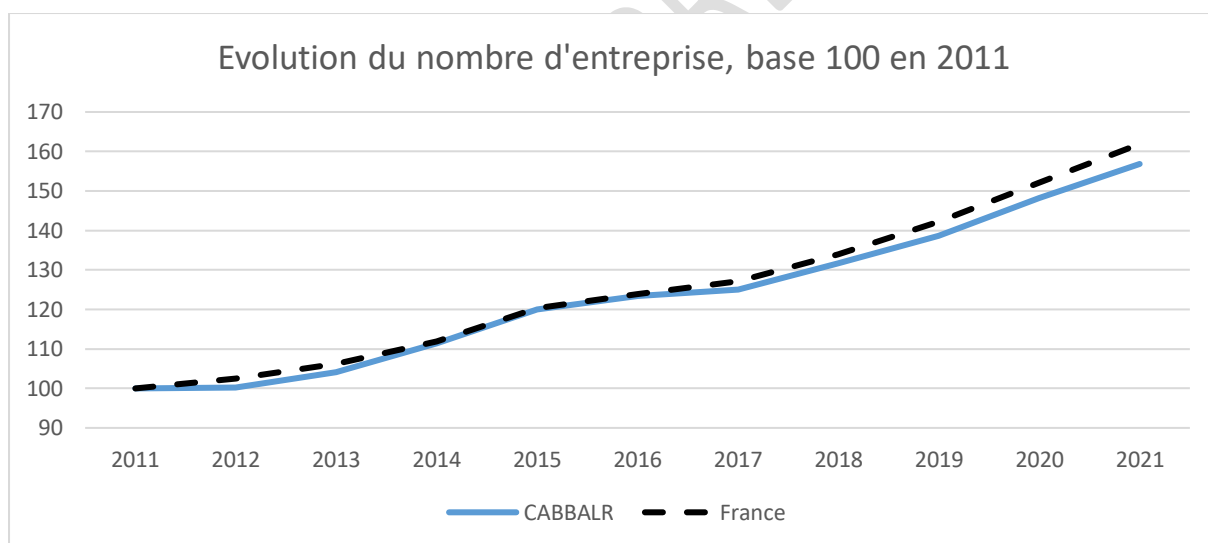
Un établissement est une production de biens ou de services géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante d'une entreprise. Ainsi, l'établissement est le niveau le plus adapté, à une approche géographique de l'économie.

En outre, la population des établissements est plus stable dans le temps et moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

### → Les entreprises

En 2021, d'après le Répertoire des Entreprises et des Etablissements de l'INSEE, **12 611 entreprises étaient recensées sur le territoire du SCoT.**

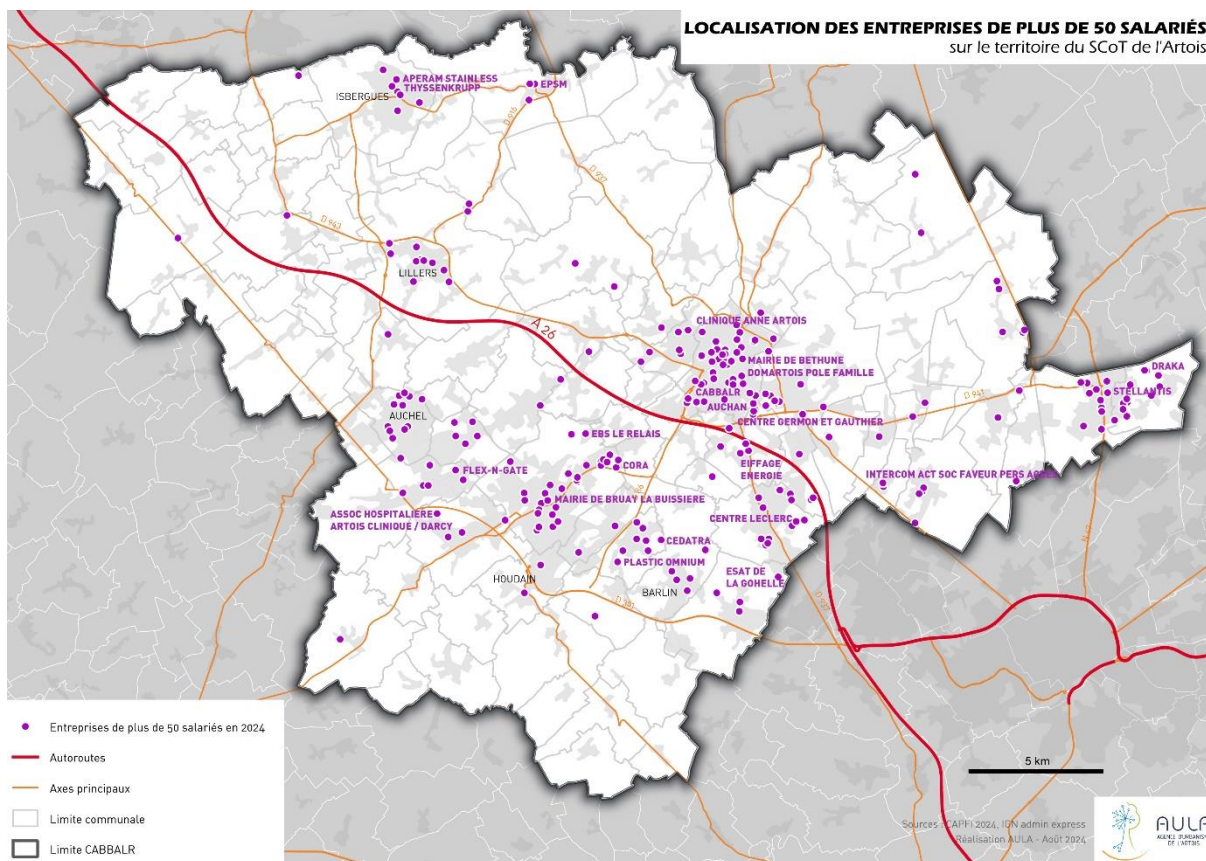
Depuis 2011, le nombre d'entreprises a ainsi augmenté de près de 56,8% (soit + 4 570 entreprises).



Source : INSEE REE – Traitements AULA

Sur la carte ci-dessous, on remarque que la localisation de ces entreprises de plus de 50 salariés se trouvent en particulier sur les polarités du territoire.



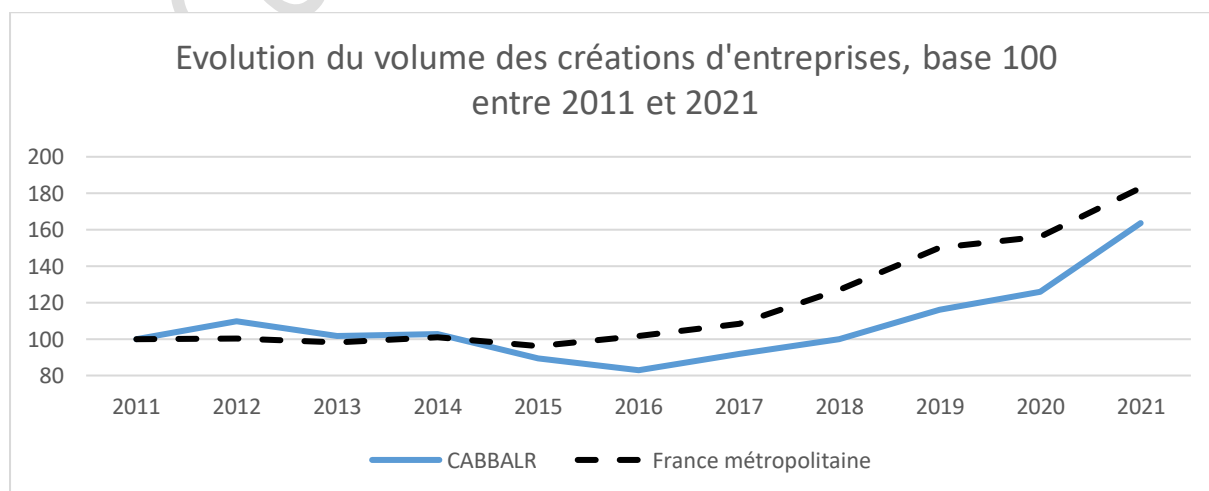


➔ La création d'entreprises

La dynamique de création d'entreprises a progressé de façon très significative sur le territoire du SCoT entre 2016 et 2021, passant de 1 092 à 2 155 créations d'entreprises (+97,3%).

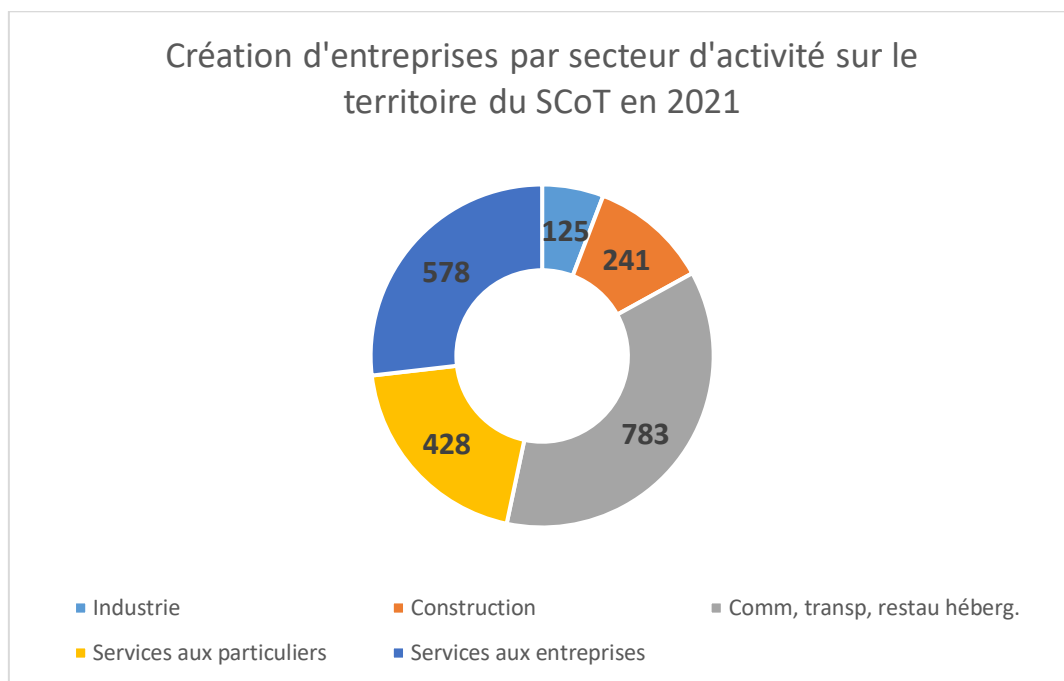
Cette dynamique est nettement plus marquée sur le territoire du SCoT de l'Artois que sur le territoire national métropolitain.

En effet, les créations d'entreprises augmentaient de 80,1% en France métropolitaine entre 2016 et 2021.



Source : INSEE REE – Traitements AULA

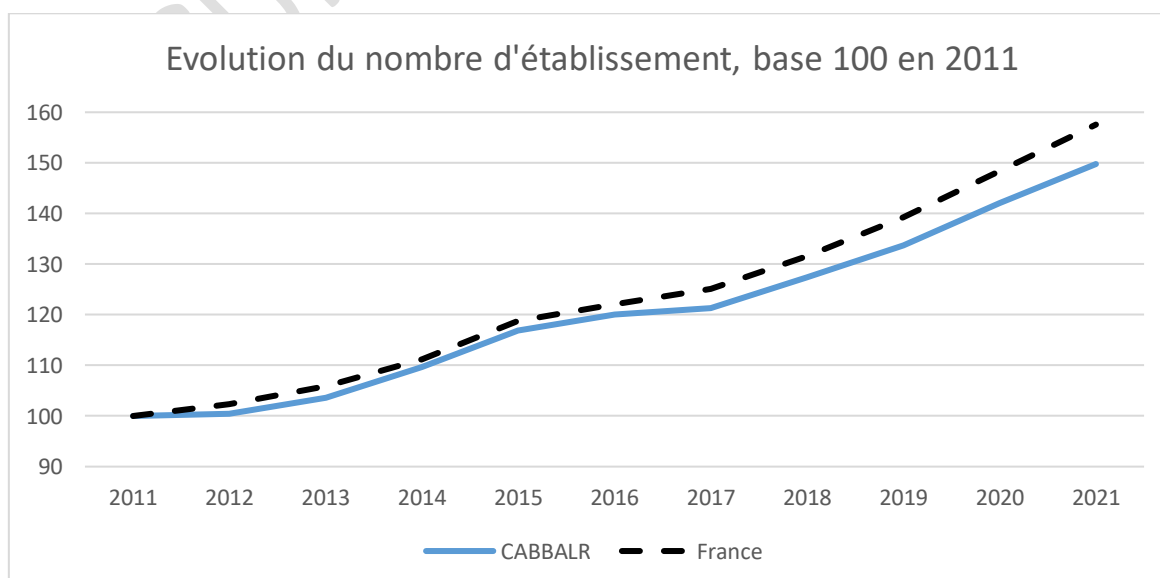
En 2021, par secteur d'activité, la plus forte création d'entreprises concerne les établissements commerciaux, de transports, restaurants et d'hébergements (783 établissements), suivie par les services aux entreprises (578 établissements).



Source : INSEE REE – Traitements AULA

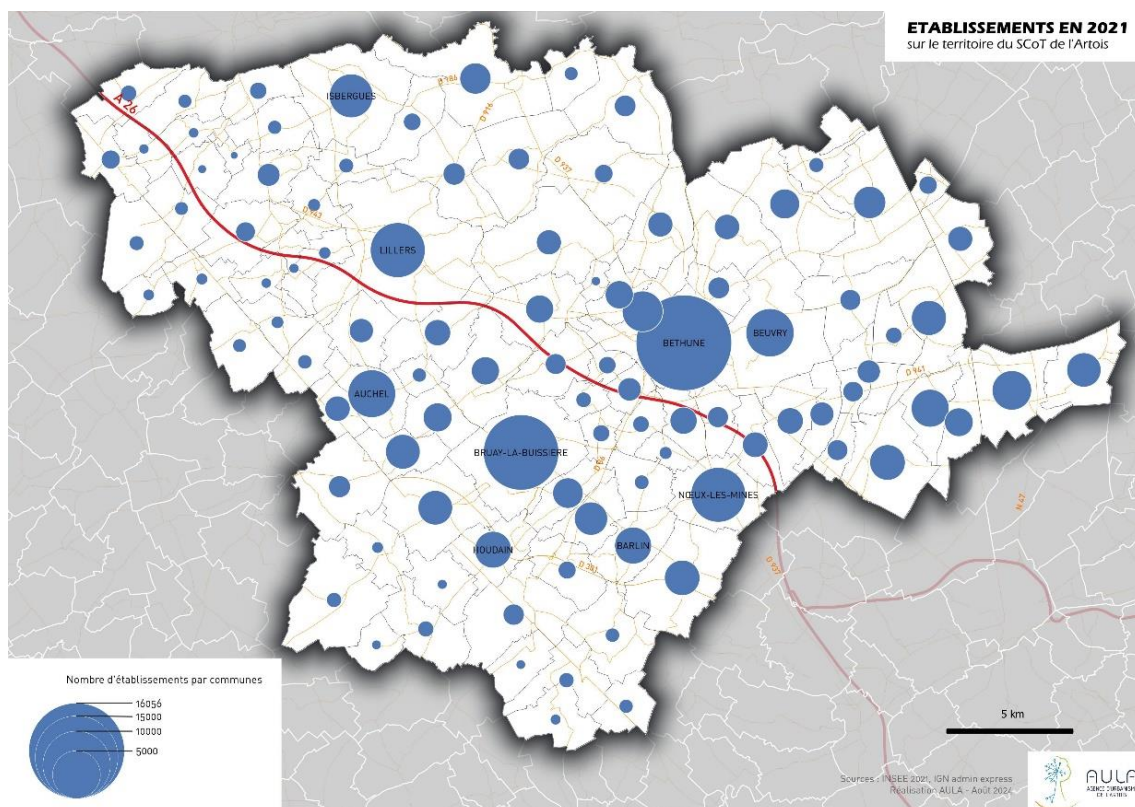
➔ Les établissements

En 2021, d'après les données du Répertoire des Entreprises et des Etablissements de l'INSEE, **14 324 établissements étaient implantés sur le territoire du SCoT**. Depuis 2011, ce nombre a augmenté de 49,8% (soit + 4 760 établissements).



Source : INSEE REE – Traitements AULA

Tout comme les entreprises, la carte ci-dessous localise les établissements sur le territoire du SCoT de l'Artois. On remarque que la localisation de ces établissements se trouvent en particulier sur les polarités du territoire, à savoir Béthune, Bruay-la-Buissière, Auchel,, Nœux-les-Mines, Isbergues et Lillers et dans une moindre mesure, les communes de taille intermédiaire (Douvrin, Billy-Berclau, Beuvry, etc.).



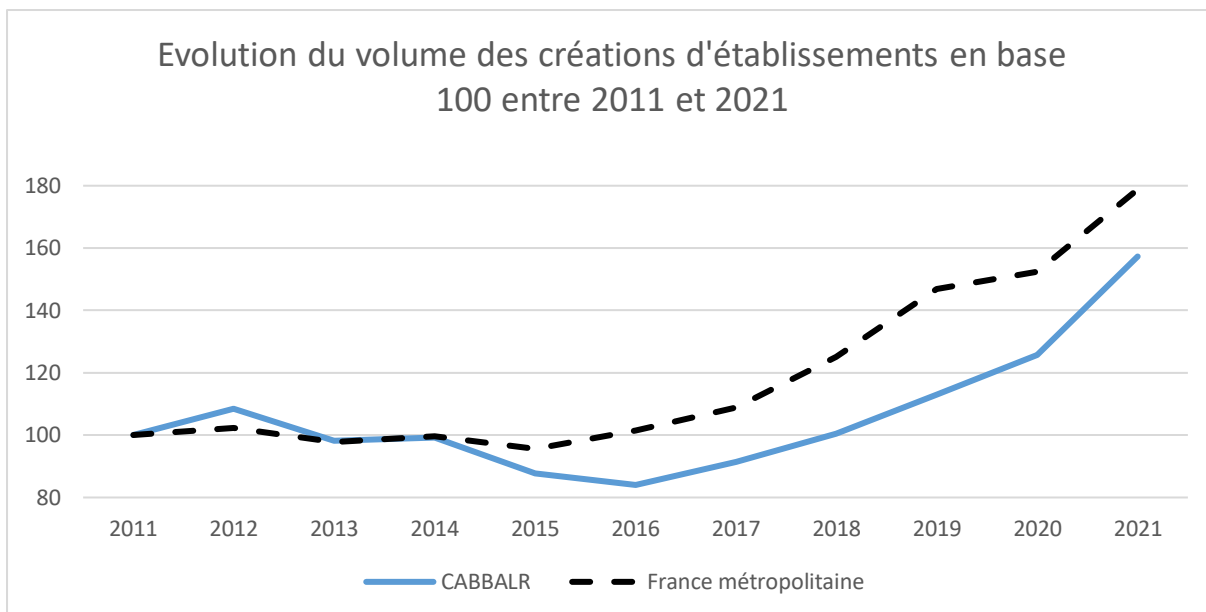
### ➔ La création d'établissements

Le nombre de créations d'établissements explose entre 2016 et 2021 après une légère période de stagnation entre 2011 et 2014 puis une diminution entre 2014 et 2016 de -15,3%.

Ce boom est par ailleurs nettement plus marqué sur le territoire du SCoT de l'Artois que sur le territoire national métropolitain.

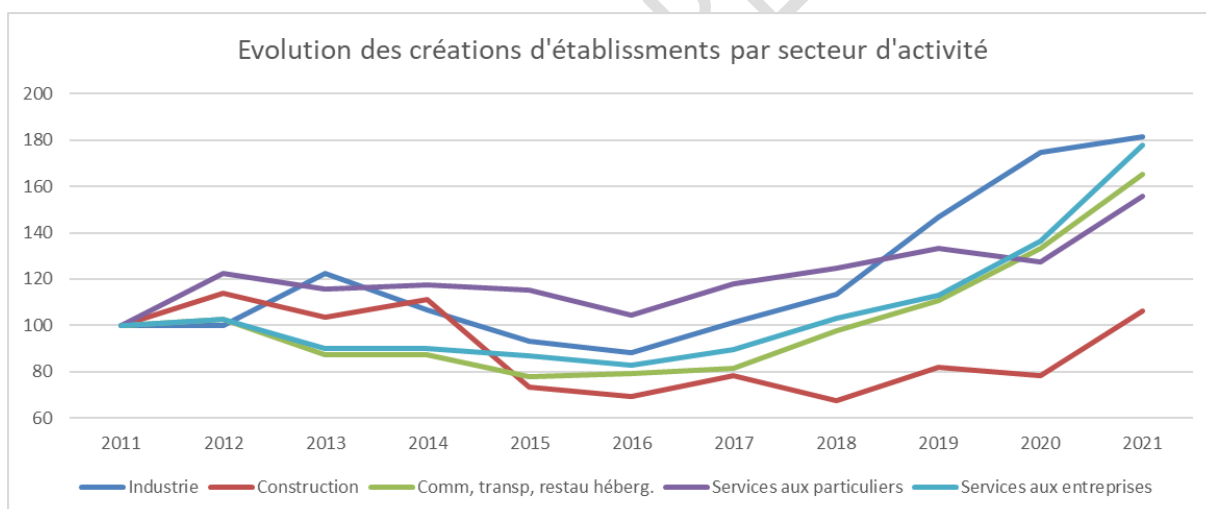
Tandis que les créations d'entreprises augmentaient de 76,2% en France métropolitaine entre 2016 et 2021, cette augmentation atteignait les 87,2% sur le SCoT de l'Artois.

Après une période orientée à la baisse entre 2011 et 2016, année la plus faible en termes de créations d'établissements sur le territoire du SCOT de l'Artois, la dynamique repart à la hausse à partir de 2017 à un rythme soutenu, quasi identique à celui observé à l'échelle de la France métropolitaine, mais avec un différentiel notable en volume (en base 100).



*Source : INSEE REE – Traitements AULA*

Par secteur d'activité, la plus forte création d'établissements depuis 2018 concerne les services aux entreprises (72,5%) mais également les établissements commerciaux, de transports, restaurants et d'hébergements (68,6%).



*Source : INSEE REE – Traitements AULA*

➔ Les Zones d'Activités Economiques

**Les Zones d'Activités Economique (ZAE) sur le territoire sont au nombre de 42 sous la compétence de la CABBALR et du SIZIAF.**

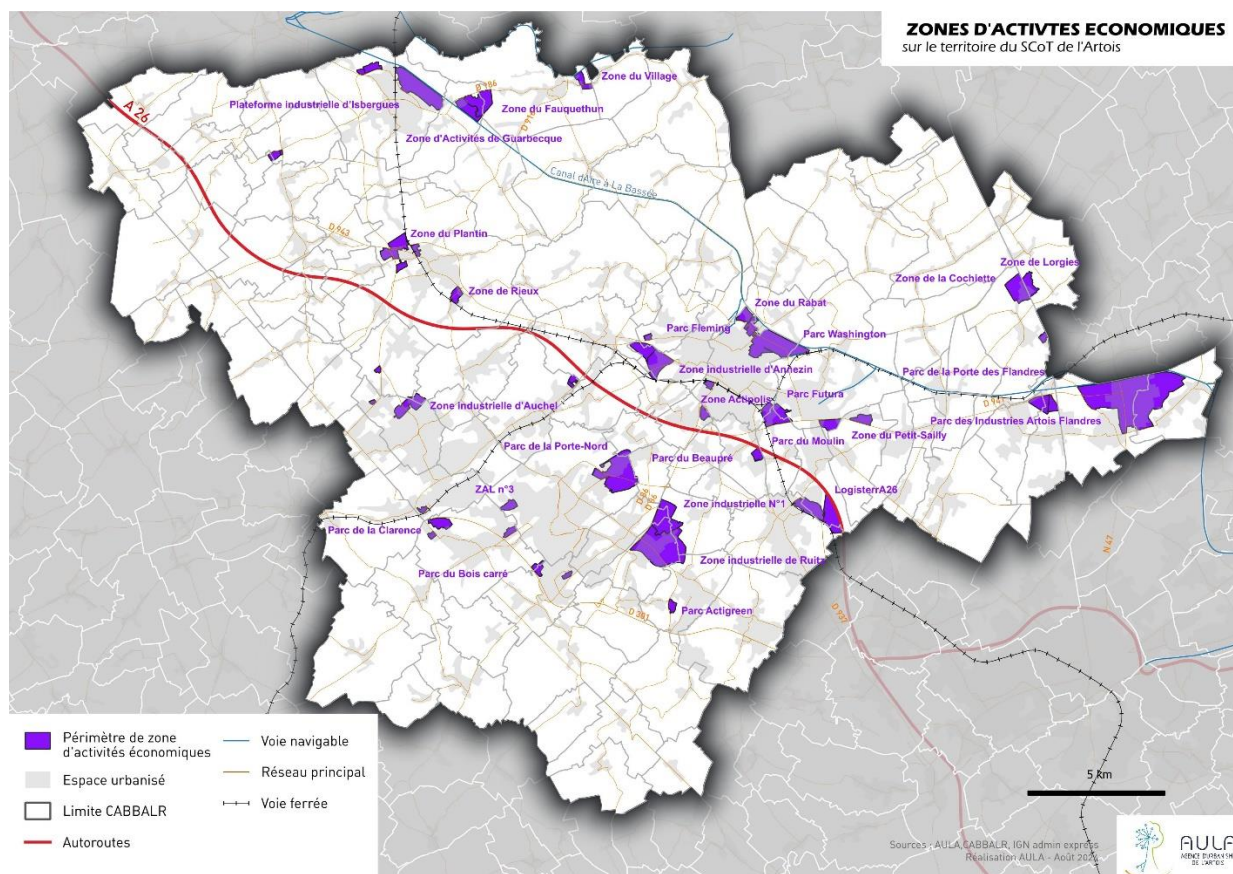
**Elles sont principalement implantées au long de grands axes routiers** qui assurent une bonne desserte du territoire privilégiant ainsi l'usage de la route au détriment de la voie d'eau et du fer.

Seules les plateformes d'Isbergues, la zone d'Activités de Guarbecque, le parc Washington et le parc des industries Artois-Flandres sont de grandes zones d'activités situées à bord de canal.



Les zones d'activités commerciales, elles se localisent principalement en périphérie des grandes villes comme à Bruay-la-Buissière, Lillers, Nœux-les-Mines ou Béthune.

En ce qui concerne les zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et logistiques, elles sont davantage implantées en milieu rural au long des grands axes routiers ou autoroutiers.



## COMMERCE

Le commerce influe sur plusieurs fonctions du territoire (source d'emplois, source d'activités, d'attractivité, etc.) et impacte sa structuration.

Depuis quelques années, le modèle commercial est marqué par de profondes mutations (développement du e-commerce, des drives, etc.), une évolution des comportements d'achat des consommateurs (prise de conscience environnementale, évolution des modes de vie, etc.) et plusieurs crises économiques (la crise économique de 2008, la crise sanitaire et économique du COVID-19, etc.).

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces transformations pour construire le territoire de demain.

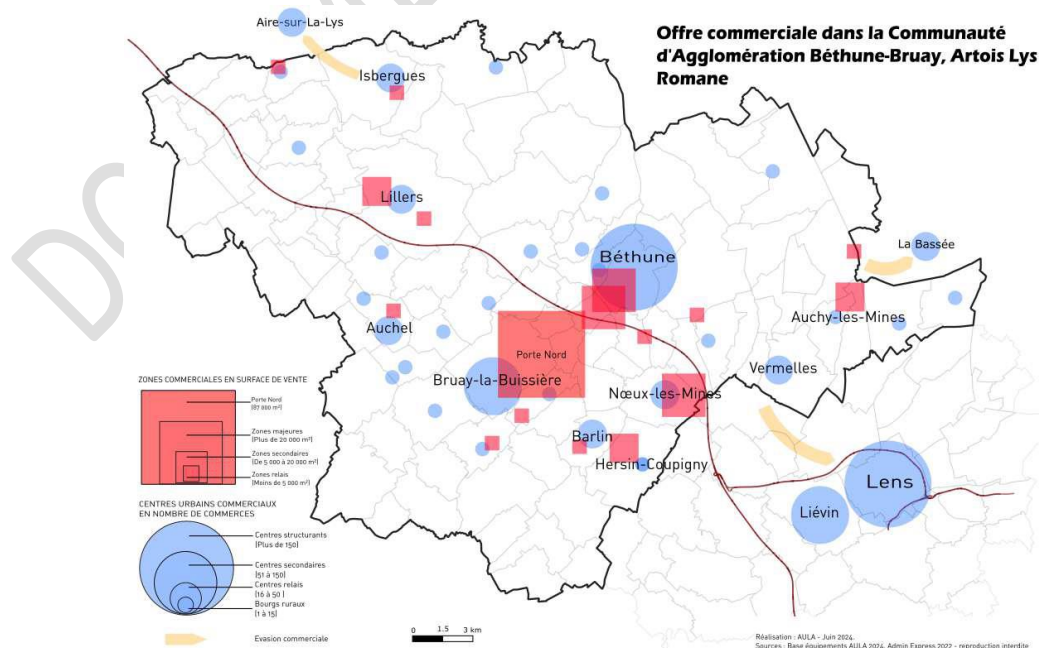
➔ Structuration générale de l'offre commerciale

En 2024, le territoire du SCoT comptait 2 908 commerces actifs, 285 Grandes et Moyennes Surfaces actives (GMS) et 2 530 commerces traditionnels actifs (commerces de moins de 300m<sup>2</sup>).

L'offre commerciale se concentre sur 9 pôles structurants du territoire qui sont : Béthune (598 commerces), Bruay-la-Buissière (399 commerces), Nœux-les-Mines (166 commerces), Lillers (153 commerces), Auchel (104 commerces), Auchy-les-Mines, Beuvry, Isbergues et Barlin. Ainsi, ces 9 pôles concentrent plus de la moitié des établissements commerciaux actifs sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ces polarités sont répartis d'est en ouest et au cœur du territoire du SCoT de l'Artois notamment le long et dans le prolongement de l'ex-Bassin Minier.

Seules les franges du territoire, à dominante rurale, sont moins bien dotées en commerce. L'offre commerciale, dans une grande partie des cas, satisfait les besoins quotidiens mais à **noter** tout de même que sur le territoire, 46 communes disposent de moins de 10 commerces et 6 communes n'en disposent d'aucun.

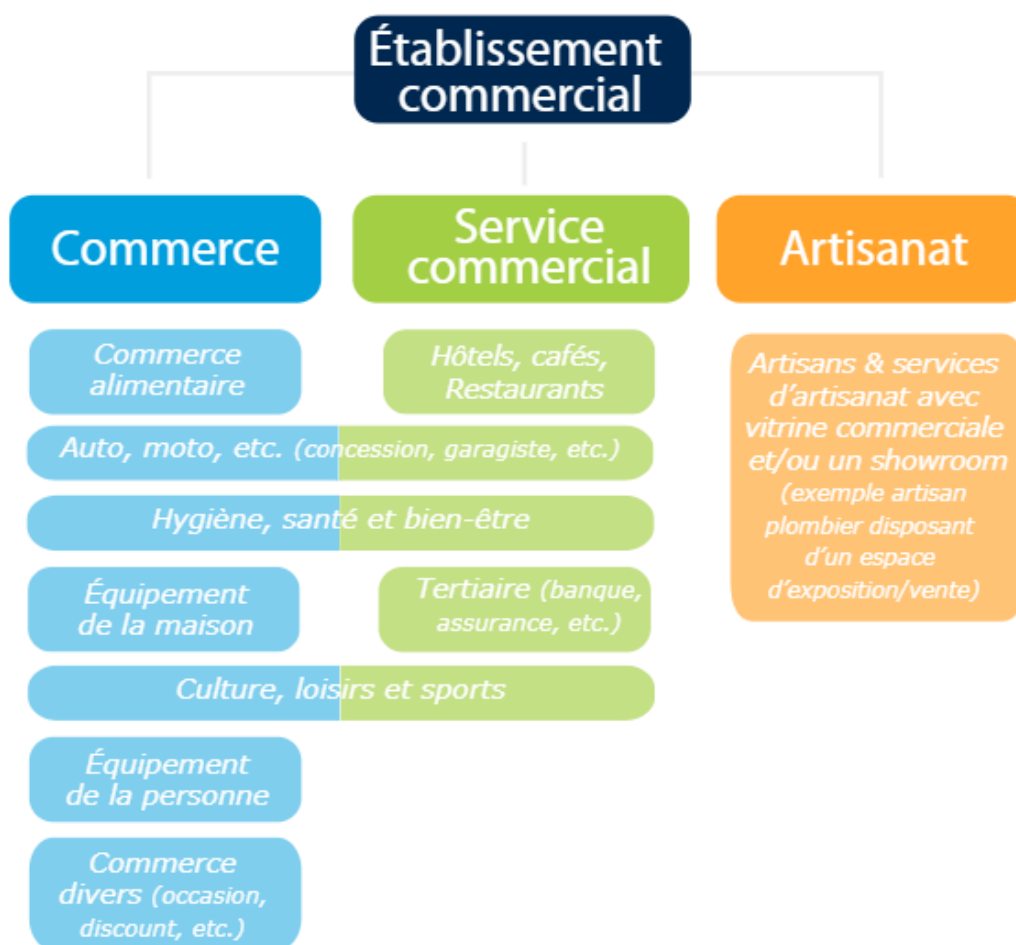




➔ Répartition des établissements commerciaux par type

Suivant la méthodologie du recensement, les établissements commerciaux ont été classés par type :

- Le type « commerce » correspondant aux établissements ayant une activité de vente de biens de consommation,
- Le type "Service commercial" correspondant à ceux ayant une activité de service à caractère commerciale ayant une vitrine (restauration, salle de sport, coiffeur, etc.),
- Le type "Artisanat" qui recense les artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom.



Ainsi, en 2024, le territoire comptait 1 332 établissements commerciaux de type « commerce », 1 483 de type « service » et 93 de type « artisanat » (artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom).

➔ Grandes et Moyennes Surfaces

Comme vu précédemment, l'offre commerciale sur le territoire de l'Artois se caractérise par un maillage commercial très dense sur certains secteurs, principalement dominés par les établissements commerciaux de Grandes et Moyennes Surfaces.

Parmi ces établissements, 285 GMS sont actives, ce qui représente 350 186 m<sup>2</sup> de surface de vente GMS actifs. Ces commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente connaissent une augmentation depuis 2020.

Ces derniers se localisent principalement sur les polarités de Béthune et Bruay-la-Buissière avec respectivement 34 et 88 établissements actifs.

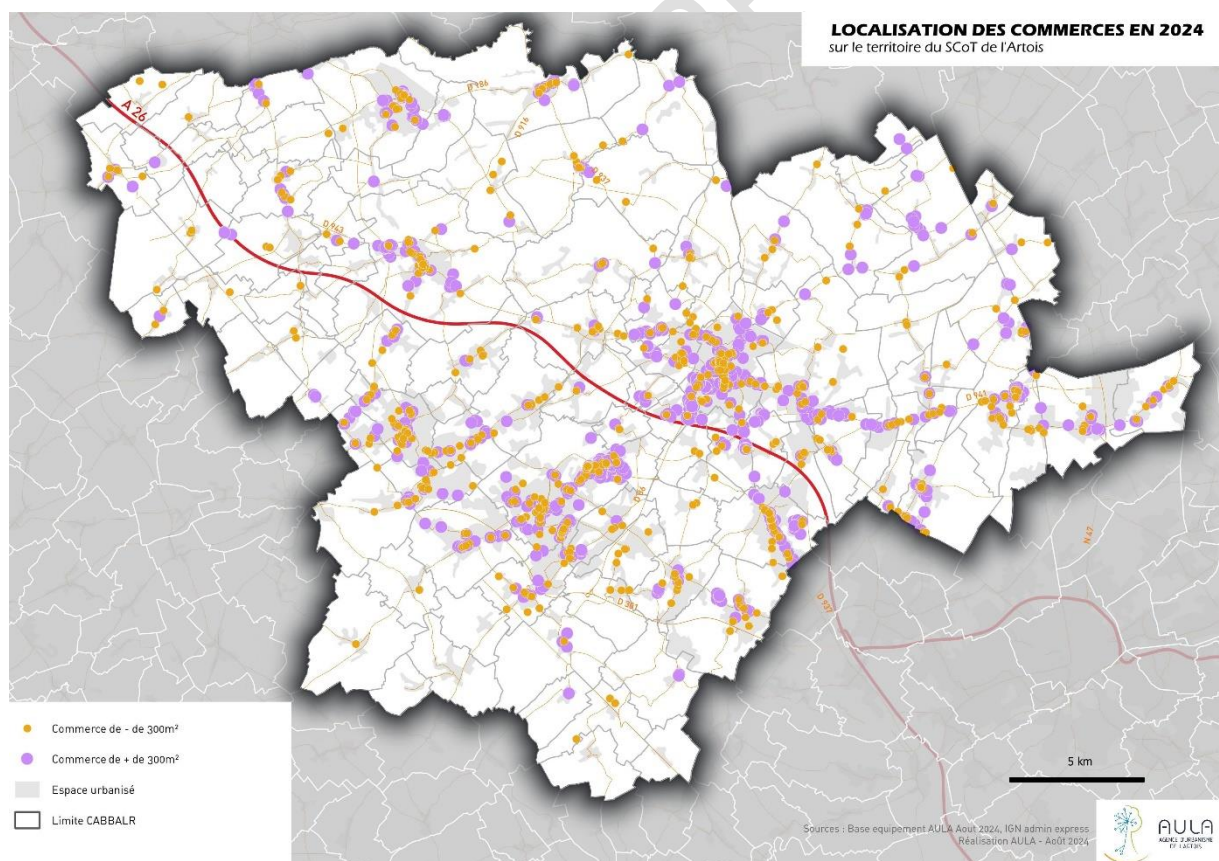
Parmi les 285 établissements en GMS, le secteur du commerce non-alimentaire est le plus représenté.

➔ Localisation des commerces

**La grande distribution classique présente sur le territoire est complétée par un réseau de commerces traditionnels de - 300 m<sup>2</sup>.**

En dehors des polarités urbaines, le réseau d'établissements commerciaux est beaucoup moins concentré.

Les secteurs les plus ruraux du territoire ne sont peu, voire, pas couverts par les établissements en GMS (l'ouest du territoire et les Collines de l'Artois).



➔ Vacance commerciale

*NB : La vacance commerciale désigne l'état d'un local commercial qui est non exploité pour une durée indéterminée. A l'instar de la vacance des logements, on distingue la vacance frictionnelle ou conjoncturelle qui est liée au fonctionnement normal du marché (locaux non occupés depuis moins d'un an en attente d'une nouvelle occupation) de la vacance structurelle, de plus longue durée, qui concerne les locaux en situation de blocage (obsolescence du local, inadaptation du loyer, de la localisation...).*

Selon le recensement terrain de l'AULA réalisé en 2024, le taux de vacance des commerces traditionnels du territoire était de **15,36%, soit un taux important.**

**Ce taux est en constante évolution depuis 2020.**

Cette évolution s'explique notamment par les changements des pratiques de consommation (modes de consommation qui évoluent et se tournent vers la vente directe et le local mais aussi vers la vente à distance), les crises économiques, l'évasion commerciale vers des intercommunalités voisines mais également par la concurrence exercée par les zones d'activités sur les commerces de proximités.

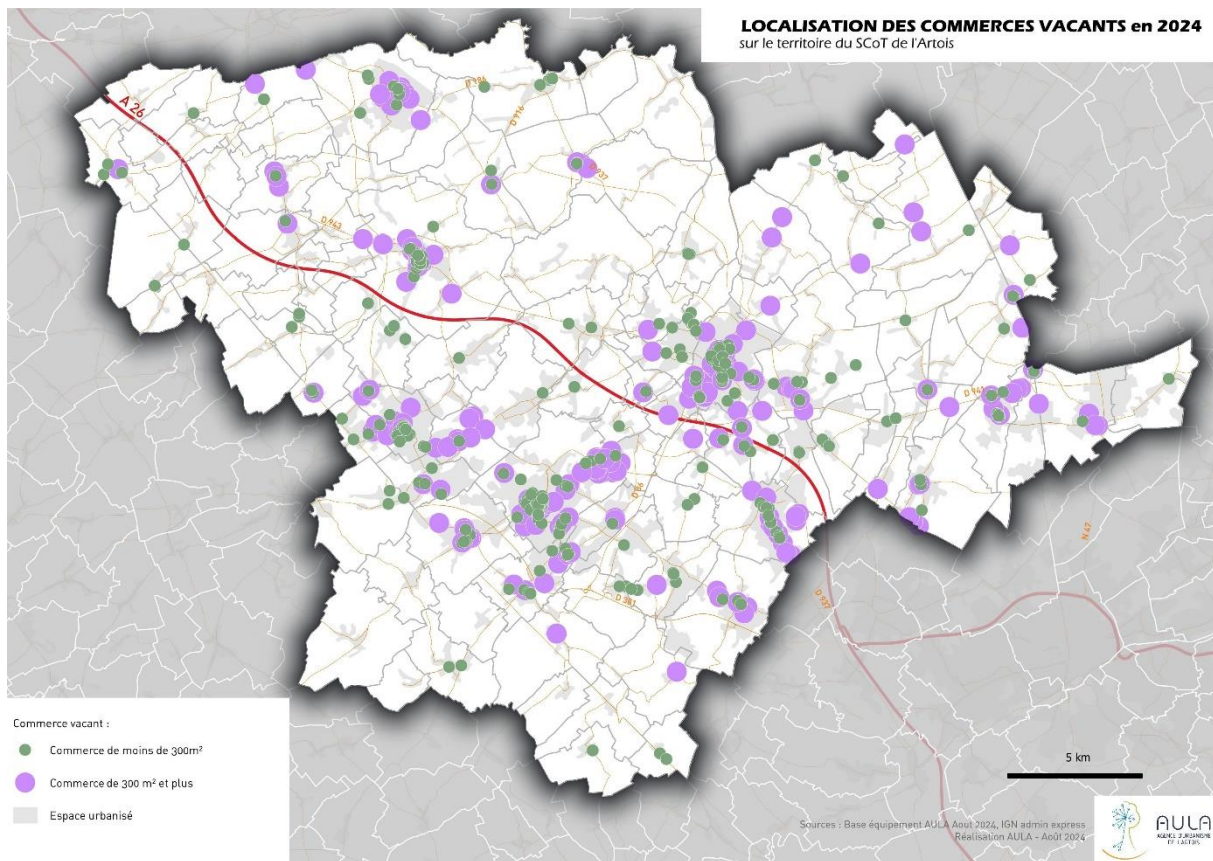
Le phénomène de délocalisation des commerces vers la périphérie peut s'expliquer notamment par un besoin de surface de vente supplémentaire des structures commerciales pour permettre un agrandissement et qui malheureusement ne peut se faire en milieu urbain.

On peut également expliquer cette vacance par une évolution des stratégies des groupes de la distribution alimentaire discount, qui relocalisent leur activité et leur structure en laissant des établissements en friche derrière eux.

**Parmi les locaux vacants sont recensés 37 GMS (11% des établissements vacants), et 476 commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente (15% des établissements vacants).**

La carte ci-dessous localise les commerces vacants en 2024.

On constate que la vacance commerciale se localise notamment sur les polarités de Béthune et Bruay-la-Buissière mais également sur les communes d'Isbergues, Lillers, Auchel, Divion, Haillicourt, Nœux-les-Mines, Beuvry et Auchy-les-Mines.



La crise économique après pandémie de la COVID-19 et les nouveaux modes de consommation ont fragilisé de nombreux secteurs économiques et n'ont pas épargné le commerce. Du fait de la défaillance de grands groupes de distribution ou de petits commerces indépendants, la vacance commerciale risque peut-être encore d'augmenter.

**A noter** que le territoire dispose de programmes tels que « Action Cœur de Ville », « Petite Ville de Demain » qui accompagnent les démarches de revitalisation de villes.

➔ Les nouveaux formats de vente

Face aux nouvelles pratiques de consommation, aux nouveaux temps sociaux et à la croissance de la digitalisation (augmentation de 13,5 % par an de l'e-commerce selon la FEVAD), de nouveaux formats de vente se développent au sein du territoire de la CABBALR.

Ainsi, des structures de type casiers de retrait, distributeurs automatiques de produits alimentaires et de produits de restauration (plats préparés) émergent sur les parcours d'achat des consommateurs.

On dénombre ainsi sur le territoire du SCoT, **44 distributeurs automatiques** de produits alimentaires ou de produits de restauration et **86 casiers de retrait**.

Ces nouveaux formats de vente représentent presque **5%** des établissements commerciaux du territoire.

Les communes de Béthune, Bruay-la-Buissière et Lillers rassemblent plus **d'un tiers des casiers de retrait, soit 31**.

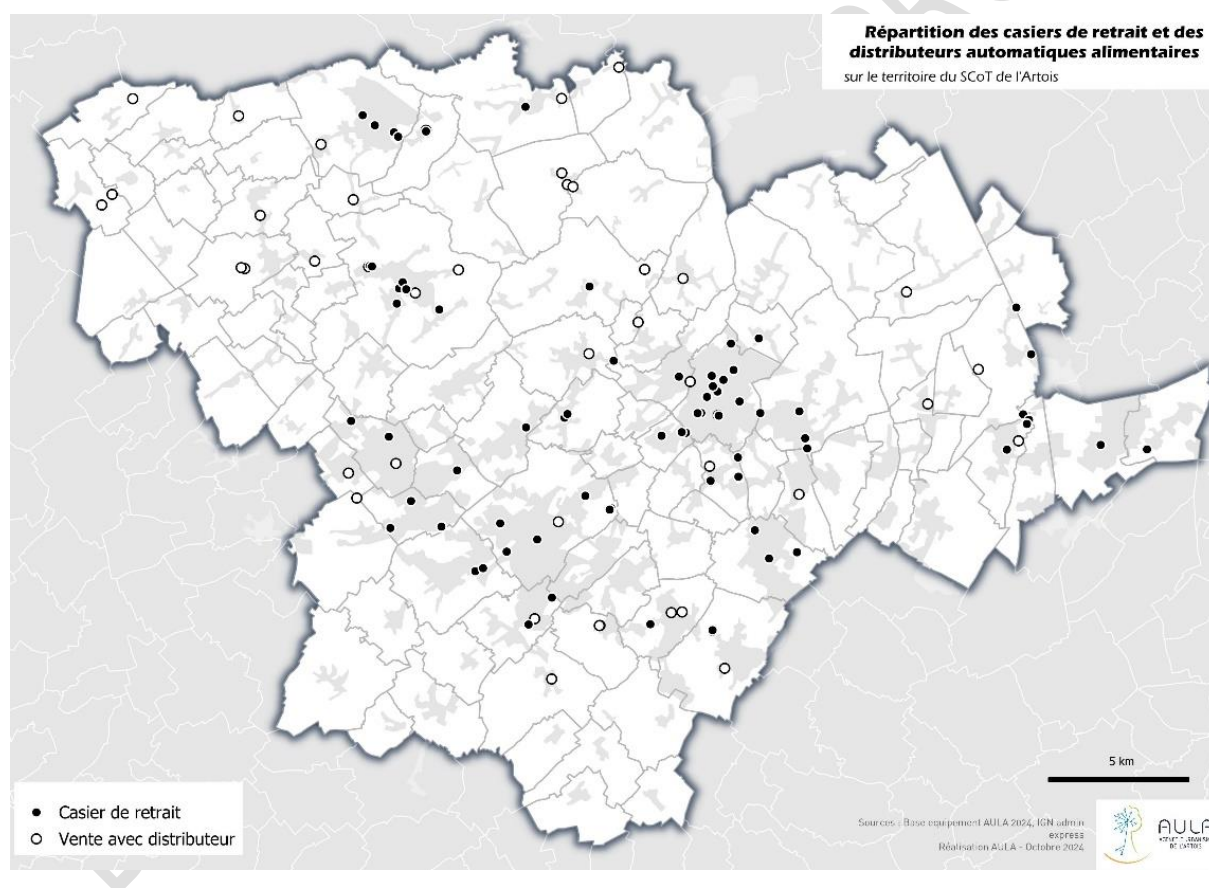


Par ailleurs, **un quart des distributeurs automatiques se situent dans les communes rurales localisées au nord-ouest de l'agglomération**. Ces distributeurs proposent majoritairement des produits alimentaires. A l'inverse, les casiers de retrait se retrouvent principalement dans les communes urbaines.

Néanmoins, **45 communes de moins de 2000 habitants et 11 communes de plus de 5000 habitants ne disposent d'aucun distributeur ou casier de retrait**.

En somme, ces commerces se développent sur le territoire et gagnent en ampleur mais ce développement reste assez hétérogène.

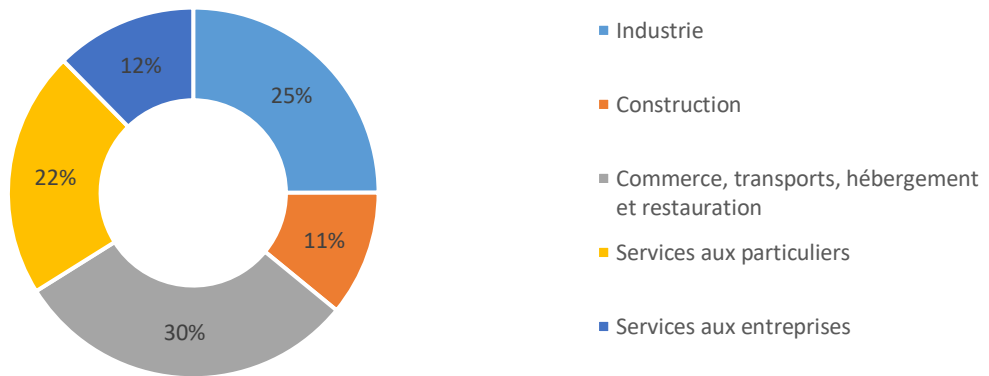
Ces types de commerces peuvent avoir différents effets sur les dynamiques commerciales. Les distributeurs automatiques de produits alimentaires permettent de diversifier l'offre commerciale des communes rurales tout en résorbant l'isolement de celles-ci. Ils permettent également de mettre en avant les circuits courts et la production locale. Toutefois, ceux-ci peuvent générer une forme de concurrence pour les établissements alimentaires situés à proximité. Les casiers de retrait, quant à eux, fonctionnent grâce à la vente à distance. De ce fait, ils peuvent se présenter comme une nouvelle forme de concurrence pour les établissements commerciaux car ceux-ci proposent des services en continu.



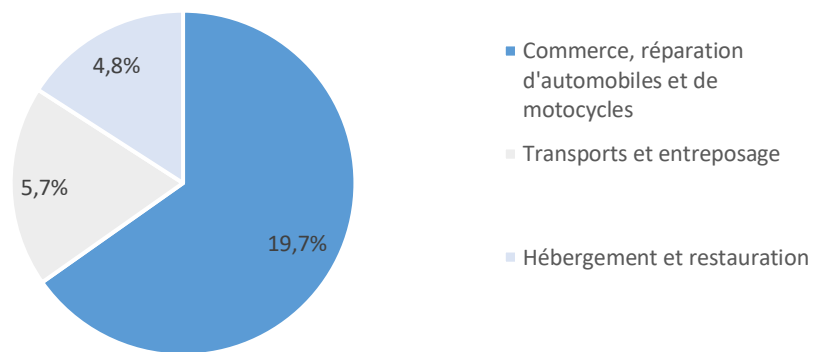
➔ L'emploi dans le commerce

**Le commerce est un secteur économique important** pour le territoire. Ce dernier représentait **24,5% des emplois privés** du territoire en 2023.

## Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2023



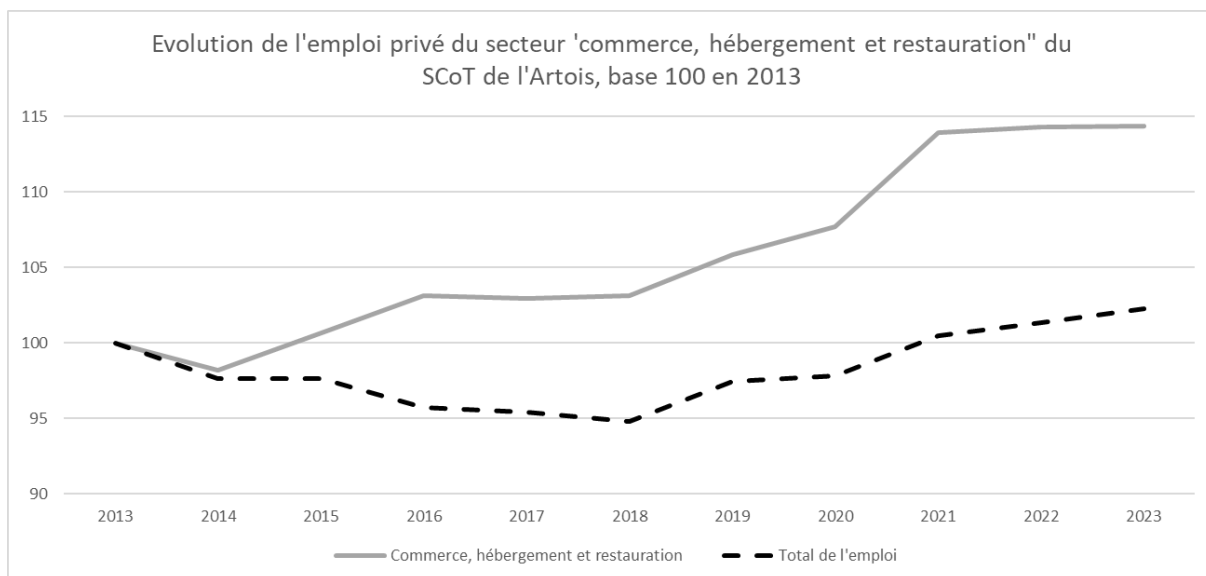
### ZOOM sur le secteur d'activité : commerce, transports, hébergement et restauration



*Source : ACOSS URSAFF - Traitement AULA*

Ce secteur s'inscrit dans **une dynamique constante de hausse** de son nombre d'emplois depuis 2013.





Source : ACOSS URSAFF - Traitement AULA

## POINTS DE REPERE

**78 779** emplois en 2021 (*soit +0,05% entre 2015 et 2021*)

**103 555** actifs ayant un emploi en 2021

**75,4** emplois pour 100 actifs occupés en 2021

Un taux d'activité de **54,7%** en 2021

**74,7 %** d'emplois tertiaires, **16,6 %** dans l'industrie et **1,5%** dans l'agriculture en 2021

Un taux d'activité des jeunes (*15 à 24 ans*) de **43,6%** en 2021

**35,4 %** des 15 ans et plus non scolarisés ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat

Un taux de chômage de **14,7 %** (*soit 898 chômeurs en 2021 - INSEE*)

**59,5 %** de la population active appartenant à la catégorie des employés ou ouvriers en 2021

**14 324** établissements implantés sur le territoire en 2021

**42** zones d'activités économiques dans le périmètre du SCoT

**2 908** commerces actifs et **285** grandes et moyennes surfaces en 2024

**2 530** établissements traditionnels actifs

Le commerce : **24,5%** des emplois privés du territoire en 2023

**15,36%** de taux de vacance commerciale en 2024



Le territoire du SCoT de l'Artois comptait, en 2021, 78 779 emplois au lieu de travail, soit 16% des emplois du département majoritairement implantés dans les principales polarités du territoire. Depuis 2015, ce nombre d'emplois a **augmenté de 0,05%** soit une augmentation de 37 emplois.

**En 2021, 104 443 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT.** Ce nombre est en augmentation depuis 2015 (101 304 actifs).

A l'échelle du SCoT, on comptait ainsi **75,4 emplois pour 100 actifs occupés ce qui signifie que le territoire présente un profil résidentiel.** En effet, le nombre d'emplois offert par le territoire est inférieur au nombre d'actifs qui y résident. Ainsi, il dépend des interactions avec ses voisins/des bassins d'emplois voisins.

Si les **activités tertiaires représentaient 74,7% des emplois** du territoire en 2021, il est intéressant de constater que le secteur secondaire et notamment le secteur d'activité de **l'industrie occupe un poids non négligeable** dans l'emploi local.

Cette spécificité se retrouve dans les **filières économiques phares** du territoire : **l'agroalimentaire, l'automobile, la plasturgie, la métallurgie, etc.**

Les **ouvriers et employés représentaient 59,5% de la population active** en 2021 soit une proportion sensiblement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (59,1%). On constate que la part des agriculteurs exploitants (0,5%) est moins importante que la moyenne départementale et a diminué depuis 5 ans de 16%. Enfin, les **cadres et professions intermédiaires** sont **sous-représentés** par rapport à la moyenne départementale.

Le **taux d'activité des jeunes** (15 à 24 ans) était **plus élevé** que la moyenne régionale ou nationale ce qui traduit une entrée plus rapide sur le marché du travail.

On constate par ailleurs que le niveau de la population non scolarisée de 15 ans et plus est **faiblement diplômée** en 2021 malgré un bon maillage d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur proposant une offre de formation plutôt bien articulée avec les filières économiques présentes et développées sur le territoire (**23,5 % de cette population n'avait pas de diplôme** ou était titulaire d'un Certificat d'Etudes Primaires et **35,4%** de cette population avait **un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat**). On note toutefois une **amélioration significative** de la situation au cours des dix dernières années.

**Le taux de chômage reste important** sur le territoire.

Le territoire comptait **14 324 établissements employeurs** en 2021, implantés principalement dans les polarités mais également dans les **42 zones d'activités économiques** qui maillent le territoire.

Parmi les activités économiques, il convient enfin de relever l'importante place occupée par **le commerce**. Ce secteur d'activité représentait en 2021, **24,5% des emplois privés du territoire** dans un contexte de hausse constante depuis 2013. L'offre commerciale est structurée par **3 629 commerces actifs et vacants** en 2024 dont 327 Grandes et Moyennes Surfaces implantées majoritairement dans les polarités et leurs périphéries immédiates et 3 164 commerces traditionnels implantés de façon plus diffuse sur le territoire.

A noter que le commerce est soumis depuis plusieurs années à des mutations importantes qui ont des impacts parfois notables sur le territoire (vacance, nouveaux modes de consommation, etc.)

### **Enjeux qui en découlent :**

- Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises ;
- Développer et optimiser les 42 Zones d'Activités Economiques (ZAE) ;
- Accompagner la transformation et le développement des filières économiques innovantes du territoire pour répondre et anticiper les évolutions technologiques à venir ;
- Favoriser la réindustrialisation du territoire, notamment autour de « la vallée de la mobilité électrique » ;
- Tendre vers une « écologie » industrielle et une décarbonation de l'économie ;
- Proposer une offre de formation initiale cohérente sur le territoire ;
- Développer la formation continue et l'apprentissage ;
- Adapter les offres de formation aux besoins du marché pour renforcer l'employabilité des habitants et répondre aux besoins exigences des entreprises ;
- Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité ;
- Stimuler la création d'entreprises innovantes et start-ups pour générer de nouveaux emplois ;
- Réduire le taux de chômage ;
- Renforcer des initiatives qui renforcent le tissu social et encouragent la participation des habitants au développement économique ;
- Maitriser la consommation foncière en réduisant le mitage des activités sur le territoire et en mettant en place une stratégie de gestion économe du foncier, en particulier pour les activités commerciales et logistiques ;
- Favoriser le réemploi des friches de façon prioritaire sur la consommation d'espaces agricoles ou naturels ;
- Renforcer et repenser l'attractivité des centres-villes, dont l'enjeu de redynamisation passe par une action transversale intégrant notamment le commerce et le croisant avec les autres enjeux du centre-ville (habitat, services, etc.) ;
- Trouver un équilibre entre le développement des zones commerciales en périphérie et le soutien aux commerces de proximité
- S'interroger sur le devenir des zones commerciales et sur leur potentialité de mutation aux regards des évolutions à l'œuvre dans le secteur de la grande distribution ;
- Maintenir l'accessibilité aux commerces dans les territoires ruraux et s'interroger sur les formes innovantes de commerce et services à développer ;

- *Accompagner les évolutions du commerce et anticiper les impacts sur les territoires (en matière d'aménagement, d'emplois, de gestion des flux, etc.) ;*
- *Adopter une approche intégrée qui combine revitalisation urbaine, soutien aux commerces locaux, diversification de l'offre et prise en compte des besoins des consommateurs ;*
- *Encadrer la logistique urbaine.*

DOCUMENT ARRÊT PROJET

## AGRICULTURE

### L'OCCUPATION DU SOL

Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographiques : la Métropole Lilloise à l'est, dans la partie centrale, l'ancien Bassin Minier et sur les franges nord, sud et ouest, des territoires plus ruraux, le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués par l'agriculture.

Ces espaces agricoles sont cependant soumis à de multiples pressions ; extension résidentielle en périurbanisation, développement de nouvelles zones économiques concentrant notamment des activités consommatrices de foncier (entrepôts de logistique par exemple), infrastructures routières, etc. L'origine de cette situation tient non seulement au dynamisme intrinsèque du territoire mais également à son positionnement non loin de l'espace métropolitain régional (Métropole Européenne de Lille = MEL). Ces multiples pressions s'avèrent donc être des éléments de fragilisation pour les paysages agricoles et ruraux du territoire.

La préservation de ces espaces agricoles revêt une importance particulière dans la mesure où ceux-ci concourent à assurer différentes fonctions, telles que **nourricière** avant toute chose, **paysagère** et **économique**. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourniture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire. Les espaces agricoles du territoire constituent donc une composante identitaire mais également une activité économique importante.

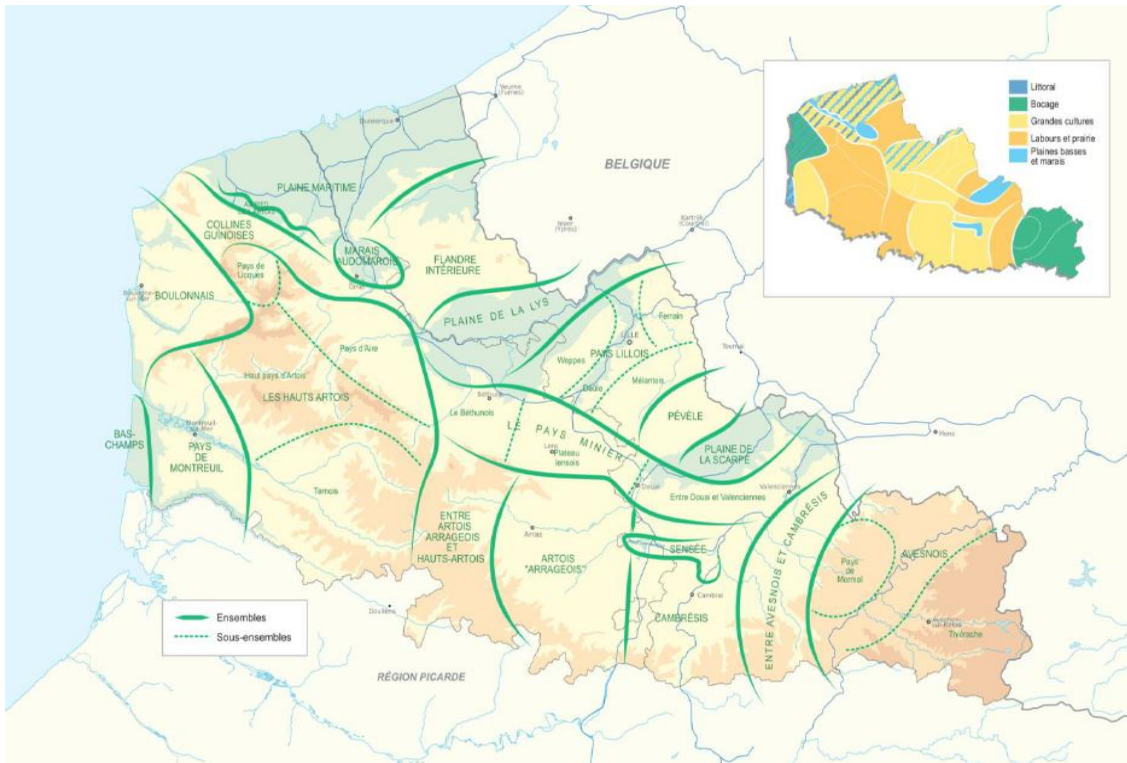
➔ Analyse topographique

Les composantes du socle naturel que sont le relief et le réseau hydrographique sont des éléments déterminants des paysages. Ces éléments ont prédisposé les secteurs d'implantation des Hommes.

L'Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, réalisé par la DREAL, délimite 4 unités paysagères régionales sur le territoire du SCoT de l'Artois :

- Les paysages de la Plaine de la Lys, au Nord,
- Les paysages du Pays d'Aire, à l'Ouest,
- Les paysages miniers,
- Les paysages des belvédères artésiens et des Vals de la Scarpe et de la Sensée, au Sud.

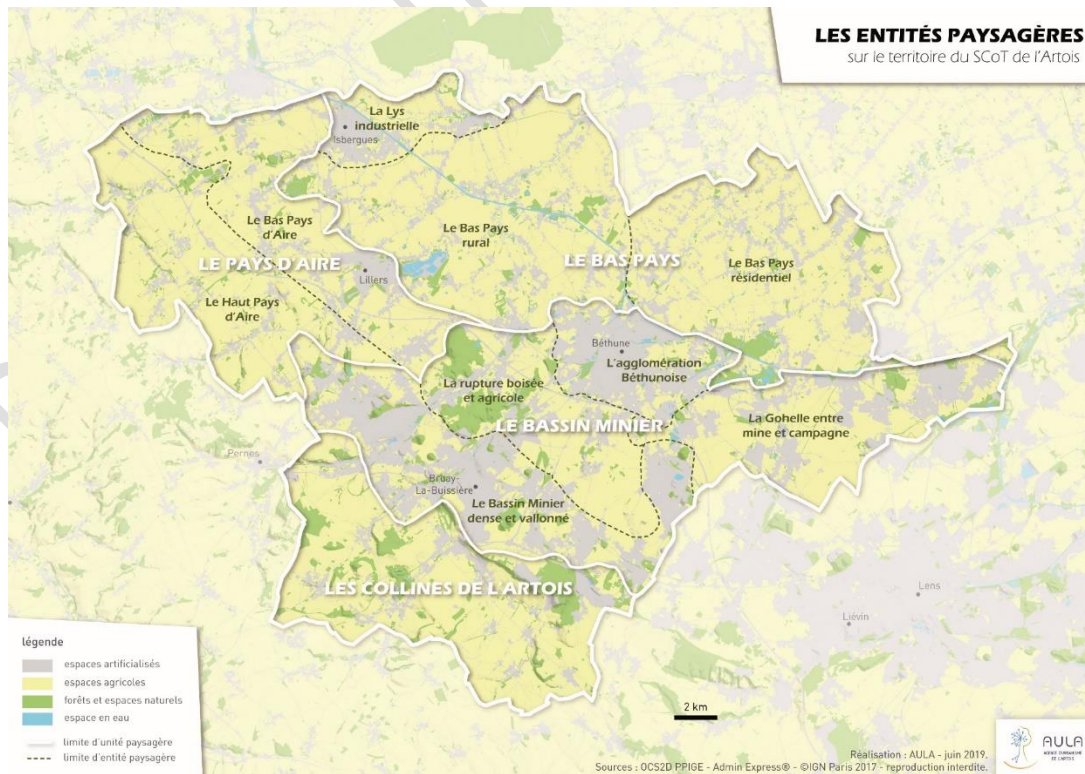




**Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais**

Source : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

Un travail plus précis a été réalisé par l’AULA en 2010, permettant de définir 10 entités paysagères au sein de ces 4 grandes aires régionales.



➔ L'agriculture du territoire et son évolution

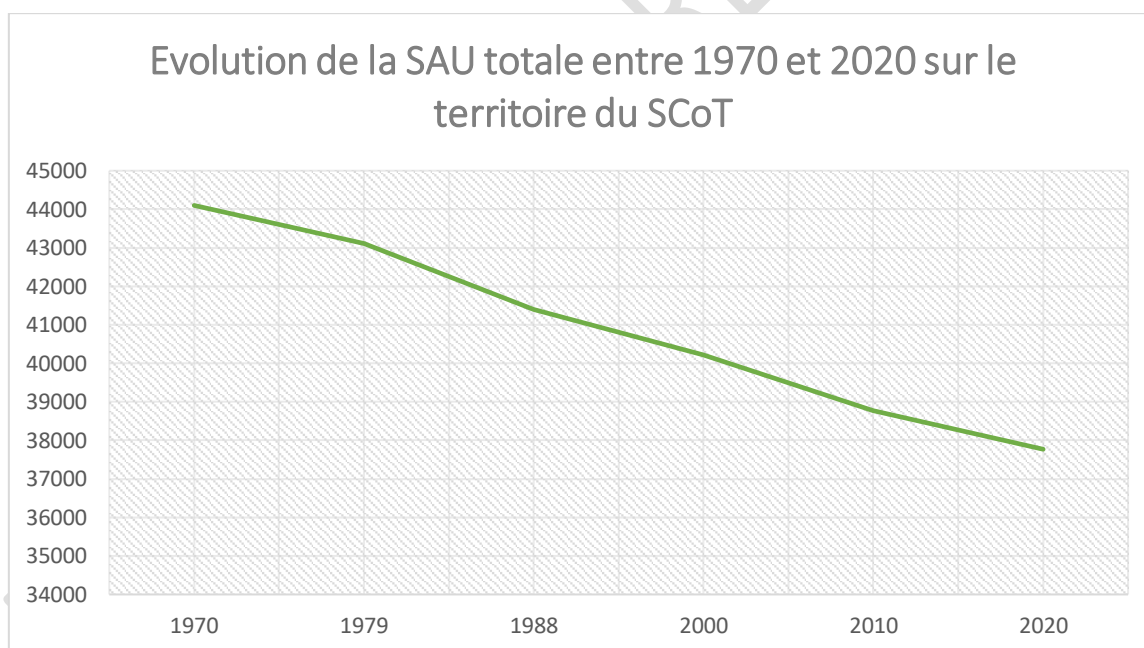
Avec plus de **37 769 hectares de Surface Agricole Utile<sup>14</sup>** (SAU) totale en 2020, l'agriculture du territoire couvre environ 60% de sa superficie<sup>15</sup>. Depuis 2010, il a été constaté une légère baisse de la SAU totale ; -2,7% entre 2010 et 2020 (-1% à l'échelle départementale et nationale).

Cette diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) illustre pleinement le phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain en cours, ce qui conduit également à un morcellement des terres agricoles, créant ainsi des « poches » agricoles destinées à disparaître à terme.

	SAU (totale) en hectare		
	2010	2020	Evol. 10/20
SCoT de l'Artois	38 798,8	37 769,3	-2,7%
Pas-de-Calais	463 513	458 149	-1%
Hauts-de-France	2 144 847	2 129 510	-0,7%
France met.	26 963 000	26 730 000	-1%

Surface Agricole Utile totale

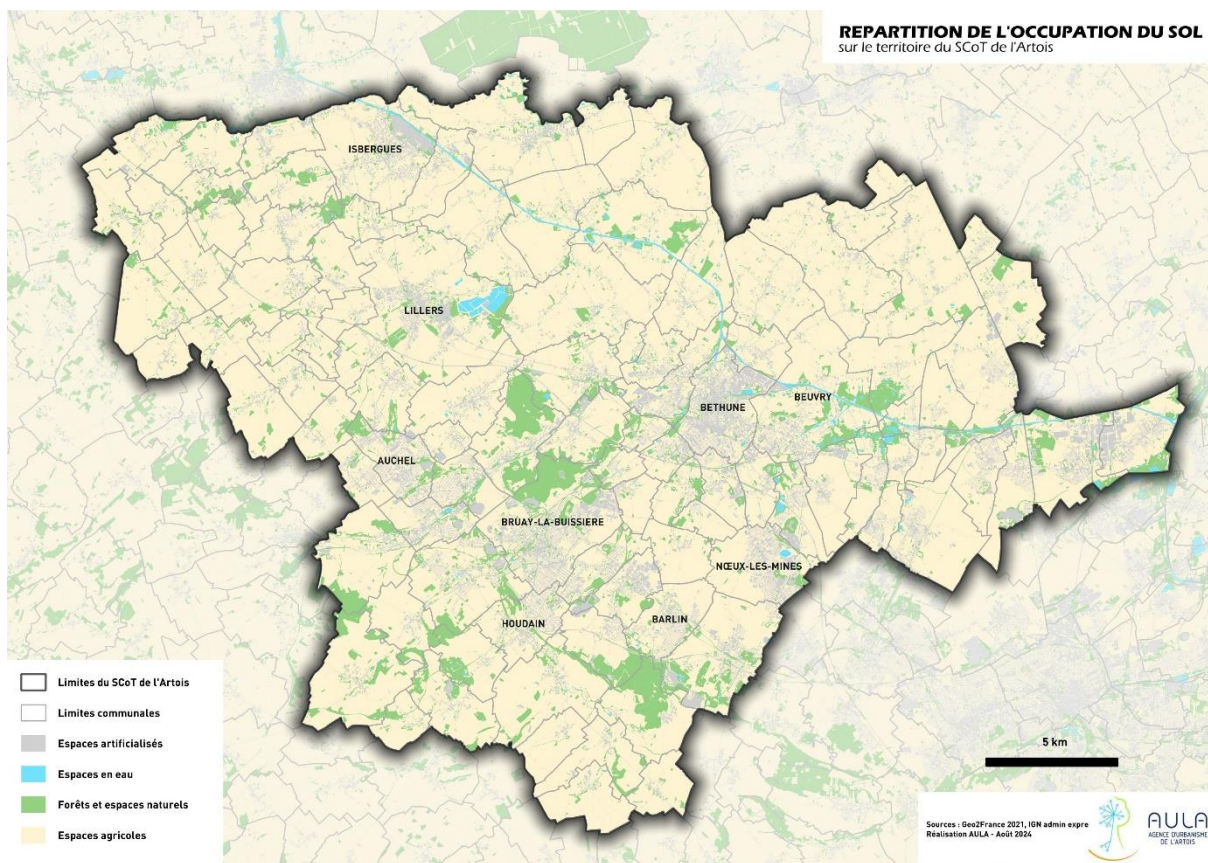
Source : Recensement Générale Agricole - 2020



Source : Recensement Générale Agricole (RGA) - 2020

<sup>14</sup> Notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris : pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.) – Source : INSEE

<sup>15</sup> Superficie du territoire du SCoT : 645 km<sup>2</sup> soit 64 500 hectares



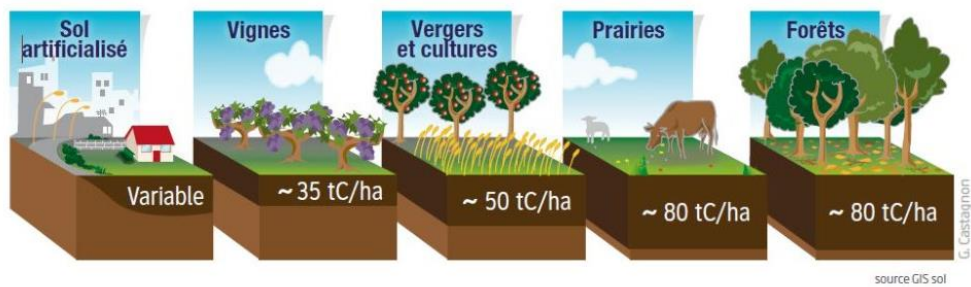
➔ Le stockage de carbone

La diminution de la SAU, des prairies et l'urbanisation/l'artificialisation peuvent impacter la variation des stocks de carbone dans les sols. En effet, ces derniers stockent, sous forme de matières organiques, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère.

Cependant, la capacité des sols à séquestrer du carbone varie en fonction de leur occupation. Ainsi, les sols agricoles ont une plus grande capacité à stocker du carbone alors que les sols artificialisés perdent cette capacité tout comme d'autres bienfaits tels que la perte de biodiversité, la capacité pour les sols à infiltrer l'eau, etc.

A titre d'illustration, le schéma ci-dessous présente le stock de carbone dans le sol selon différentes occupations. D'après l'inventaire des émissions nationales de gaz à effet de serre, les zones urbaines stockent moitié moins de carbone que les prairies ou forêts.





Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Source GIS Sol / ADEME, Carbone organique des sols, l'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat

DOCUMENT ARRÊT PROJET

## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

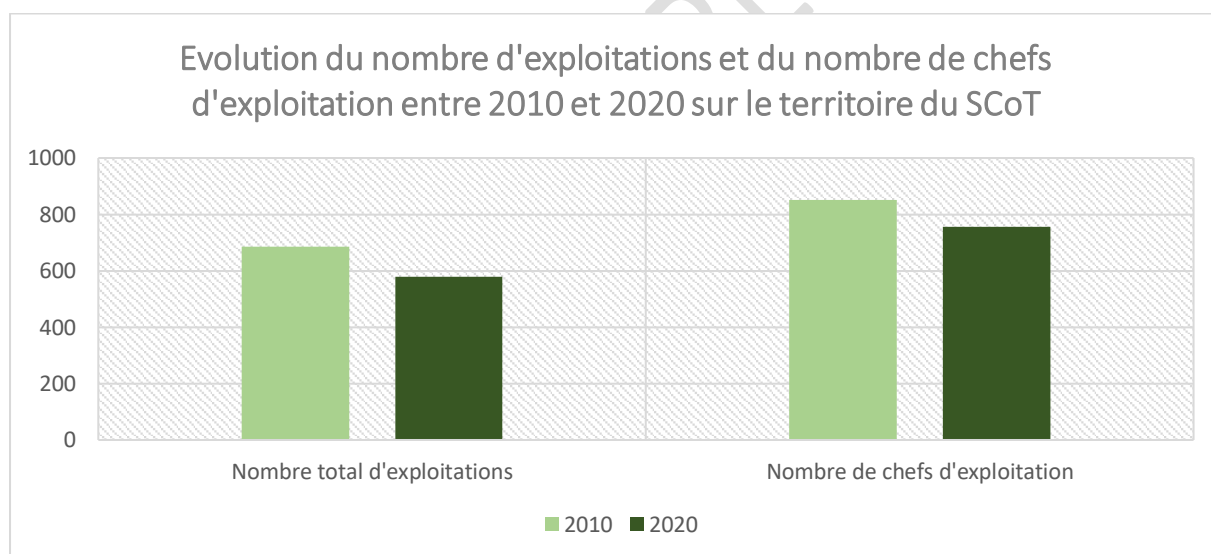
### ➔ Des exploitations en évolution

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitations entre 2010 et 2020.

En 2020 et d'après le Recensement Général Agricole<sup>16</sup> (RGA), **579 exploitations avaient été recensées sur le territoire du SCoT**. Ce chiffre était de 685 en 2010. En dix ans, **le nombre d'exploitations sur le territoire du SCoT de l'Artois a donc diminué** de près de 15,5% (-15% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -14,1% à l'échelle régionale, -21% à l'échelle nationale).

**Le nombre de chefs d'exploitation a également diminué** entre 2010 et 2020, passant de 851 à 755 chefs d'exploitation en une dizaine d'années, soit -11,3% (-10% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -10,9% à l'échelle régionale ; -18% à l'échelle nationale).

Alors que le nombre d'exploitations et le nombre de chefs d'exploitation diminuent, **le nombre de chef d'exploitation par exploitation a lui, tendance à augmenter**. En effet, en 2010, on comptait 1,24 chef pour 1 exploitation tandis qu'en 2020, ce chiffre était de 1,30 chef pour 1 exploitation.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

### ➔ Une augmentation de la SAU moyenne

<sup>16</sup> Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Il a lieu tous les 10 ans.

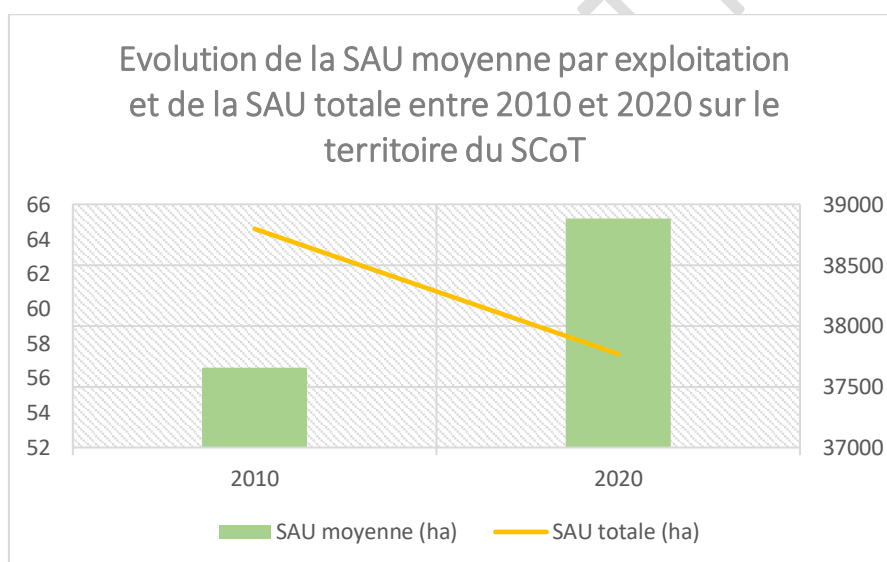
La SAU moyenne par exploitation est de 65,2 hectares sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2020. Le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée de la SAU moyenne par exploitation et la SAU totale entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCoT.

Depuis 2010, la SAU moyenne par exploitation a augmenté sur le territoire du SCoT passant de 56,6 hectares en moyenne par exploitation en 2010 à 65,2 hectares en moyenne par exploitation en 2020, soit 15,2% de plus qu'il y a 10 ans (80 hectares/moy/exp à l'échelle départementale, 91 hectares/moy/exp à l'échelle régionale et 69 hectares/moy/exp à l'échelle nationale en 2020).

Paradoxalement, en dépit de la diminution de la SAU totale et du nombre d'exploitations agricoles, on assiste à une **augmentation de la taille des exploitations**. Les exploitations de petite taille sont donc aujourd'hui de moins en moins nombreuses sur le territoire.

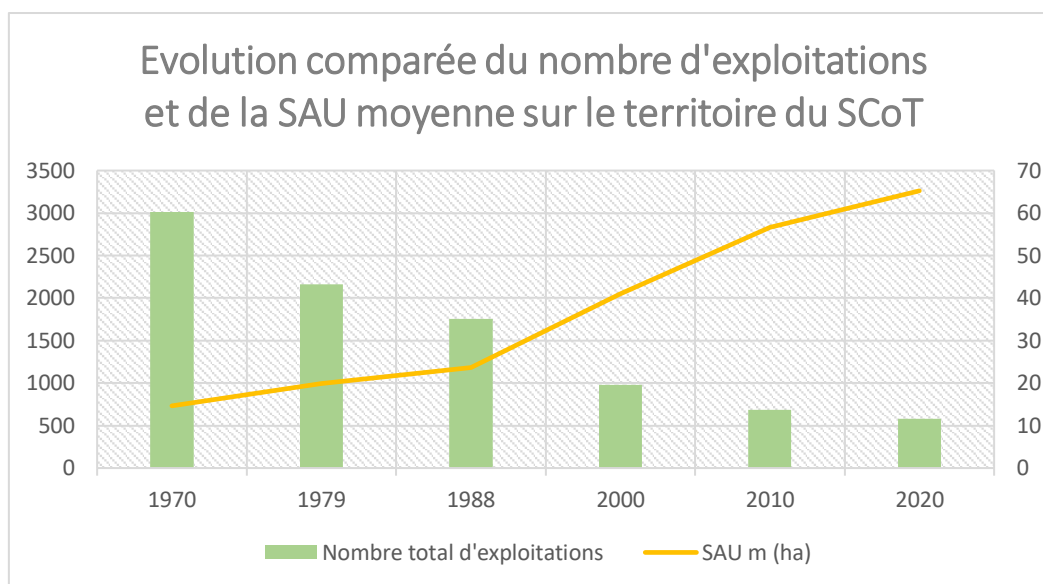
Ces évolutions confirment la mutation profonde que connaissent les structures agricoles dans leur organisation.

Les terres agricoles constituent une réserve foncière importante et moins coûteuse que le renouvellement urbain ou encore que le réemploi de friches. C'est pourquoi, ces dernières sont bien souvent urbanisées plus rapidement. La gestion économe du foncier, bien non renouvelable et support de l'activité agricole, constitue donc un enjeu important pour le territoire du SCoT de l'Artois.



Source : Recensement Générale Agricole - 2020





*Source : Recensement Générale Agricole – 2020*

#### ➔ La taille des exploitations

A noter que les exploitations agricoles se distinguent aussi selon leur potentiel économique.

Les **exploitations agricoles « moyennes »** (25 000€ < Produit Brut Standard<sup>17</sup> (PBS) < 100 000 €) et les **grandes exploitations** (100 000 € < PBS) sont au nombre de 367 sur le territoire du SCoT de l'Artois. Elles **représentent ainsi 63,4% des exploitations agricoles** sur le territoire du SCoT en 2020. Ces exploitations agricoles valorisent 88% de la SAU.

Les **petites exploitations** (PBS < 25 000€) sont quant à elles au nombre de 140 et **représentent 24,2% des exploitations agricoles** du territoire. A savoir que parmi ces petites exploitations, on retrouve également les « micro-exploitations », qui sont au nombre de 72.

	Exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
<b>Total exploitations</b>	685	579	38 799	37 769	128 948
<b>Micro-exploitations</b>	101	72	644	492	667
<b>Petites</b>	207	140	6 186	3 919	8 802
<b>Moyennes</b>	222	180	13 725	10 594	29 354
<b>Grandes</b>	155	187	18 244	22 765	90 125

*Source : Recensement Générale Agricole - 2020*

#### ➔ Le statut des exploitations

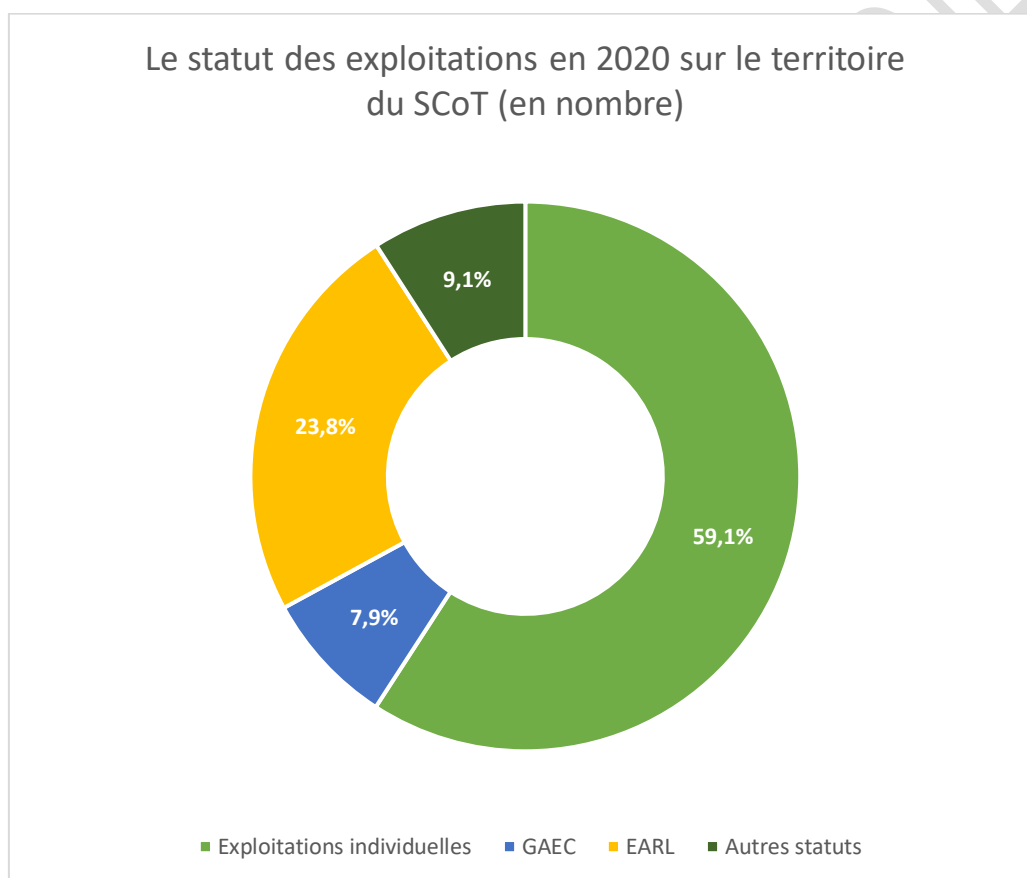
Le diagramme ci-dessous présente le statut des exploitations.

<sup>17</sup> La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations » - INSEE

En moyenne sur le SCoT de l'Artois, **59% des exploitations sont en statut individuel** et **41% sont sous forme sociétaire** en 2020.

D'après le RGA, le **pourcentage d'exploitations en statut individuel** était de 69 % en 2010 alors qu'il est de 59% en 2020 (54% des exploitations sont en statut individuel à l'échelle départementale et 58,4% à l'échelle nationale). Ce pourcentage a donc **tendance à diminuer**. En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles. Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

**Le type de forme sociétaire qui domine sur le territoire du SCoT est l'EARL** (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée). Cette forme sociétaire offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.



Source : Recensement Générale Agricole - 2020

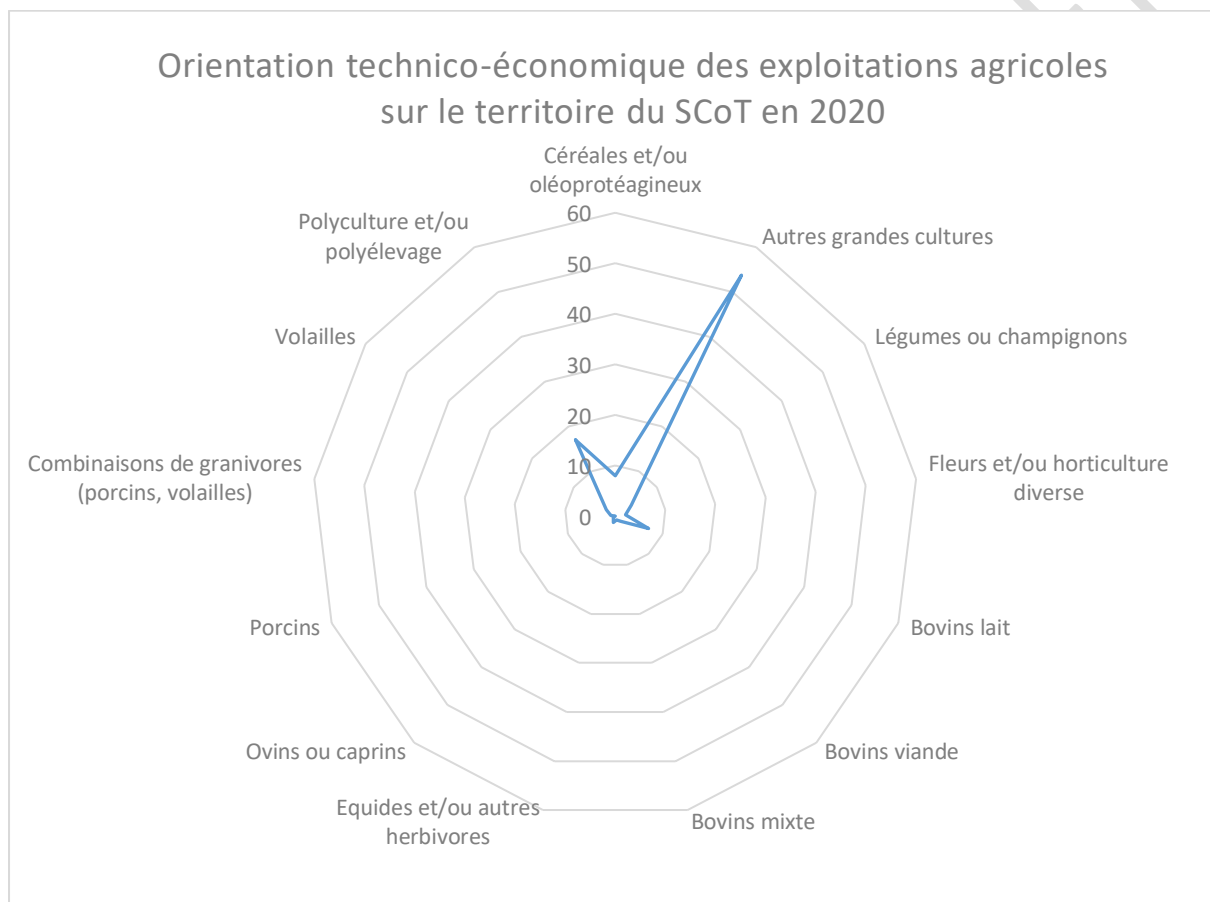
**A noter** : GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

## LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Les données du RGA recensent l'Orientation Technico-Economique (OTEX) des exploitations agricoles. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative de la Production Brute Standard<sup>18</sup> (PBS) des différentes productions dans la PBS totale de l'exploitation.

Le schéma ci-dessous reprend les OTEX dominants sur le territoire du SCoT de l'Artois.

Les exploitations agricoles du territoire sont majoritairement **des exploitations de type « grandes cultures »**.



*Source : Recensement Générale Agricole - 2020*

➔ Les surfaces cultivées

La répartition des exploitations en termes d'Orientation Technico-économique (OTEX) retenues montre que le territoire est fortement tourné vers les productions dites « végétales ».

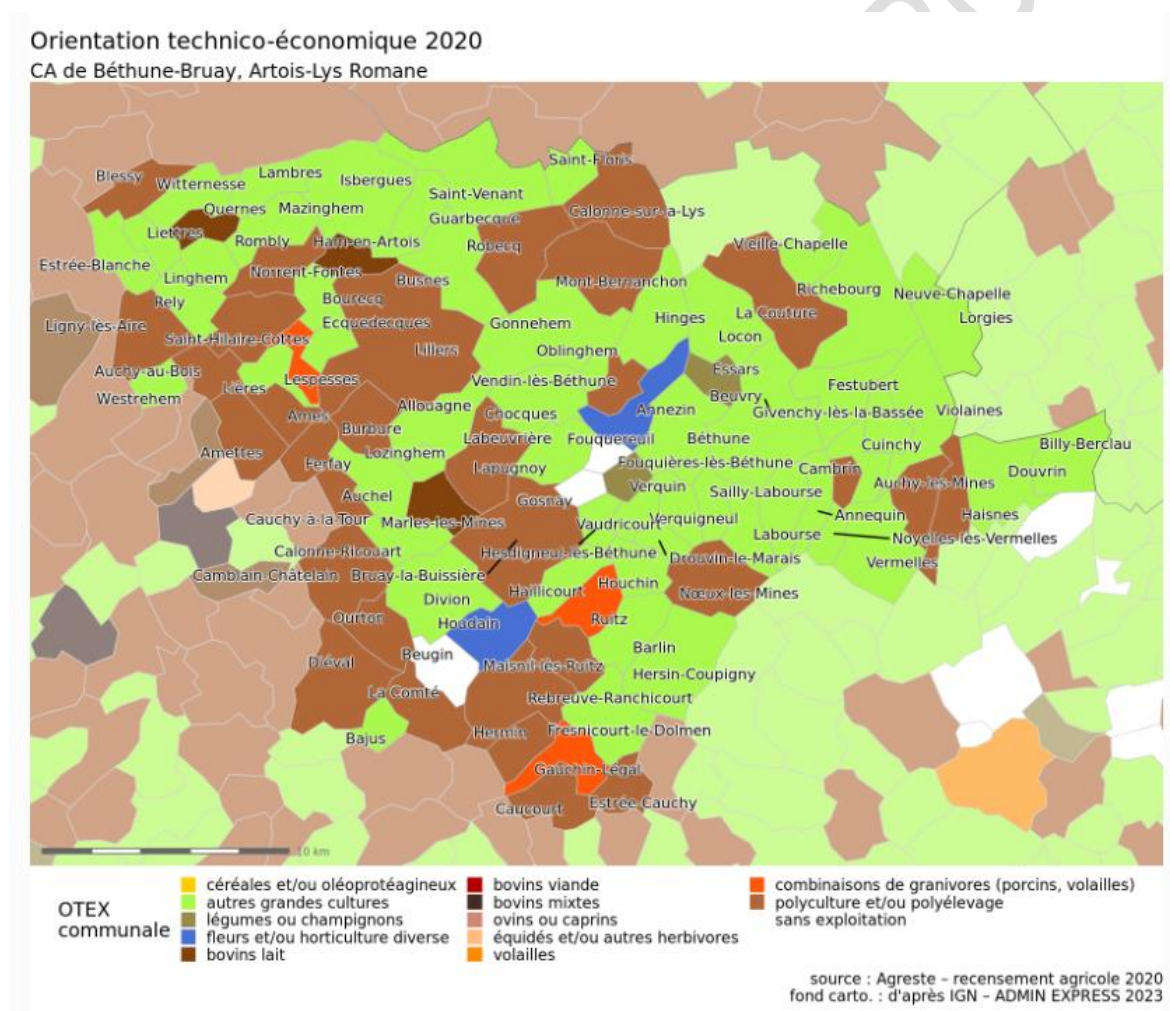
<sup>18</sup> La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations »  
*Diagnostic Territorial – version arrêt projet du 4 mars 2025*

En 2020, sur les 37 769 hectares exploités par les agriculteurs, **un peu moins de la moitié est occupé par les céréales**, soit 18 019 hectares (47,7%).

Le **bon potentiel agronomique des sols du territoire a conduit les exploitations à la diversification de leur assolement et au développement d'autres productions** comme les plantes à fibres et plantes industrielles diverses telles que la betterave sucrière, la pomme de terre, le lin, les petits pois, etc. Ce développement a eu tendance à s'accélérer entre 2010 et 2020 comme en témoigne le tableau ci-dessous.

D'autres productions plus spécifiques caractérisent également le territoire, comme l'oignon, l'endive ou encore les productions maraîchères traditionnelles.

Par ailleurs, **les prairies représentent en moyenne 13,5% de la SAU totale** sur le territoire du SCoT, soit une légère augmentation depuis 2010 (+3,3%). Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins notamment. Les cultures fourragères viennent compléter cette alimentation.

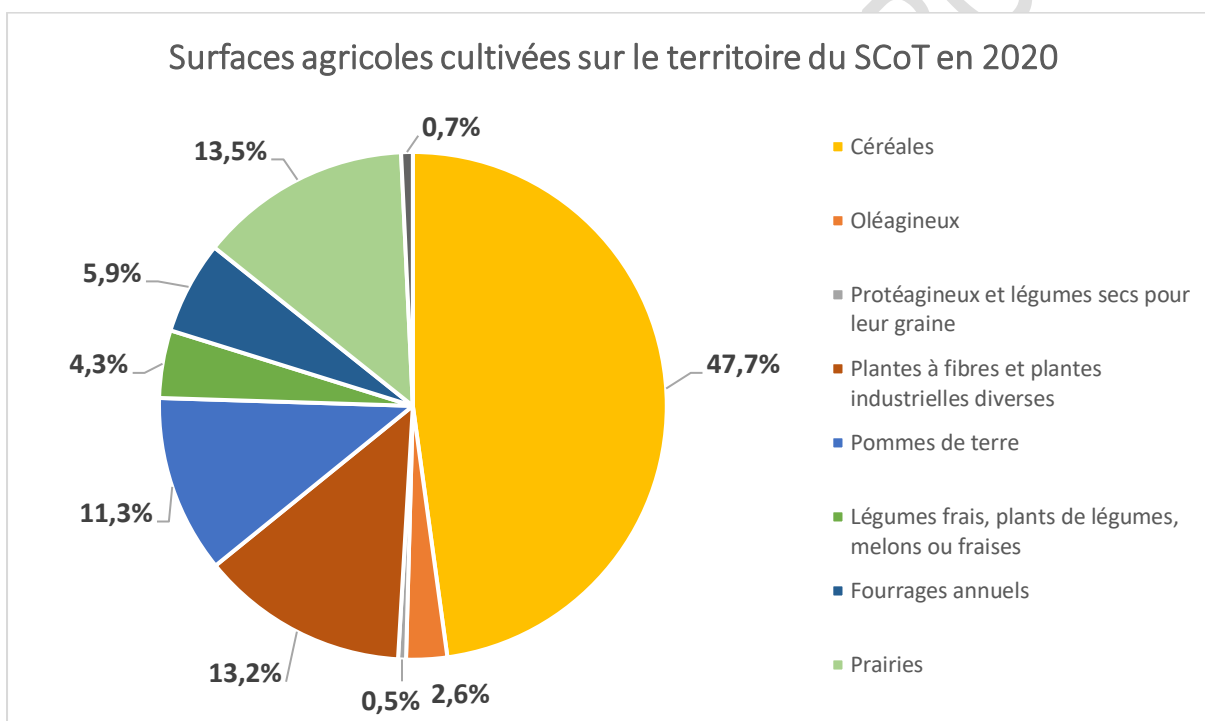


	Surface en ha		Evolution en %	Part en %
	2010	2020	2010 / 2020	2020
<b>Céréales</b>	18 679	18 019,1	-3,53%	47,7%
<b>Oléagineux</b>	894	967,8	+8,17%	2,6%

Protéagineux et légumes secs pour leur graine	1 035	175,6	-83,09%	0,5%
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	4 806	4 980,3	+3,62%	13,2%
Pommes de terre	3 292	4 274,7	+29,83%	11,3%
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	1 323	1 644,6	+24,26%	4,3%
Fourrages annuels	2 969	2 251,9	-24,18%	5,9%
Prairies	4 933	5 098	+3,34%	13,5%
Jachères	754	279,5	-63%	0,74%

Surfaces agricoles cultivées sur le territoire du SCoT

Source : Recensement Générale Agricole – 2020



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

→ Le maraîchage

**Le territoire du SCoT est encore fortement marqué par la production maraîchère.** En effet, on constate une présence relativement forte d'exploitations agricoles sur le Nord du territoire, sur le secteur dit « Bas Pays » où on retrouve une proportion importante de surfaces dédiées aux légumes.

D'après l'étude prospective et stratégique sur le devenir des exploitations agricoles du secteur du « Bas Pays » menée par la CABBALR en 2018, les productions légumières sur ce territoire sont historiques, soulignées par la présence d'industriels dans et autour de ce secteur, mais également par la localisation du « Pôle légumes » situé à Lorgies, support technique de ces productions. Le « Bas Pays » est marqué par une diversité des systèmes légumiers. Cependant, certains systèmes sont en perte de vitesse, notamment à cause d'un métier exigeant, peu attractif et demandeur en main d'œuvre. La pression

foncière exercée sur les espaces agricoles ces dernières années a également fragilisé les exploitations agricoles du « Bas Pays ». L'augmentation de la SAU moyenne des exploitations, des cultures industrielles dans les assolements, des productions allaitantes, ainsi que la concurrence sont des facteurs qui sont néfastes à cette agriculture.

➔ Les cheptels

Depuis quelques années, le paysage de l'élevage évolue et subit la concurrence d'autres productions agricoles, notamment la concurrence des surfaces cultivées, mais parfois également la progression d'autres utilisations des sols liées à l'urbanisation provoquant ainsi la disparition des prairies.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on recense **29 862 Unités Gros Bétaux<sup>19</sup> (UGB) au RGA 2020** contre 30 993 UGB en 2010, soit **une baisse de 3,65% du cheptel entre 2010 et 2020** (-4% à l'échelle départementale ; -4,1% à l'échelle régionale ; -7% à l'échelle nationale).

Cette légère diminution, s'explique en particulier par les contraintes liées au métier d'éleveur, des crises animales, des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), des obligations environnementales et conflits générés par la croissance et la pression urbaine. En effet, la cohabitation devient de plus en plus difficile avec les riverains des exploitations et les habitants plus généralement, et les agriculteurs. La proximité des exploitations, voire leur intégration dans les espaces urbanisés, peuvent poser des questions de sécurité, de détérioration écologique (usure des sols, etc.), des besoins en infrastructures, des problèmes de circulation, des nuisances qu'elles génèrent : bruit, odeurs, rythme de travail, etc.

Les cheptels du territoire sont essentiellement orientés vers l'atelier d'élevage en bovin.

L'élevage bovin est très répandu en nombre d'exploitations comme en nombre de cheptel. Il diminue pourtant. En effet, le nombre d'exploitations est en baisse tout comme le cheptel.

Dans les autres évolutions notables pour les productions agricoles, notons également la baisse des élevages et cheptels porcins et caprins.

	Cheptel (UGB)		Evolution en %
	2010	2020	2010 / 2020
<b>Bovins</b>	22 367	21 054	-5,9%
<b>Ovins</b>	239	351	+46,9%
<b>Caprins</b>	13	2	-84,6%
<b>Equins</b>	341	265	-22,3%
<b>Porcins</b>	4 343	3 725	-14,23%
<b>Volailles</b>	2 872	4 016	+39,8%
<b>Lapines mères</b>	818	449	-45,1%

Les cheptels sur le territoire du SCoT

Source : Recensement Générale Agricole – 2020

➔ L'autonomie alimentaire du territoire

<sup>19</sup> Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux (ex : vache laitière = 1,45 UGB)



Cette méthode est consacrée à l'étude du logiciel CRATER qui est un Calculateur de Résilience Alimentaire des territoires. Ce logiciel indique grâce à plusieurs indicateurs si le territoire possède une autonomie alimentaire « théorique » à travers les productions actuelles du territoire (= surfaces agricoles présentes sur le territoire et issues du RPG) et les besoins théoriques évalués à partir de l'application PARCEL.

Le tableau ci-dessous reprend, les besoins et les productions de toutes cultures confondues par le territoire.

Ainsi, suite à l'analyse de l'adéquation théorique globale, on constate que le territoire du SCoT ne possède pas une couverture alimentaire potentielle suffisante.

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
<b>CA de Béthune Bruay, Artois Lys Romande</b>	37 898 ha	76 904 ha	49%
<b>Pas-de-Calais</b>	452 847 ha	407 951 ha	111%
<b>Hauts-de-France</b>	2 097 314 ha	1 656 429 ha	127%
<b>France</b>	25 017 886	20 891 205 ha	120%

Adéquation théorique globale entre production et besoin

Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

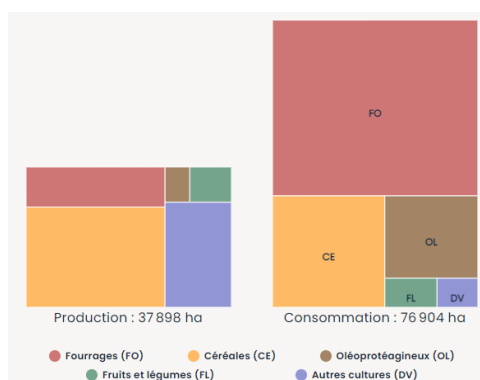
Cependant, l'analyse de l'adéquation théorique globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants.

Le tableau ci-dessous illustre l'écart entre production et besoin pour le territoire du SCoT, en présentant la répartition par chaque groupe de culture.

	Production	Besoins
<b>Fourrages</b>	7 314 ha	47 067 ha
<b>Céréales</b>	18 330 ha	16 326 ha
<b>Oléoprotéagineux</b>	1 150 ha	9 989 ha
<b>Fruits et légumes</b>	1 930 ha	1 977 ha
<b>Autres cultures</b>	9 174 ha	1 546 ha

Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture sur le territoire du SCoT

Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>



Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture sur le territoire du SCoT

Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

## ➔ Les démarches de qualité

**Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production.** Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation. **Sur le territoire du SCoT, les Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) sont peu déployés** (47 exploitations agricoles sont concernées sur le territoire). On note majoritairement la présence de Label Rouge, liée à l'activité d'élevage sur le territoire. Voici les principales :

- L'indication Géographique Protégé (IGP)

L'IGP désigne les produits agricoles et les denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production ou leur transformation.

Quelques IGP sont présentes sur le territoire. Parmi les principales, on retrouve la **Volaille de Licques, le Lingot du Nord et la pomme de terre de « Merville »**.

- Le Label Rouge

Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'Etat à un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) représentant toute une filière collective.

Sur le territoire, **14 exploitations travaillent des productions sous Label Rouge**.

- L'AOP/AOC

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est un signe européen qui protège les produits dans toute l'Union européenne. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, dans une aire géographique précise, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est une étape vers le signe européen. Les produits AOC répondent à des critères similaires à ceux nécessaires à l'AOP, mais protègent la dénomination sur le territoire français.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on n'en retrouve pas.

- L'Agriculture biologique

En 2022, sur le territoire du SCoT de l'Artois, **43 exploitations produisaient en « bio », soit 7,4% des exploitations agricoles** d'après le Bio Hauts-de-France.

**L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèses.**

Le passage en bio implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Trois années de conversion sont nécessaires. Pendant cette période, le producteur ne peut pas commercialiser ses produits en faisant référence à ce mode de production.

Ces **43 exploitations « bio » cumulaient une surface de 681,72 hectares certifiés** en 2022. Sur le territoire, la production « bio » concerne en particulier les productions végétales.

Le nombre de fermes engagées en agriculture biologique était en constante évolution depuis 2010 mais on constate depuis 2021 une légère baisse des surfaces.

	2010	2015	2020	2021	2022
Nombre de producteurs	15	20	41	47	43
Surface AB	48,8	140,6	293,3	397,2	547,1
Surfa C1 <sup>20</sup>	22,9	59,4	188,7	100,5	23,3
Surfa C2	26,7	10,5	146,5	188,3	106,2
Surfa C3				0,4	5,2
Surfa AB + Conv	98,4	210,5	628,5	686,2	681,8

Les surfaces « bio » sur le territoire du SCoT

*Source : Bio Hauts-de-France – 2023*

Production principale	Part des producteurs en 2020
Légumes	19
Commerce de détail	1
Fruits	2
Grandes cultures	13
Cultures industrielles	1
PPAM	1
Semences et plants	1
Surfaces fourragères	2
Surfaces non productives	2
Autres productions alimentaires	1
Total	43

Part des producteurs « bio » par OTEX sur le territoire du SCoT

*Source : Bio Hauts-de-France – 2023*

Cette faible présence de SIQO interroge sur la valorisation des productions du territoire d'une part, et sur la capacité du territoire à proposer une offre compatible en matière d'exigence vis-à-vis de la Loi EGalim (approvisionnement en produits biologiques et de qualité pour la restauration collective).

➔ Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité

Environ 16% des agriculteurs français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 agriculteur sur 6 (INSEE – février 2024). C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leurs fermes en diversifiant leurs activités notamment pour augmenter leurs revenus mais voici d'autres explications possibles liées à cette pluriactivité :

- La SAU de l'exploitation est insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire et un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation ;
- L'exploitant souhaite valoriser son patrimoine ;

<sup>20</sup> C1/C2/C3 : Années de conversion - Période pendant laquelle un agriculteur doit passer avant de pouvoir être entièrement certifié biologique.

- L'exploitant s'adapte à la demande sociétale.

La diversification des exploitations agricoles peut apparaître comme un atout pour assurer leur pérennité. Cette diversification peut prendre différentes formes : transformation de produits agricoles, hébergement, activités de loisirs, travail à façon<sup>21</sup>, etc.

Sur les 579 exploitations agricoles recensés sur le territoire du SCoT en 2020, **293 d'entre elles ont été recensées pluriactives**.

Il s'agit majoritairement de faire de la vente en **circuits courts**<sup>22</sup> (171 exploitations agricoles), **du travail à façon** (56 exploitations agricoles), **de la vente d'énergie renouvelable** (14 exploitations agricoles) et **du tourisme** (12 exploitations agricoles).

Les circuits courts se développent sur le territoire, avec **une offre plutôt diversifiée : fruits et légumes, viande, produits laitiers** pour faire face à la demande des consommateurs et à la baisse des prix agricoles négociés par les intermédiaires sur des volumes importants. Ce qui permet également aux agriculteurs de maintenir, voire d'augmenter leurs revenus.

La vente directe est la forme la plus courante d'engagement dans les circuits courts. Comme évoqué précédemment, les circuits courts viennent en général en complément d'autres débouchés. **En France, 1 agriculteur sur 4 développe de la vente directe**. Mais les nouveaux projets peinent à émerger qu'ils soient collectifs ou individuels. Le 1<sup>er</sup> frein à ces développements est d'abord l'humain avec une charge de travail déjà très importante.

---

<sup>21</sup> Prestation extérieure pour le compte d'autrui sans fournir la matière première

<sup>22</sup> Vente faisant appel à un intermédiaire permettant d'assurer le lien entre l'agriculteur et le consommateur. Attention toutefois à ne pas confondre les circuits courts et les circuits de proximité

## L'EMPLOI AGRICOLE

### → La main-d'œuvre agricole

Le secteur de l'agriculture<sup>23</sup> n'occupe, en termes d'emplois directs, qu'une place très modeste sur le territoire du SCoT, en représentant en 2021 environ **1,5% de l'emploi total**, soit 1 202 emplois tous types de contrat confondus, d'après l'INSEE.

Si l'on se réfère aux dernières données statistiques disponibles avec le RGA 2020, entre 2010 et 2020, le territoire du SCoT a enregistré **une baisse des chefs d'exploitations et de la main d'œuvre totale**.

Comme évoqué précédemment, cette tendance est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations et ce, malgré l'agrandissement des exploitations mais cela s'explique aussi par une amélioration des conditions de travail et la modernisation des techniques qui nécessitent moins de personnel.

Le **volume de travail (ETP) concernant la main d'œuvre totale sur le territoire du SCoT a chuté de 16%** entre 2010 et 2020, soit une baisse de 188 ETP par rapport à 2010.

Pour autant, l'importance de l'agriculture ne doit pas être sous-estimée. En effet, à l'échelle de la région des Hauts-de-France, on observe qu'en moyenne, une exploitation agricole génère 9,5 emplois en amont et en aval de la production.

	Nombre d'actifs			Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
<b>Main d'œuvre totale</b>	1 822	1 753	-4%	1 155	967	-16%
<b>Chefs d'exploitations, coexploitants</b>	851	755	-11%	719	630	-12%
<b>dont coexploitants familiaux</b>	154	159	+3%	124	134	+9%
<b>Main d'œuvre familiale (1)</b>	261	198	-24%	140	104	-26%
<b>Salariés permanents (2)</b>	211	248	+18%	168	174	+3%
<b>Sous-total main d'œuvre permanente</b>	1 323	1 201	-9%	1 027	908	-12%
<b>Saisonniers et salariés occasionnels</b>	499	552	+11%	128	59	-54%

Nombre d'actifs et volume de travail (ETP) sur le territoire du SCoT

Source : Recensement Générale Agricole – 2020

### → Les Industries agro-alimentaires présentes sur le territoire

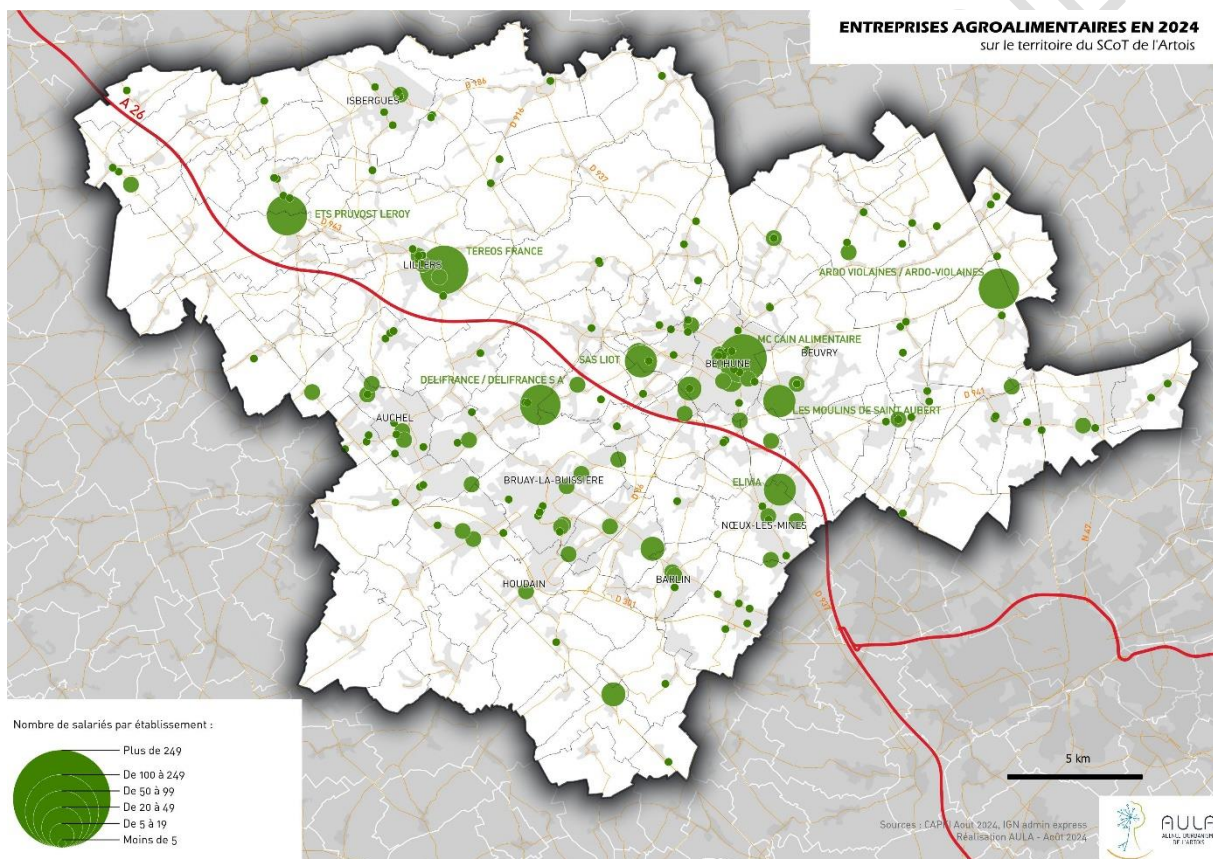
L'industrie Agro-Alimentaire (IAA) regroupe l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture et de l'élevage en produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine et animale.

<sup>23</sup> D'après l'INSEE, le secteur de l'agriculture regroupe les activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture (maîtrise et exploitation d'un cycle biologique (animal, végétal)), pêche, forêts, mines, gisements ....

Les emplois pourvus au sein du secteur agricole ne représentent que 1,5% de l'emploi total mais pour autant, le territoire conserve son caractère rural et une spécialisation importante dans l'IAA avec des entreprises comme :

- Mc Cain Alimentaire : usine de transformation et conservation de pommes de terre implantée à Béthune ;
- Tereos France : usine de fabrication de sucre implantée à Lillers ;
- Delifrance : établissement de fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche implanté à Labeuvrière ;
- Grands Moulins de Paris : implanté à Annezin et spécialisé dans la meunerie ;

Comme le montre la carte ci-dessous, l'Industrie agro-alimentaire est donc bien implantée sur le territoire.



➔ Les circuits de proximité

A la différence des circuits courts, dont le producteur est lui-même vendeur de son produit ou qu'un seul intermédiaire au plus intervient entre le vendeur et le consommateur, les circuits de proximité tiennent compte, quant à eux, de la distance géographique entre le producteur et le consommateur (*et non du nombre d'intermédiaires*).

Le territoire du SCoT comporte des points de vente de produits locaux mais peu de magasins pour regrouper l'offre.



Ces points de ventes peuvent prendre différentes formes :

- La vente à la ferme qui domine les modes de distribution ;
- Des magasins de produits locaux/du territoire ;
- Les marchés hebdomadaires et des produits du terroir ;
- La vente en ligne (*La ruche qui dit oui, court-circuit ...*) ;
- Des distributeurs automatiques ...

DOCUMENT ARRÊT PROJET

## LES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT

### → Age des chefs d'exploitations

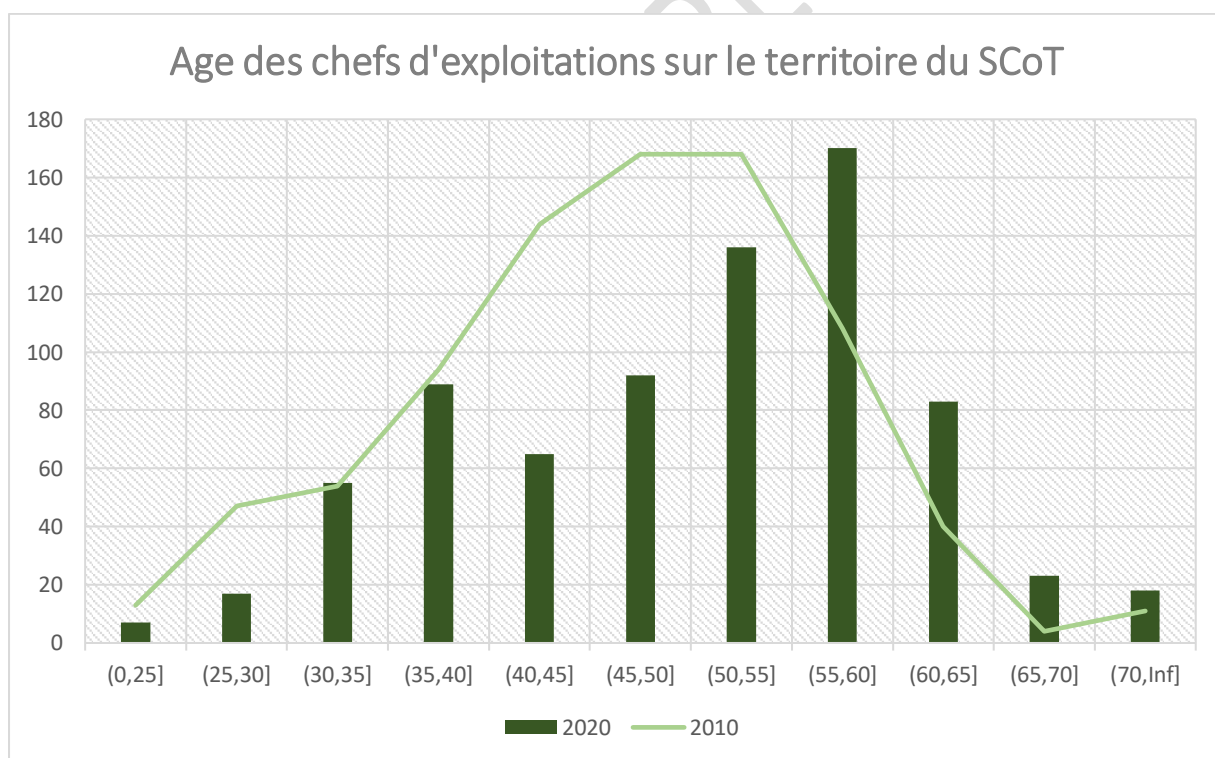
Le territoire du SCoT est confronté, comme à l'échelle nationale, au **vieillessement des chefs d'exploitation**. Cette situation est en grande partie due au manque d'intérêt des jeunes pour s'installer dans le secteur, un phénomène qui est souvent lié aux difficultés rencontrées dans ce métier.

Le graphique ci-dessous présente les données portant sur l'âge des chefs d'exploitation.

Quand en France, 1 agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les prochaines années, sur le territoire du SCoT de l'Artois, **plus de la moitié ont plus de 50 ans en 2020**, ce qui potentiellement présage un départ en retraite à moyen terme.

A contrario, **les moins de 40 ans représentent seulement 22,2% des chefs d'exploitation** sur le territoire du SCoT.

**L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 50,6 ans** en 2020 sur le territoire du SCoT de l'Artois. Ce chiffre est en évolution depuis 2010. En effet, il était de 47 ans en 2010.



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

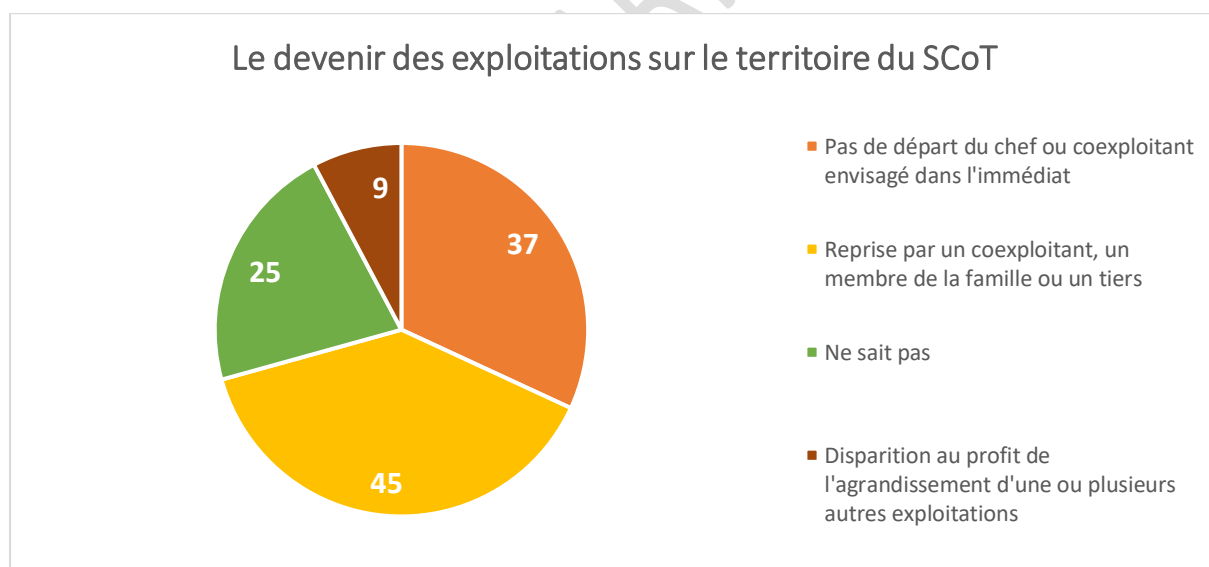
## → La succession

**Le territoire régional est dynamique en matière d'installations.** D'ailleurs, c'est une des régions qui installe le plus. Pour autant, les enjeux sont bien là : en Hauts-de-France, on compte 2 installations pour 3 départs. Les surfaces libérées partent généralement à l'agrandissement des exploitations existantes. On retrouve d'ailleurs cette dynamique sur le territoire du SCoT.

Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, l'analyse va se porter sur les exploitations agricoles concernées par cette problématique.

Historiquement, la transmission s'effectuait de façon familiale, de génération en génération. Aujourd'hui, c'est toujours plus ou moins le cas puisque parmi les **116 exploitations concernées par une succession** dans les mois/années à venir, **45 d'entre elles seront reprises par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers** mais on constate tout de même que la reprise des exploitations constitue un véritable enjeu pour le territoire dans les années à venir car **25 exploitations « ne savent pas » si elles seront reprises, 9 exploitations vont disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations et 37 exploitations n'envisagent pas le départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat, ce qui signifie**, un départ en retraite certainement repoussé.

Le sujet d'accès au foncier se pose nécessairement aux porteurs de projet hors cadre familial que ce soit en termes de visibilité de l'offre mais aussi de prix des terres et plus généralement le coût d'installation (emprunt bancaire).



Source : Recensement Générale Agricole – 2020

## POINTS DE REPERE

**579 exploitations** recensées en 2020 (685 en 2010, soit une baisse de 15,5% entre 10/20)

Un nombre de Chefs d'Exploitations (CE) en baisse, soit **755 CE** en 2020 (-11,3% entre 10/20)

Une augmentation des CE par exploitation, soit **1,30 CE/exp** en 2020 (1,24 CE/exp en 2010)

**37 769,3** hectares de SAU totale en 2020 (- 2,7% entre 10/20)

Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation, soit **65,2 ha/moy/exp** (56,6 ha/moy/exp en 2010)

Un développement des exploitations sous **forme sociétaire** (41% en 2020)

**1 202** emplois au lieu de travail (2021 – INSEE)

Un territoire dominé par des exploitations de type **grandes cultures**

**13,5%** de la SAU totale est consacrée aux prairies (+3,3% entre 10/20)

**29 862** UGB en 2020 (-3,65% entre 10/20)

**7,4%** des exploitations sont « bio » en 2020

Une diminution de la main d'œuvre totale de **16% (ETP)** entre 2010 et 2020

**Plus de la moitié** des agriculteurs ont plus de 50 ans en 2020

Age moyen des CE : **50,6 ans**



## Synthèse

Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographique : la Métropole Lilloise à l'est, l'ancien Bassin Minier dans la partie centrale et sur les franges, au nord, au sud et à l'ouest, des territoires plus ruraux, le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués **par l'agriculture**.

Cependant, depuis quelques années, le **secteur agricole évolue** et connaît de nombreux bouleversements liés à l'émergence d'une **nouvelle économie** mais aussi à l'apparition de **nouveaux modes de vie**. Ce secteur doit faire face à de **nombreux enjeux**, qu'ils soient d'ordre **économique** (maintien de l'emploi, des exploitations, etc.), **environnementaux** (protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité, etc.) et **foncier** (préservation des terres agricoles).

Un territoire donc fortement marqué par l'agriculture qui voit malgré tout une diminution importante de ses surfaces agricoles et de son **nombre d'exploitations qui a diminué en 10 ans**, passant ainsi de 685 exploitations en 2010 à 579 exploitations en 2020, soit une baisse de 15,5%. Cette évolution s'est faite au bénéfice de l'**agrandissement des exploitations** dont la SAU moyenne avoisine les 65,2 ha en 2020, soit 8,6 ha de plus qu'il y a 10 ans, ce qui entraîne aujourd'hui une **diminution des exploitations de petite taille** sur le territoire du SCoT. **Le nombre de chefs d'exploitation a également diminué**.

Connu pour les **qualités pédologiques et agronomiques de sa terre**, le territoire se situe dans **une région de grandes cultures qui dominent** en termes de surfaces.

Autre marqueur du territoire, **la présence de l'élevage bovin**, qui est un élevage très répandu. Il diminue pourtant. **Le nombre d'exploitations est en baisse, tout comme le cheptel** alors que les **surfaces en prairie augmentent à hauteur de 3,3% depuis 10 ans**.

Une **présence importante de l'Industrie Agroalimentaire est également à noter** et doit être prise en considération dans le poids économique du secteur, tout comme les activités qui peuvent intervenir en aval de la production.

Le territoire compte des **points de vente de produits locaux, la vente à la ferme dominant les modes de distribution**. On note également, **la présence de marchés hebdomadaires et produits du terroir, de dispositifs de vente en ligne, de distributeurs automatiques et de drives fermiers**.

Les **SIQO et l'agriculture biologique sont quant à eux très peu déployées sur le territoire**. On note majoritairement la **présence de Label Rouge**, Label étant liée à l'activité d'élevage sur le territoire. Les exploitations agricoles du territoire du SCoT s'orientent également progressivement vers la **diversification de leurs activités afin d'assurer leur pérennité**. Sur les 579 exploitations agricoles recensées sur le territoire du SCoT en 2020, **293 d'entre elles ont été recensées pluriactives**. Il s'agit majoritairement de faire de la vente en **circuits courts, du travail à façon, de la vente d'énergie renouvelable et du tourisme**.

Dans les années à venir, le territoire du SCoT sera confronté au **vieillessement des chefs d'exploitation** et donc à la question de la **transmission de leurs structures agricoles**.

Enfin, **les habitudes alimentaires des consommateurs**, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, **évoluent de façon constante dans le temps** que cela soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. C'est pourquoi, consciente de ces évolutions, la CABBALR a décidé de **s'engager en 2019 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** afin de mettre en place une stratégie alimentaire.

### **Enjeux qui en découlent :**

- Protéger l'outil de production agricole (=terres) et définir des ceintures agricoles à protéger dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain = **Sauvegarder les terres agricoles** ;
- Affirmer la vocation des espaces agricoles afin de préserver l'identité du territoire et valoriser son image auprès des habitants et des extérieurs ;
- Préserver une agriculture dynamique qui favorise la présence sur le territoire d'une industrie agroalimentaire forte et diversifiée ;
- Encourager les exploitations diversifiées pour assurer une résilience économique ;
- Exploiter des filières complémentaires comme la production de plantes aromatiques ou le maraîchage, qui peuvent ouvrir de nouveaux débouchés économiques pour le territoire ;
- Favoriser la pérennité et la transmission des exploitations agricoles ;
- Encourager l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Encourager l'innovation et la diversification des activités agricoles = **développer les circuits courts par exemple** ;
- Encourager la mise en place d'une agriculture raisonnée ;
- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, comme l'agroécologie, l'agriculture biologique ou la permaculture, pour préserver la qualité des sols, de l'eau et de la biodiversité.



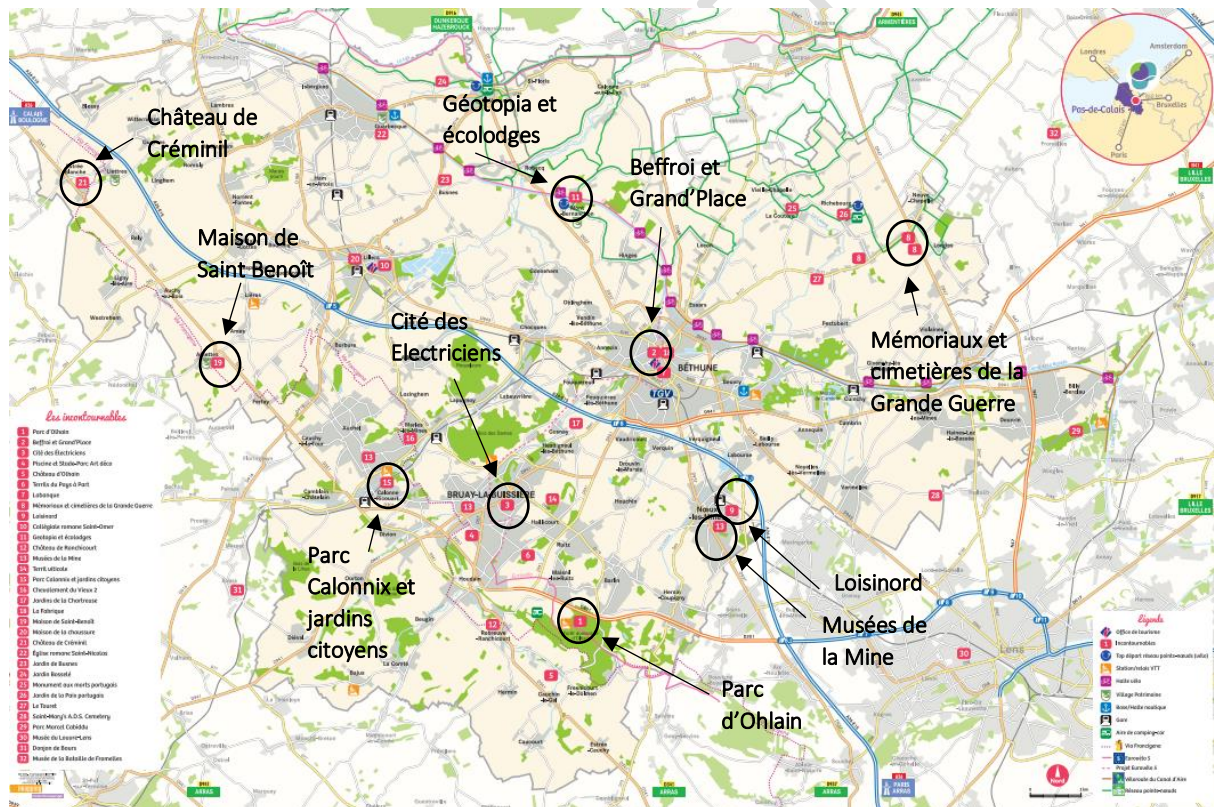
# TOURISME

## L'OFFRE TOURISTIQUE

L'offre touristique du territoire du SCoT de l'Artois porté par l'Office de Tourisme de Béthune Bruay, repose sur son histoire et sur la richesse de son patrimoine naturel/paysager, architectural et immatériel mais également sur un réseau d'équipements culturels et de loisirs disséminés sur le territoire.

La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre qui se décline en grandes filières étroitement liées entre elles, s'entremêlant parfois même sur un même site, et sur lesquelles s'appuie le **développement du tourisme de courts séjours et de passage** pour les touristes étrangers (notamment britanniques).

On y retrouve ainsi : **le tourisme de mémoire** en lien avec la Grande Guerre, **le tourisme culturel** en lien avec l'histoire du territoire et les monuments historiques, **le tourisme industriel** en lien notamment avec le passé minier et **le tourisme « vert »** en lien avec les équipements de loisirs.



Carte touristique du territoire du SCoT de l'Artois

Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

➔ Le tourisme de mémoire

Le tourisme d'histoire est bien présent sur le territoire du SCoT de l'Artois. Territoire situé sur la ligne de front et espace stratégique durant la Première Guerre Mondiale.

Diagnostic Territorial – version arrêt projet du 4 mars 2025

Ce tourisme est le plus anciennement développé et prend toute sa signification dans la fréquentation des nombreux cimetières et monuments mémoriaux qui témoignent de la violence des combats et qui constituent autant de sites de destination touristique pour les touristes étrangers, notamment britanniques.

Le territoire possède à ce titre de nombreux cimetières militaires et grands mémoriaux érigés en souvenir des soldats disparus dont des cimetières du Commonwealth comme le cimetière britannique du Touret Military de Richebourg mais aussi des cimetières d'autres nationalités. On y retrouve par exemple, le cimetière militaire portugais de Richebourg, le Neuve Chapelle Indian Memorial de Richebourg, le cimetière portugais de la Couture, etc.

En termes de fréquentation, ces sites bénéficient de la proximité du Mémorial Canadien de Vimy et de la Nécropole Nationale de Notre-Dame de Lorette situés sur le territoire voisin, drainant un nombre important de visiteurs.

On retrouve également sur le territoire la Tour Saint-Ignace à Béthune. Dernier élément fortifié de la ville, cette tour de défense a su traverser les années. Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1969, la Tour Saint Ignace est une tour d'artillerie du XVe siècle. Elle constitue l'un des rares vestiges des fortifications de la ville avec le bastion Saint-Pry. Cette tour a connu de nombreuses fonctions durant les années telles que magasin à poudre, chapelle, château d'eau, etc. Elle propose aux visiteurs de découvrir la salle des gardes de l'époque, des archères<sup>24</sup> et des canonnières<sup>25</sup>.

Durant ce conflit, le territoire a dû faire face à de nombreuses destructions. De ces destructions résultent des reconstructions donnant lieu parfois à l'émergence d'un nouveau style architectural : le courant « Art Déco », un courant mélangeant tradition et modernité. De nombreux bâtiments et notamment des façades incarnent la représentation même de ce courant tel que de nombreuses façades de la Grand'Place de Béthune ou encore la piscine Art Déco de Bruay-la-Buissière.



Le Touret Military et Cemetery – La Tour Saint-Ignace – La piscine Art Déco

Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

<sup>24</sup> Meurtrière oblongue pratiquée dans les murs d'un château fort ou d'une forteresse par laquelle les archers tiraient de l'arc ou de l'arbalète.

<sup>25</sup> Embrasement ou meurtrière de forme variable, employée dans l'ancienne fortification (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.) pour le tir des canons et armes à feu.

➔ Le tourisme culturel/patrimonial et les traditions populaires

Le **patrimoine représente une richesse pour le territoire du SCoT** notamment en ce qui concerne le **patrimoine architectural et urbain, religieux, rural, industriel, immatériel et de mémoire** qui sont en grande partie à l'origine du tourisme culturel du territoire.

Grâce à un **patrimoine bâti assez riche, le territoire compte un nombre important de monuments historiques**. Composés principalement d'édifices civils, on y retrouve **divers châteaux** en nombre relativement important comme par exemple le château d'Ohlain édifié entre le XII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle, le Château de Créminil d'Estrée-Blanche, le Manoir de la Besvre à Witternesse, le château de Ranchicourt à Rebreuve-Ranchicourt, etc. ainsi que des sites de défense tels que l'ancienne place forte à la Vauban de Béthune.

De ce patrimoine découle également un **patrimoine rural bâti** important tel que l'ancien moulin à eau du Gué datant du XVI<sup>e</sup> siècle à Caucourt.

Le cœur de ville historique de Béthune, avec son **beffroi typique du nord de la France** au centre d'une grande place d'un style mélangeant néo-régionalisme et Art-Deco, **jouit également d'une attractivité touristique** sur le territoire. Classé Monument Historique en 1862, il fait partie des 23 beffrois classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005, intégrant la liste des « Beffrois de Belgique et de France ».

Il en est de même pour le **patrimoine bâti religieux** avec la présence des deux Chartreuses de Gosnay, les **nombreuses églises** telles que l'église St Martin à Labourse, l'église St Pierre de la Couture, l'église Saint Laurent de Richebourg, l'église Saint-Vaast de Béthune, etc., et la présence importante d'un **petit patrimoine de proximité, typique de la région, diffus sur le territoire tels que les oratoires et les chapelles**. La présence à Amettes de la Maison natale de Saint-Benoît accueille également de nombreux visiteurs chaque année.

L'**activité touristique peut également s'appuyer sur la présence de nombreux musées** formant un réseau de petits équipements culturels disséminés sur l'ensemble du territoire du SCoT mais aussi sur un **nombre non négligeable de lieux de programmation et de diffusion culturelle** comme le théâtre municipal de Béthune, la Comédie de Béthune (14 719 visiteurs en 2023) mais aussi des centres culturels comme le LaBanque à Béthune où on retrouve des expositions et qui a accueilli en 2023, 25 256 visiteurs, l'espace culturel Grossemy à Bruay-la-Buissière, l'espace culturel de Barlin, etc.



Le Château d'Ohlain – Le Beffroi de Béthune – La maison natale de Saint-Benoît – LaBanque

Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

La **gastronomie et le patrimoine immatériel** (carnavals, braderies, fêtes locales, etc.) **constituent également des supports pour ce tourisme**. En effet, ces éléments enrichissent les activités de découverte, de culture et de tradition populaire.



## ➔ Le tourisme industriel

Lorsque l'industrie charbonnière a pris fin en 1990 avec la fermeture du dernier puits de mine à Oignies (le 9/9bis – Hors SCoT), le territoire a souhaité dans un premier temps tourner le dos à ce passé minier à la fois récent et douloureux.

Ce n'est qu'au début des années 2000, ce qui est somme toute très rapide après 150 ans d'exploitation et un arrêt de l'activité remontant à 10 ans, qu'une prise de conscience du potentiel que pouvait présenter le patrimoine minier a vu le jour.

Le territoire se tourne alors vers de nouveaux projets pleinement engagés dans l'après-mine passant par un énorme effort de reconversion dépassant la simple logique « réparatrice » afin de donner une nouvelle vie au patrimoine minier. De nombreux carreaux de fosses (cf. le site des fosses 3, 3bis et 3 ter à cheval sur trois communes : Auchel, Marles-les-Mines et Lozinghem), des cités minières et corons (tels que la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière – 14 770 visiteurs en 2023), des friches et des terrils (comme le terril de Nœux-les-Mines et sa piste de glisse, les terrils du Pays à Part à Haillicourt, etc.), des cavaliers de voies ferrées supports de la trame verte et bleue, des équipements des Houillères, etc. ont fait l'objet de reconversion et chacun d'entre eux y a laissé sa propre empreinte architecturale et urbaine. Certains ont permis de développer un tourisme s'appuyant sur ces paysages emblématiques.



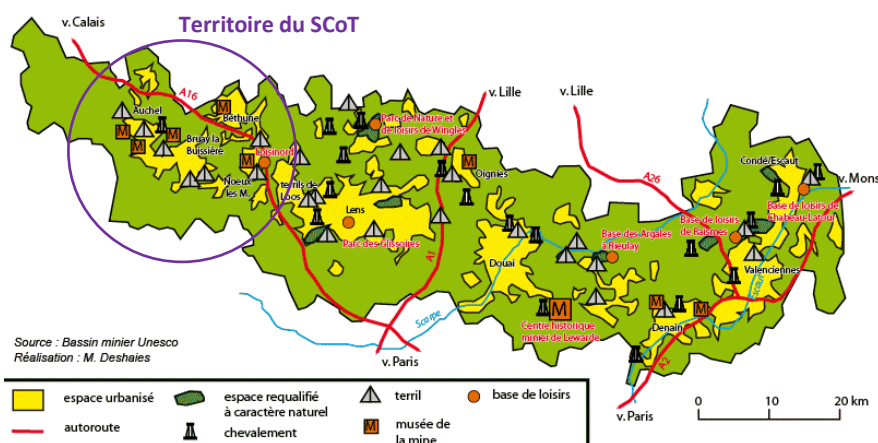
La Cité des Electriciens – Terril de Nœux-les-Mines et sa piste de glisse – Les terrils du Pays à Part

*Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>*

Dès 2012, le regard sur ce patrimoine minier a pris un nouveau tournant, grâce notamment à la reconnaissance de l'intérêt du paysage minier au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs ». Cette inscription symbolise la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'histoire humaine et industrielle qui a façonné tout un paysage et une culture.

Fin 2016, les terrils formant la Chaîne des Terrils du Bassin Minier du Nord de la France ont été classés parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi paysages de 1930.

## Le patrimoine minier du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais



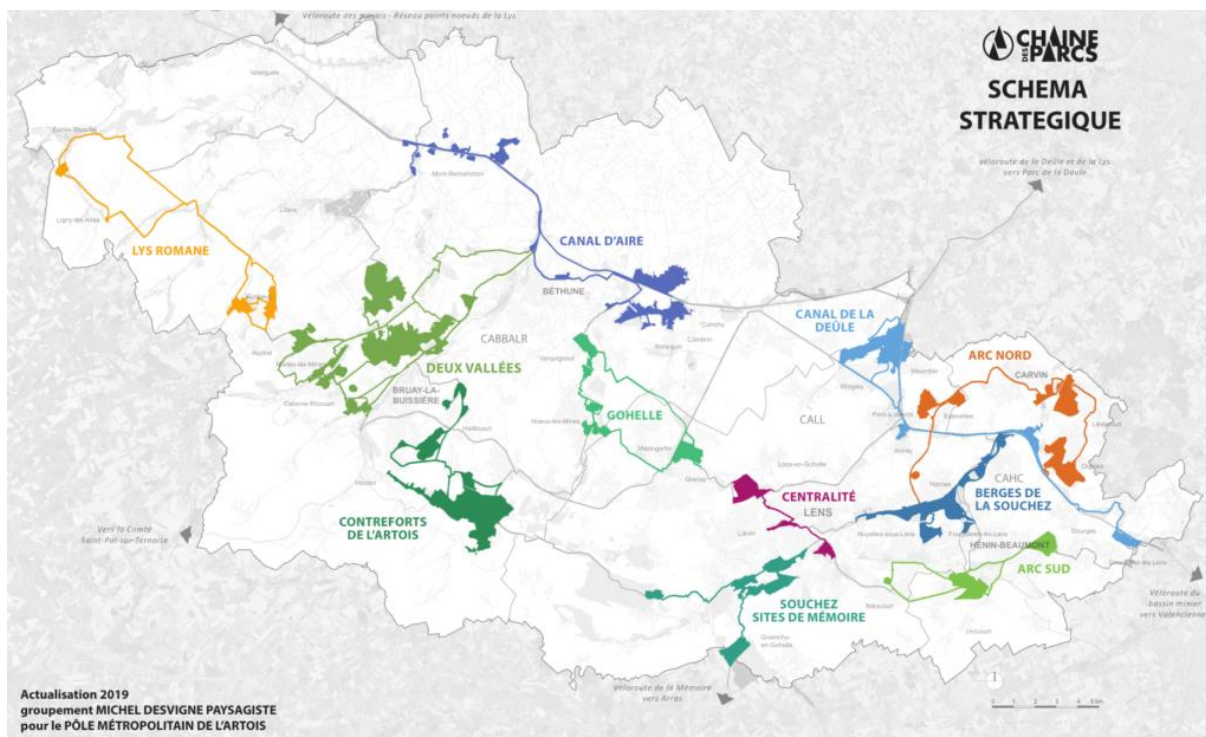
Si l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier implique la **conservation et la préservation du patrimoine minier**, cela ne signifie pas pour autant que celui-ci doit être sanctuarisé. Bien au contraire, il est amené à évoluer, à se trouver de nouvelles vocations.

**Les éléments paysagers (terrils, etc.) ont trouvé de nouvelles vocations** : lieux d'accueil de la faune et de la flore, réserves de biodiversité, voies vertes et supports d'activités sportives itinérantes de pleine nature, tels que les randonnées pédestres, le VTT ou des activités de plein air comme le trail<sup>26</sup>. A ce titre le trail des Pyramides Noires, organisé chaque année par la Mission Bassin Minier, rassemble plusieurs milliers de participants et dispose aujourd'hui d'une notoriété nationale.

L'ensemble de ces activités donne au territoire une image nouvelle tant pour la population extérieure que pour les habitants, qui le (re)découvrent. Ces sites sont aujourd'hui très fréquentés preuve du changement d'image.

Avec la volonté de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs, l'agglomération, dans le cadre du Pôle Métropolitain de l'Artois, s'est engagée depuis quelques années dans la définition d'un projet de liaisonnement des grands espaces de loisirs via les cheminements verts que sont les cavaliers, repris sous le nom de « Chaîne des Parcs ». Concept développé par Michel Desvignes, grand prix de l'urbanisme 2011, sous le terme « de l'archipel noir à un archipel vert », la Chaîne des Parcs a pour vocation de devenir une « chaîne de lieux d'usage », et plus précisément une destination « sport-santé-culture » pour tout public, prenant appui sur l'offre existante pour renforcer la réappropriation des lieux.

<sup>26</sup> Le trail, aussi appelé course nature ou plus rarement la course en sentier, est un sport de course à pied, sur longue distance, en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Trail est l'abréviation, propre aux francophones, de l'anglais trail running.



N'oublions pas qu'à côté des sites de la mémoire, du patrimoine bâti et des grands sites miniers, des initiatives plus locales existent également qui témoignent de la vie du mineur, telles que le musée de la Mine à Nœux-les-Mines qui a accueilli en 2023, 1 400 visiteurs, ou encore la Maison du Mineur à Annezin, le musée de la Mine à Auchel, le musée de la Mine et l'Ecomusée de la mine de Bruay-la-Buissière, le musée du Vieux 2 à Marles-les-Mines, etc.

Si le tourisme industriel est essentiellement lié à l'histoire de l'extraction charbonnière, le musée de la chaussure de Lillers offre également un témoignage de l'histoire industrielle du territoire.

Enfin, de l'activité minière découle aussi un patrimoine minier immatériel, tel que la fête de la Sainte Barbe, patronne des mineurs. S'il y a un jour plus indiqué que les autres pour visiter le Bassin Minier, c'est bien le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe.

➔ Le tourisme vert

- *Tourisme paysager et de loisirs*

Le territoire du SCoT offre une grande diversité de milieux naturels, remarquables et ordinaires tels que des zones humides naturelles, des boisements, des rivières, etc. qui offrent des fonctions écologiques importantes (maintien de la biodiversité, etc.) mais présentent également des opportunités en termes de développement touristique dans la mesure où ils contribuent vivement à la qualité de vie.

On y retrouve également un réseau de circuits de randonnées importants comportant divers types de circuits tels que les circuits et les sentiers pédestres, les circuits équestres, les circuits cyclables et de sentiers VTT ainsi que de nombreuses bases de loisirs constituant de vrais atouts touristiques. On note par exemple la présence du Parc Calonnix à Calonne Ricouart, la base de Loisinord à Nœux-les-Mines (66 000 visiteurs en 2023 pour le stade de glisse), la base départementale d'Ohlain à Maisnil-lès-Diagnostic Territorial – version arrêt projet du 4 mars 2025



Ruitz (700 000 visiteurs en 2023), la base de la Haute-Vallée de la Lawe présente sur trois communes du territoire (Beugin, La Comté et Bajus), etc.

**Ces équipements accueillent principalement un public régional mais surtout local.**

Outre ces bases de loisirs, on note également de l’Arena Béthune-Bruay (Centre régional d’Arts martiaux – 26 000 entrées en 2023) et la **création de Geotopia** dans le village de Mont-Bernanchon. Cette maison de nature a pour objectif de sensibiliser tous les publics à la nature et à l’environnement. Chaque année, ce sont des milliers de visiteurs qui profitent du site (6 630 visiteurs en 2023).

**La nature est également préservée par les habitants et autres structures du territoire qui ont créé à leur propre initiative des jardins d’exceptions.** On y retrouve par exemple le jardin Bosselé à Saint-Venant, les jardins de la Chartreuse à Gosnay et l’Oasis des mauvaises herbes à Mont Bernanchon.



Le parc Calonnix – Géotopia – Jardin des Lianes à Cheriennes

*Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>*

**A noter** que le territoire du SCoT est également un territoire sur lequel se déroulent de nombreux événements annuels permettant de développer le tourisme. On retrouve par exemple, les grands prix cyclistes internationaux d’Isbergues et de Lillers, le Jumping international de Béthune, le Beugin international airshow, le rallye du Béthunois, etc.

Depuis peu, septembre 2024, l’agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en collaboration avec l’Office de tourisme et les élus municipaux, célèbre l’inauguration officielle de son réseau Village Patrimoine avec 5 villages labellisés : Fouquières-lès-Béthune, Guarbecque, Norrent-Fontes, Amettes et Mont-Bernanchon. Une étape supplémentaire pour le développement touristique et l’attractivité du territoire.

De plus, **le territoire est également traversé par « La Via Francigena »**, ancienne route et voie de pèlerinage reliant la ville cathédrale de Canterbury en Angleterre jusqu’à Rome, en Italie. Cet itinéraire permet aux nombreux marcheurs (pèlerins ou non) qui la fréquentent d’y faire de belles rencontres lors de haltes gourmandes chez les producteurs et dans les gîtes ouverts sur leur route.

- **Tourisme autour de l’eau**

**Si la voie d’eau représente un levier de développement économique important pour le territoire pour le transport de marchandises, elle l’est également au regard de son potentiel touristique.**

En effet, même si **la vocation touristique du canal n’est pas tellement développée pour le territoire actuellement** suite à l’éloignement des principales villes et qu’au cours du dernier siècle, sa principale fonction était avant tout industrielle, le territoire, suite à son positionnement voit apparaître de

nombreux projets de réappropriation de la voie d'eau en milieu urbain dont un développement de l'activité touristique fluviale.

Même si certaines démarches de réflexions récentes témoignent d'une prise de conscience du potentiel touristique que représente la voie d'eau, il **manque encore une stratégie globale et partagée intégrant toutes les dimensions du tourisme fluvial et fluvestre.**

Le territoire du SCoT compte ainsi une base nautique et un port de plaisance à Béthune permettant de faire des croisières événementielles, des balades et promenades au fil de l'eau et une base nautique à Beuvry, les deux se situant le long du canal à grand gabarit et des canaux de Beuvry.

**A noter** que le tourisme vert, le tourisme fluvestre, les chemins de randonnées, les pistes cyclables, etc. permettent ainsi de développer **une nouvelle forme de tourisme : le « slow tourisme ».**

Apparue au début des années 2000, cette nouvelle forme de tourisme a pour principes majeurs de découvrir des paysages tout en prenant son temps, en s'imprégnant pleinement de la nature et en privilégiant les rencontres tout en savourant les plaisirs de la table.

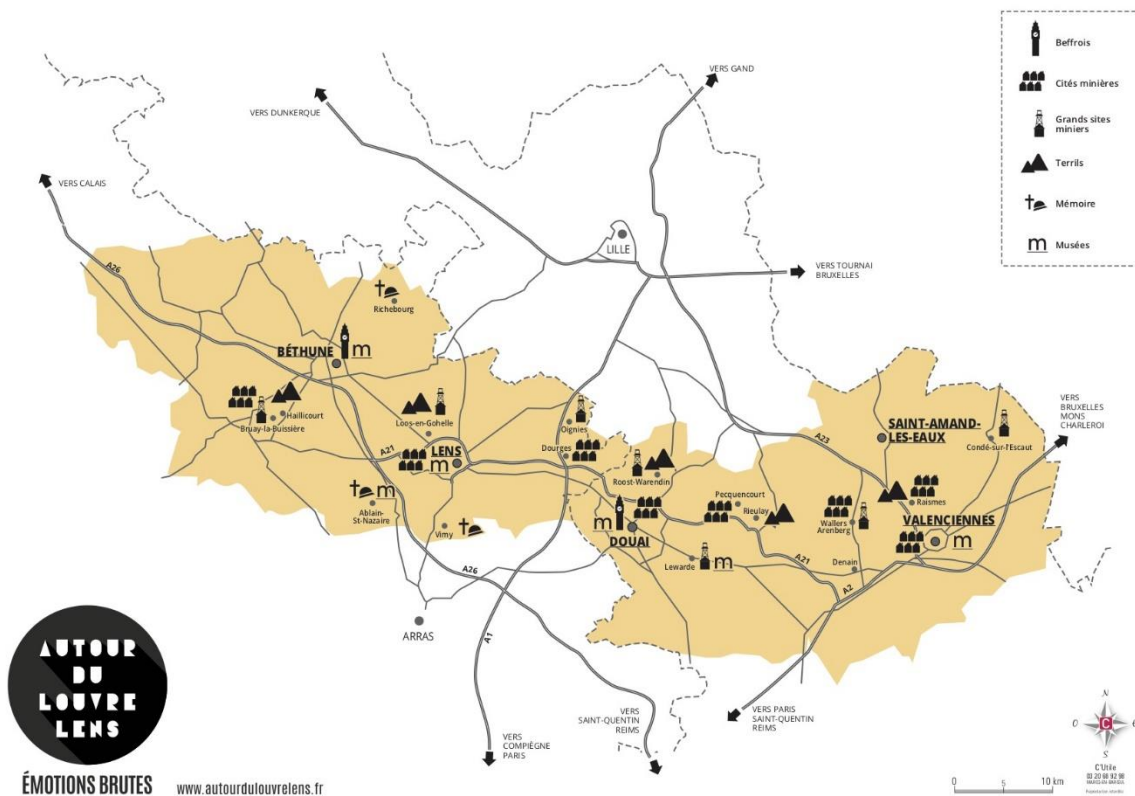
Lié aux aménagements réalisés pour les touristes et de la promotion effectuée sur ces aménagements (exemple : aménagement le long du canal d'Aire, promenade le long de la Lys, etc.), ce tourisme accueille de plus en plus de clientèles françaises mais aussi belges et néerlandaises.

Suite à la crise du COVID-19, ce phénomène s'est accentué durant la saison touristique 2020.

## LA DESTINATION ALL

Créée en 2010 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour accompagner l'arrivée du Louvre-Lens (territoire voisin du SCoT), la Mission Louvre-Lens Tourisme (MLLT) a comme mission de faire émerger sur le territoire une destination touristique fondée sur une expérience différente et innovante afin de se démarquer et se hisser au rang de destination internationale.

Le parti pris a été d'impulser une nouvelle forme de tourisme culturel axé sur l'histoire et les valeurs du territoire. La marque Autour du Louvre-Lens (ALL) s'étend donc sur l'ensemble du Bassin minier du Nord Pas-de-Calais, soit 120km de long sur environ 30 km de large.



Avec ses partenaires, la MLLT Pas-de-Calais met en œuvre autour de cette destination une stratégie dont le fil rouge est l'innovation et la créativité touristique afin d'imaginer la destination culturelle et événementielle de court-séjour de demain prenant appui sur la richesse culturelle, architecturale et patrimoniale du territoire.

## L'ECONOMIE TOURISTIQUE

### → L'emploi lié à l'activité touristique

En 2019, selon INSEE/Hauts-de-France Tourisme, le territoire du SCoT recense 891 emplois salariés et non-salariés liés à l'activité touristique.

SCoT de l'Artois	Emplois touristiques salariés		Emplois touristiques non-salariés	
	Effectifs	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)	Effectifs	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)
	632	1,3	259	3,1

Nombre d'emplois touristiques sur le territoire du SCoT

Source : Hauts-de-France Tourisme

### → L'hébergement

Le territoire du SCoT de l'Artois dispose d'une part non négligeable et diversifiée d'hébergements touristiques.

L'offre est largement dominée par les meublés de tourisme. Elle est complétée par les chambres d'hôtes, les hôtels de tourisme, les terrains de camping et de caravanage et des résidences de tourisme.

Ces hébergements sont un atout pour le territoire. En effet, ils permettent d'accueillir les touristes. Leur référencement à l'office de tourisme est un plus pour les touristes qui disposent de cette façon, d'une information centralisée.

Par ailleurs, on recense 888 résidences secondaires et logements occasionnels sur le territoire du SCoT, soit 0,7% des logements en 2021 (Source : INSEE - Traitement AULA).

	SCoT de l'Artois		
	Nombre d'hébergements	Répartition des lits	Nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques
<b>Meublés de tourisme</b>	138 (67,48%)	732 (24,48%)	28 242 nuitées (11,11%)
<b>Chambres d'hôtes</b>	43 (20,87%)	244 (8,16%)	7 919 nuitées (3,12%)
<b>Hôtels de tourisme</b>	19 (9,22%)	1 760 (58,86%)	179 023 nuitées (70,44%)
<b>Terrains de camping et de caravanage</b>	4 (1,94%)	158 (5,28%)	6 130 nuitées (2,41%)
<b>Résidences de tourisme</b>	1 (0,49%)	96 (3,21%)	22 462 nuitées (8,84%)

L'hébergement sur le territoire du SCoT en 2023

Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay

La majorité de la clientèle touristique sur le territoire du SCoT recherche, d'après l'Office de Tourisme, plutôt un hébergement dans les hôtels que dans les meublés de tourisme.

Sur les 138 meublés de tourisme, 77 d'entre eux sont classés et labellisés. Pour ce qui concerne les chambres d'hôtes, ce sont 14 d'entre elles qui sont classées et labellisées « gîtes de France » et « Chambre d'hôtes référence ».

De plus, le territoire compte une offre en emplacement de camping-car (39), 1 hébergement collectif comprenant 96 lits, 12 hébergements insolites (2 écolodges, 4 nids d'îles, 1 roulotte, 1 cabane dans les arbres) et 4 haltes fluviales de 8 anneaux soit 32 lits.

## → La restauration

En ce qui concerne la restauration, deuxième secteur d'activités de l'emploi touristique, le territoire compte des équipements de restauration très diversifiés. Cependant, le nombre d'établissements est relativement faible pour un territoire aussi vaste.

La restauration sur le territoire est largement dominée par la restauration rapide. Elle est complétée par les restaurants traditionnels, les restaurants de spécialité, les cafés-brasseries, etc.

On observe, une évolution importante et non négligeable de la restauration rapide passant de 26 structures en 2022 à 54 en 2023, soit plus de 28 structures supplémentaires en un an.

	2022	2023	Evolution 22/23
Restaurants traditionnels	36	42	+6
Cafés-Brasseries	28	24	-4
Restauration rapide	26	54	+28
Restaurants de spécialité	21	23	+2
Salles de réception	16	16	0
Estaminets	6	8	+2
Salons de thé	3	4	+1
Restaurants bistro	7	8	+1

La restauration sur le territoire du SCoT

Source : Office de Tourisme Béthune - Bruay

## POINTS DE REPERE

**Diversité** de l'offre touristique

- Tourisme **de mémoire**
- Tourisme **culturel**
- Tourisme **industriel**
- Tourisme **« vert »**

Nouveau style architectural : **« Art Déco »**

**Grande diversité** de milieux naturels, remarquables et ordinaires

**Réseau de circuits de randonnées importants**

**Plusieurs sites situés à proximité du territoire** présentent également un intérêt touristique majeur

Nombreuses **bases de loisirs et espaces naturels**

**5 villages labellisés**

Nouvelle forme de tourisme : **« Slow tourisme »**

**Environ 3 000 lits touristiques**

**888 résidences secondaires** et logements occasionnels (*en 2021*)

soit **0,7%** des logements

**Equipements de restauration diversifiés**





**La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre** qui se décline en 4 filières majeures étroitement liées, s'entremêlant parfois sur un même site.

Terrain d'affrontements acharnés lors de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, **le territoire du SCoT a développé depuis de nombreuses années un tourisme de mémoire**. De nombreux monuments mémoriaux et cimetières témoignent de cette période de la Grande Guerre devenant des lieux de recueillement notamment pour les touristes britanniques.

La labellisation UNESCO du Bassin Minier ainsi que l'ouverture du Louvre-Lens sur le territoire voisin a permis d'initier une **dynamique positive sur le tourisme culturel et industriel** du territoire. En effet, l'inscription du Bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel, évolutif et vivant » le 30 juin 2012 et l'ouverture du Louvre-Lens le 4 décembre de la même année ont favorisé le développement touristique du territoire et cela grâce à leur rayonnement et à leur attractivité nationale et internationale.

Avec l'Office de Tourisme et sous l'égide de la Mission Louvre-Lens Tourisme, se met progressivement en place **un tourisme de courts séjours**, autour de la marque et de la destination « Autour du Louvre-Lens ». Cette marque permet au territoire d'être positionné en vitrine du tourisme français et permet ainsi de **mettre en valeur son patrimoine matériel et historique** (classement UNESCO, lieux de mémoire à la Grande Guerre) mais aussi son patrimoine immatériel.

Tourné vers le **tourisme de mémoire, culturel et industriel**, **le territoire tire également profit d'un tourisme lié à la nature et aux loisirs** en raison notamment de la présence de grandes bases de loisirs et d'espaces verts.

**N'oublions pas que de l'activité minière découlent aussi des paysages particuliers** (terrils, étangs d'affaissement, carreaux de fosses, cavaliers, etc.) **amenés aujourd'hui à se trouver des nouvelles vocations** ; support de la biodiversité pour la faune et la flore, lieux de pratique d'activités sportives de plein air, telles que la randonnée, le VTT ou le trail. **Ces activités concourent aussi à donner une nouvelle image du territoire aux visiteurs et à ses habitants**. D'ailleurs, on peut également noter le **développement du « slow tourisme »**, nouvelle forme de tourisme consistant à prendre son temps en privilégiant les destinations proches et en utilisant des moyens de transports moins polluants.

Même si les chiffres de fréquentation des différents équipements montrent bien un développement de la filière touristique sur le territoire, les retombées économiques restent encore à conforter.

Sur le territoire du SCoT, **l'offre d'hébergement est largement dominée par les meublés de tourisme**. Elle est complétée par l'hôtellerie, les chambres d'hôtes, les campings, etc. Le territoire compte également une offre d'hébergements insolites.

**Mais le tourisme évolue selon les différents contextes : climatique, technologique, géopolitique, économique, transport !** Le cout croissant des carburants et les contraintes de temps devraient se traduire par de réelles opportunités pour les destinations rurales de proximité et donc du développement du « slow tourisme ».

### **Enjeux qui en découlent :**

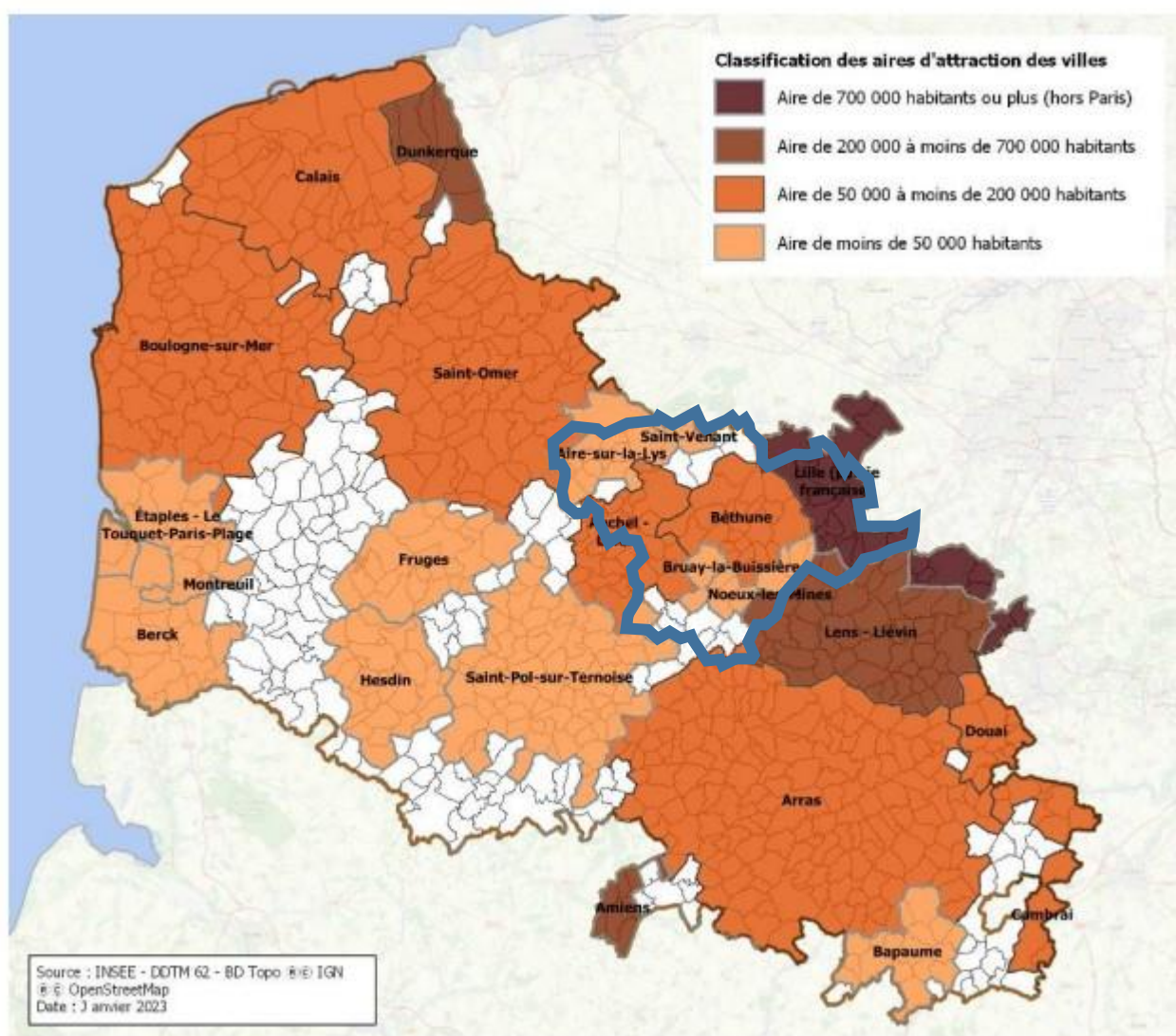
- *Encourager le développement d'un tourisme de courts séjour et de passage en prenant appui sur l'histoire et la richesse patrimoniale du territoire ;*

- *Valoriser le patrimoine minier et industriel ;*
- *Développer le tourisme de nature, de plein air et culturel ;*
- *Conforter le tourisme de proximité et attirer un public extérieur au territoire ;*
- *Diversifier l'offre touristique et valoriser les savoir-faire du territoire à travers une nouvelle forme de tourisme : le 'slow tourisme' ;*
- *Encourager le développement d'une offre touristique en hébergement et restauration variée et insolite, vecteur de développement économique ;*
- *S'appuyer sur la dynamique de développement touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.*

## EQUIPEMENTS ET SERVICES

**Note au lecteur :** Cette partie n'a pas vocation à répertorier et localiser tous les équipements du territoire car nombreux sont déjà cités dans les autres fiches mais les principaux équipements qui n'ont pas été encore évoqués.

## CONCENTRATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SUR LE TERRITOIRE



Source : Atlas Juin 2024 du Pas-de-Calais

Une aire d'attraction est un ensemble de communes, d'un même tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une périphérie.

Les pôles sont déterminés principalement selon des critères de population et de densité. Les périphéries sont constituées par les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle.

**Le Pas-de-Calais compte 23 aires d'attraction.** Les plus importantes dépendent de pôles situés hors du département. Cependant, les villes moyennes et certaines petites villes du Pas-de-Calais sont des pôles d'attractivité pour de nombreuses communes périurbaines ou rurales du territoire.

Les aires d'attraction sont des territoires qui fournissent un certain niveau d'équipements et de services à la population.

De cette carte, l'INSEE propose une typologie de ces pôles par commune à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2023 qui classe les communes en fonction de la diversité et de l'étendue de leur tissu d'équipements et de services.

➔ Classification INSEE - BPE

La classification de l'INSEE permet d'indiquer si une commune est un pôle de service de proximité, intermédiaire ou supérieur. Ainsi, est considérée comme pôle de services une commune si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme :

- La gamme de proximité (gamme qui comprend 25 équipements : poste, salon de coiffure, boulangerie, ...) ;
- La gamme intermédiaire (gamme qui comprend 46 équipements : collège, agence bancaire, supermarché, ...) ;
- La gamme supérieure (gamme qui comprend 56 équipements : hypermarché, lycée, théâtre, ...).

Une commune est donc qualifiée de **pôle de services de proximité**, dès lors qu'au moins 13 équipements différents de la gamme de proximité sont situés sur son territoire.

Elle sera qualifiée de **pôle de services intermédiaires**, lorsqu'elle proposera au moins 23 équipements différents de la gamme intermédiaire.

Enfin, elle pourra être considérée comme **pôle de services supérieur**, dès lors qu'elle proposera au moins 28 équipements différents de la gamme supérieure.

La carte ci-dessous représente les pôles de services du territoire.

L'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants montre :

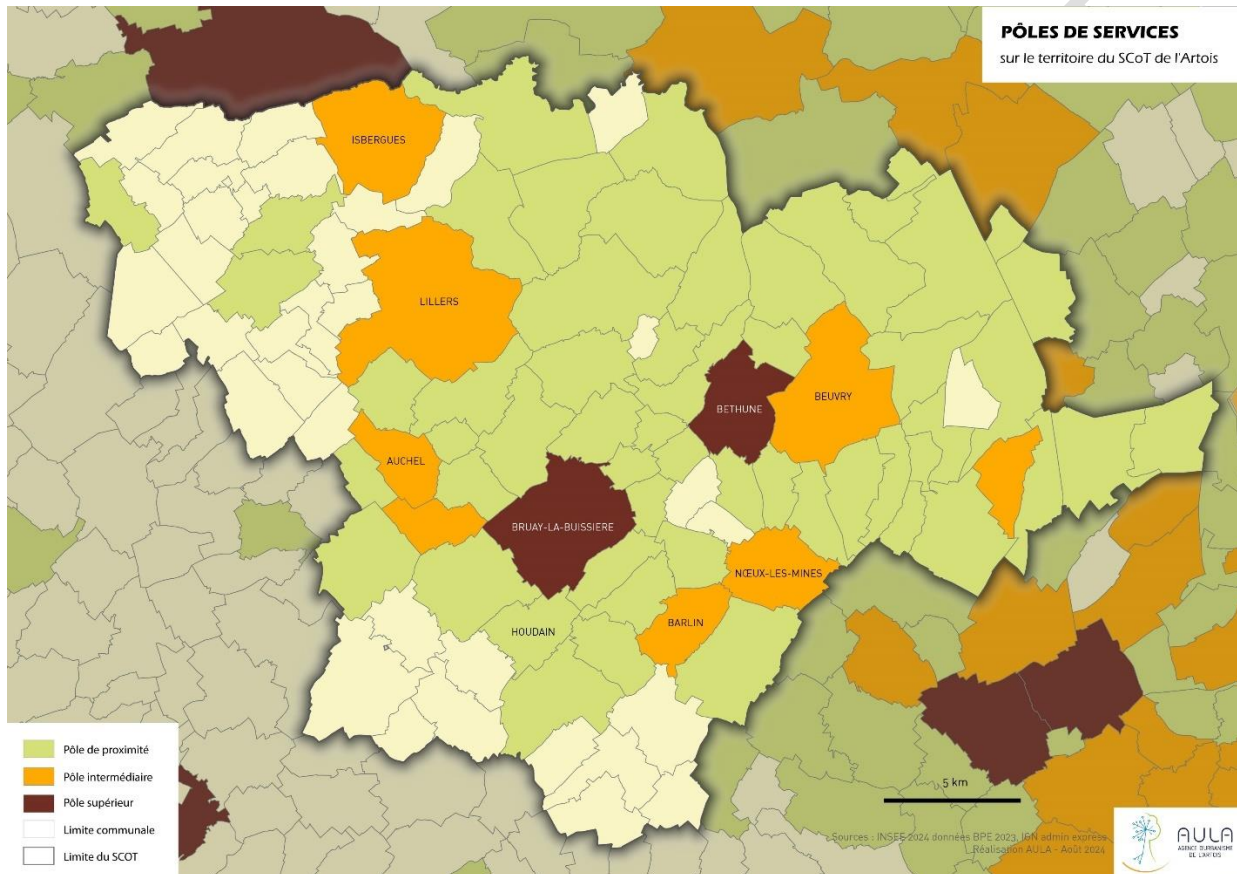
**1<sup>er</sup> constat** : 36 communes sur les 100 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services. Cela ne signifie pas pour autant que ces communes, rurales pour l'essentiel, ne disposent d'aucun service ou équipement mais pas suffisamment pour être classées parmi les pôles de services sur le territoire.

A contrario, cela signifie que les 64 autres communes offrent a minima les services de base dont a besoin la population.

**2<sup>ème</sup> constat** : le territoire compte 54 pôles de services de proximités et 8 pôles de services intermédiaires permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.

**A noter** que dans les pôles de services intermédiaires, on retrouve les villes d'Isbergues et de Lillers, ce qui permet de mailler la partie la plus rurale du territoire, au nord-ouest, où l'on recense un volume important de communes faiblement équipées.

Enfin, **3<sup>ème</sup> constat**, seules, les communes de Béthune et Bruay-la-Buissière sont classées par l'INSEE en **pôle de services supérieurs** avec 50 équipements pour Béthune et 40 équipements pour Bruay-la-Buissière, leur permettant ainsi d'offrir des services supérieurs répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire.



**La dimension multipolaire du territoire prend avec ces éléments toute sa signification.** Celui-ci offre en grande majorité la gamme et la palette d'équipements et de services d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, sauf qu'ici cette offre n'est pas concentrée en un lieu mais est « éclatée » sur deux polarités.

**La configuration du territoire du SCoT, et en particulier sa grande taille, fait jouer un rôle majeur non seulement aux 2 pôles de services supérieurs de Béthune et Bruay-la-Buissière, mais également aux 8 pôles de services intermédiaires qui irriguent le territoire, en particulier sur la partie Nord, partie la plus rurale.**

De plus, la proximité immédiate d'Aire-sur-la-Lys (territoire de l'Audomarois), qui exerce des fonctions de centralité sur le nord-ouest de l'Artois, permet également d'offrir un certain niveau de services et d'équipements aux communes se situant à proximité.



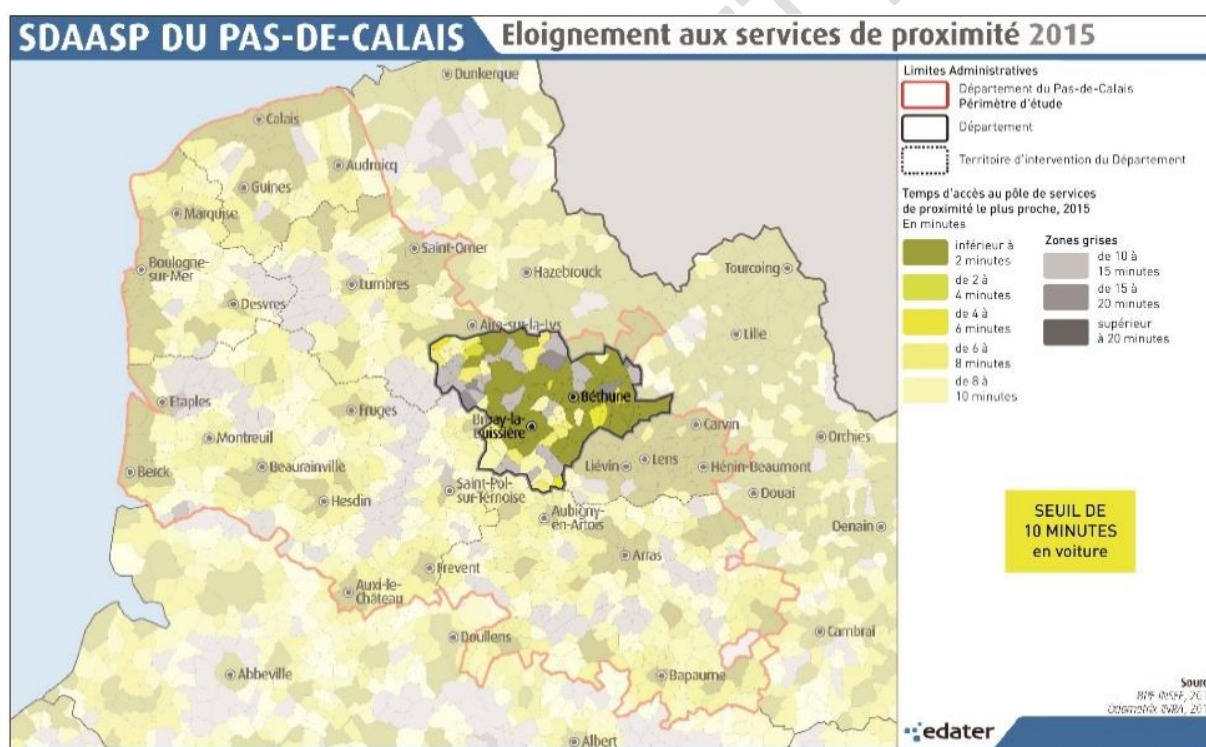
## ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Pour cette partie, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) s'est appuyée sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Si l'organisation multipolaire du territoire identifie deux pôles de services supérieurs et 8 pôles intermédiaires, quand est-il de l'accessibilité de ces équipements et services ?

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Pas-de-Calais fixait, en 2015, le seuil de 10 minutes (en voiture) au-dessus duquel la population pouvait être considérée comme en situation d'éloignement des services de proximité. On constate ainsi que de nombreuses communes du territoire se situaient en dessous de ce seuil, donc elles avaient un temps d'accès aux services de proximité inférieur à 10 minutes.

Pour autant, une frange de communes rurales au sud et à l'ouest du territoire se trouvaient à la limite de ce seuil (entre 8 et 10 minutes), voire pour certaines éloignées à plus de 10 minutes de ces services et équipements de proximité.



Eloignement aux services de proximité en 2015

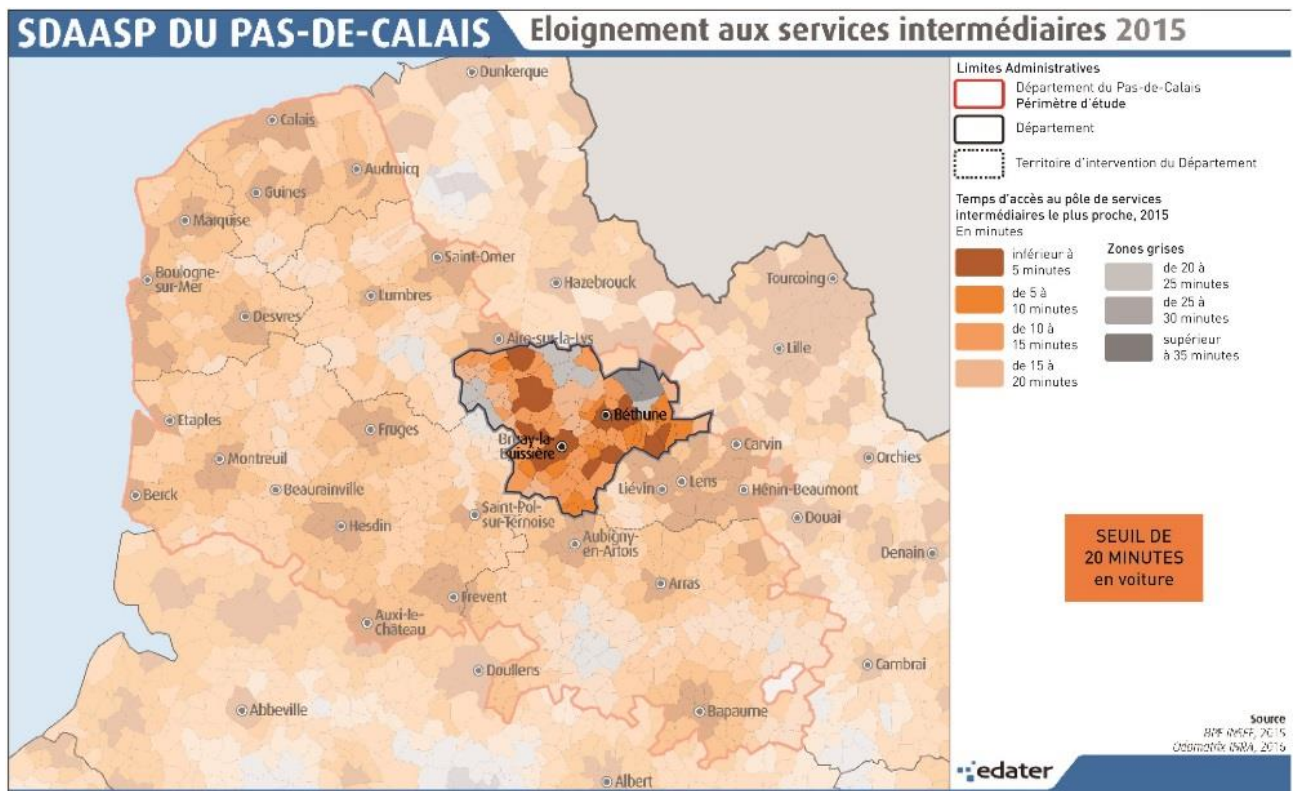
Source : SDAASP du Pas-de-Calais

De la même manière, avec un seuil fixé à 20 minutes (en voiture) d'accessibilité des services intermédiaires, une dizaine de communes du territoire se situait au-dessus du temps de trajet, en raison de leur éloignement des pôles de services intermédiaires du territoire ou limitrophes à celui-ci.

Par contre, se renforce sur le nord du territoire une situation d'éloignement des services intermédiaires plus forte pour certaines communes que pour les services de proximité. En effet, dans ce secteur au



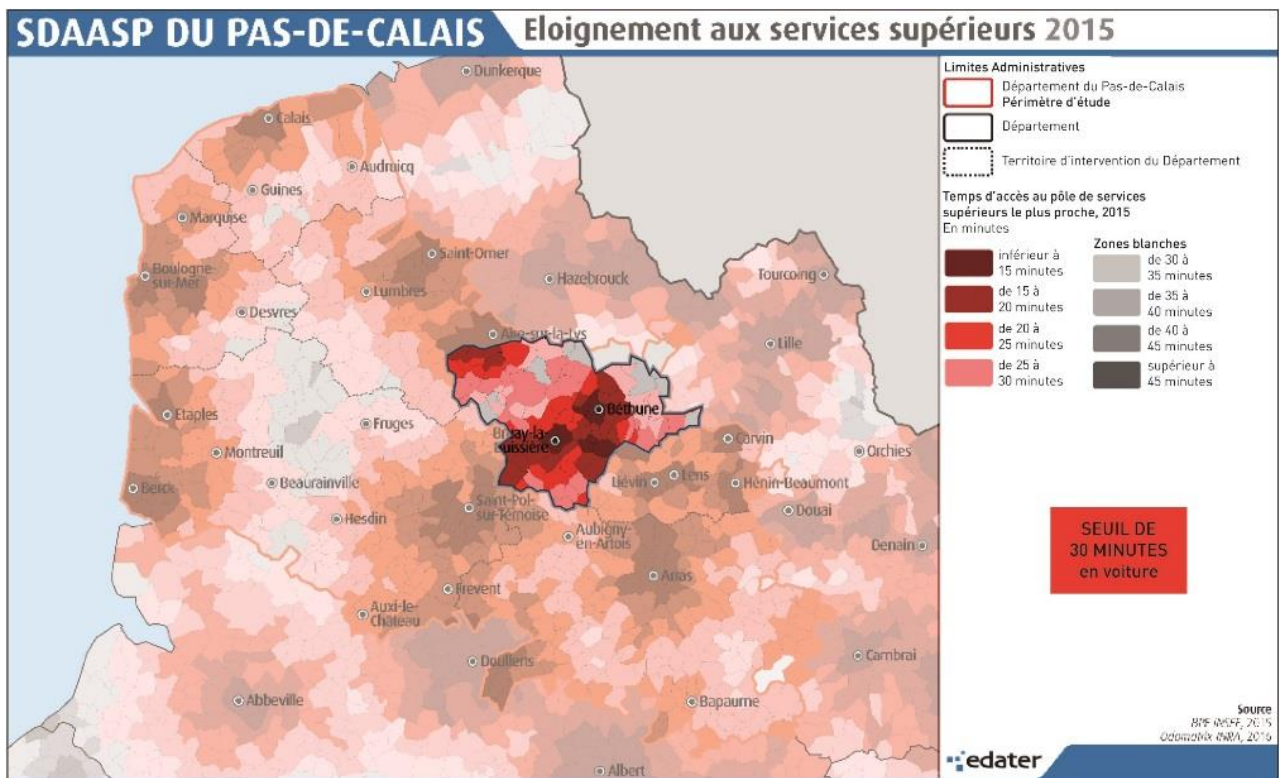
contact des Flandres et des Weppes, autant le maillage en pôles de services de proximité est développé, autant le maillage en pôle de services intermédiaires est faible.



### Eloignement aux services intermédiaires en 2015

*Source : SDAASP du Pas-de-Calais*

Pour ce qui est des services supérieurs, avec un seuil fixé à 30 minutes (en voiture) d'accessibilité, on remarque qu'une partie des communes rurales est situait au-dessus du temps de trajet de 20 minutes.



### Eloignement aux services supérieurs en 2015

Source : SDAASP du Pas-de-Calais

Au final, on observe bien des **difficultés d'accès aux services et équipements de base** pour les communes les plus rurales du territoire, ce qu'on retrouve moins sur les communes se trouvant à proximité des pôles intermédiaires et supérieurs.

Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels (offre de transport, coût de transport, ...) et psychologiques qui limitent leur mobilité.

**A noter** que le SDAASP mesurait le temps d'accès aux différents équipements et services en voiture.

## EQUIPEMENTS DE SANTE

**Le territoire fait partie des zones les plus vulnérables en matière d'accès aux soins et de répartition des services de santé.**

La situation socio-économique difficile du territoire du SCoT de l'Artois accentue les défis sanitaires. La précarité, l'isolement social et les faibles revenus contribuent à accroître les inégalités en santé, formant un cercle vicieux, puisque ces inégalités peuvent également aggraver les disparités socio-économiques.

**L'accès aux soins de qualité est restreint par une difficulté d'accès aux droits plus marquée que dans d'autres régions**, et la fragilité d'une partie de la population entraîne des comportements à risque, tels que le manque d'activité physique ou les addictions au tabac et à l'alcool.

Au-delà des aspects purement sanitaires, d'autres facteurs influencent la santé de manière globale. La qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement en général joue un rôle crucial dans la santé d'une population.

**Le territoire du SCoT de l'Artois est exposé à la pollution et à des risques environnementaux**, ce qui aggrave la prévalence des maladies cardio-vasculaires et des cancers, principales causes de mortalité dans la région.

**La santé est une question complexe et multidimensionnelle, étroitement liée à d'autres thématiques** comme l'écologie, la mobilité, la démographie ou l'économie. Ces défis sont amplifiés par la situation spécifique du territoire, ce qui rend nécessaire une approche transversale de cette problématique.

### L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

➔ Taux de Mortalité Standardisé (TMS)

**Les indicateurs de mortalité et les principales causes de décès permettent de traduire l'état de santé de la population.** Pour rendre les comparaisons entre les différents territoires plus pertinentes, ces indicateurs sont ajustés selon une distribution standard par âge et sont analysés notamment à travers le Taux de Mortalité Standardisé (TMS).

**Définition :** « *Le Taux de Mortalité Standardisé (TSM) est le taux de mortalité d'une population, ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Il est calculé comme une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge d'une population donnée, les coefficients de pondération correspondant à la distribution par âge de la population considérée.*

*Comme la plupart des causes de décès varient nettement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité dans le temps et entre les pays. En effet, les taux de décès peuvent ainsi être mesurés indépendamment de la pyramide des âges de la population à des moments différents et dans des pays différents. » (Eurostat)*

Entre 2011 et 2017, le taux standardisé de mortalité pour 100 000 habitants était de 1 138,4 sur le territoire du SCoT soit un taux supérieur à celui observé à l'échelle départementale (1 109,6), régionale (1 058,7) et nationale (890,5).

Cela signifie qu'en moyenne chaque année, entre 2011 et 2017, le territoire du SCoT de l'Artois a compté environ 2 829 décès annuel moyen du fait de son TMS élevé. Parmi ces derniers, environ 648 personnes avaient moins de 65 ans.

	TMS pour 100 000 habitants – 2011/2017
<b>SCoT de l'Artois</b>	1 138,4
<b>Pas-de-Calais</b>	1 109,6
<b>Hauts-de-France</b>	1 058,7
<b>France</b>	890,5

Taux Standardisé de Mortalité (TSM) pour 100 000 habitants entre 2011 et 2017

Source : Inserm CépiDc, INSEE

Les principales causes de décès sur le territoire du SCoT sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. On note aussi une surmortalité importante pour les causes externes tels que les accidents, suicides et homicides, avec un taux de 75,3 pour 100 000 habitants.

Données	TMS par cancers	TMS par maladies de l'appareil circulatoire	TMS par causes externes
<b>SCoT de l'Artois</b>	308,7	292	75,3
<b>Pas-de-Calais</b>	301,1	283,6	72,1
<b>Hauts-de-France</b>	286	261,6	67,3
<b>France</b>	246,1	221,7	58,3

Taux Standardisé de Mortalité (TSM) par 'maladie' pour 100 000 habitants entre 2011 et 2017

Source : Inserm CépiDc, INSEE

#### ➔ Indice Comparatif de Mortalité (ICM)

L'Indice Comparatif de Mortalité exprime le rapport en base 100 du nombre de décès observé sur le nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux.

Cet indice permet ainsi de comparer des territoires par rapport à l'indice de référence national (100).

L'indice 125,4 du territoire du SCoT de l'Artois reflète ainsi une mortalité liée aux cancers de 25,4 % supérieurs à la mortalité nationale.

A titre de comparaison, la mortalité liée aux cancers était supérieure de 22,3 % à l'échelle du département et de 16,2 % à l'échelle de la Région par rapport à la mortalité constatée en France.

On note également une mortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire sur le territoire du SCoT supérieure à celle de la France à hauteur de 31,7%.

Données	ICM par cancers	ICM par maladies de l'appareil circulatoire	ICM par causes externes
SCoT de l'Artois	125,4	131,7	129,2
Pas-de-Calais	122,3	127,9	123,7
Hauts-de-France	116,2	118	115,4
France	100	100	100

#### Indice Comparatif de Mortalité (ICM) entre 2011 et 2017

*Source : Inserm CépiDc, INSEE*

#### → Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance des habitants du territoire du SCoT de l'Artois est globalement plus faible qu'ailleurs.

**Définition :** « L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge  $x$ , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge  $x$  dans les conditions de mortalité par âge de l'année » - Source : INSEE.

Cette espérance de vie à la naissance sur le territoire du SCoT était pour les hommes de 75,2 ans contre 79,2 ans à l'échelle nationale entre 2011 et 2017. Pour les femmes, elle était également plus faible que la moyenne nationale (83,1 ans contre 85,4 ans).

Données	Espérance de vie	
	Hommes	Femmes
SCoT de l'Artois	75,2	83,1
Pas-de-Calais	75,7	83,3
Hauts-de-France	76,6	83,6
France	79,2	85,4

#### Espérance de vie à la naissance en années entre 2011 et 2017

*Source : Inserm CépiDc, INSEE*

L'importance de la mortalité et de la surmortalité ainsi que l'espérance de vie à la naissance constatée sur le territoire témoignent d'un état de santé général de la population locale moins bon qu'à l'échelle nationale.

#### L'OFFRE DE SOINS

#### → Zonage ARS

Afin d'accompagner la population dans ce domaine et l'installation de professionnels de santé, une méthodologie nationale concertée entre le ministère, la caisse nationale d'assurance maladie et les Agences Régionales de Santé (ARS) a été mise en place pour identifier les zones où l'offre de santé en médecins généralistes est insuffisante et/ou l'on rencontre des difficultés dans l'accès aux soins. Cette méthodologie a abouti à la mise en place de deux zonages spécifiques :

- Les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) ;
- Les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC).

*Diagnostic Territorial – version arrêt projet du 4 mars 2025*

S'étant fixée comme priorité absolue le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en manque de médecins, l'ARS Hauts-de-France a complété le zonage national en créant, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Les Zones d'Accompagnement Régional (ZAR) permettant de financer de nouvelles aides à l'installation mais aussi le maintien de médecins généralistes sur les territoires.

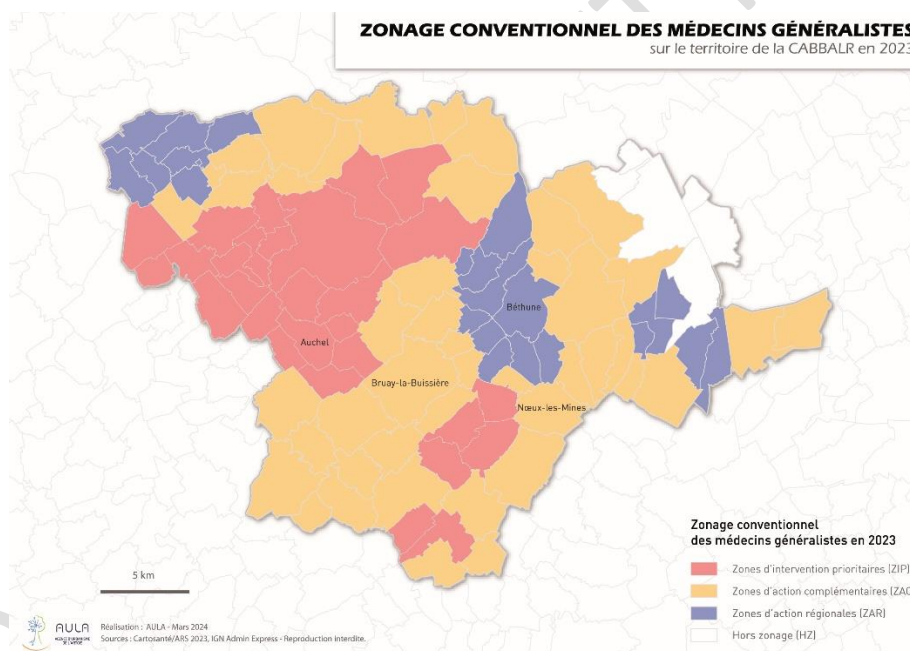
L'ARS Hauts-de-France a publié le 26 avril 2022 le nouveau zonage médecins généralistes. La carte ci-dessous illustre le zonage.

**Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 95 communes du territoire du SCoT de l'Artois, soit quasiment la totalité du territoire en zonage prioritaire** parmi lesquelles :

- 28 Communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- 45 Communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC)
- 22 Communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)

**L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatif.**

Le territoire du SCoT souffre d'une densité médicale faible et la situation devrait s'aggraver encore dans les années à venir avec de nombreux de départs en retraite de médecins généralistes.



#### ➔ Principaux équipements de santé

En complément de ce zonage, on retrouve également sur le territoire **un centre hospitalier et trois cliniques** :

- Centre Hospitalier de Béthune – Beuvry
- Polyclinique de la Clarence - Divion
- Clinique Anne d'Artois – Béthune
- Clinique Ambroise Paré – Beuvry

**Deux cliniques ont fermé leurs portes ces cinq dernières années** : la clinique médico-chirurgicale de Bruay-la-Buissière en 2019 et la clinique Mahaut de Termonde en 2022.

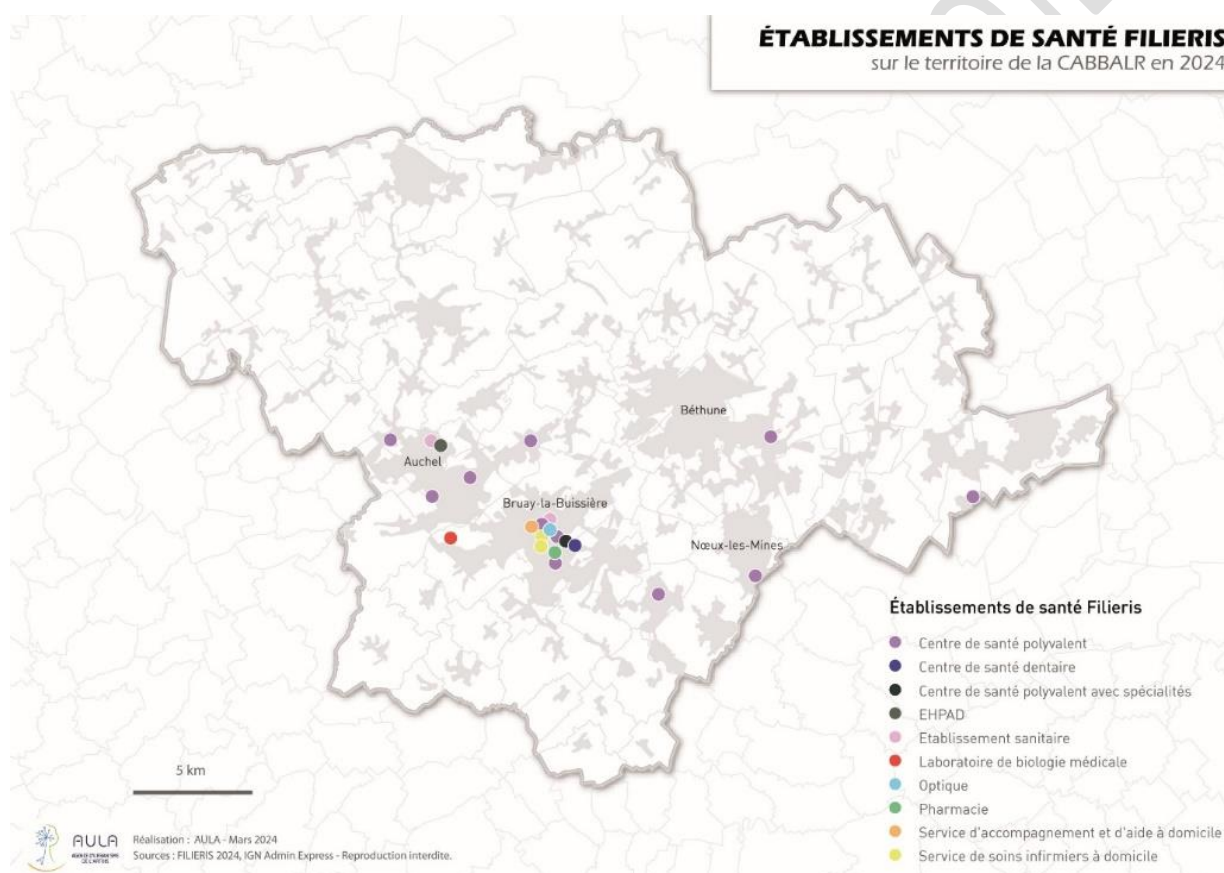
*Diagnostic Territorial – version arrêt projet du 4 mars 2025*



**Le centre hospitalier de Béthune-Beuvry est un hôpital de proximité** disposant de différents services proposant une offre de soins complète. Il dispose d'une maternité de niveau 2, d'un EHPAD, d'un plateau médico-technique et d'une Maison Médicale de Garde.

**Cette structure fait partie du Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT)** qui rassemble les centres hospitaliers de la Bassée, de Lens (établissement support) et d'Hénin-Beaumont situés en dehors du périmètre du SCoT. Le GHT de l'Artois permet aux établissements concernés de se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé.

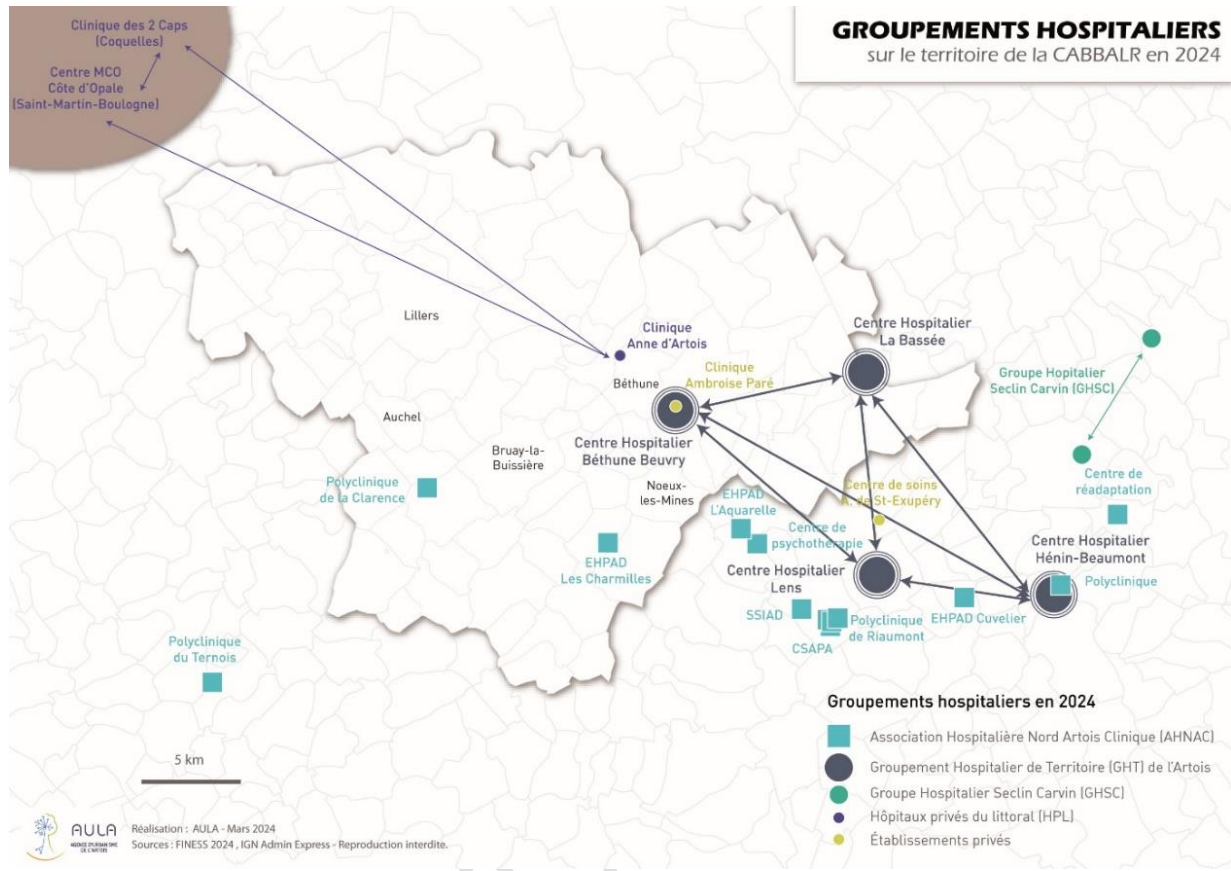
L'offre hospitalière est **complétée par les établissements appartenant au groupe Filieris<sup>27</sup> mais aussi par l'offre sanitaire de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC)**, créée suite à la mise en place de plusieurs établissements par les « Houillères » du Nord et du Pas-de-Calais qui, à l'époque, accueillait la population minière et qui, s'est ouvert depuis à l'ensemble de la population (1977).



Depuis sa création en 1977, l'AHNAC a regroupé ses activités sanitaires au sein de nombreux établissements modernes et à la pointe de la technologie. Parmi les établissements se trouvant sur le territoire du SCoT, on retrouve une polyclinique, la **Polyclinique de la Clarence à Divion** disposant de 241 lits et accueillant 24 500 patients par an aux urgences ainsi qu'un EHPAD, **'Les Charmilles' à Barlin** disposant de 66 chambre individuelles.

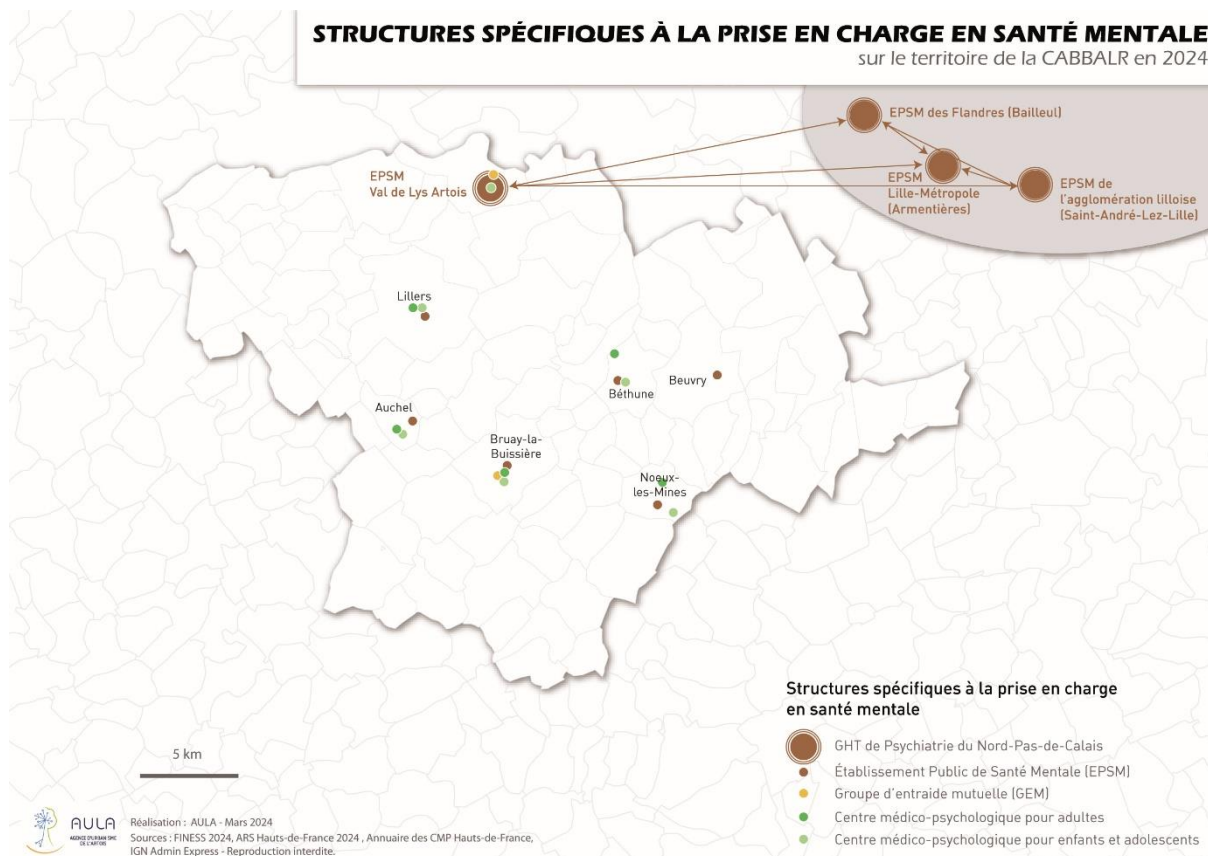
<sup>27</sup> Filieris : Offre de santé issue du régime minier gérée par la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) depuis la création du régime spécial de sécurité sociale pour les mineurs en 1946. Celle-ci, réservée aux mineurs et à leurs familles à l'origine, est venue compléter depuis son ouverture à l'ensemble de la population l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale.

En complément de ces établissements, d'autres structures sont recensées sur le territoire, telles que la **clinique Ambroise Paré à Beuvry** et la **clinique Anne d'Artois à Béthune** faisant partie du groupe HPL, Hôpitaux Privés du Littoral.



Par ailleurs, la situation géographique du territoire et son réseau routier développé permet également à la population **d'accéder rapidement aux établissements situés dans le voisinage** du territoire du SCoT, comme l'offre hospitalière de la Métropole Européenne de Lille (Centre Hospitalier Universitaire de Lille notamment), et celle d'Arras (Centre Hospitalier et Hôpital privé des Bonnettes).

Sur le champ spécifique de la psychiatrie et des maladies mentales, le territoire du SCoT est pourvu d'un **Établissement Public de Santé Mentale (EPSM Val de Lys – Artois) implanté à Saint-Venant** qui a pour mission de lutter contre les maladies mentales dans les secteurs géographiques qui lui sont rattachés. Cet équipement majeur fait partie du GHT de Psychiatrie du Nord - Pas-de-Calais, dont l'EPSM de l'agglomération lilloise est l'établissement support.



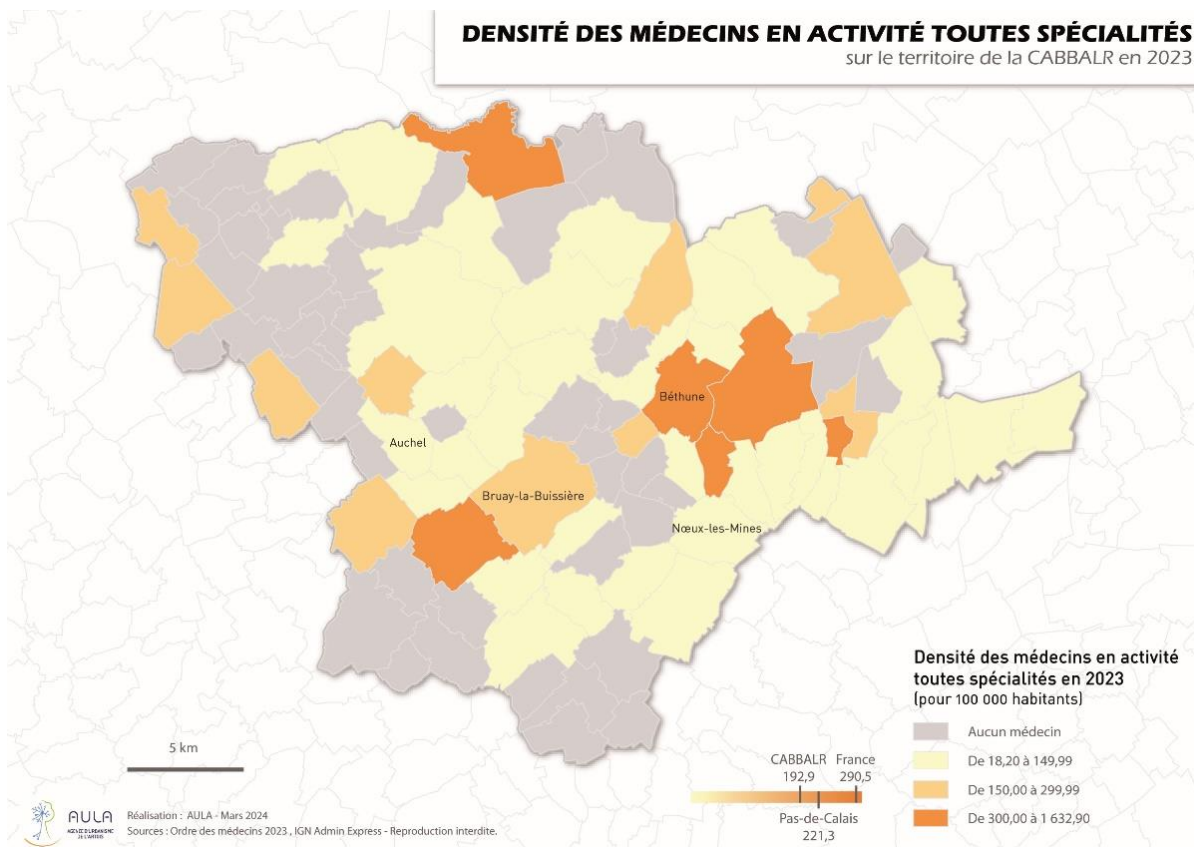
#### ➔ Démographie médicale

Les indicateurs sanitaires dégradés observés précédemment peuvent s'expliquer notamment par un déficit de professionnels de santé de proximité.

Ainsi, avec **192,9 médecins pour 100 000 habitants sur le territoire du SCoT en 2023**, la densité en médecins toutes spécialités et tous modes d'exercice, c'est à dire libéraux, semi-libéraux et salariés est très inférieure à la moyenne régionale (261,8). Cette densité est particulièrement importante dans les communes équipées de centres hospitaliers mais baisse depuis 2011.

En 2023, c'est **533 médecins toutes spécialités et tous statuts confondus qui sont présents sur le territoire.**

**Cette faible présence de médecins et cette baisse de densité s'explique en partie par la mise en place du numerus clausus en 1971**, limitant le nombre d'étudiants en médecine admis en 2<sup>ème</sup> année, et son renforcement dans les années 2000. Avec sa suppression en 2021, la démographie médicale devrait évoluer positivement à terme, mais les places en 2<sup>ème</sup> année de médecine ne vont augmenter que progressivement au fil des années. L'effet positif sur la démographie médicale ne devrait pas pouvoir être observé avant 2035. Les facteurs personnels (famille, lieu d'étude...) entrent également en compte, en influençant le choix des lieux d'installation des jeunes médecins.



De plus, l'analyse de l'âge des médecins généralistes libéraux met en exergue un enjeu important du renouvellement générationnel. En effet, en 2023, environ 49 % des généralistes libéraux installés sur le territoire ont plus de 55 ans, ce qui est supérieure à la moyenne nationale (45,3 %).

A contrario, la part des jeunes médecins (moins de 40 ans) est plus faible (24,4 %) par comparaison à l'échelle nationale (26,5 %).

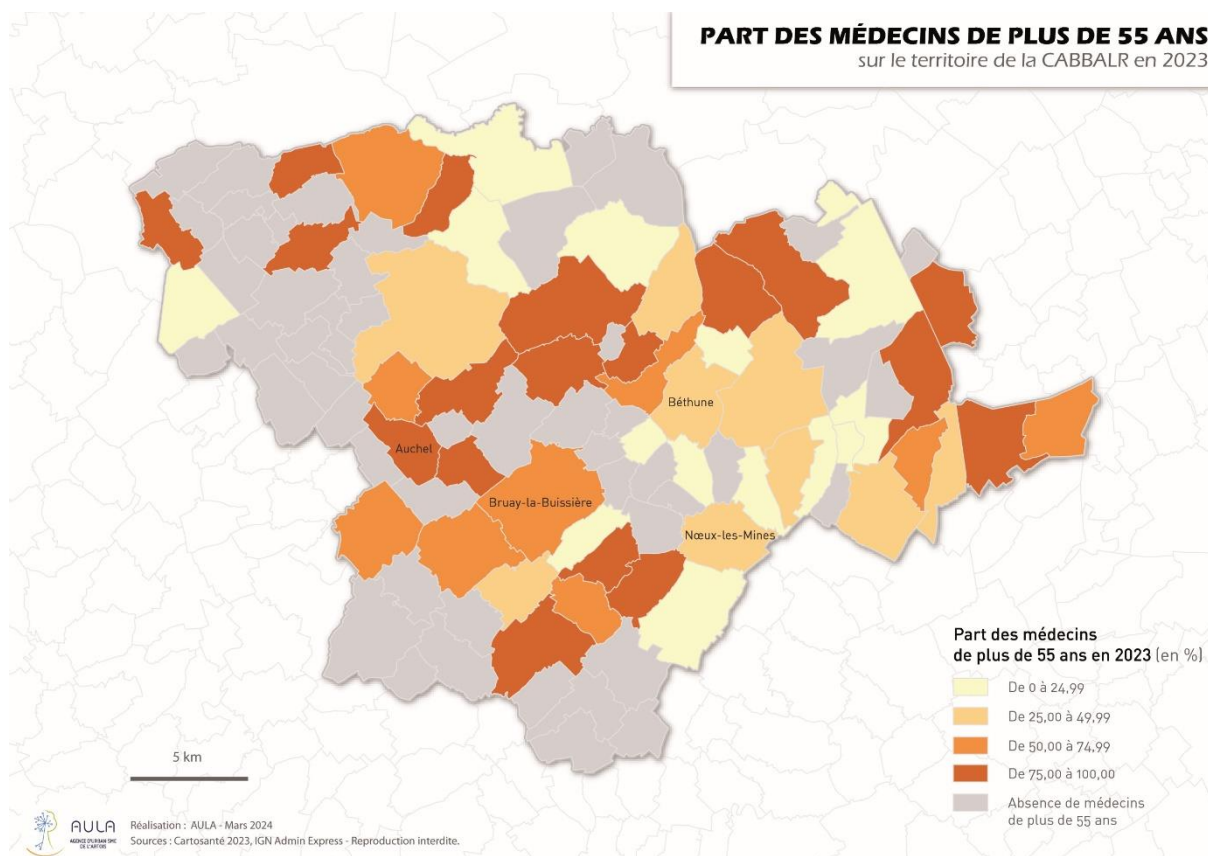
Tranche d'âge des médecins généralistes libéraux en 2023	Part de médecins par tranche d'âge CABBALR	Part de médecins par tranche d'âge France
Moins de 40 ans	24,4%	26,5%
40 à 49 ans	13,2%	18,5%
50 à 54 ans	13,2%	9,6%
55 à 59 ans	17,8%	13,9%
60 ans et plus	31%	31,4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Part des médecins généralistes libéraux par tranche d'âge

*Source : FNPS*

La problématique de renouvellement des médecins généralistes, qui vont partir en retraite dans les cinq à dix prochaines années, est un enjeu majeur pour le territoire en termes de maintien d'une offre de soins de proximité satisfaisante dans un contexte de vieillissement de la population et de retard de santé important. De plus, si la tendance démographique projetée à l'horizon 2050/70 tend vers le vieillissement de la population et notamment la progression des plus âgés, cela engendrera inévitablement un besoin de soins de proximité plus important.





La carence de médecins et la difficulté à attirer des professionnels libéraux sur le territoire ont motivé la création d'un Centre de Santé Intercommunal Pluri professionnel avec Antennes (CSIPA) pour garantir l'accès aux soins à tous. La commune de Labourse accueillera ainsi sept médecins et une sage-femme ; trois antennes seront basées à Robecq, Norrent-Fontes et Gauchin-Légal.

Le constat est similaire en ce qui concerne les pharmaciens, les masseurs – kinésithérapeutes et les infirmiers puisque le territoire du SCoT affiche des densités inférieures aux moyennes départementales voire supérieure ou égale aux valeurs régionales.

Données	Densité de professionnels pour 10 000 hab en 2023		
	SCoT	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
<b>Infirmiers libéraux</b>	17,5	18,9	15,7
<b>Kinésithérapeutes libéraux</b>	10,7	11,7	11

Densité de professionnels pour 10 000 hab en 2023

*Source : Inserm CépiDc, INSEE*

Parmi la localisation de ses professionnels de santé, la répartition est très hétérogène à l'échelle du territoire du SCoT, avec une présence importante de ces professionnels dans l'ex-bassin minier (liée notamment aux ex-équipements de santé des mines gérés aujourd'hui par Filièris) mais une moindre présence dans les communes les plus rurales.

## PROFESSIONNELS DE SOINS DE PROXIMITÉ sur le territoire de la CABBALR en 2022





## EQUIPEMENTS SCOLAIRES

→ Les équipements du premier degré

**Le territoire du SCoT compte 156 écoles primaires en 2022.**

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place l'Indice de Position sociale (IPS) en 2016.

Cet indicateur entend déterminer si un élève évolue dans un environnement familial favorable à la réussite scolaire. Il est calculé à partir de la catégorie socioprofessionnelle des parents. Un IPS est attribué à chaque profession en agrégeant plusieurs facteurs, comme le niveau d'études, le capital économique, les pratiques culturelles. L'IPS peut varier de 38 à 179.

En octobre 2022, ce même ministère a publié les IPS de tous les collèges et écoles de France.

**À l'échelle du Béthunois-Bruaysis, l'IPS médian des écoles s'établit à 95,4** (95,8 pour l'académie). Cette médiane cache de fortes disparités. **Les 156 écoles primaires du secteur s'échelonnent de 65,5 à 146,4.**

Les IPS dessinent une géographie contrastée : l'arc minier concentre les difficultés, avec de nombreux établissements en-deçà de 90, alors que les territoires ruraux – le Bas-Pays et, dans une moindre mesure, la Lys Romane et les Collines de l'Artois – bénéficient d'un milieu plus favorable.

→ Les équipements du second degré

**Le territoire dispose d'un maillage complet d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur implantés majoritairement dans le cœur urbain du territoire.** En 2020, on dénombrait **25 collèges (dont 2 établissements privés), 12 lycées (dont un établissement privé), et 2 établissements d'enseignement supérieurs** implantés à Béthune à savoir la faculté des sciences appliquées et l'IUT de l'Université d'Artois.

**La faculté des sciences appliquées propose six licences** dans les domaines du génie civil, sciences pour l'ingénieur, génie électrique, génie mécanique et développement durable, génie logistique et du génie énergétique et maîtrise de l'énergie. Elle offre également quatre parcours de licences professionnelles (BAC+3) :

- Construction durable, comportement et performances énergétiques ;
- CAO et modélisation numérique ;
- Logistique et pilotage des flux ;
- Maintenance industrielle en génie électrique.

Enfin, **quatre parcours de masters (BAC+5)** complètent cette offre dans les domaines du génie civil, de l'électronique, énergie, électrique, automatique, de la gestion de production, logistique, achats et du génie industriel.

**L'IUT propose des formations** aboutissant à l'obtention d'un **Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.)**. Depuis 2021, l'offre de formation des IUT a évolué et le B.U.T. est le nouveau diplôme de référence des IUT. L'IUT du territoire propose 6 Bachelors Universitaires de Technologie.

En intégrant un B.U.T., les étudiants bénéficient d'un **parcours intégré de 3 ans**, sans sélection supplémentaire pour atteindre le grade licence. Le diplôme est aligné sur les standards internationaux et facilite les échanges avec les universités étrangères. Avec le B.U.T., les IUT renforcent leurs atouts : les étudiants continuent à profiter d'un **enseignement universitaire et technologique** encadré par des équipes pédagogiques mixtes expérimentées. Le cursus s'articule toujours autour de **misés en situation professionnelles, de périodes en entreprise sous forme de stages ou en alternance**.

Les 6 départements de formation sont :

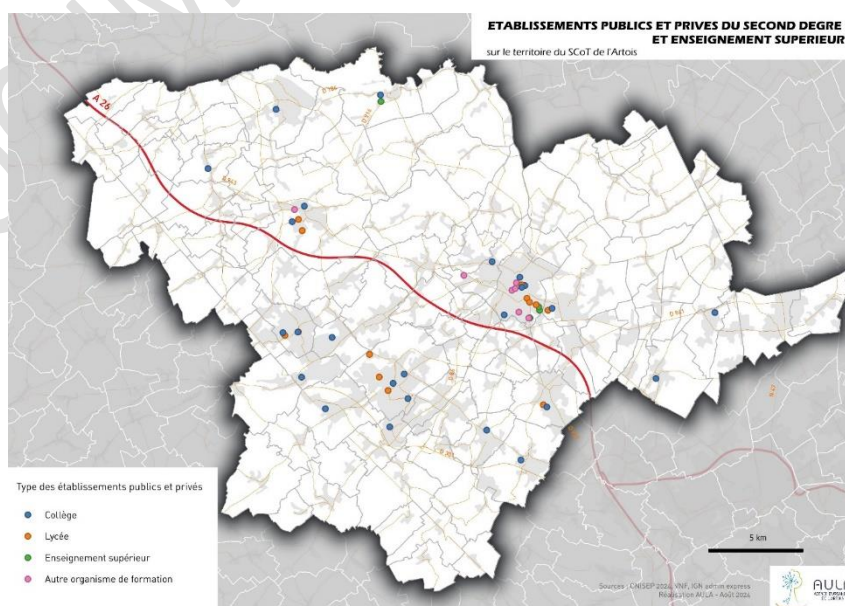


L'IUT propose également quatre licences professionnelles (BAC+3) dans ces domaines ainsi que dans la nutrition et des diplômes universitaires en formation continue dans le domaine du secrétariat médico-social, la chimie agro-production et le tremplin.

L'offre d'enseignement supérieur s'articule donc bien avec les filières économiques présentes et en développement sur le territoire.

Enfin, le territoire compte d'autres organismes de formation :

- L'institut de Formation en Soins Infirmiers à Saint-Venant ;
- L'institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge à Béthune ;
- Le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers de l'Artisanat des Hauts-de-France à Béthune ;
- L'unité de formation de Béthune de la DIRF Nord proposant une formation de Cadet de la République de la Police Nationale, etc.



## LE NUMERIQUE

**Aborder la question des équipements sur le territoire et de leur accès pour la population implique aujourd'hui non seulement d'apprécier leur accessibilité physique (Transports en Commun (TC) – Personne à mobilité réduite (PMR) – etc.) mais aussi numérique.**

Dans une société qui a mis l'accent sur la dématérialisation (notamment des actes administratifs<sup>28</sup>), **l'accès au numérique représente un enjeu majeur, que ce soit sur le plan économique, social et culturel.** En effet, le développement du « Très Haut Débit » apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement d'un territoire.

Le développement des technologies numériques et en corollaire des équipements, tels que les ordinateurs, les téléphones portables, etc. ont modifié en profondeur les habitudes de vie et donc par conséquent les enjeux d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce en est un parfait exemple mais également du e-santé comme par exemple la prise des rendez-vous médicaux en ligne.

Les nouvelles technologies de l'information (internet, etc.) sont perçues comme des outils évitant l'exclusion mais aussi de lutte contre la distance. Il convient désormais de considérer le réseau « Très Haut Débit » comme un équipement incontournable au développement du territoire au même titre que les réseaux de transports.

**La majorité du territoire du SCoT bénéficie de la totalité de la fibre avec des situations communales disparates** (=part des logements équipés en fibre différente). La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane en a profité pour construire sa feuille de route numérique dans un objectif de devenir un territoire porteur de projets ambitieux, où la mise en œuvre d'innovations, d'expérimentations (territoriales, économiques ou sociales) contribue à l'émancipation individuelle et collective (*Source : Feuille de route du numérique – CABBALR*).

Cette feuille de route s'inscrit dans une démarche transversale élaborée et pilotée par la Communauté d'Agglomération afin d'évoluer vers un territoire intelligent.

**Cette bonne couverture du territoire, couplée à une présence de points d'accès publics ou privés au numérique, tels que les espaces publics numériques, les médiathèques ou les espaces de coworking, se traduit par la mise en place de nouveaux usages.**

Le développement du télétravail en est l'exemple le plus illustratif aujourd'hui, en particulier après cette période de crise sanitaire qui a vu de nombreuses entreprises recourir au travail à distance, même s'il ne faut pas sous-estimer d'autres usages (formation en ligne – etc.).

**En France, 47% des entreprises recourent au télétravail.** 33% des salariés français travaillent au moins une fois par semaine depuis leur domicile, selon l'étude Statista<sup>29</sup>. L'adoption de ce mode de travail varie en fonction de la taille des organisations. D'après une autre étude JLL<sup>30</sup>, les collaborateurs qui ont recours au télétravail sont présents en moyenne 3,5 jours par semaine au bureau. Ils travaillent ainsi en distanciel une journée et demie par semaine en 2023.

---

<sup>28</sup> En 2011, le plan France numérique 2020 prévoyait que « le papier devrait être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devraient être dématérialisées ».

<sup>29</sup> <https://fr.statista.com/themes/6820/le-teletravail-en-france/#topicOverview>

<sup>30</sup> <https://www.jll.fr/fr/espace-presse/jll-mene-l-enquete---travail-hybride--vers-un-retour-du-pouvoir-Diagnostic-Territorial-version-arret-projet-du-4-mars-2025>

Ces chiffres doivent être relativisés dans le contexte du territoire du SCoT de l'Artois. En effet, comme mentionné précédemment, 59,5 % de la population active âgée de 15 à 64 ans est composée d'employés et d'ouvriers, dont 29 % sont des ouvriers. De manière générale, cette catégorie socioprofessionnelle ne peut pas bénéficier du télétravail, leurs conditions de travail nécessitant une présence physique obligatoire sur le lieu de travail.

Cette évolution de mode de vie et surtout du travail pose ainsi la question des lieux pour accueillir ces potentiels télétravailleurs et des déplacements.

En effet, même si le domicile reste le principal lieu de télétravail, la révolution numérique induit la création de nouveaux lieux, « les tiers lieux » comme des Fablabs<sup>31</sup> ou des espaces de coworking qui vont devenir nécessaires à mesure que le télétravail va se développer. De tels lieux existent déjà sur le territoire comme celui qui se trouve à la Fabrique à Béthune. **A noter** qu'un autre espace de co-working est actuellement en construction près de la gare.

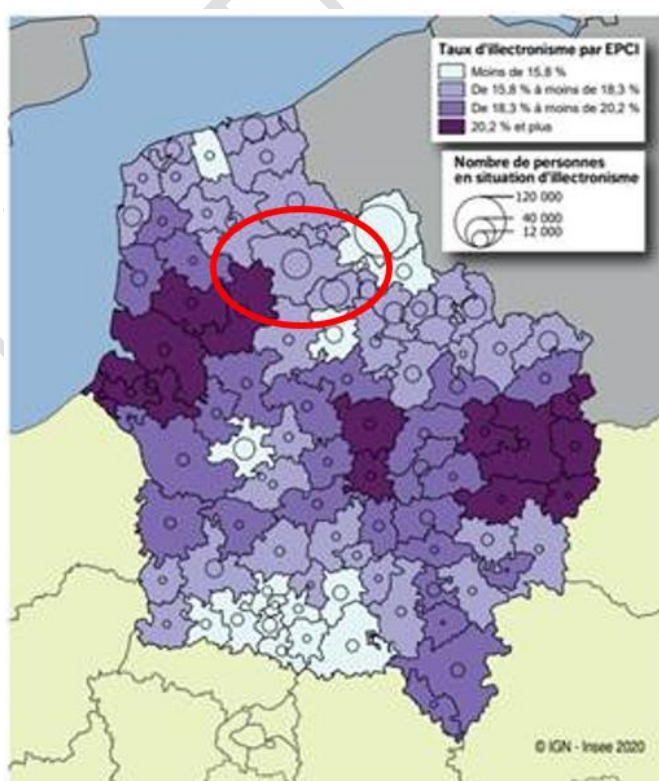
**De plus, il est important de noter que le développement du télétravail ne va pas forcément de pair avec une réduction des déplacements.** Au contraire, il peut notamment inciter les individus à habiter plus loin encore de leur lieu de travail et le temps de déplacement professionnel peut aussi être remplacé par des déplacements de loisirs. On assiste donc surtout à une modification des motifs de déplacements.

Si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer grâce à un meilleur accès aux services (cf. la démarche Smart City de Béthune par exemple), il faut rappeler que **certains publics restent éloignés de l'outil informatique**. On estime en 2021 d'après l'INSEE, que **15,4% des personnes de 15 ans ou plus résident en France est confrontée à l'illectronisme**, c'est-à-dire en situation de difficulté, voire d'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, **40 000 à 50 000 personnes sont estimées être en situation d'illectronisme**. (Source : INSEE)

En janvier 2019, le Défenseur des Droits alertait les pouvoirs publics sur le risque lié à une dématérialisation trop rapide et sans précaution des services publics.

L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue un enjeu social majeur aujourd'hui pour éviter la « fracture numérique ».



<sup>31</sup> Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets

## POINTS DE REPERE

**54** pôles de proximité ayant au moins 13 équipements différents

**8** pôles intermédiaires ayant 23 équipements différents

**2** pôles de services supérieurs ayant 28 équipements différents (Béthune – Bruay-la-Buissière)

**Faible offre servicielle** sur une large partie du territoire (→ 36 communes)

**Difficultés d'accès aux services et équipements** de base pour les communes les plus rurales

### Enjeux de santé important

**28** communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)

**45** en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC)

**22** en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)

**1** Groupement Hospitalier Territorial (GHT de l'Artois)

**533** médecins toutes spécialités et tous statuts confondus

**49%** des généralistes libéraux installés ont plus de 55 ans

**40 000 à 50 000** personnes sont estimées être en situation d'illectronisme

**156** écoles primaires en 2022

**25** collèges

**12** lycées

**2** établissements de l'enseignement supérieur à Béthune



## Synthèse

L'organisation spatiale du territoire du SCoT de l'Artois se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de villes moyennes, héritage du passé minier et industriel du territoire, au sein d'un territoire constitué de communes péri-urbaines et rurales. De ce fait, **les services et les équipements sont répartis sur plusieurs communes et non sur la ville la plus importante** comme c'est traditionnellement le cas sur le territoire national.

**Les équipements et les services sont des éléments essentiels pour la vie quotidienne** de la population mais aussi pour de nombreuses personnes fréquentant le secteur, et notamment les personnes y venant travailler ou séjourner, participant ainsi au rayonnement du territoire.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a permis de qualifier l'offre en équipements et services dont est doté le territoire du SCoT. On constate ainsi que celui-ci est en partie maillé par un réseau de **quelques pôles d'équipements et de services de proximités (54 communes) et intermédiaires (8 communes)** qui permet de répondre plus ou moins aux besoins quotidiens des habitants.

Le territoire dispose également d'une **offre en équipements et services supérieurs** notamment sur les communes de **Béthune et Bruay-la-Buissière** (d'après la méthodologie INSEE).

De nombreux secteurs géographiques sont confrontés à un relatif éloignement des équipements, en premier lieu les communes les plus rurales mais également certaines communes péri-urbaines. **Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels** (offre de transport, coût de transport, ...) et psychologiques qui limitent leur mobilité.

Le développement actuel des technologies numériques et la progression rapide de **l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables ont modifié en profondeur les habitudes de vie** et par conséquent les enjeux d'accès aux différents services notamment les services administratifs et d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce et du télétravail en sont de parfaits exemples.

Il est cependant important de rappeler que même si de **nombreux territoires et acteurs voient dans le numérique l'opportunité de se développer**, dont certaines zones rurales, des populations restent néanmoins isolées et éloignées de l'outil informatique (phénomène du illectronisme). **L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population peut donc constituer un enjeu majeur pour le territoire.**

Au regard de la situation socio-démographique du territoire et des différents indicateurs évoqués dans cette fiche, **des enjeux en matière de santé peuvent également être appréhendés.**

D'une manière générale, **l'offre de santé de premiers recours, en particulier des médecins généralistes, est sous représentée** et il est à noter que le **territoire du SCoT sera confronté, dans les cinq à dix années à venir, à un important renouvellement générationnel.** En effet, les **professionnels de santé sont aujourd'hui de plus en plus âgés**, posant la question du maintien voire de l'amélioration de l'offre de santé à terme.

**Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 95 communes du territoire du SCoT de l'Artois, soit quasiment la totalité du territoire en zonage prioritaire** parmi lesquelles : 28 Communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), 45 Communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC) et 22 Communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)

**L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatif.**



Le territoire du SCoT est un territoire qui est bien équipé en équipements hospitaliers. En effet, on y retrouve de nombreux établissements et réseaux, tels que le Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT), l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), le GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais ...

**Enjeux qui en découlent :**

- Assurer et maintenir une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée sur le territoire à l'ensemble de la population ;
- Renforcer l'accessibilité aux équipements et services des communes les plus éloignées, en particulier les communes rurales ;
- Améliorer la desserte en transport en commun et mobilités alternatives à la voiture pour faciliter l'accessibilité des équipements et services ;
- Anticiper les évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé pour adapter l'offre en équipement de soins ;
- Favoriser l'accès et la coordination de l'offre de soins et de santé pour conforter le maillage territorial ;
- Renforcer l'attractivité du territoire envers les professionnels de santé ;
- Accompagner la population et les entreprises dans les nouveaux usages du numérique ;
- Lutter contre l'illectronisme ou la « fracture numérique ».

## ARMATURE TERRITORIALE

La structuration du territoire du SCoT de l'Artois se caractérise par le contraste entre les entités qui le composent :

- au sud-est, la frange minière largement marquée par l'urbanisation propre au système des houillères ;
- au nord-ouest, un secteur beaucoup plus rural bien que doté d'une histoire industrielle notoire ;
- une ville centre historique à l'interface de ces 2 secteurs ;
- des villes relais très contrastées entre elles, à l'image des terroirs dans lesquelles elles s'inscrivent.

A côté de cette structuration territoriale cohabite l'armature territoriale, armature héritée, qui sert de socle aux principales fonctions sociales et administratives.

## DEFINITION ET OBJECTIF

L'armature territoriale représente la façon dont les communes structurent le territoire à l'échelle du territoire de son SCoT et cela, selon différents niveaux de hiérarchie en affirmant un réseau de polarités hiérarchisées, différenciées et complémentaires.

Ces éléments de définition ne sous-entendent pas la notion de supériorité mais bien celle d'attentes différenciées.

## METHODE

L'armature territoriale peut être définie sur la base de nombreux indicateurs tels que : le nombre d'habitants et plus largement les évolutions démographiques, le nombre d'emplois et son évolution, la répartition spatiale de ces habitants et emplois, la dynamique de construction, l'offre en équipements, commerces et services, etc.

Ce travail peut également s'appuyer sur la définition des armatures territoriales déjà identifiées dans d'autres documents préexistants comme les projets de territoire ou les documents de planification en vigueur et notamment l'ossature territoriale définie par le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), avec lequel le SCoT doit être compatible.

Pour alimenter la réflexion sur l'armature territoriale du territoire du SCoT de l'Artois, outre les analyses thématiques figurant dans les différentes parties du diagnostic, plusieurs éléments d'analyse ont été repris dans le présent chapitre :

- **Un rappel de l'armature territoriale actuelle** puis **l'analyse des pôles de services de l'INSEE** pour affiner l'analyse sur le plan de l'offre de services.
- **Une analyse sur les aires d'attraction et sur l'ossature régionale (SRADDET)** des Hauts-de-France afin d'intégrer dans l'armature du territoire du SCoT les pôles identifiés dans l'armature régionale.
- **Une analyse des bassins de vie** ainsi que **les zones d'emploi** pour positionner le territoire dans un contexte géographique plus restreint et dans son environnement proche, ceci afin de mettre en évidence ses liens avec les territoires voisins.
- **Le retour sur le travail effectué par la Chaire ETI<sup>32</sup> sur les polarités du territoire.**

➔ Armature territoriale de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane – Bilan de l'ancien SCoT

**Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2008 se proposait d'organiser le territoire autour d'un principe d'équilibre urbain – rural** en identifiant les espaces naturels et agricoles à préserver et les centralités à renforcer, au regard de leur classification en 3 niveaux hiérarchiques :

- **La ville centre** : Béthune, dont le rôle de moteur du développement du territoire était à conforter et développer ;
- **Les pôles urbains structurants** : Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines, Douvrin, Auchel, Lillers et Isbergues, à affirmer et conforter ;
- **Les bourgs centres** : avec un tissu urbain à renforcer.

L'organisation et le développement de ces polarités étaient envisagés selon des principes de renouvellement et de renforcement du tissu urbain (densification de l'habitat et des services, limitation de la péri-urbanisation).

Si le principe d'une armature urbaine structurée a été posé, sa mise en œuvre s'est révélée insuffisante :

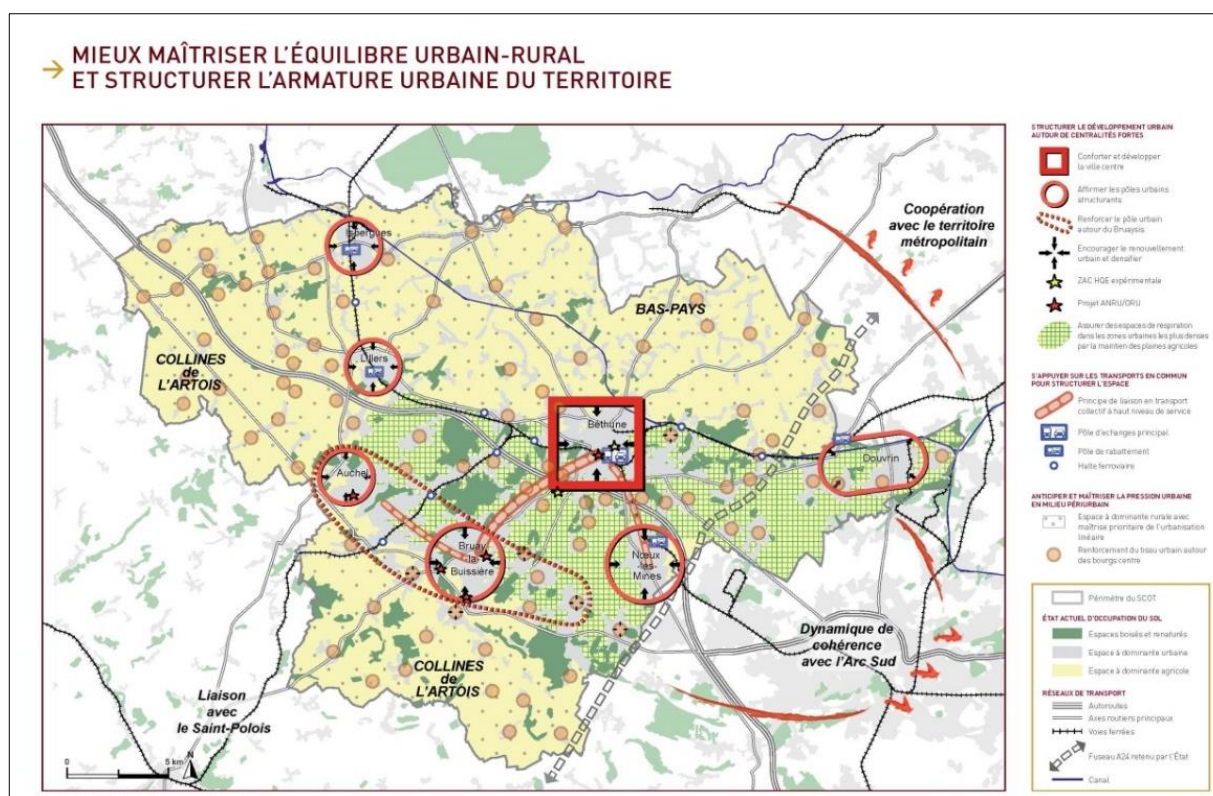
- Le développement urbain s'est poursuivi le long des axes routiers, et en extension des tissus urbains constitués ;
- Le développement de l'offre commerciale de périphérie s'est poursuivi, au détriment du renforcement de la ville centre ;
- La mise en service récente du projet de Bus à Haut Niveau de Service en 2019 n'a pas encore eu l'effet structurant escompté ;
- Enfin, sans un cadre bien défini, nécessaire à un arbitrage politique ferme, les concurrences territoriales continuent de nuire au développement du territoire, toutes thématiques confondues.

Ainsi, la position des centralités dans la hiérarchie urbaine s'est progressivement estompée. Or, celles-ci devraient jouer un rôle moteur pour le territoire et remplir un certain nombre de fonctions indispensables :

---

<sup>32</sup> Présidé par Mr Carlos Moreno, la Chaire ETi est un comité scientifique, constitué de personnalités internationales et nationales de premier plan.

- **Identité** : incarner le territoire. Créer un attachement, un point de repères, une image et une fierté ;
- **Economique et de services** : proposer des activités économiques et des services que l'on ne peut pas trouver ailleurs, et ainsi attirer par la proximité d'autres activités qui leur sont utiles et un volume de clientèle plus important ;
- **Lien** : proposer des lieux de rassemblement, d'interactions, de rencontres, d'échanges.



## La nouvelle armature territoriale devra s'appuyer sur :

- ➔ Ossature régionale du SRADDET

Adopté par le Conseil régional réuni en plénière le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de Région le 4 août de la même année, le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est le document d'aménagement régional actuellement en vigueur. Il est à noter qu'au moment de la rédaction du présent diagnostic, celui-ci est en cours de révision et donc appeler à évoluer sans remettre en cause l'ossature régionale exposée ci-après.

L'introduction du SRADDET dans le paysage des documents d'urbanisme répond à deux enjeux de simplification :

- **La clarification du rôle de la région**, chef de file en matière d'aménagement du territoire ;
- **L'intégration des schémas sectoriels** (transports, déchets ...) au sein du SRADDET.

Ainsi, l'objectif était de rendre les enjeux plus lisibles avec une approche plus intégrée de l'aménagement. Il s'inscrit à moyen et long terme et vise à améliorer le quotidien des habitants dans les 11 domaines ci-dessous.

Document de planification à l'échelle régionale, le SRADDET impacte directement le SCoT qui doit prendre en compte ses objectifs et être compatible avec les règles générales de son fascicule. Le SCoT étant un document intégrateur, en cascade, les documents d'urbanisme inférieurs sont également mais indirectement impactés (Plan de Mobilité, PCAET, PLH, PLUi...)

L'ossature régionale définie par le SRADDET des Hauts-de-France repose sur deux analyses :

- Une analyse fonctionnelle à l'échelle des pôles urbains qui a permis de définir ceux ayant un rôle majeur dans le développement régional selon 4 fonctions (Hub secondaire, Tête de réseau, Pôle de services supérieurs, Porte d'entrée régionale) ;
- Une analyse communale permettant de repérer sur l'ensemble des territoires, les communes structurantes en fonction de la concentration des services et équipements.



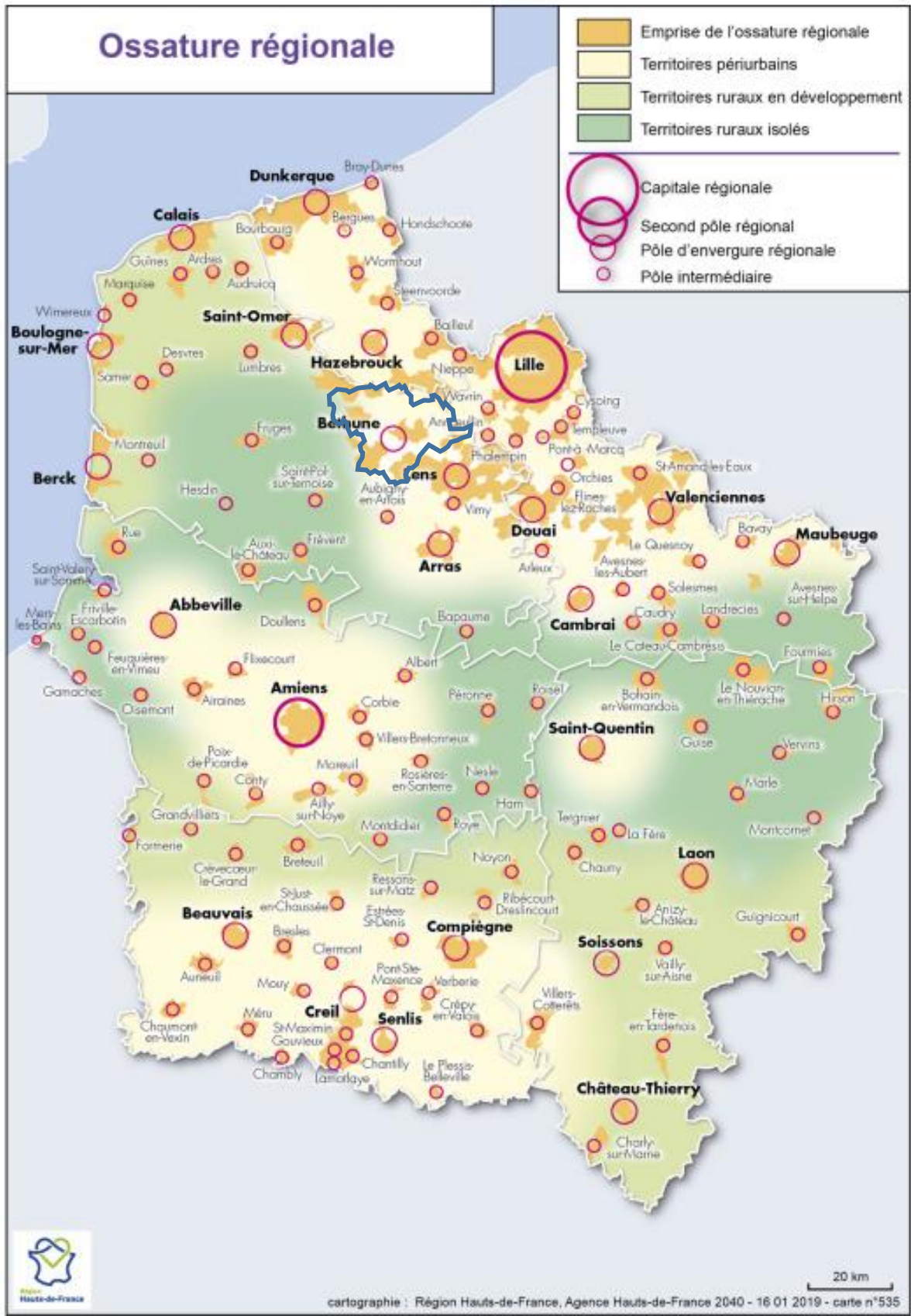
Cette ossature régionale est structurée autour des différents niveaux de pôles :

- Les pôles majeurs de Lille, capitale régionale, et Amiens comme second pôle régional,
- Les pôles d'envergure régionale différenciés autour des 4 fonctions,
- Les pôles intermédiaires des espaces ruraux et périurbains correspondant aux communes structurantes pour les équipements et services en dehors des pôles majeurs et d'envergure régionale.

Ainsi, cette organisation regroupe l'ensemble des communes structurantes au regard des fonctions de centralité en équipements et services. Elle permet de structurer les centralités et devient le support de définition d'une stratégie d'aménagement du territoire visant à l'équilibre et l'égalité des territoires en région Hauts-de-France.

Concernant le territoire du SCoT de l'Artois, les communes de Béthune – Bruay-la-Buissière ont été identifiées comme un pôle d'envergure régionale au sein de l'ossature régionale. Par compatibilité, celles-ci devront impérativement figurer dans l'armature territoriale définie par le SCoT. En revanche, le territoire reste libre d'y ajouter d'autres pôles et définir la hiérarchisation entre eux à son échelle locale au regard de ses dynamiques de développement.





Source : <https://2040.hautsdefrance.fr>



En outre, cinq espaces à enjeux ont été identifiés par la Région et structurés sur cinq ensembles stratégiques composés de territoires aux fonctionnements et modèles de développements variés (métropoles, agglomérations, territoires ruraux et périurbains). Tirant parti des différentes caractéristiques des territoires, l'objectif de la région est de promouvoir un modèle de développement équilibré, dans lequel chaque territoire trouve sa place et contribue, à sa manière, au développement régional.

Les cinq espaces à enjeux pour fédérer les territoires sont ainsi identifiés comme ci-dessous :

1/ Diffuser l'économie maritime

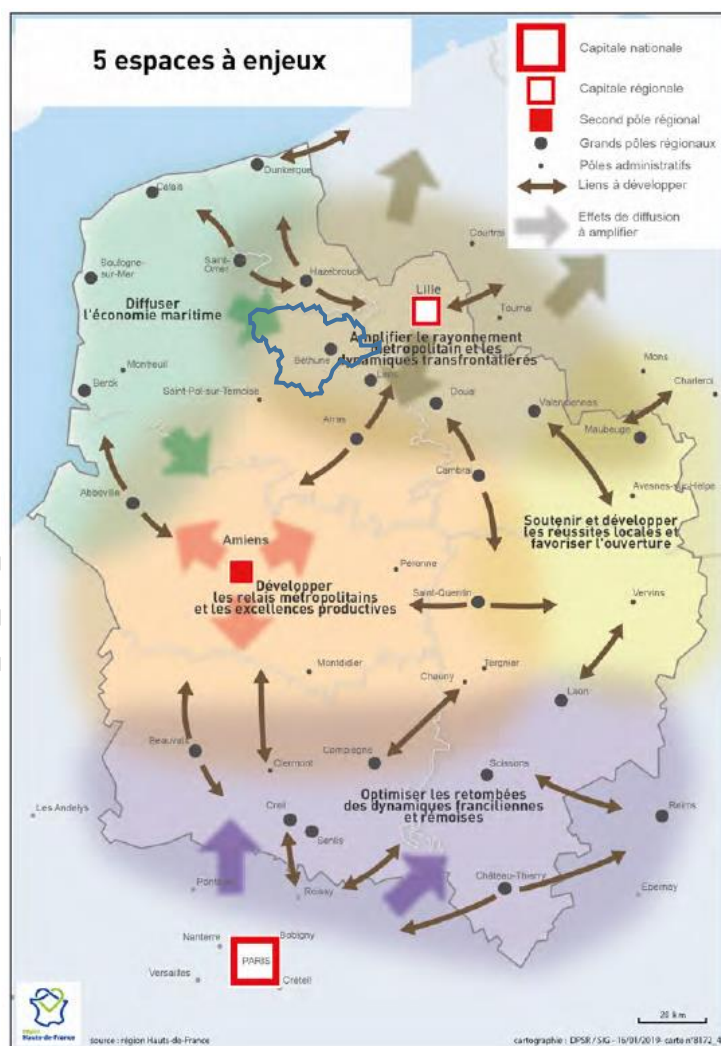
2/ Amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières

3/ Optimiser les retombées des dynamiques franciliennes et rémoises

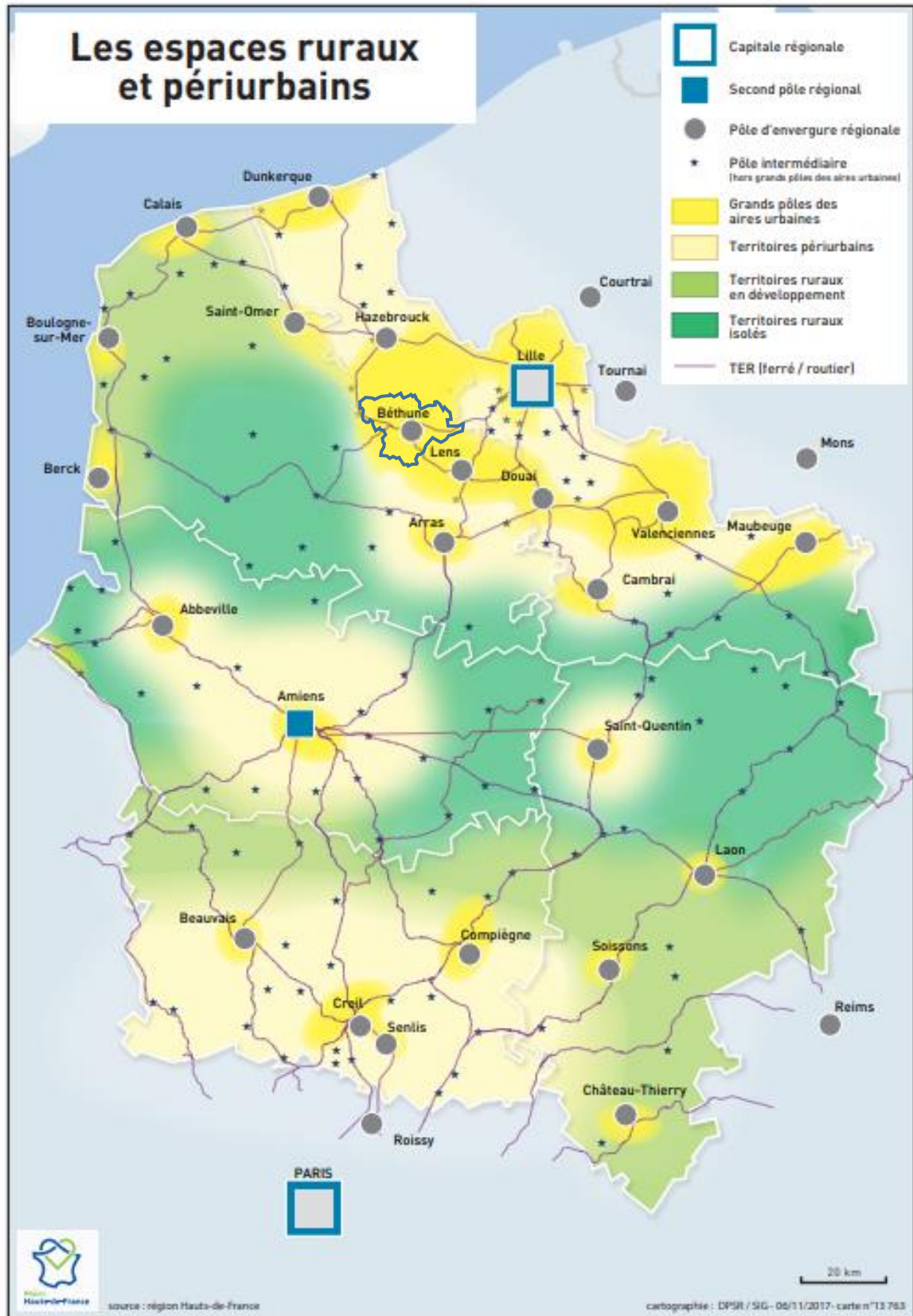
4/ Soutenir et développer les réussites locales et favoriser l'ouverture

5/ Développer les relais métropolitains et les excellences productives

Le territoire du SCoT de l'Artois se retrouve sur un espace à enjeu : amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières.



Source : SRADDET des Hauts de France



Source : SRADET des Hauts de France

➔ Les différents périmètres de l'INSEE

- Les aires d'attraction du territoire

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage effectué par l'INSEE permet ainsi d'étudier les disparités territoriales de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

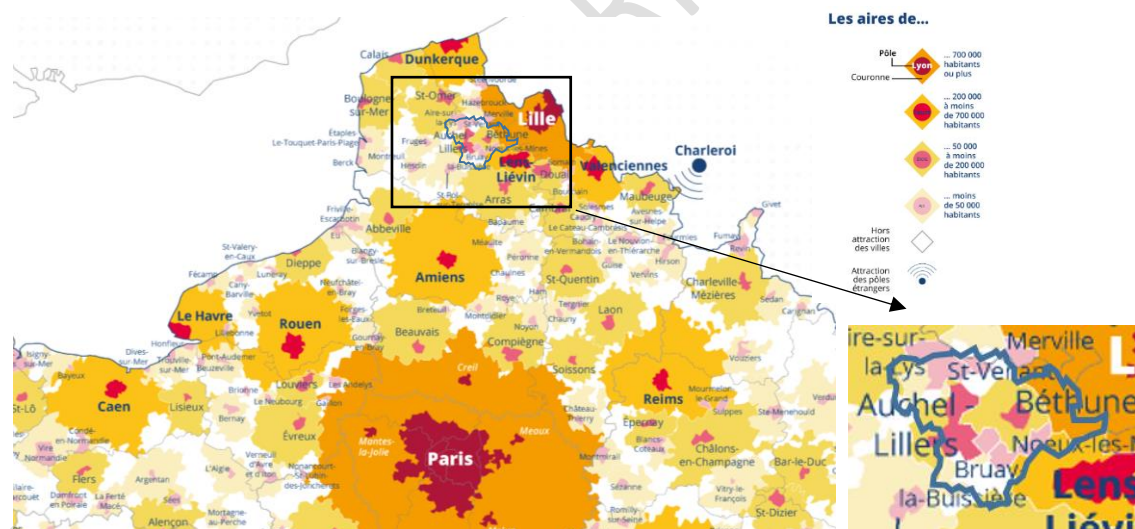
Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire d'attraction est composée :

- D'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi,
- D'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

**A noter** que si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle, les deux pôles sont associés (pôle principal et pôle secondaire) et forment le cœur d'une aire d'attraction.

Sur le territoire du SCoT, on dénombre cinq pôles constitués du Pôle de Auchel/Lillers, Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et Saint-Venant avec la délimitation de leur couronne respective.



Aire d'attraction des villes – zonage 2020

Source : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

- Bassins de vie

Le territoire du SCoT de l'Artois est également un territoire implanté sur plusieurs bassins de vie. Le bassin de vie est un découpage territorial proposé par l'INSEE et constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.



La délimitation de son contour se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, il est considéré qu'un pôle de services est une commune disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire (ancienne BPE - 2021), avec au moins un équipement par sous-domaine.

Des zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune possédant l'équipement le plus proche de la population. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie.

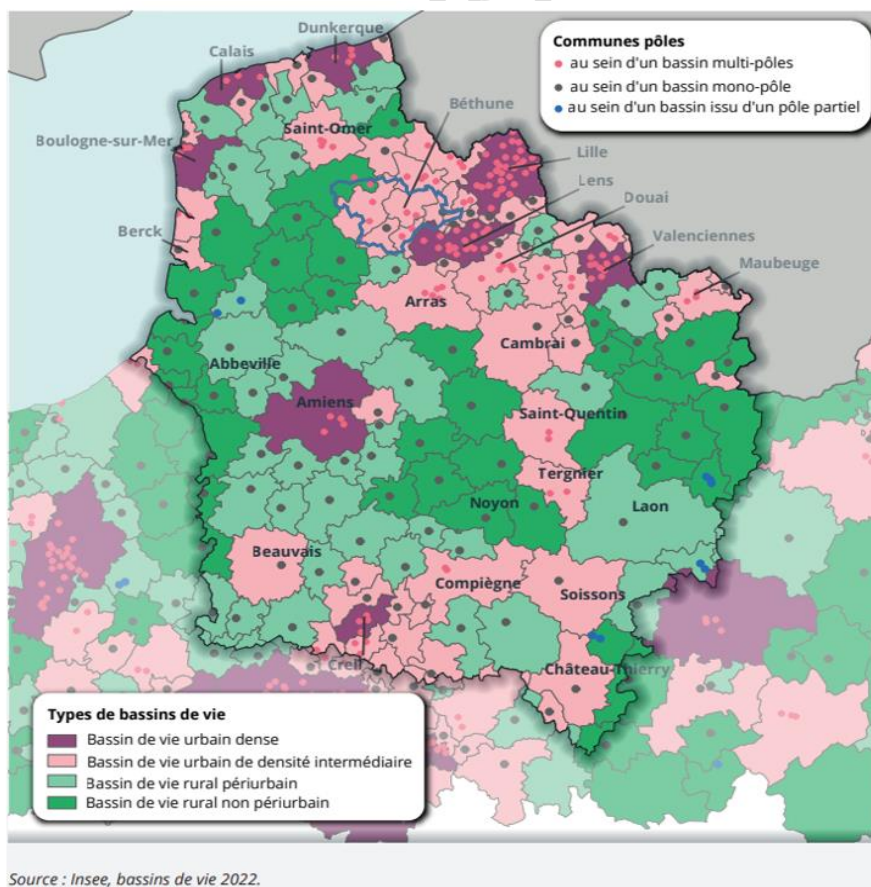
**On retrouve ainsi sur le territoire du SCoT de l'Artois, 3 bassins de vie avec des communes pôles :**

- Bassin de vie urbain de densité intermédiaire
- Bassin de vie rural non périurbain (au nord-ouest du territoire)
- Bassin de vie urbain dense (à l'ouest du territoire)

En croisant les deux zonages proposés par l'INSEE (Aires d'attraction et bassins de vie), il est possible d'obtenir une première esquisse d'armature territoriale.

En effet, il est rappelé que ces 2 zonages croisent différents indicateurs :

- La concentration de l'emploi et l'attractivité exercée par les pôles d'emplois pour le zonage des aires d'attraction
- L'offre en équipements et services de la vie courante pour le zonage des bassins de vie.



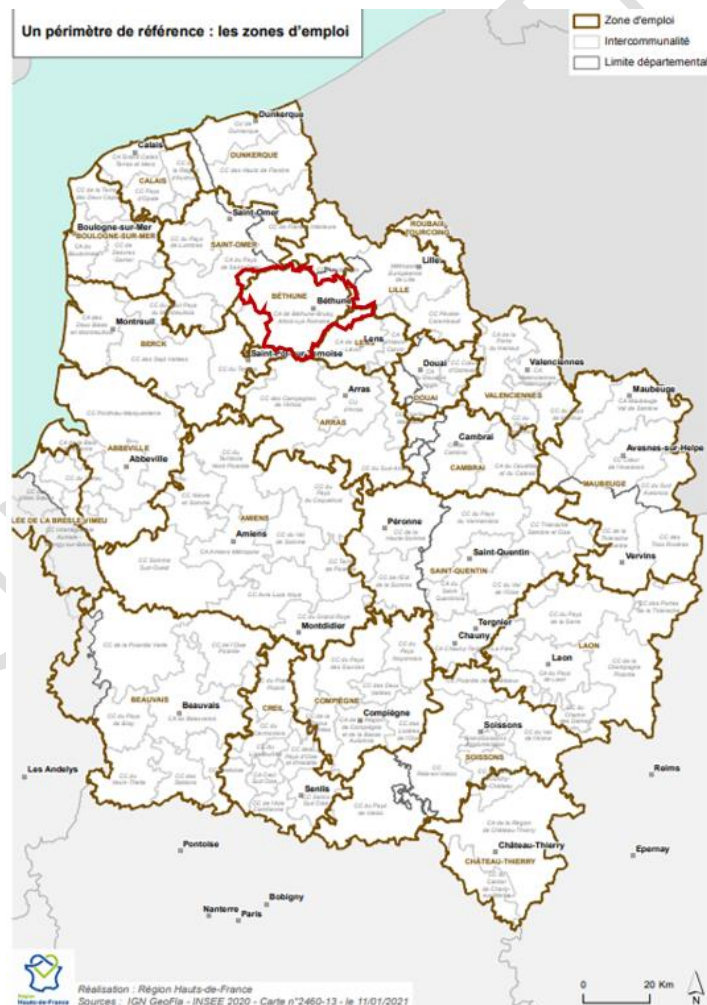
- Zones d'emploi

La France est découpée en 305 zones d'emploi dont les tailles varient de moins de 10 000 à plus de 4 millions d'emplois (ex : Paris).

Ce zonage est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'INSEE et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (DARES) l'ont révisé en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat afin de faciliter les comparaisons européennes. Un autre objectif de cette refonte était d'homogénéiser la méthode sur le territoire.

Par définition, une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de leur main-d'œuvre. Le découpage du territoire en zone d'emploi se fonde sur l'observation des flux des déplacements « domicile-travail » des actifs et correspond donc à une réalité terrain des mobilités en France.

Le territoire du SCoT est situé sur plusieurs zones d'emploi au sens de l'INSEE. La grande majorité de celui-ci fait partie de la zone d'emploi de Béthune. Toutefois, plusieurs parties aux franges du territoire sont situées dans d'autres zones d'emploi : les zones de Saint-Omer au nord-ouest, de Lille au nord-est, et de Lens au sud-est.



Source : <https://cartes.hautsdefrance.fr> - <https://www.insee.fr>

- Pôles de services de l'INSEE

Cette partie étant traitée dans la partie « EQUIPEMENTS ET SERVICES », nous ne reviendrons pas ici dans le détail.

Mais pour rappel, l'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants montre :

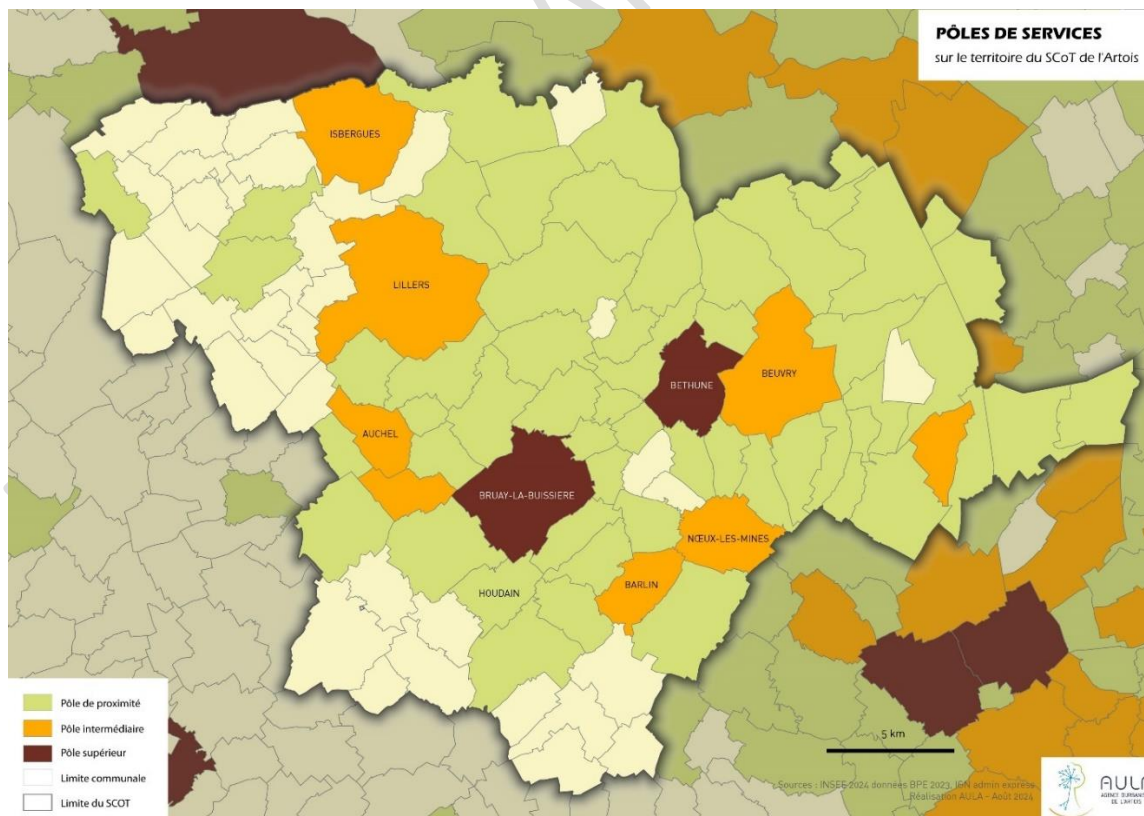
1<sup>er</sup> constat : **36 communes sur les 100 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services** par l'INSEE en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services.

A contrario, cela signifie que les **64 autres communes offrent a minima les services de base** dont a besoin la population.

2<sup>ème</sup> constat : le territoire compte **54 pôles de services de proximité** et **8 pôles de services intermédiaires** permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.

Enfin, 3<sup>ème</sup> constat, seules, **les communes de Béthune et Bruay-la-Buissière sont classées par l'INSEE en pôle de services supérieurs** avec 50 équipements pour Béthune et 40 équipements pour Bruay-la-Buissière, leur permettant ainsi d'offrir des services supérieurs répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire.

La dimension multipolaire du territoire prend avec ces éléments toute sa signification. Celui-ci propose majoritairement l'éventail d'équipements et de services typiques d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, mais, dans ce cas, cette offre est répartie sur deux pôles au lieu d'être centralisée en un seul endroit.



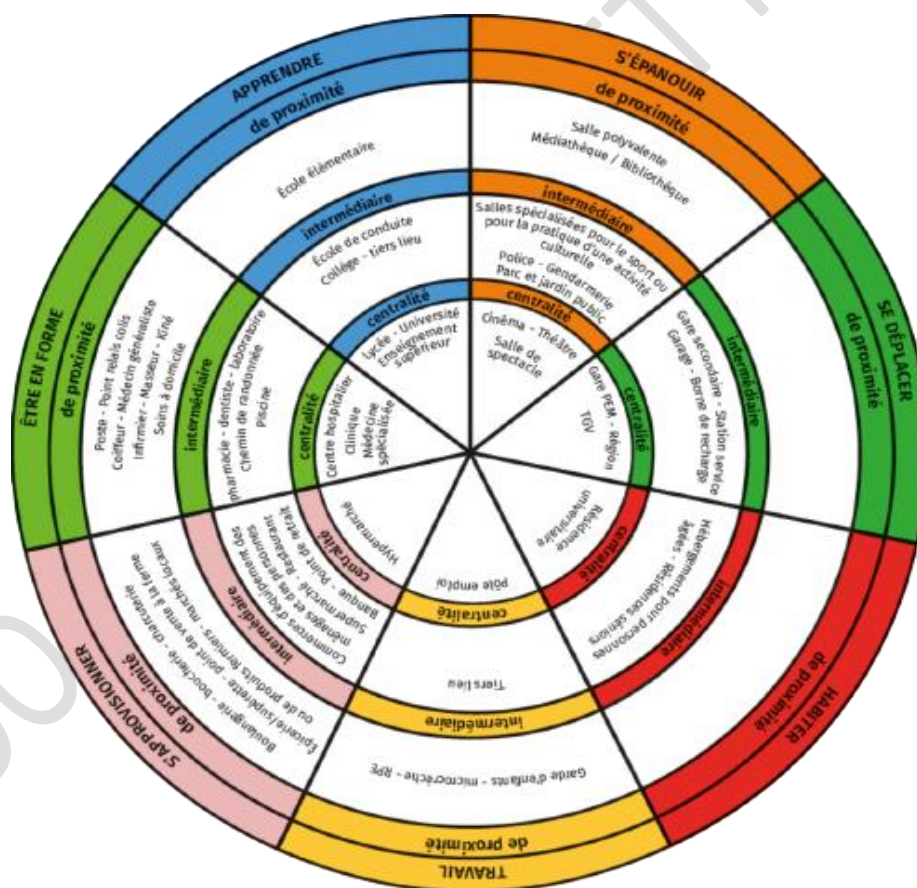


La Communauté d'Agglomération a renforcé une démarche de coopération avec ses communes à travers son projet de territoire pour faciliter l'accès aux services et aux équipements et promouvoir la « cohésion spatiale » de manière complémentaire entre ruralité et urbanité au sein de son territoire.

C'est dans cette optique que les élus du territoire ont choisi d'adopter le modèle d'organisation du "territoire polycentrique de la demi-heure" à travers l'élaboration de leur projet de territoire qui s'est basée sur un travail universitaire mené par la Chaire ETI (Entrepreneuriat Territoire Innovation), présidée par Carlos Moreno, qui développe le concept de la 'Ville du quart d'heure'.

À travers cette collaboration, l'objectif était de proposer un nouveau modèle sociétal pour le territoire en s'inspirant de ce concept, répondant aux fonctions sociales jugées indispensables du quotidien - se déplacer, habiter, travailler, s'épanouir, être en forme, s'approvisionner et apprendre - et qui permette de trouver, près de chez soi, les services et les équipements essentiels ; ce concept trouvant ici une déclinaison en « Territoire de la demi-heure ».

Ce modèle repose sur l'identification de bouquets d'activités et de services accessibles en moins de trente minutes ou quinze minutes (en fonction des niveaux de service retenus) basé sur la BPE.



Ces bouquets d'activités et de service doivent être accessibles par différents modes de déplacements, favorisant ainsi une meilleure intégration et une meilleure qualité de vie pour les habitants.

- **De proximité** : accessibles à pied ou en vélo en 15 min
- **Intermédiaires** : accessibles en transports en un quart d'heure maximum

- **Structurants** : accessibles en transports en une demi-heure.

Ainsi, de ce travail et de l'analyse de la BPE, l'armature du territoire s'est basée sur trois niveaux de polarités, reflète le rôle, de l'influence et du rayonnement souhaité et souhaitable pour chaque commune du territoire.

Ainsi, on retrouve en principaux pôles d'activités et de services, le pôle urbain structurant du Béthunois ainsi que les pôles du Bruaysis, Isberguois, Lillerois, Auchellois, Nœuxois et de l'Est Artois comme pôles urbains intermédiaires.

A partir de ces différentes polarités, le territoire devra, à travers son Document d'Orientation et d'Objectifs et son PLUiH, se structurer en bassins de vie, constitués d'un réseau de communes offrant des services et des fonctions centrales. Ces bassins de vie pourront s'étendre au-delà des frontières du territoire sur des bassins de vie communs avec les territoires voisins/limitrophes.

**AXE 1 : L'AFFIRMATION DU CARACTÈRE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE BASÉ SUR L'ARTICULATION ENTRE POLARITÉS ET BASSINS DE VIE**



**Une armature territoriale multipolaire organisée en 7 bassins de vie...**

- 1 pôle urbain structurant
- 6 pôles urbains intermédiaires
- 93 communes durables
- Prioriser le développement urbain dans les centralités

**Objectifs généraux**

- Logique du territoire de la demi-heure
- Complémentarité des services et des équipements

**... qui s'appuie sur des infrastructures complémentaires**

- Autoroute
- Voie navigable
- Voie ferrée

**... qui irrigue des bassins de vie et renforce leurs connexions**

- Des polarités qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Des connexions renforcées entre les polarités
- Proposer des offres de transports collectifs adaptés aux faibles densités des secteurs à desservir avec rabattement hiérarchique vers les polarités

**Objectifs généraux**

- Identification des hubs de mobilités
- Développer un réseau d'aménagements cyclables
- Desservir les bassins de vie et développer l'intermodalité à différentes échelles



Réalisation : Agence d'Urbanisme de l'Artois - AqualisaCarto® - Octobre 2023  
Sources : AULA 2023

## POINTS DE REPERE

**Béthune – Bruay-la-Buissière identifiés comme pôles d'envergure régionale** définis dans l'ossature régionale du SRADDET

**5** pôles associés à une aire d'attraction

**3** bassins de vie

**Plusieurs zones** d'emploi dont la principale : Béthune

**1 armature territoriale** propre à la CABBALR – SCoT approuvé en 2008

D'après le BPE de l'INSEE : **2** pôles supérieurs – **8** pôles intermédiaires – **54** pôles de proximité

Un modèle d'organisation du "territoire polycentrique de la demi-heure"

**Identification de bouquets d'activités** et de services accessibles en moins de trente minutes ou quinze minutes

Bouquet de d'activités et de service de proximité :  
accessibles à pied ou en vélo en 15 min

Bouquet de d'activités et de service intermédiaires :  
accessibles en transports en un quart d'heure maximum

Bouquet de d'activités et de service structurants :  
accessibles en transports en une demi-heure.

**Une armature territoriale** se déclinant en **bassins de vie**



**Le territoire du SCoT de l'Artois est un territoire qui se caractérise par un contraste fort entre un secteur rural en partie tourné vers les territoires voisins et une frange minière organisée autour d'un bipôle urbain qui peine à se structurer au-delà des concurrences territoriales.**

Malgré des contrastes et des identités marqués, c'est la notion d'unité qui fait ici défaut et qui nuit à la lisibilité d'un territoire qui tend à opposer secteur urbain/minier et secteur rural.

**Le territoire possède la particularité d'être structuré autour de deux villes de taille moyenne** comptant chacune plus de 20 000 habitants (Béthune et Bruay-La-Buissière) autour desquelles s'organisent 8 pôles complémentaires.

Cette structure multipolaire est reconnue, d'une part, par la mise à disposition des services proposés par chacune des communes (cf. fiche « équipements et services ») et, d'autre part, par les usages et pratiques de la population.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé en août 2020, **la Région a identifié les communes de Béthune – Bruay-la-Buissière comme des pôles d'envergure régionale au sein de l'ossature régionale.** Par compatibilité, celles-ci devront impérativement figurer dans l'armature territoriale définie par le SCoT

Au fil des années, **l'aménagement du territoire a subi la montée en puissance de la périurbanisation au détriment du développement des polarités**, qui sont actuellement en perte de vitesse (dynamique démographique, emploi, etc.). Force est de constater que **depuis l'approbation du SCoT de l'Artois en 2008, les dynamiques territoriales à l'œuvre sont allées à l'encontre des principes affichés dans ce dernier.** En effet, de nombreux objectifs n'ont pas pu être atteints et cela suite à des mutations profondes qui n'ont pas forcément été ou pu être anticipées lors de l'élaboration du document.

Le scénario « au fil de l'eau », c'est à dire la continuité des dynamiques en cours, n'est aujourd'hui plus soutenable. **Le territoire dans son ensemble a besoin de revoir et de déterminer des centralités locales fortes permettant de retenir et d'attirer la population, les emplois ainsi que de maintenir et de développer des équipements et services au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants.**

Dans un territoire qui a fait de la résilience le maître-mot de son (re)développement, **sa structuration multipolaire, qui est sa spécificité**, peut devenir un atout et lui permettre de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.

### **Enjeux qui en découlent :**

- *Réinterroger le modèle urbain actuel, générateur de concurrences territoriales et d'exclusion afin de construire une nouvelle organisation territoriale adaptée aux mutations sociétales en cours = cohérence et solidarité territoriale ;*
- *Sortir de l'opposition entre les territoires urbains et les territoires ruraux en faisant de ces contrastes une force visant à construire une vision commune et un projet partagé ;*
- *Mettre en réseau toutes les polarités et organiser les complémentarités entre elles afin que le territoire dans son ensemble, et donc sa population, bénéficie des services, équipements et aménités qu'il offre = Articulation polarités/bassins de vie.*

DOCUMENT ARRÊT PROJET



**SCOT**  
DE L'ARTOIS

*Créateur d'AvenirS*



**AULA**  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



# Schéma

# de Cohérence

# Territoriale (SCoT)

# de l'Artois

ARRÊT PROJET

Annexe à la délibération du  
Conseil communautaire du 4  
mars 2025



**SCOT**  
DE L'ARTOIS

*Créateur d'AvenirS*

# Etat Initial de l'Environnement

## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	7
Chapitre 1. Les paysages et le patrimoine de l'Artois .....	8
I. Un territoire fort de ses paysages diversifiés .....	8
a. Les paysages du Bas-Pays .....	9
b. Le paysage du Pays d'Aire .....	10
c. Les collines de l'Artois – Paysages des belvédères artésiens .....	10
d. Paysages du Bassin Minier .....	11
II. Un patrimoine local riche à préserver .....	13
a. Un patrimoine bâti diversifié, issu de différentes époques .....	14
b. La mémoire des conflits .....	16
c. Des protections patrimoniales croissantes .....	17
III. Les nouveaux paysages : enjeux de transformation et d'intégration .....	20
a. Une transformation des paysages pour redonner une nouvelle attractivité au territoire .....	20
b. Des éléments patrimoniaux et paysagers en mouvement mais sous pression .....	21
IV. Perspectives d'évolution du paysage et du patrimoine .....	23
V. Perspective d'évolution dans le cadre du SCOT .....	24
Chapitre 2. Caractéristiques physiques du territoire : Le sol et le sous-sol .....	25
I. Caractéristiques géologiques et reliefs du territoire .....	26
a. Reliefs et géomorphologie .....	26
b. Géologie et pédologie .....	27
II. Caractéristique de l'utilisation des sols : types d'occupations et d'usages des sols .....	28
III. Une exploitation importante des ressources du sol et du sous-sol .....	30
IV. Enjeux et pressions environnementales .....	33
V. Perspectives d'évolution des caractères physiques .....	36
VI. Perspective d'évolution dans le cadre du SCOT .....	37
Chapitre 3. L'eau sur le territoire .....	38
I. Périmètres et documents de gestion de l'eau .....	38
II. Le réseau hydrographique .....	39
a. Une importante présence de l'eau, un réseau très artificialisé .....	39

b.	Les usages .....	40
c.	Une qualité des eaux de surface mitigée.....	41
III.	Hydrogéologie .....	42
a.	Les eaux souterraines alimentant le territoire.....	42
b.	La qualité et quantité des eaux souterraines, enjeux de sécurisation .....	43
IV.	L'utilisation de la ressource en eau sur le territoire.....	44
a.	Prélèvements et usages de la ressource en eau .....	44
b.	Les captages et leurs évolutions : des prélèvements sous protection .....	45
c.	L'eau potable sur le territoire .....	47
V.	L'assainissement et la gestion des eaux pluviales.....	48
a.	Acteurs compétents et répartition.....	48
b.	L'organisation de l'assainissement sur le territoire .....	49
c.	La gestion des eaux pluviales, défi de la généralisation sur l'ensemble du périmètre du SCOT 51	
VI.	Enjeux, pressions et vulnérabilité de la ressource en eau.....	51
VII.	Perspectives d'évolution de l'eau sur le territoire .....	53
VIII.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCOT .....	54
Chapitre 4. Les milieux naturels et la biodiversité.....		55
I.	Les différents milieux naturels présents sur le territoire .....	55
a.	De nombreux types de milieux naturels identifiés sur le territoire .....	55
b.	Les milieux humides et aquatiques .....	56
c.	Les surfaces forestières et boisées sur le territoire.....	58
d.	La rareté des milieux liés aux coteaux calcaires de l'Artois .....	60
e.	Particularité des milieux issus de l'exploitation minière et des activités industrielles .....	60
II.	Identifier des continuités écologiques sur le territoire pour faire face à la fragmentation des milieux naturels .....	61
a.	Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France.....	61
b.	Trame Verte et Bleue du territoire.....	62
c.	Déclinaison en Trame Nocturne.....	62
d.	La Chaîne des Parcs, mêler espaces de nature et espaces de loisirs.....	64
e.	S'appuyer sur les espaces agricoles du territoire pour maintenir la biodiversité .....	66
III.	Biodiversité remarquable et ordinaire du territoire .....	66
a.	Une faune et flore du territoire riche mais sous pression .....	66

b.	Des zonages de protection sur le territoire ou à proximité pour préserver la biodiversité locale .....	68
IV.	Politique de renaturation et nature en ville .....	70
V.	Perspectives d'évolution des milieux naturels et de la biodiversité .....	73
VI.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	74
Chapitre 5. Les risques naturels.....		75
I.	Les risques liés à l'eau sur le territoire .....	75
a.	Politiques et documents de gestion du risque inondation .....	75
b.	Inondations : les différents risques bien présents sur le territoire .....	76
c.	Les actions de prévention et de gestion du risque sur le territoire .....	79
II.	Les risques de mouvement de terrain et aléa retrait et gonflement des argiles sur le SCoT de l'Artois .....	81
a.	Définition du risque et documents de gestion.....	81
b.	Retrait et gonflement des argiles .....	82
c.	Le risque sismique .....	83
III.	Perspectives d'évolution des risques naturels.....	84
IV.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	85
Chapitre 6. Les risques liés aux activités humaines passées et actuelles .....		86
I.	Les risques liés aux activités industrielles à prendre en compte .....	86
a.	Réglementation et documents de gestion du risque technologique .....	86
b.	Les risques liés aux activités classées .....	86
c.	Risque de transport de matière dangereuse .....	88
II.	Le risque minier : une spécificité du territoire.....	89
III.	Les risques liés aux deux guerres mondiales .....	90
IV.	Les friches, enjeux de reconversion .....	90
V.	Perspectives d'évolution des risques liés aux activités humaines .....	93
VI.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	94
Chapitre 7. Les nuisances .....		95
I.	Des nuisances sonores impactant les populations et les écosystèmes.....	95
II.	Une pollution lumineuse importante .....	97
III.	Les ondes électromagnétiques.....	98
IV.	Perspectives d'évolution des nuisances .....	99
V.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	99
Chapitre 8. Le climat et le changement climatique .....		100
I.	Caractéristiques climatiques du territoire du SCoT de l'Artois.....	101

II.	Des émissions de gaz à effet de serre fortes, réparties sur plusieurs secteurs .....	101
a.	Bilan global des émissions de gaz à effet de serre .....	102
b.	Trois principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre bien identifiés .....	102
c.	Total des flux de carbone sur le territoire du SCoT de l'Artois .....	103
III.	Un climat local en évolution, un territoire devant faire face au changement climatique... 104	
a.	Des modifications climatiques déjà en cours sur le territoire .....	104
b.	Une accentuation de la vulnérabilité du territoire à l'avenir.....	106
IV.	Perspectives d'évolution du climat sur le territoire .....	108
V.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	109
Chapitre 9. La qualité de l'air sur le SCoT de l'Artois .....		110
I.	Les polluants atmosphériques : des émissions et concentrations dégradant la qualité de l'air 110	
a.	Concentration et description des principaux polluants atmosphériques.....	110
b.	Une qualité globale de l'air dégradée par des pics de pollution et des concentrations sur le territoire .....	113
c.	Des sources d'émissions de polluants variées .....	114
d.	Une géographie des polluants sur le périmètre du SCoT .....	117
II.	Les impacts de la pollution de l'air.....	118
III.	Qualité de l'air et changement climatique .....	119
IV.	Perspectives d'évolution de la qualité de l'air .....	121
V.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	121
Chapitre 10. L'énergie.....		122
I.	La consommation énergétique du territoire .....	122
a.	Consommations actuelles d'énergie .....	122
b.	Potentiels de réduction des consommations.....	123
c.	Une importante vulnérabilité énergétique de l'habitat sur le territoire .....	124
II.	Une production d'énergie locale diversifiée mais qui peut difficilement couvrir l'ensemble des consommations actuelles et futures.....	126
a.	Production locale d'énergies renouvelables et de récupération : une faible couverture des besoins.....	126
b.	Des gisements potentiels d'énergies renouvelables nombreux pour le territoire .....	127
III.	Perspectives d'évolution de l'énergie.....	131
IV.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	132
Chapitre 11. Les déchets .....		133
I.	Compétences et acteurs des déchets sur le territoire .....	133

II.	Des quantité importantes et variées de déchets récoltés sur le territoire .....	133
a.	Déchets ménagers et recyclables.....	133
b.	Déchets spécifiques .....	134
III.	Le recyclage et la valorisation des déchets : des filières à développer .....	136
a.	Volumes valorisés.....	136
b.	Des équipements de traitements et de valorisation présents sur le territoire .....	137
IV.	Vers une économie circulaire, zéro-gaspillage et zéro-déchet ? .....	139
V.	Perspectives d'évolution des déchets .....	141
VI.	Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT .....	142
	Chapitre 12. La santé environnementale.....	143
	Table des figures.....	146
	Table des abréviations .....	151



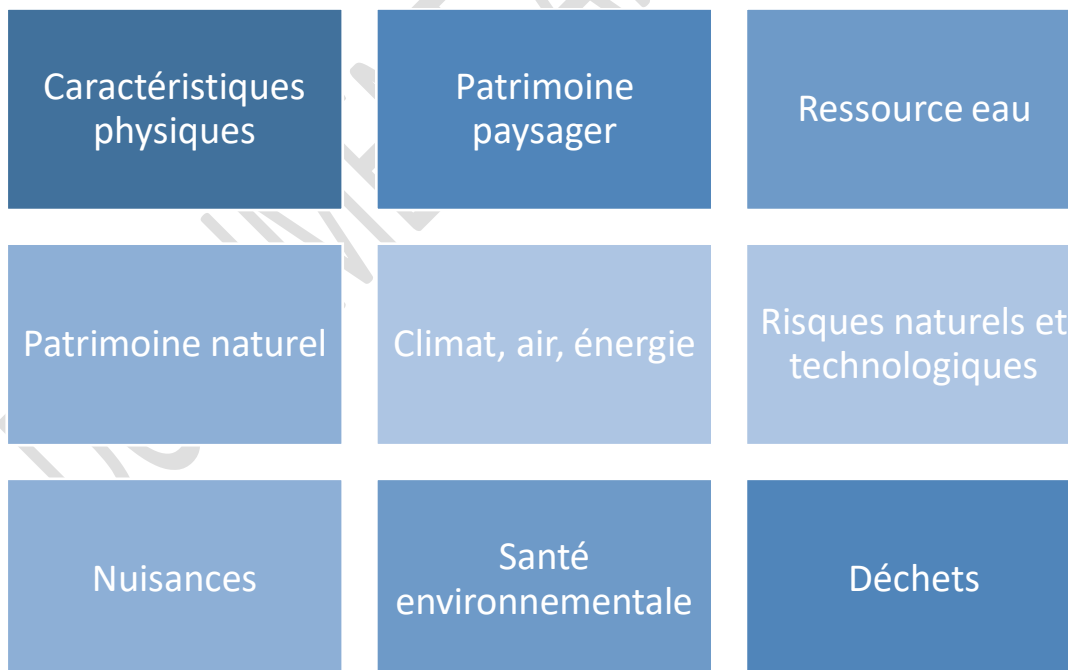
## Avant-propos

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) est une des pièces essentielles du diagnostic dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). C'est également une pièce clé de voûte de l'évaluation environnementale puisqu'il constitue un référentiel nécessaire au suivi du document d'urbanisme.

L'objectif de ce document est d'identifier les enjeux environnementaux afin de construire un projet de territoire soucieux de son environnement.

Les thématiques environnementales y sont abordées au sens large et répondent en ce sens aux exigences de la Directive Européenne du 27 juin 2001 et du Code de l'Urbanisme (article L.101-2). L'analyse des thématiques environnementales repose sur des données bibliographiques et sur un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire (représentant des collectivités, des organismes consulaires, des services de l'état ...). Elle permet d'identifier les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le Schéma de Cohérence Territoriale. Ces zones peuvent aussi bien être des zones Natura 2000, des zones humides, des zones d'expansion de crue, que des aires d'alimentations de captage ...

Le présent Etat Initial de l'Environnement aborde les thématiques suivantes :



Les thématiques relatives aux ressources agricoles et à la mobilité sont traitées dans le diagnostic territorial.

# Chapitre 1. Les paysages et le patrimoine de l'Artois

## I. Un territoire fort de ses paysages diversifiés

Les composantes du socle naturel que sont le relief et le réseau hydrographique sont des éléments déterminants des paysages. Ces éléments ont prédisposé les secteurs d'implantation des Hommes.

L'Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, réalisé par la DREAL, délimite **4 unités paysagères régionales** sur le territoire du SCOT de l'Artois :

- Les paysages de la Plaine de la Lys, au Nord,
- Les paysages du Pays d'Aire, à l'Ouest,
- Les paysages miniers,
- Les paysages des belvédères artésiens et des Vals de la Scarpe et de la Sensée, au Sud.

Un travail plus précis a été réalisé par l'AULA en 2010, permettant de définir **10 entités paysagères** au sein de ces 4 grandes aires régionales.

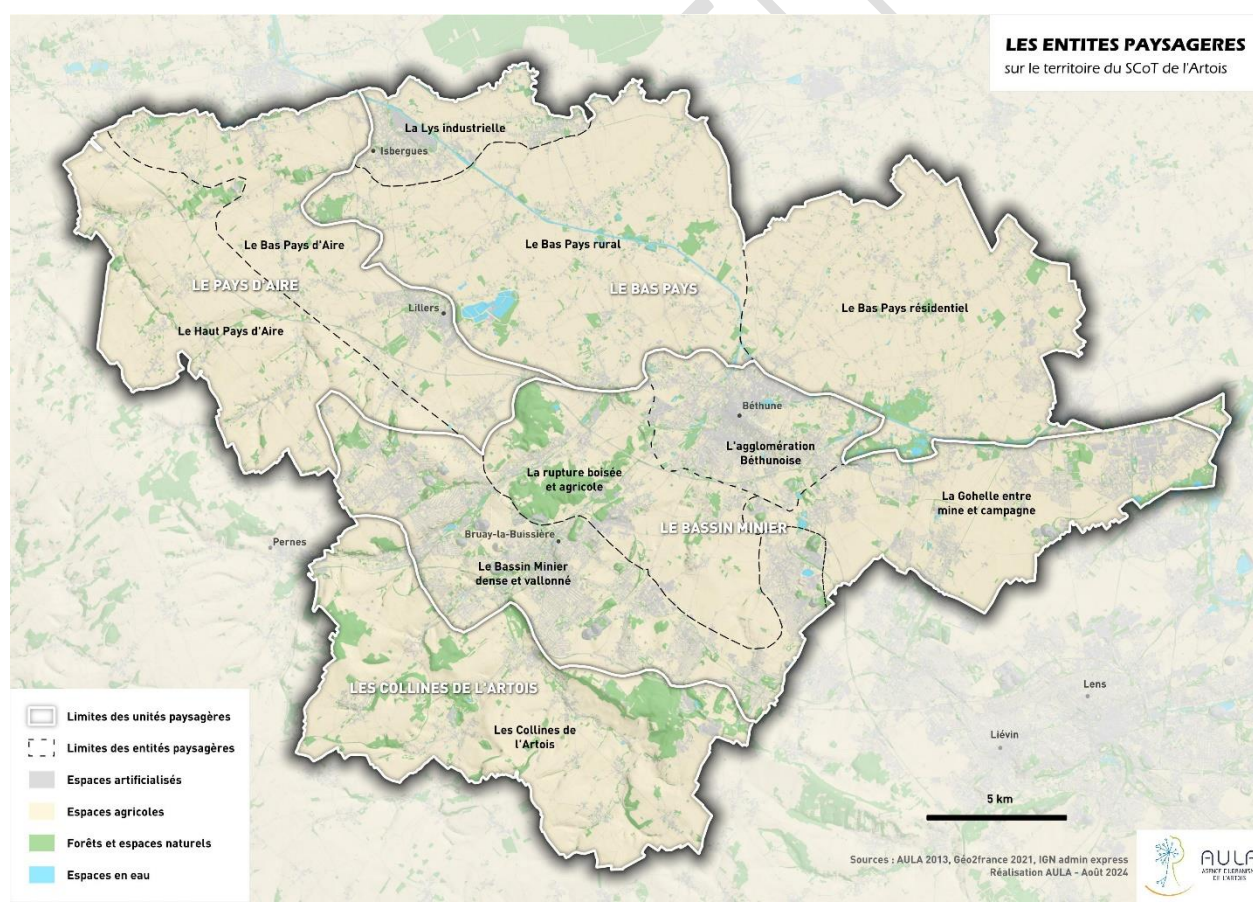


Figure 1 : Cartographie des entités paysagères sur le SCOT de l'Artois (Source : AULA)

### a. Les paysages du Bas-Pays

Au Nord du territoire se trouve le Bas-Pays. Le Bas-Pays s'insère dans la plaine alluviale de la Lys, marquée par son horizontalité. Le Mont-Bernanchon est le point le plus haut du Bas-Pays et offre un point de vue sur la plaine. L'eau est omniprésente dans ce paysage historiquement marqué par un maillage dense et ramifié de fossés. Le canal d'Aire à La Bassée traverse le territoire et apporte des vues furtives remarquables grâce aux nombreux ponts en arc qui enjambent la voie d'eau. L'empreinte de l'eau est identifiable dans cet espace grâce à la végétation. Les alignements de saules têtards, de peupliers ou de frênes, ponctuant les espaces agricoles, indiquent la présence de cours d'eau ou de fossés. Les peupleraies sont nombreuses et denses, ainsi que les zones humides comme le Marais Pourri à Norrent-Fontes ou le Marais de Beuvry-Festubert-Cambrin. Des résurgences ont également permis localement le développement de cressonnières dans le secteur de Norrent-Fontes et Lillers.



Figure 2 : Photographie - La Guarbecque dans le Marais Pourri à Norrent-Fontes (Source : AULA)

De nombreux ouvrages hydrauliques (moulins, vannes et sources) sont aussi dispersés. Les habitations basses et de style flamand, sont implantées le long de routes étroites et bordées de fossés. Des passerelles permettent régulièrement d'accéder aux terrains bâtis ou cultivés. Les parcelles non-construites dans les villages à l'urbanisation linéaire offrent par endroit des vues sur ces champs, prairies et milieux humides.

A l'Est de Béthune, le paysage est particulièrement marqué par le phénomène de périurbanisation de la Métropole Lilloise. L'étalement linéaire, bien qu'historique dans le Bas-Pays, a tendance à engendrer une fusion des villages entre eux et à faire disparaître les respirations paysagères.

En revanche, les paysages du Bas-Pays occidental ont conservé des caractéristiques plus rurales sur une plaine de grandes cultures céréalières. La périurbanisation y est moins prégnante et les corps de fermes ne sont pas systématiquement réhabilités. Au Nord-Ouest, le paysage est marqué par la présence historique d'industries, à l'image des anciens moulins à eaux sur la Lys ou plus récemment des zones industrielles comme les Acières d'Isbergues (aujourd'hui APERAM).

## b. Le paysage du Pays d'Aire

Les villes de Lillers et Norrent-Fontes sont à la jonction entre le Pays d'Aire et le Bas-Pays. Le Pays d'Aire est composé de paysages d'interface entre les plateaux de l'Artois en altitude, et le Bas-Pays en contre-bas, qui laisse une impression de marches. C'est un paysage vallonné dont le relief est plus marqué au Sud. Une alternance de coteaux et de vallées se dessine, offrant des points de vue contrastés entre les sommets dégagés et les vallées foisonnantes de végétation humide.

Les sommets culminent à une altitude d'environ 100 mètres. Ils sont balayés par les vents et ont donc été propices à l'implantation des moulins à vent (notamment à Ligny-lès-Aire) et aujourd'hui à l'implantation d'éoliennes (près de Rely-Linghem). Les coteaux et sommets sont caractérisés par de grandes cultures (céréales, pommes de terre, betterave ...). Ces espaces ouverts dégagent des vues lointaines vers l'ancien Bassin Minier et jusqu'aux Monts de Flandre.



Figure 3 : Photographie - Terril boisé et éoliennes à Auchy-au-Bois (Source : AULA)

Le Haut-Pays d'Aire est parcouru par la chaussée Brunehaut, ancienne voie romaine dont le tracé rectiligne est appuyé dans le paysage par des alignements d'arbres. Les villages sont très concentrés et présentent un aspect très rural. Ils sont implantés sur un promontoire ou nichés au cœur des vallées, couramment entourés d'une couronne bocagère et surmontés d'un clocher d'église en pierre blanche caractéristique des plateaux de l'Artois. Ces reliefs sont ciselés par de nombreux cours d'eau s'écoulant en direction du Nord-Est. Leurs vallées étroites sont caractérisées par la présence de prairies bocagères, de ripisylve et de peupleraies, et les pentes sont garnies de rideaux de haies mixtes formant des guirlandes végétales. Les vallées, sèches ou humides, sont plutôt tournées vers l'élevage et la sylviculture.

Le Bas-Pays d'Aire se rapproche des paysages de la plaine de la Lys. Le vallonnement est plus doux et les vallées s'élargissent jusqu'à se confondre avec la plaine de la Lys. De plus, les villages se sont implantés en pied de coteaux, à la jonction avec la plaine, et plus rarement sur les pentes du relief.

## c. Les collines de l'Artois – Paysages des belvédères artésiens

Les collines de l'Artois forment la bordure Sud du périmètre du SCOT. Les collines sont dessinées par une succession de vallées sèches et de vallées humides, encaissées dans le plateau calcaire. La Clarence, la Lawe, la Brette et la Biette sont des éléments structurants du paysage. Les collines sont



encore assez boisées mais ne sont que les reliques des immenses massifs. Les Forêts d'Olhain, le Bois de la Lihue et le Bois du Hazois renforcent l'effet de relief. Des auréoles bocagères enserrent les villages et les fermes isolées, donnant un effet d'amplification de la végétation mais refermant les vues lointaines. L'élevage se situe surtout autour des villages et dans les vallées tandis que les plateaux accueillent de grandes cultures.

Les bourgs, accrochés sur les versants des vallées ou isolés sur les plateaux, présentent des caractéristiques architecturales traditionnelles : ferme à cour carrée, pignon en couteau picard, murs « rouge-barre » ... Toutefois, ce tissu rural connaît une forte attractivité entraînant un phénomène d'étalement urbain. Les collines de l'Artois sont ressenties comme d'autant plus rurales qu'elles jouxtent le Bassin Minier fortement urbanisé. La ville d'Houdain en est un véritable point de jonction. En effet, l'ancienne ville rurale en contre-bas marque le début des collines de l'Artois, tandis que les cités minières sont étalées sur les hauteurs et marquent le commencement du Bassin Minier.

#### d. Paysages du Bassin Minier

L'ancien Bassin Minier est un secteur qui a été fortement impacté par l'influence humaine et le développement économique, formant ainsi un paysage urbain dense très particulier. L'implantation des exploitations houillères sur la veine de charbon a modifié profondément les paysages ruraux du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les mines, les cités minières et les infrastructures (écoles, centres sociaux, églises, ...) se sont juxtaposées aux bourgs. Au fil du temps, cela a formé une véritable conurbation Auchel, Bruay-La-Buissière, Béthune, Nœux-les-Mines jusqu'au Bassin Lensois. Pour autant, les paysages de l'ancien Bassin Minier sur le périmètre du SCoT de l'Artois sont très contrastés. En effet, il existe une rupture agricole et boisée qui constitue une zone de transition entre ces secteurs densément peuplés. De plus, sur les contreforts de l'Artois, l'implantation minière s'est développée dans un paysage plus vallonné à Nœux-les-Mines, Marles-les-Mines, Auchel, Bruay-La-Buissière. L'Agglomération Béthunoise s'est fortement développée au fil des décennies par l'extension du tissu minier et industriel entraînant l'installation de nombreuses infrastructures fluviales, ferroviaires et routières. Au fur et à mesure, les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne se sont progressivement agglomérées entre elles et avec la ville-centre.



Figure 4 : Photographie -  
Chevalement de Marles-les-Mines  
(Source : AULA)

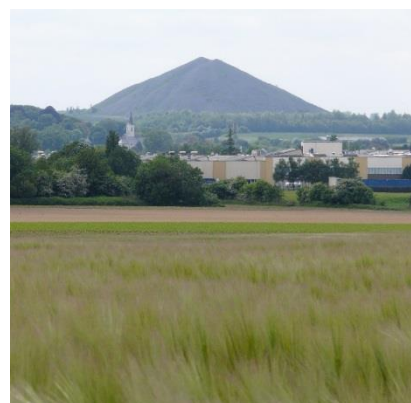


Figure 5 : Photographie - Terril  
d'Haillicourt (Source : AULA)

L'installation des mines a considérablement modifié les reliefs : les terrils forment des « monts » réguliers et à l'inverse, l'extraction a engendré un affaissement généralisé du Bassin Minier. Les terrils dont la présence est plus ou moins prégnante dans les paysages, entre les terrils monumentaux

d'Haillicourt, les terrils coniques du Bruaysis ou les terrils arasés, forment des points d'identité visuelle dans le paysage, au même titre que les églises ou les beffrois, ainsi que des points de vue sur la plaine. Ils ont différentes physionomies : arasé, conique, plat et offrent différentes nuances de couleurs en fonction des schistes et de la couverture végétale qui s'y développe. Les cavaliers, en partie toujours présents, segmentent les villes ou marquent la plaine agricole de leur végétation. Les chevalements qui ont une architecture singulière souvent en acier signalent l'emplacement des anciens carreaux de fosses, leur hauteur en fait également un repère, permettant de les apercevoir de loin.

La particularité des paysages du Bassin Minier réside également dans l'organisation urbaine. La Mission Bassin Minier (MBM) a développé le concept de treille minière dans son étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables (2015). Elle place le système minier (cité, cavaliers, terrils, carreaux de fosse) comme la trame fondatrice d'une organisation urbaine spécifique. Deux systèmes urbains superposés sont alors mis en évidence : le système urbain « classique » avec ses bourgs-centre organisés le long d'un réseau viaire dictant le développement urbain, et le système urbain issu de l'époque minière répondant à la logique d'un réseau souterrain et à l'organisation standardisée des compagnies minières. A l'instar d'une vigne, l'organisation urbaine du Bassin Minier se compose de tiges, formées par les cavaliers, de feuilles, que sont les terrils, et de grappes représentant les cités minières.

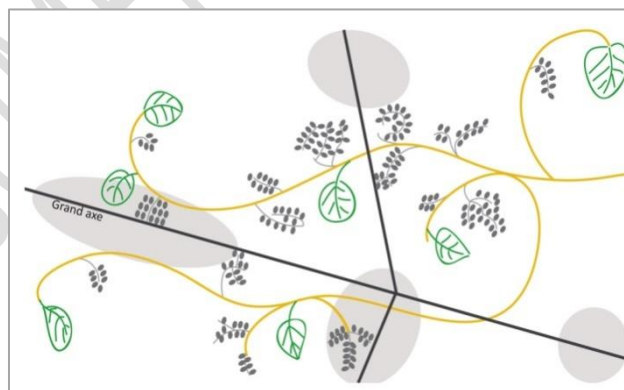


Figure 6 : Schéma de principe de la treille minière (Source : Mission Bassin Minier)

Au cœur des cités, des « parvis » ou « esplanades » ont été aménagées. Elles offrent une vue dégagée sur ces éléments des paysages miniers par perspective ou trouées. Certaines sont encore visibles aujourd'hui mais ont tendance à se refermer à cause du développement urbain.



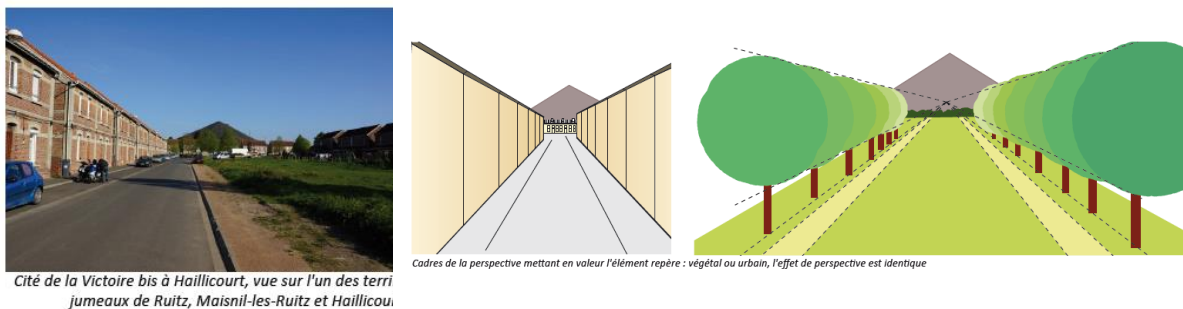


Figure 7 : Photographie et schéma des perspectives sur les terrils (Source : Etude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables, Mission Bassin Minier, 2015)

Par conséquent, la conservation de ces diversités paysagères entre urbain et rural, entre Haut et Bas-Pays qui en font un territoire particulier est donc un enjeu majeur pour le territoire.

## II. Un patrimoine local riche à préserver

Au sens propre la notion de patrimoine désigne un concept large, englobant le paysage, le bâti, mais aussi la culture, les traditions... tout ce qui contribue à forger l'identité d'un lieu, d'un territoire. Le patrimoine est aujourd'hui considéré comme l'incarnation d'une identité commune voulue.



A l'échelle d'un territoire, on considèrera la notion de **socle patrimonial**, c'est-à-dire l'ensemble des éléments patrimoniaux qui constituent l'identité ou les identités du territoire, la considération des éléments patrimoniaux dans leurs individualités relevant plus d'une échelle communale. Ce socle patrimonial est toutefois à considérer sous 2 variantes :

- Le socle vécu :

C'est le patrimoine constitutif du cadre de vie, potentiellement générateur de qualité de vie : ensembles paysagers, ensembles naturels, patrimoine bâti, culture commune,

- Le socle touristique :

Il est composé des éléments de patrimoine jugés exceptionnels et potentiellement créateurs d'une dynamique touristique : architectures remarquables, monuments historiques, espaces paysagers/de nature remarquable, chaîne des parcs...

La notion de patrimoine culturel, regroupant des éléments paysagers, architecturaux mais aussi sociaux, est réaffirmée en 2012 avec le classement UNESCO. Le patrimoine passe alors d'un élément ponctuel à un élément constitutif du territoire. Le lien entre patrimoine et cadre de vie devient évident dès lors que sont inclus dans cette notion des pans entiers du paysage local (cités minières, cavaliers et terrils, paysages remarquables...)

Si la considération du patrimoine au sens large a considérablement évolué sur le territoire ces dix dernières années, le « petit » patrimoine, ou patrimoine ponctuel de proximité représente un élément constant dans la constitution du socle patrimonial. Souvent d'origine culturelle (églises, chapelles, cimetières), ce patrimoine est disséminé sur l'ensemble du territoire, quel que soit son passé (indépendamment donc de l'épopée minière). Ce petit patrimoine, qui constitue en partie l'inventaire des monuments historiques, souffre aujourd'hui d'une dégradation croissante et, faute d'être générateur d'un dynamisme touristique représente souvent une charge financière difficilement supportable par les communes concernées.

#### a. Un patrimoine bâti diversifié, issu de différentes époques

Vue l'histoire du territoire, le **patrimoine archéologique est important** et diversifié depuis le paléolithique. Les traces d'occupations humaines sont nombreuses, enfouies le plus souvent dans les sols et mis à jour lors des opérations d'aménagement.

Concernant les éléments de patrimoine bâti visibles et identifiables, le **patrimoine religieux est très présent**.

Le monastère la Chartreuse de Gosnay illustre ce patrimoine. Les ruines de l'église, les boiseries, les façades et toitures du bâtiment de la porterie, les bâtiments adjacents à l'église, la maison du jardinier, les bâtiments en équerre au Nord-Ouest de la parcelle mais aussi les anciens murs de clôture avec la tourelle et le sol à l'intérieur de l'enceinte sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 10 juin 1986. Depuis 1997, le site fait l'objet de fouilles archéologiques qui ont permis de mettre au jour de nombreux vestiges et objets.



Figure 8 : Photographies – Chartreuse des Dames de Gosnay (Source : AULA)

Classiquement, les églises, quant à elles, sont présentes dans les bourgs où à proximité des cités minières. La majorité des églises du Bas-Pays sont construites en briques. Les églises sont caractérisées par des flèches à crochets, typique de l'Artois/Arrageois.

Les chapelles, calvaires et oratoires sont très fréquents et sont, soit insérés dans le bâtiment, soit isolés et implantés en bord de route.



Figure 9 : Photographie – Une Chapelle à Annezin (Source : AULA)

Le territoire abrite également un château construit au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit du château de Fouquières-lès-Béthune. Cet édifice, avec sa ferme, sont inscrits depuis le 30/12/1985. A titre informatif, la commune de Fouquières-lès-Béthune abrite également un Tilleul qui a été classé le 20/01/1923 au titre de la Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Une architecture rurale est identifiable. Des fermes avec des porches et des pigeonniers sont encore observables. Celles-ci sont caractérisées par des matériaux comme la brique, la craie et le silex et la tuile pour les toitures. Traditionnellement, le torchis est également utilisé.



Figure 10 : Photographie - Corps de ferme à Fresnicourt (Source : AULA)



Figure 11 : Photographie - Pigeonnier à Houchin (Source : AULA)

L'architecture minière marque le paysage urbain. Tout comme l'architecture rurale, elle respecte le plus souvent les matériaux locaux utilisés traditionnellement et à disposition comme les briques.

Quatre grandes périodes marquent l'évolution urbaine des cités :

- Les coron (1820-1890), dont la caractéristique est le logement familial en bande. La cité des électriciens à Bruay-La-Buissière en est un exemple. Dans certaines cités, ces bandes de logements individuels peuvent s'étendre sur une centaine de mètres et sont appelés des barreaux.

- Les cités pavillonnaires (1860-1939) caractérisées par des maisons jumelles, implantées plus en retrait de la route et entourées d'un petit jardin. La hiérarchie au sein des compagnies minières est traduite dans le bâti et donne lieu à la construction de bâtisses plus travaillées.
- Les cités jardins apparaissent au début du XXème siècle (1904-1939), une attention plus forte est portée à l'environnement paysager de la cité à travers des jardins privés et publics et une voirie plus sinueuse.
- Les cités modernes/contemporaines apparaissent après la deuxième guerre mondiale (1946-1970). L'architecture est plus épurée et la construction est basée sur la rationalisation et l'industrialisation à partir de matériaux plus modernes comme le fibrociment, afin de répondre à la demande.

Enfin, certains édifices sont construits dans une architecture plus moderne. Le style art déco est très présent sur le territoire, notamment suite aux destructions de la première guerre mondiale. Par exemple, la Grand Place de Béthune a été ravagée lors des bombardements, seul le beffroi est resté debout, donnant lieu à une reconstruction totale basée sur une nouvelle architecture.



Figure 12 : Photographie - Grand Place de Béthune  
(Source : AULA)



Figure 13 : Photographie - Piscine Art déco de Bruay-La-Buissière (Source : Office de tourisme de Béthune-Bruay)

#### b. La mémoire des conflits

Le territoire a été le terrain de nombreux affrontement à travers les siècles. Les deux grands conflits mondiaux ont fortement marqué le territoire. Les attaques meurtrières sur les points stratégiques notamment des collines de l'Artois restent aujourd'hui visibles dans le paysage, marqué par les cimetières de différentes nationalités, les mémoriaux et les monuments aux morts. A Neuve-Chapelle, par exemple, un cimetière indien de la première guerre mondiale a été érigé. Au total sur le territoire, **113 sites de cimetières ou sépultures sont répertoriés**. Le passage de la ligne de front sur le territoire a entraîné de nombreuses batailles et détruit une partie des villages.





Figure 14 : Photographie - Neuve-Chapelle  
Indian Memorial (Source : AULA)

c. Des protections patrimoniales croissantes

**Le patrimoine sur le territoire est très riche et diversifié. Il s'agit à la fois d'un patrimoine architectural, paysager, culturel, de mémoire et archéologique.**

Le nombre des biens et sites inscrits / classés ne cesse d'augmenter et concerne toutes les époques.

Artois	
Monuments historiques classés	14
Monuments historiques inscrits	53
Sites naturels inscrits (loi 1930)	0
Sites naturels classés (loi 1930)	20 (1 en limite)
Sites Patrimoniaux Remarquables	6
Biens UNESCO	25 (dont 1 qui déborde, et 2 en limite)
Sites de mémoire	113
Candidature UNESCO sites de mémoire	1
Règlements Locaux de Publicité en vigueur	5

Figure 15 : Eléments de patrimoine présents sur le territoire (Sources : Ministère de la Culture, 2024 ; Mission Bassin Minier, 2012 ; Géo2France, 2024)

**67 monuments historiques sont répertoriés sur le territoire du SCoT de l'Artois.** Cette protection concerne des églises, des bâtisses et fermes remarquables, des châteaux comme celui d'Olhain, le beffroi de Béthune, le donjon de La buissière...



Figure 16 : Photographie - Château d'Olhain  
(Source : AULA)



Figure 17 : Photographie - Donjon de La Buissière (Source :  
AULA)

Le beffroi de Béthune est également classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Sur le territoire, 20 sites naturels inscrits et classés sont inventoriés.** Les plus anciens sont le dolmen de Fresnicourt et un tilleul du cimetière de l'église de Fouquières-lès-Béthune. Depuis 2016, 18 terrils sont classés parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi Paysage de 1930. Les terrils font également partie de la liste de biens de l'ancien Bassin Minier inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sont également inscrites des cités minières, des églises et autres infrastructures liées aux compagnies minières comme la Goutte de lait à Auchel, centre de soin à destination des nouveau-nés qui est aujourd'hui la structure médico-sociale de la ville.



Figure 18 : Photographie du dolmen de Fresnicourt (Source : AULA)

Sur le territoire de l'agglomération, **6 communes disposent d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) issu d'anciens documents (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).**

Toute la surface de la ville de Béthune est classée en zone rouge au niveau archéologique, par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2007. Ce classement implique que « tout projet affectant le sous-sol, quelle que soit sa surface, fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de



l'archéologie et pourra entraîner la prescription d'un diagnostic préalable ». La commune de Bruay-La-Buissière est également classée en zone rouge au niveau archéologique.

Toujours au niveau archéologique, la tour de Saint-Ignace se situant dans la cour du lycée Blaringhem à Béthune a été restaurée avec du grès et de la brique, excepté son intérieur dont les travaux de rénovation sont en cours et devrait se terminer en 2020.

Pour ce qui est de l'accès du public au patrimoine, il est possible depuis fin 2019 de mener une visite du Béthune invisible en s'équipant de lunettes de réalité virtuelle disponibles à la Fabrique. Cette visite se compose de 6 étapes (place Lamartine et ses souterrains, rue de la Délivrance, Grand-Place, magasin de l'Arbalète, bastion Saint-Pry et tour Saint-Ignace) et alimentée par des photos et des textes transmis via les lunettes.

**A défaut d'être protégé par un classement en site inscrit, site classé, monument historique, le petit patrimoine urbain (église, calvaire ...) peut être protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme dans le cadre des PLU / PLUi.**

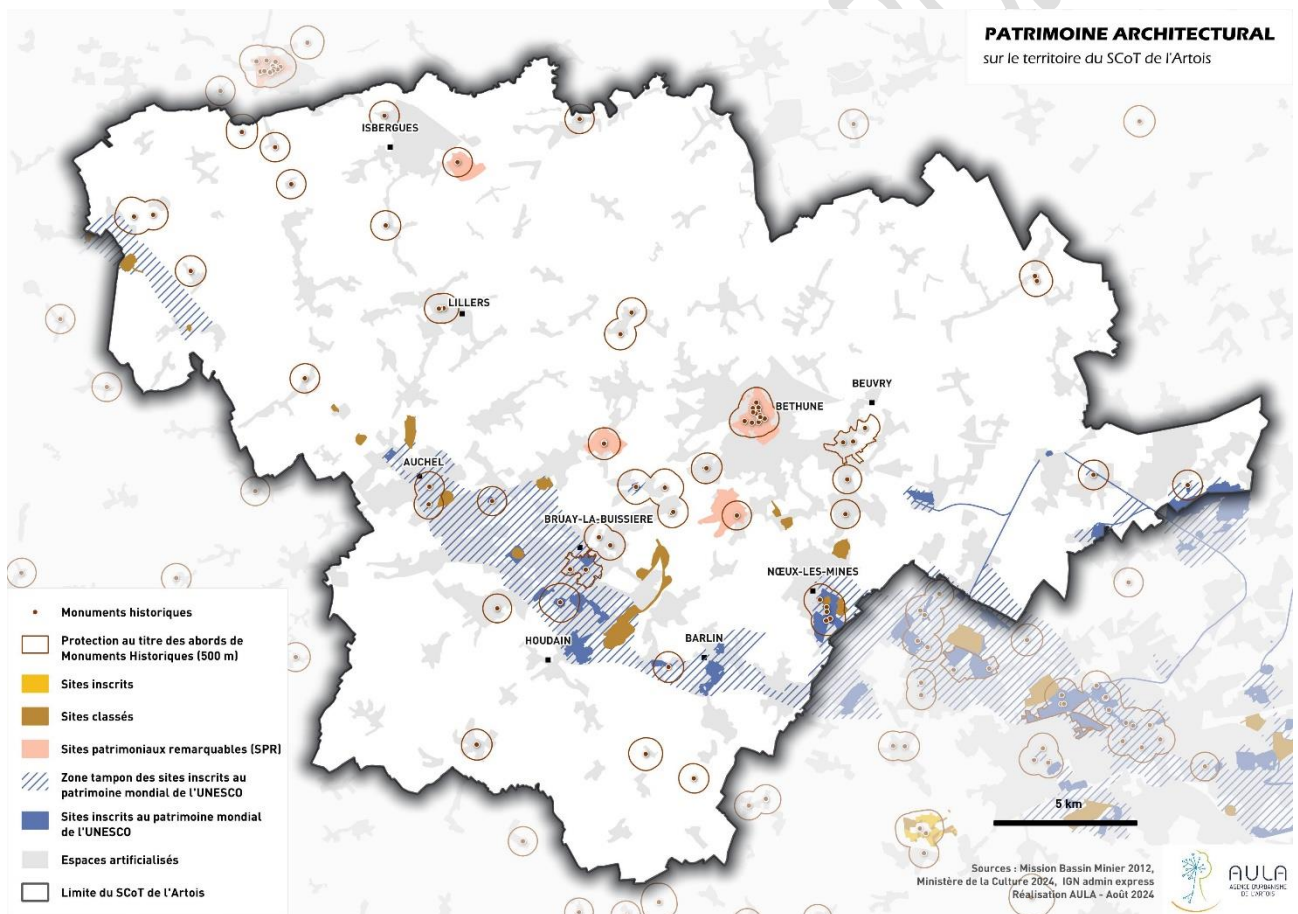


Figure 19 : Cartographie - Le patrimoine architectural inscrit et classé sur le SCoT de l'Artois

### III. Les nouveaux paysages : enjeux de transformation et d'intégration

#### a. Une transformation des paysages pour redonner une nouvelle attractivité au territoire

Dans le cadre du travail sur le plan directeur « Euralens centralité », initié par Euralens en 2010, le paysagiste Michel Desvignes pose les fondements du **passage d'un archipel noir à un archipel vert**. Le constat que l'ancienne structure minière est en train d'opérer une mutation, pour partie spontanée, visible par le verdissement de bon nombre d'espaces délaissés, révèle une nouvelle ambition pour le territoire.

Le territoire passe petit à petit d'un territoire marqué par des cicatrices issues de l'époque minière à un territoire doté d'un patrimoine industriel remarquable. Cette notion de passage d'un archipel noir à un archipel vert synthétise et accentue l'évolution de la considération du patrimoine local : d'un passé subi à un patrimoine vécu.

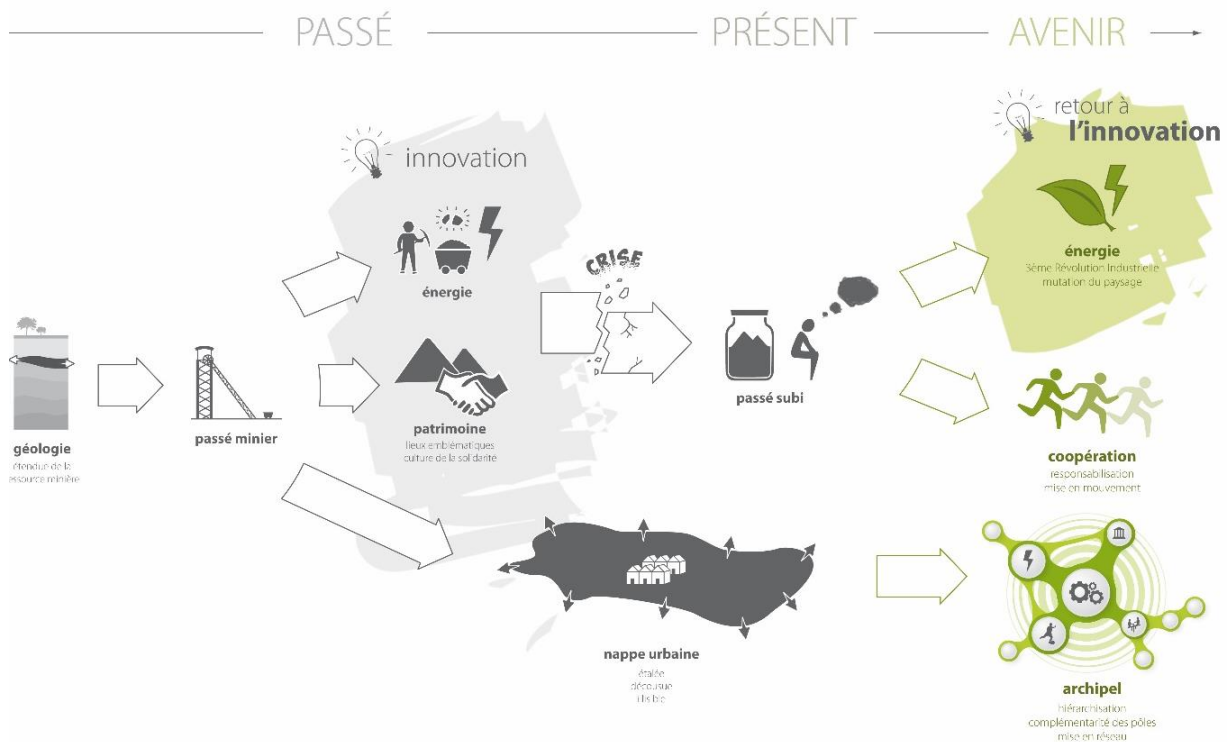


Figure 20 : Schéma d'une trajectoire envisagée pour le territoire (Source : AULA)

En 2012, une étude sur le sujet « chaîne des parcs » est lancée, partant du constat énoncé précédemment qu'une mutation des anciens espaces miniers est en cours et qu'il existe un réseau reliant ces différents espaces. L'objectif est de donner au territoire un cadre et une stratégie commune à l'échelle des 3 Communautés d'Agglomérations de Lens-Liévin, Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (CABBALR), Hénin-Carvin, afin de conduire ces projets de territoire à l'échelle métropolitaine et sous une bannière commune. Réactualisée en 2018 pour s'étendre sur l'ensemble du territoire de la CABBALR, la démarche permet d'envisager une nouvelle pratique du patrimoine naturel et paysager afin d'améliorer les déplacements, le cadre de vie et servir de support pour la Trame Verte et Bleue.

**Le patrimoine minier dans le cadre du classement UNESCO est vu comme évolutif et vivant**, afin de lui permettre de se transformer et de se moderniser. Certaines cités sont vétustes ou délabrées et

dans leur ensemble sont très énergivores. En 2017, un contrat partenarial d'intérêt national nommé Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) a été signé, dont l'une des ambitions est la réhabilitation de cités minières.

Chaque démarche de valorisation du patrimoine depuis les lois de 1930 a contribué à densifier le maillage patrimonial du territoire. Le patrimoine passe d'un élément ponctuel à un élément constitutif du territoire. Le petit patrimoine n'est pas générateur d'une dynamique à grande échelle mais il n'en est pas moins primordial pour le territoire car il contribue à son identité, à la caractérisation d'un cadre de vie. Son maintien et sa valorisation représentent un enjeu pour le territoire. Le lien entre patrimoine et cadre de vie devient évident. Un socle patrimonial s'affirme sur le territoire du SCoT, tout en partageant des éléments communs avec les territoires voisins.

**Aussi, l'enjeu est de continuer à contribuer au retournement d'image du territoire grâce aux paysages et patrimoines pour constituer un patrimoine vécu que l'ensemble des acteurs souhaite préserver, tout en ne le figeant pas, et participent pleinement au développement et à l'attractivité du territoire.**

#### b. Des éléments patrimoniaux et paysagers en mouvement mais sous pression

Les paysages sont en évolution avec l'urbanisation contemporaine, soumettant le cadre paysager et le patrimoine à différentes pressions. Le territoire s'est fortement urbanisé et développé, notamment en périphérie des villes. **Certaines extensions urbaines sont déconnectées du tissu urbain classique et tranchent fortement avec l'implantation traditionnelle du bâti, tout en favorisant l'usage accru des véhicules individuels. Ainsi, dans de nombreuses entrées de ville, l'urbanisation résidentielle sous forme de lotissement standardisé s'est banalisée.** Au sein du tissu urbain existant, un certain nombre de menaces peuvent être identifiées sur les cités minières. Certaines maisons sont détruites ou les rénovations dénaturent le bâti. La densification et le comblement des dents creuses ou des espaces publics dénaturent parfois la morphologie urbaine. Les équipements et les édifices techniques, quant à eux, sont à conserver. Ils forment des points de repère et témoignent d'une richesse architecturale à travers les matériaux et les ornements.

De plus, **certaines entrées de ville accueillent également de vastes zones d'activités ou commerciales qui se sont souvent étendues sous formes d'entrepôts dotés de vastes zones de stationnement, où les aspects paysagers sont parfois peu traités. Ces zones sont également souvent le lieu d'un foisonnement d'enseignes publicitaires.** Dans ce cadre, **5 règlements locaux de publicité sont en vigueur sur le territoire.**



Figure 21 : Photographie – Vue générale du SIZIAF (Source : AULA)

Les infrastructures de transport maillent les paysages du territoire. Elles sont des axes structurants, comme l'axe historique de la Chaussée Brunehaut, avec le plus souvent une orientation Nord-Ouest/Sud-Est. **Le réseau routier et autoroutier s'est fortement développé et est très emprunté.** Le développement économique impacte fortement les paysages. En effet, les entreprises implantent leurs entrepôts au bord des grandes voies routières traversant le territoire. Tout comme les zones commerciales, ces zones logistiques modifient les paysages et mettent à mal la lisibilité du patrimoine en refermant certains cônes de vue.

**La transition énergétique entraîne également le développement de paysages issus de la production d'énergies renouvelables, comme avec les éoliennes qui sont souvent imposantes et visibles à grandes distances.** Ainsi, une réflexion paysagère semble nécessaire dans certains secteurs si celles-ci se multiplient. Cette réflexion peut se combiner à la mesure des impacts sur la biodiversité (installation dans les couloirs de migration, bruit).

#### IV. Perspectives d'évolution du paysage et du patrimoine

Etat initial	
Faiblesses à dépasser	Atouts à valoriser
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secteur impacté par la présence humaine et le développement économique formant un paysage composite alliant des ambiances urbaines denses et moins denses marquées par l'activité agricole.</li> <li>▪ Traitement hétérogène des nouveaux logements, parfois en opposition avec le bâti traditionnel existant.</li> <li>▪ Entrées de ville et de territoire peu qualitatives souvent marquées par de vastes zones d'activités notamment commerciales ou de friches délaissées.</li> <li>▪ Foisonnement d'enseignes publicitaires à certains endroits.</li> <li>▪ Faible valorisation de l'identité paysagère du territoire, parfois méconnaissance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paysages riches et diversifiés avec des marqueurs uniques et identifiés, parfois classés (Terrils, ...).</li> <li>▪ Classement UNESCO (regroupant des éléments paysagers, architecturaux et sociaux) et permettant une reconnaissance de la valeur paysagère des éléments de ce patrimoine.</li> <li>▪ Patrimoine riche et diversifié issu de différentes époques.</li> <li>▪ Patrimoine minier évolutif et vivant.</li> </ul>

Perspectives d'évolution au fil de l'eau	
Menaces à éloigner	Opportunités à saisir
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Banalisation et appauvrissement des paysages (développement de lotissements peu intégrés, développement de zones d'activités, ...).</li> <li>▪ Manque d'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones d'activités économiques.</li> <li>▪ Dégradation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel et paysager.</li> <li>▪ Développement non encadré des enseignes publicitaires.</li> <li>▪ Perte des labels Unesco.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opportunité d'un Règlement Local de Publicité intercommunal.</li> <li>▪ Protection et opérationnalisation de la Trame Verte et Bleue, ainsi que de la Trame Nocturne.</li> <li>▪ Concrétisation du Plan de Paysage.</li> <li>▪ Prise en compte de la valeur du paysage urbain (intégration paysagère de tout projet).</li> <li>▪ Label Unesco : prise en compte d'éléments tangibles de préservation de ce patrimoine dans les documents d'urbanisme.</li> </ul>

## V. Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT

Les enjeux du SCoT en lien avec la thématique du paysage et du patrimoine sont :

- ❖ **Préserver les identités paysagères, notamment en évitant les extensions urbaines et l'urbanisation des terres agricoles.**
- ❖ **Limiter le développement des zones d'activités commerciales périphériques, ainsi que les infrastructures routières, ou à défaut, imposer leur intégration paysagère.**
- ❖ **Mettre en valeur le patrimoine minier, marqueur du territoire.**
- ❖ **Entretien et protéger tous les éléments constitutifs du patrimoine urbain et rural, qu'ils soient classés en site inscrit / site classé / monument historique ou non.**
- ❖ **Respecter la logique d'implantation et les matériaux du bâti traditionnel existant tout en permettant certaines constructions innovantes intégrées.**
- ❖ **Réglementer l'implantation des panneaux publicitaires.**
- ❖ **Faire de la requalification des friches une opportunité d'améliorer la qualité paysagère et de cadre de vie.**
- ❖ **Préserver et affirmer les identités paysagères du territoire pour renforcer l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie.**



## Chapitre 2. Caractéristiques physiques du territoire : Le sol et le sous-sol

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020 et sa modification a été adoptée par le Conseil régional en novembre 2024. Ce document détermine les grandes orientations du Conseil régional pour l'aménagement et le développement de la Région et des territoires qui la composent.

Le SRADDET approuvé vise une division du rythme de consommation des surfaces agricoles, forestières et naturelles :

- Diviser par 3 cette dynamique à l'horizon 2030,
- Diviser par 4 cette dynamique à l'horizon 2040,
- Diviser par 6 à l'horizon 2050.

Pour cela, 2 leviers ont été identifiés :

- Amener les collectivités compétentes en matière d'urbanisme et de planification à identifier la tache urbaine dans laquelle s'effectuera en priorité le développement urbain (résidentiel et économique).
- Encourager la densification dans les centralités urbaines desservies par les transports en commun.

## I. Caractéristiques géologiques et reliefs du territoire

### a. Reliefs et géomorphologie

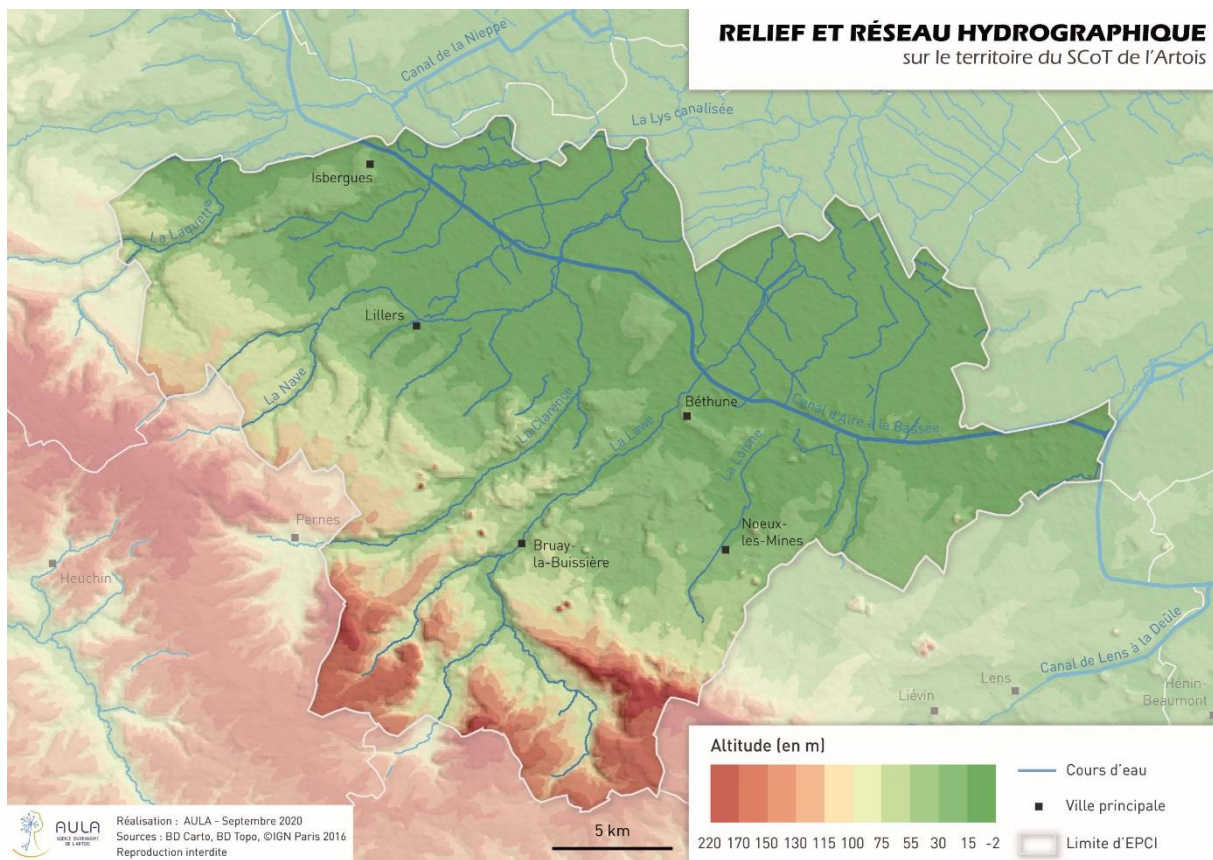


Figure 22 : Cartographie - Relief du territoire

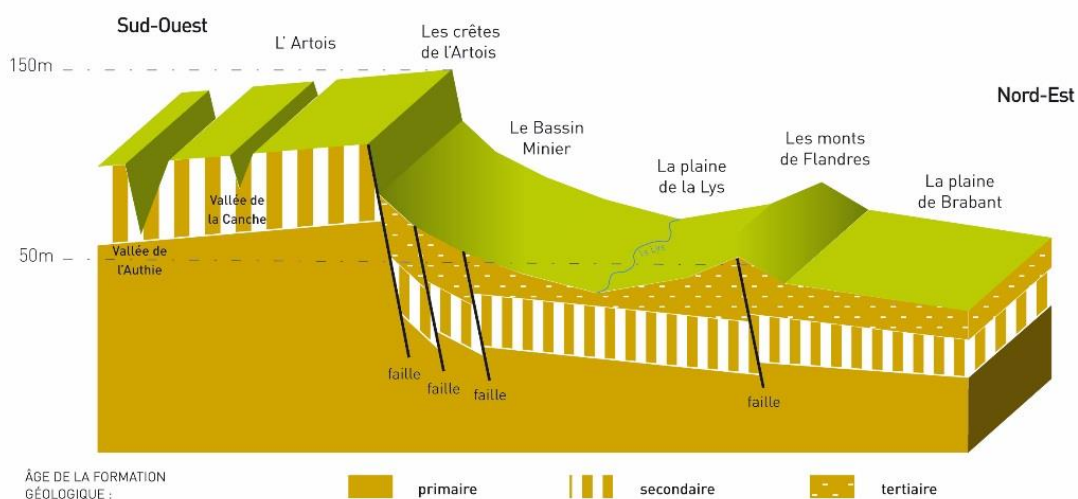
Le territoire du SCoT de l'Artois est un **espace de transition entre les collines de l'Artois**, aux reliefs plus marqués, s'étalant au Sud-Ouest **et la plaine de la Lys**, partageant ainsi le territoire entre le Haut et le Bas-Pays. Dans la partie Sud, la craie, perméable et facilement soluble, forme le sous-sol du plateau où la nappe d'eau souterraine est libre et affleurante, alimentant les cours d'eau temporaires ou pérennes. Ces cours d'eau, au profil assez raide à leur source, érodent et incisent la craie des plateaux de l'Artois en direction du Nord-Est pour former des vallées étroites. Ce relief tend à s'adoucir en direction du Nord-Est pour former un glaciaire de transition entre les collines de l'Artois et la plaine de la Lys où les profils des cours d'eau s'aplanissent. La vieille Lys (située à la limite Nord du territoire de l'Artois) a conservé son parcours méandriforme. Cette plaine d'inondation à la morphologie parfaitement plane est issue de la création d'un fossé d'effondrement par le soulèvement lent de l'Artois au tertiaire. Cette platitude est liée aujourd'hui au phénomène d'érosion et d'accumulation de limons éoliens (lœss).

## b. Géologie et pédologie

**L'Artois est constitué principalement par une formation crayeuse du Crétacé.** Cette craie est affleurante surtout dans le secteur des collines de l'Artois. Toutefois, l'élévation de la chaîne hercynienne (au Carbonifère) a provoqué une subsidence du Nord de l'Artois. Les formations crayeuses, surmontant les dépôts houillers du Carbonifère, se sont donc retrouvées ennoyées dans la plaine de la Lys. Ainsi, le Bas-Pays est plutôt caractérisé par un substrat argileux recouvert de sables et de limons (Sables Landiens et Argiles Yprésiennes) datant de l'éocène et de l'holocène.

Les sols que l'on trouve sur le territoire du SCOT peuvent être distingués entre les formations d'origine fluviatiles, situées sur le quart Nord-Ouest du territoire, dans la plaine de la Lys, et les formations des collines et des plateaux limoneux que l'on trouve sur le reste du territoire.

COUPE SCHÉMATIQUE DES FORMATIONS GÉOLOGIQUES



Sources : Région Nord-Pas de Calais / BD TOPO® - ©IGN Paris 2009  
Réalisation : AULAB - décembre 2011.

Figure 23 : Coupe schématique des formations géologiques

Les sols des vallées, le long des cours d'eau, sont peu différenciés, leurs textures sont à relier aux matériaux d'origine des sols des rives. Ces sols sont en général plus argileux. Dans la partie au Sud de Béthune, les vallées sont plus étroites et les sols sont formés par des matériaux colluviaux et alluviaux.

Dans la plaine de la Lys, les vallées sont plus larges et les sols sont alluviaux, ce sont des argiles lourdes dont le drainage est très difficile. La couche limoneuse est assez homogène et parfois épaisse sur le territoire. Cela fournit une excellente qualité agronomique, très favorable à l'agriculture. Cependant, la forte sollicitation des sols par l'agriculture peut appauvrir cette qualité. Ils sont également sensibles à l'érosion.



**Géologie**  
 CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane  
 Limite départementale  
 Limite communale

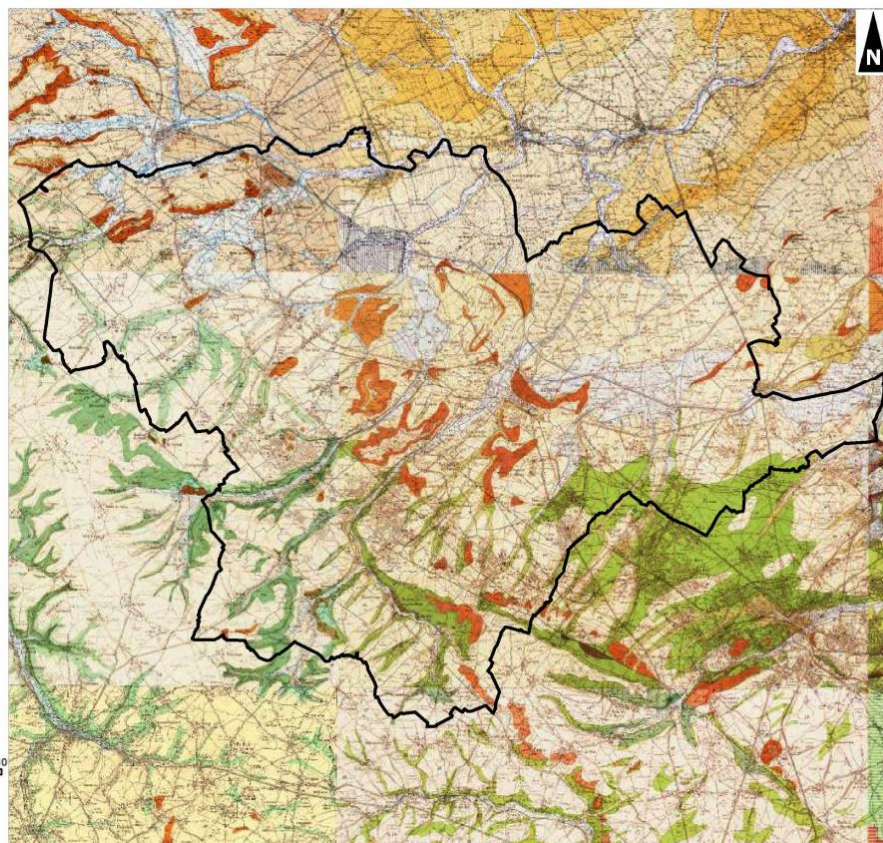
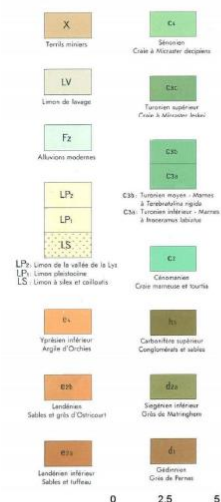


Figure 24 : Cartographie - Principales formations géologiques

## II. Caractéristique de l'utilisation des sols : types d'occupations et d'usages des sols

D'après l'Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) de 2021, le territoire du SCoT de l'Artois est caractérisé par la répartition suivante :

- **63 % du territoire est agricole,**
- **10 % correspond à des espaces naturels,**
- **27 % du territoire est urbain.**

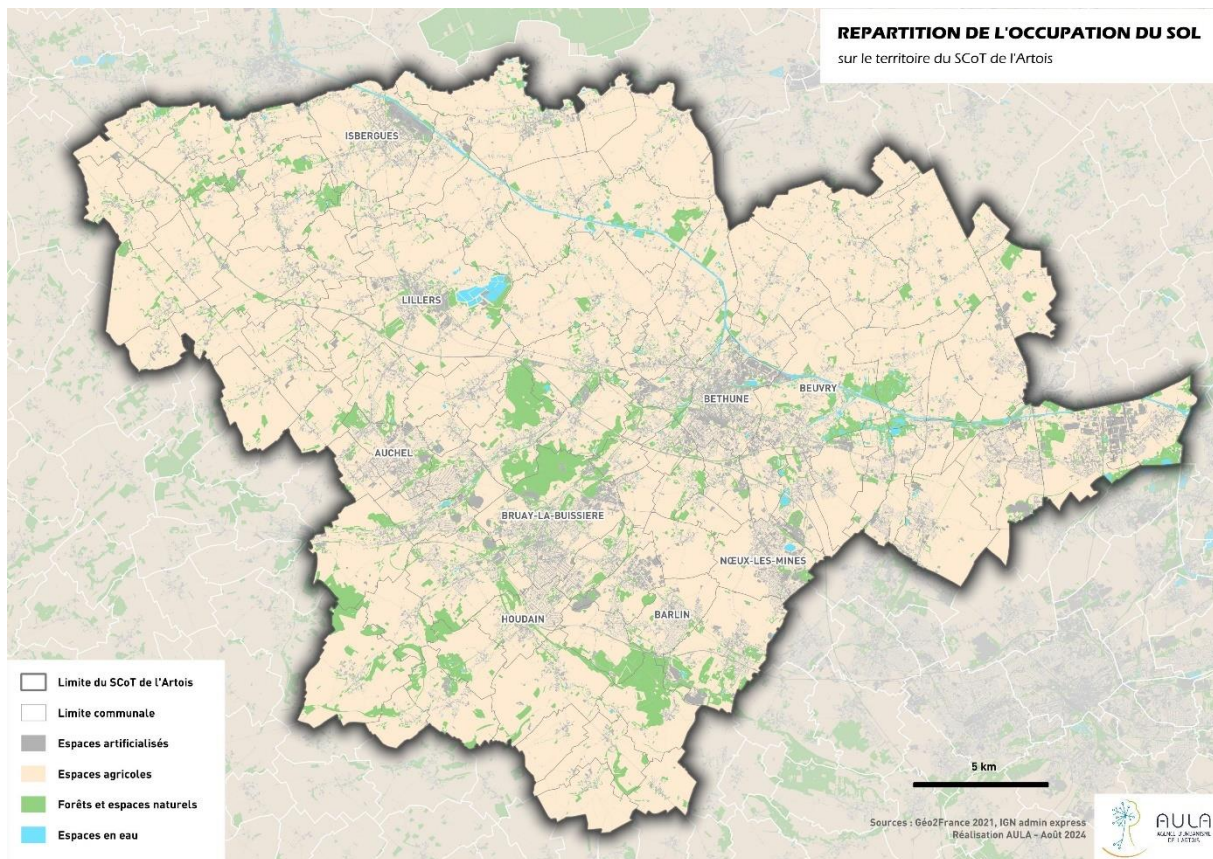


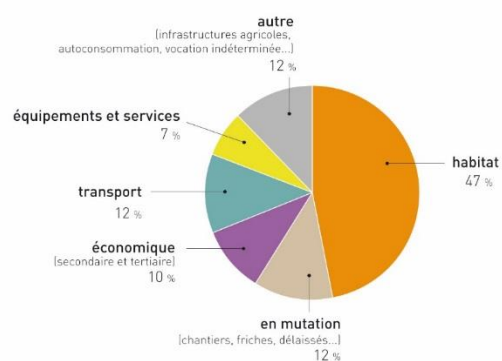
Figure 25 : Cartographie – Occupation du sol sur le territoire du SCoT de l'Artois

Entre 2005 et 2015, 1038 ha d'espaces naturels et agricoles ont été consommés et transformés. Cette consommation foncière se répartit plus précisément à usage d'habitat (47%), puis pour les transports, les activités économiques puis les équipements et services. Les espaces artificialisés sont principalement agricoles : 50% de terres arables et 39% de prairies. Concernant les milieux naturels, les boisements sont les plus impactés (5%).

EN 10 ANS (2005 - 2015), LA CONSOMMATION FONCIÈRE S'ÉLÈVE À :



Vocation des espaces consommés sur le territoire du  
SCoT de l'Artois entre 2005 et 2015



Réalisation : AULA 2019.  
Source : OCS 2D PPIGE.



Quels types d'espaces ont été artificialisés?  
sur le territoire du **SCoT de l'Artois** entre 2005 et 2015

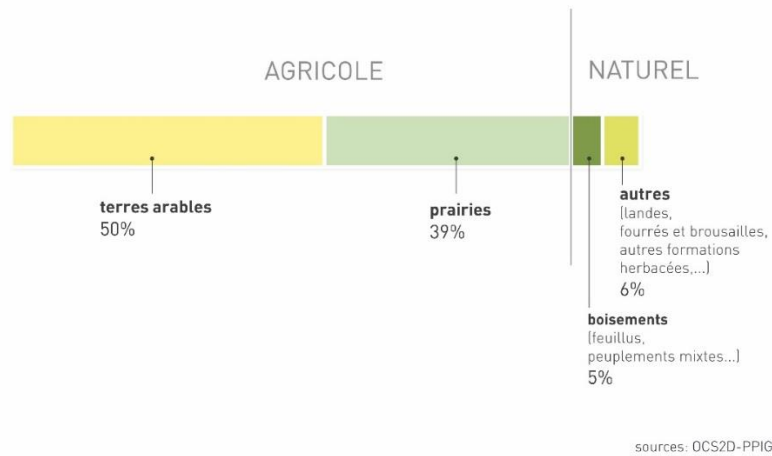


Figure 26 : Cartographie – Evolution de l'artificialisation entre 2005 et 2015 sur le territoire du SCoT de l'Artois

### III. Une exploitation importante des ressources du sol et du sous-sol

Sur le territoire de l'Artois, les sous-sols, du fait de leurs caractéristiques géologiques, sont pourvus d'importantes ressources exploitables par l'Homme.

Le **Schéma Interdépartemental des Carrières du Nord-Pas-de-Calais** (2015) régit la localisation et l'extraction au sein des carrières.

L'article 8 de la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993, modifiant la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 prévoit que :  
« Le Schéma Interdépartemental des Carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le Département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du Département et des Départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites ».



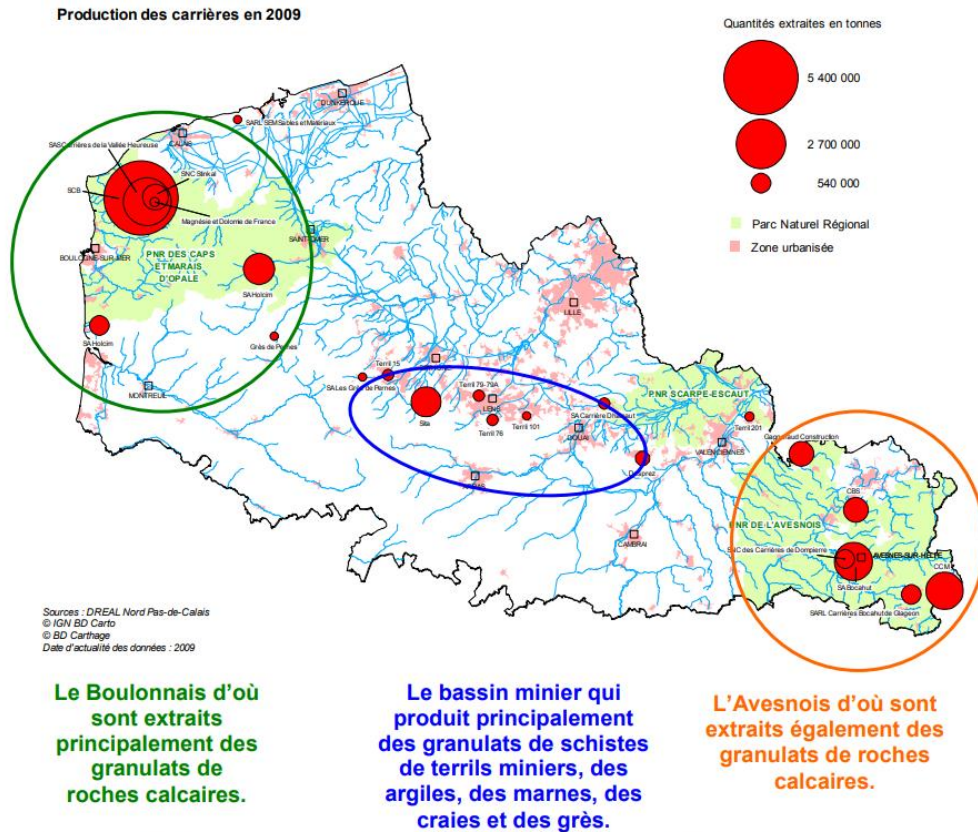


Figure 1 : Carte de la production des carrières en 2009 (IRE 2010, DREAL) - Seuls sont représentés les exploitants dont la production en 2009 est supérieure à 100 000 tonnes.

Figure 27 : Cartographie –Zones de productions et volumes de productions des carrières en 2009 en Nord-Pas-de-Calais, (Source : Schéma Interdépartemental des Carrières Nord-Pas-de-Calais, 2015)

**Une partie du territoire a connu l'exploitation importante du charbon.** L'industrie extractive est encore très présente sur le territoire. Trois grands secteurs d'exploitation sont délimités dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais. Sur le territoire du SCoT, il s'agit du Bassin Minier produisant principalement des granulats, des schistes de terrils miniers, des argiles, des marnes, des craies et des grès. **Aujourd'hui, le gaz de mine est utilisé comme une source d'énergie.**

**Sur le périmètre du SCoT, il est possible d'identifier des zones d'extraction sur les communes d'Hersin-Coupigny, Saily-Labourse, Labeuvrière, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines ou Rombly.**

De manière générale, en ex-région Nord-Pas-de-Calais, les consommations de matériaux sont supérieures à la production. Aussi, les objectifs du Schéma Interdépartemental des Carrières sont d'établir une gestion durable des ressources souterraines et une consommation raisonnée en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux pour limiter les distances de transport, encourager le fret fluvial et ferroviaire, baisser les importations pour aller vers plus d'indépendance, ainsi que favoriser la réutilisation des matériaux.

SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL DES CARRIERES NORD - PAS DE CALAIS

- Carte des carrières en activités en 2008 -

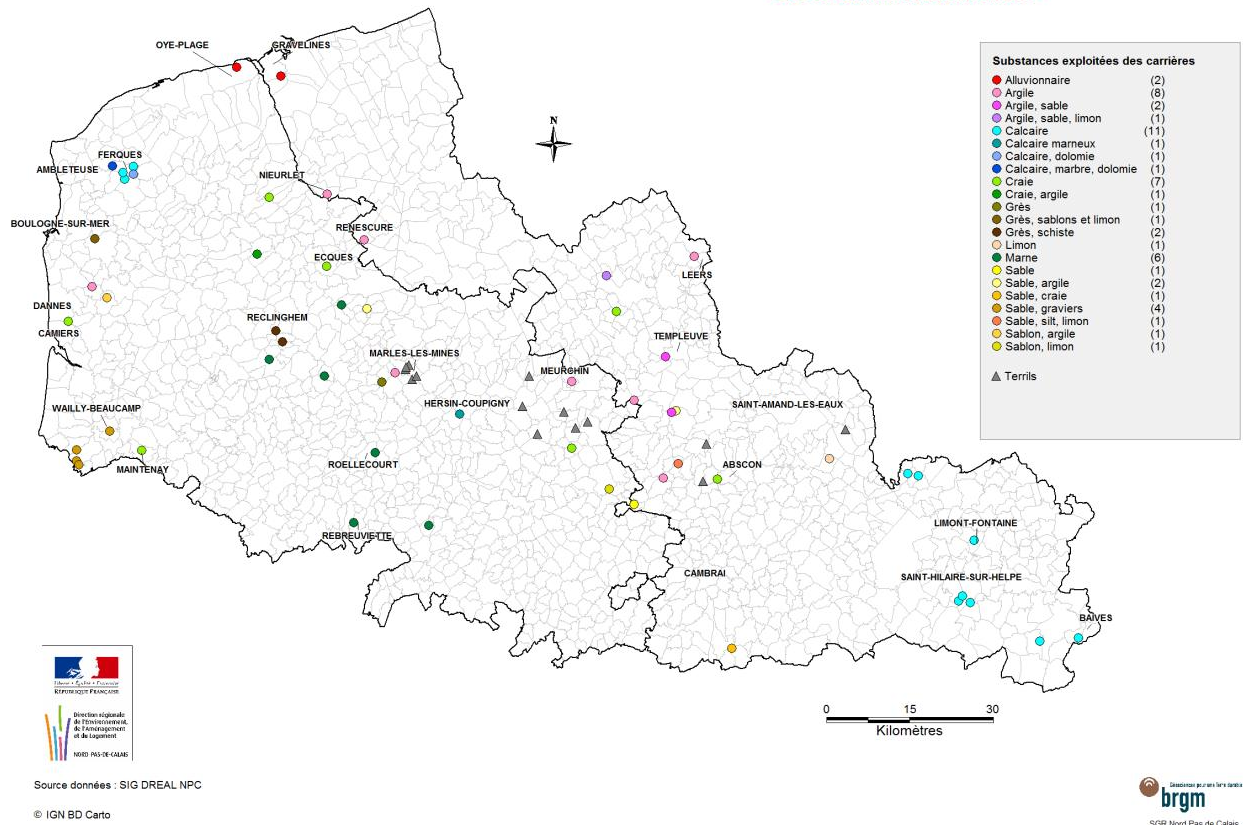


Figure 28 : Cartographie - Cartes des carrières en activité en 2008 en Nord-Pas-de-Calais (Source : Schéma Interdépartemental des Carrières Nord-Pas-de-Calais, 2015)

Au titre de la protection de l'environnement, le Schéma Interdépartemental réglemente l'exploitation dans certains espaces à enjeux. Aussi dans les sites de classe 1, l'exploitation de carrières est interdite afin de préserver la ressource en eau et les espaces naturels remarquables.

Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement dont certains interdisant l'exploitation de carrières (Carte 3-1 sauf PPI et PPR)	Classe 2 : Espaces bénéficiant d'une délimitation ou de protection juridique au titre de l'environnement qui n'entraîne pas l'interdiction d'exploitation de carrières (Carte 3-2)	Classe 3 : Espaces à sensibilité affichée bénéficiant d'une protection foncière (Carte 3-3)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserves Naturelles Nationales <b>RNN</b></li> <li>- Réserves Naturelles Régionales <b>RNR</b></li> <li>- Réserves biologiques forestières <b>RBF</b></li> <li>- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope <b>APPB</b></li> <li>- Sites classés et sites inscrits</li> <li>- Périmètres de Protection Immédiate <b>PPI</b> et Périmètres de Protection Rapprochée <b>PPR</b> des captages d'eau potable (pour ces informations : se rapprocher de l'ARS et de l'Agence de l'Eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcs Naturels Régionaux <b>PNR</b></li> <li>- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique <b>ZNIEFF</b></li> <li>- Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux <b>ZICO</b></li> <li>- Natura 2000 : Zones de Protection Spéciales <b>ZPS</b>, Zones Spéciales de Conservation <b>ZSC</b> et Sites d'Intérêt Communautaire <b>SIC</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces acquis et gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres <b>CELRL</b></li> <li>- Les propriétés Espaces Naturels Sensibles (<b>ENS</b>) des Départements du Nord et du Pas-de-Calais</li> <li>- Espaces gérés ou acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels <b>CEN</b></li> <li>- Forêts Domaniales</li> </ul>

Tableau 7 : Classification des espaces devant être protégées compte-tenu de la qualité et de la fragilité de leur environnement.

Figure 29 : Classification des espaces devant être protégée (Source : Schéma Interdépartemental des Carrières Nord-Pas-de-Calais, 2015)

De plus, les projets doivent intégrer dès l'amont la prise en compte et la préservation des milieux naturels, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace (y compris lors de la remise en état de la carrière post-exploitation) et ne pas nuire à l'approvisionnement en eau des populations qui passe par la préservation de cette ressource mais aussi par la protection des milieux qui ont un rôle dans l'autoépuration de cette ressource ». Il s'agit également de lutter contre les nuisances dues aux poussières et aux bruits impactant la biodiversité et les populations.

#### IV. Enjeux et pressions environnementales

Même si **les sols et sous-sols** du territoire sont riches et porteurs de nombreuses activités, ils **sont** cependant soumis à diverses pressions et dégradations. Ceux-ci sont **soumis à l'érosion, à une diminution de la qualité agronomique, à la perte de biodiversité. Leur exploitation et l'artificialisation grandissante menacent également les possibilités de captation du carbone.**

Le territoire du SCOT de l'Artois est concerné par un **aléa érosion de niveau moyen**. L'érosion induit une perte des matières fertiles et des nutriments des sols, majeurs pour l'agriculture, qui s'écoulent par lessivage dans les cours d'eau. Cela entraîne un apport de sédiments important à l'origine de colmatages de rivières et de zones marécageuses. Ce lessivage peut également faire migrer les intrants chimiques ou naturels dans les cours d'eau, produisant des pollutions et une eutrophisation des milieux par concentration d'algues. Les phénomènes d'érosion et de ruissellements peuvent entraîner des inondations. Pour limiter ces phénomènes, les haies, les bosquets, les forêts ainsi que les prairies permettent de limiter le ruissellement et le déplacement des limons, sables et argiles des pentes.

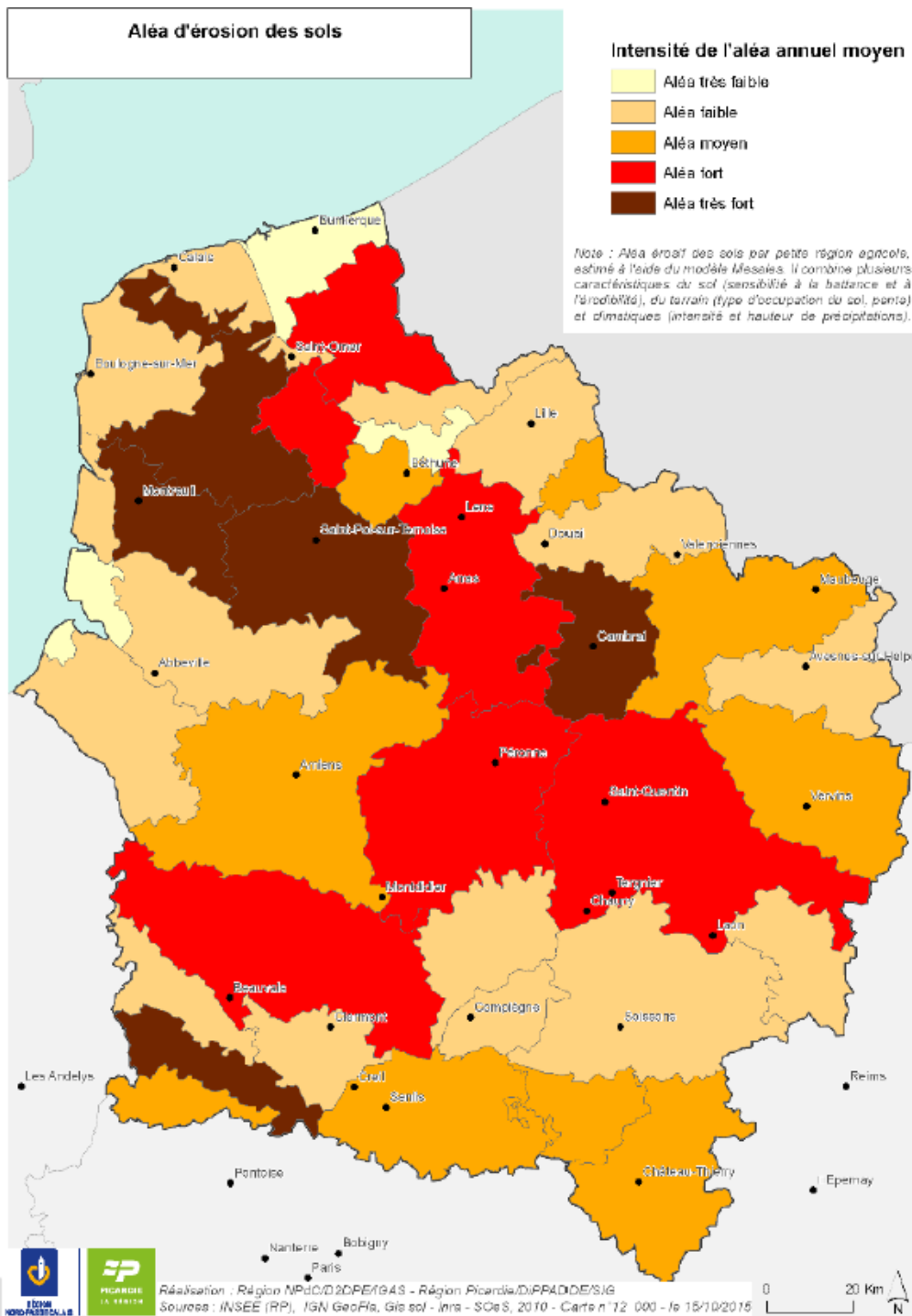


Figure 30 : Cartographie de l'aléa érosion des sols (Source : Région Hauts-de-France, 2015)

Les sols sont également des puits de carbone majeurs : ils stockent 2 à 3 fois plus que l'atmosphère. Sur le territoire, les quantités de carbone stockées par hectare sont estimées de 50 à 100 t dans les 30 premiers centimètres du sol. **Le diagnostic de séquestration du carbone réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CABBALR estime un stock de 13 kteq CO<sub>2</sub> (kilo tonnes équivalent carbone) actuellement dans les sols.**



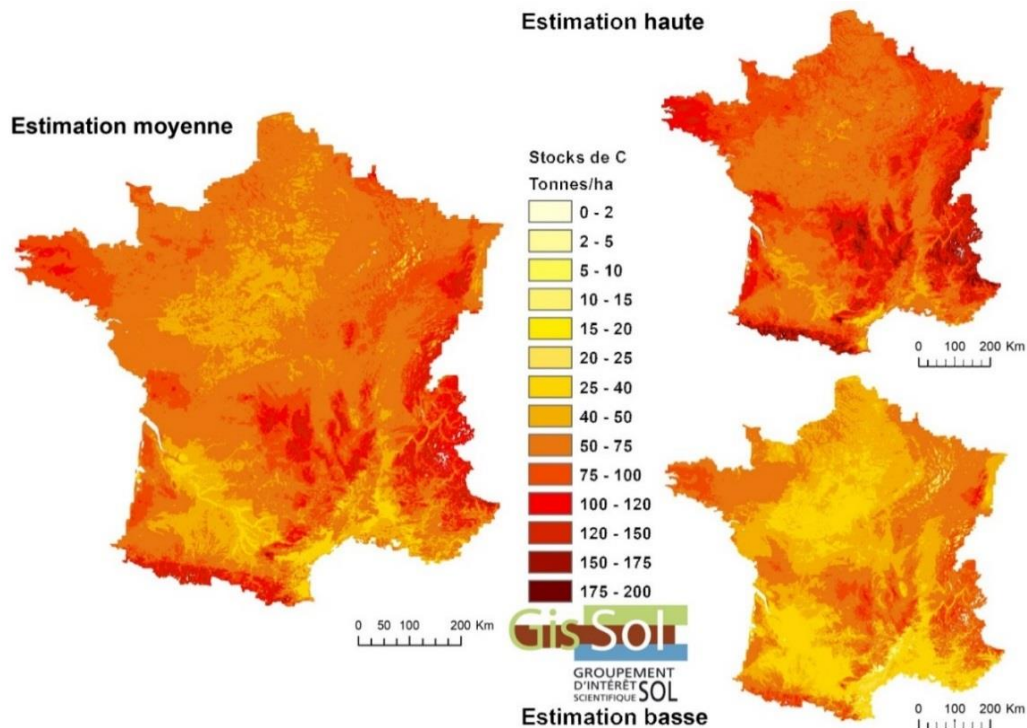


Figure 31 : Cartographie - Estimation du stockage du carbone dans les sols en France (Source : Gissol)

**Le stockage du carbone dans les sols varie en fonction du couvert végétal.** Il est estimé que ce sont les surfaces en forêts et en prairies qui captent le plus de carbone, via la photosynthèse. Les flux entrant et sortant de carbone dans les sols sont naturels mais certaines actions modifient ces flux.

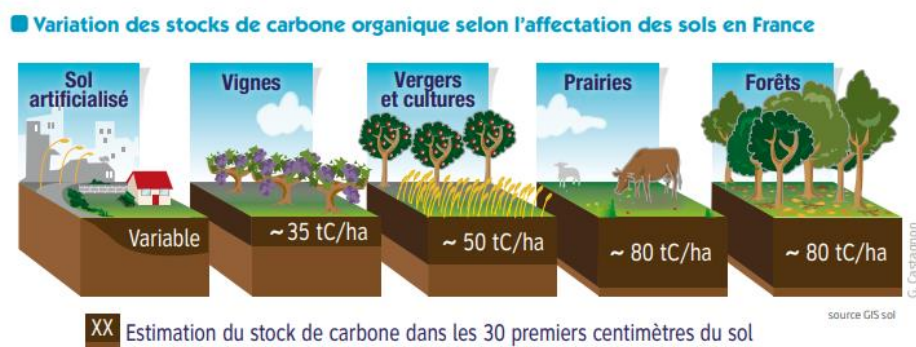


Figure 32 : Schéma des variations des stocks de carbone selon l'affectation des terres (Source : Ademe)

Ainsi, en modifiant le couvert des sols, notamment en l'artificialisant, les capacités de stockage du carbone sont transformées : cela entraîne un relargage des stocks et une forte diminution de la fonction de puits. De plus, le retournement des prairies et le défrichement des forêts pour la mise en place d'espaces agricoles entraînent également ces phénomènes. **Le diagnostic de séquestration carbone estime qu'*in fine*, la synthèse des flux de carbone est positive avec environ 13600 teq CO<sub>2</sub> stockées. Cependant, rapporté aux émissions totales du territoire, cela ne représente qu'une infime partie.**

L'enjeu repose sur le maintien et le développement des capacités de stockage en carbone des sols, qui rendent également de nombreux autres services écosystémiques.

## V. Perspectives d'évolution des caractères physiques

Etat initial	
Faiblesses à dépasser	Atouts à valoriser
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Topographie marquée au sud du territoire (propice aux problématiques de ruissellements) et plus plane au nord (propice à l'accumulation de l'eau).</li> <li>▪ Risques liés aux retraits/gonflements des argiles impactant potentiellement l'habitat et les infrastructures du territoire.</li> <li>▪ Terres agricoles bien représentées (dont une part importante de prairie) mais touchées par l'artificialisation.</li> <li>▪ Erosion des sols et tout ce qu'elle incombe : baisse de la capacité de stockage des sols, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Territoire avec un relief varié.</li> <li>▪ Gestion durable des gisements de ressources existants.</li> <li>▪ Protection des prairies et des forêts.</li> </ul>

Perspectives d'évolution au fil de l'eau	
Menaces à éloigner	Opportunités à saisir
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ruissellements sur les points hauts et accumulation/stagnation des eaux dans les points bas.</li> <li>▪ Urbanisation croissante des terres agricoles et des prairies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'actions de lutte contre les ruissellements et l'érosion.</li> <li>▪ Développement adapté dans le secteur bas et plat de la plaine de Lys (intégrer le fait qu'il s'agit d'une plaine d'inondation).</li> <li>▪ Adaptation de l'implantation des constructions et du développement urbain à la topographie, notamment par rapport à l'écoulement des eaux.</li> <li>▪ Construction au cœur du tissu urbain existant.</li> <li>▪ Préservation du caractère agricole du territoire.</li> <li>▪ Préservation et valorisation des prairies.</li> <li>▪ Développement de l'usage des Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SAFN).</li> <li>▪ Développement de projets de désimperméabilisation.</li> </ul>



## VI. Perspective d'évolution dans le cadre du SCoT

Les enjeux du SCoT en lien avec les caractéristiques physiques sont :

- **Limiter au maximum les extensions urbaines et privilégier les constructions dans les dents creuses, au sein du tissu urbain existant.**
- **Limiter les phénomènes de ruissellement par la plantation de végétaux (haies agricoles) et par la protection des bosquets, forêts et prairies existantes.**
- **Prendre en compte la topographie et la circulation des eaux lors de l'implantation des constructions : par exemple surélévation dans les zones basses, sujettes à la stagnation des eaux, ...**
- **Intégrer la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau, ainsi que le fonctionnement naturel du cycle de l'eau dans le cadre de l'extraction des ressources.**

## Chapitre 3. L'eau sur le territoire

### I. Périmètres et documents de gestion de l'eau

Dans le cadre des réglementations européennes et nationales sur l'eau (Directive Eau et Directive Inondation), plusieurs documents prescriptifs traitent de cette thématique.

Le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE), document de planification avec lequel le SCoT doit être compatible, s'applique à l'échelle du bassin versant Artois. **Le SDAGE Artois Picardie a été adopté en 2022 pour la période 2022 – 2027.** Il fixe pour une période de 6 ans les orientations et mesures pour préserver les milieux aquatiques et atteindre le bon état des eaux dans le bassin. Au niveau local, à l'échelle d'un sous bassin versant, le SDAGE est décliné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

**Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du bassin Artois-Picardie** est une stratégie de gestion des risques liés à l'eau visant à réduire la vulnérabilité, gérer l'aléa et la crise si elle survient. Celui-ci est décliné en Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

Le territoire du SCoT est concerné par le **SAGE de la Lys** sur la quasi-totalité de son périmètre, sauf la commune de Billy-Berclau faisant partie du périmètre du **SAGE Marque-Deûle** et du SAGE de la Lys. Le SAGE de la Lys a été approuvé en 2010 et révisé en 2019. Il est en cours de mise en œuvre. Le SAGE Marque Deûle, quant à lui, a été approuvé par un arrêté inter-préfectoral en 2020.

Le **PAPI de la Lys** est décliné sur le périmètre du SAGE de la Lys. Cette stratégie portée par le SYMSAGEL est en œuvre depuis 2003 : PAPI Lys n°1 de 2003 à 2006 et le PAPI Lys n°2 de 2007 à 2013. Le PAPI n°3, depuis 2016, est en cours jusqu'en 2023 afin de réaliser les travaux validés. En 2024, le PAPI 3 continue d'avancer dans ses phases de mise en œuvre.

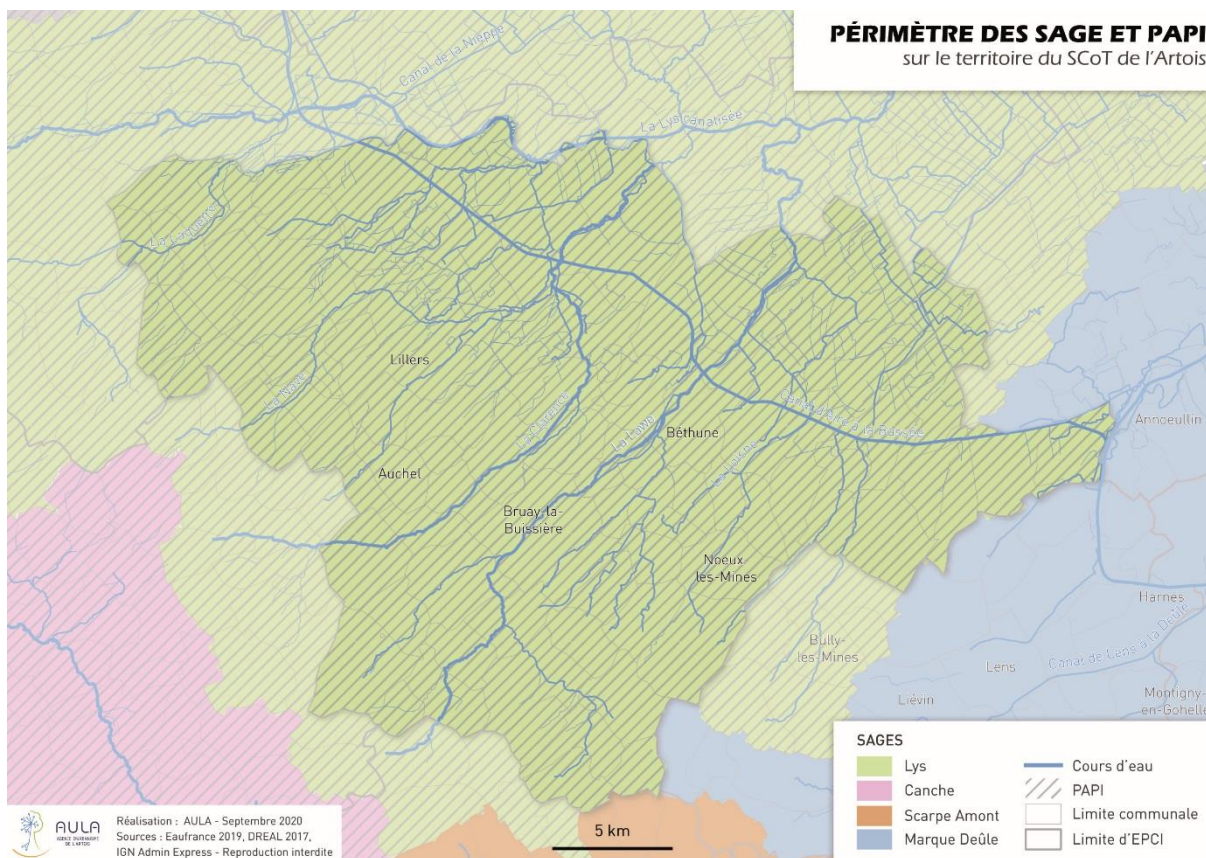


Figure 33 : Cartographie – Périmètres des SAGE\* et PAPI

\* La commune de Billy-Berclau est couverte par le SAGE de la Lys et le SAGE Marque-Deûle.

Il est nécessaire d'avoir une vision générale de grand territoire du bassin versant et du sous bassin versant pour penser les dynamiques de façon globale et interdépendante et ne pas se concentrer seulement sur le territoire du SCoT.

## II. Le réseau hydrographique

### a. Une importante présence de l'eau, un réseau très artificialisé

Le territoire du SCoT de l'Artois se situe dans le grand **bassin versant Artois-Picardie**. Dans ce cadre, le SCoT est traversé par le **sous bassin versant de la Lys**<sup>2</sup>. La Lys prend sa source dans les collines de l'Artois et parcourt 85 km en France avant de s'écouler en Belgique. Il est possible de distinguer 2 tronçons : la Lys rivière et la Lys canalisée. Cette dernière marque en partie la frontière Nord du périmètre du SCoT de l'Artois ainsi que la frontière entre le Nord et le Pas-de-Calais.

**Le maillage hydrographique est plutôt dense sur le territoire. La majorité des cours d'eau sont des affluents de la Lys. Les principaux sont la Lawe, la Nave, la Clarence, la Guarbecque et la rivière de Busnes. Le cours d'eau le plus prégnant dans le paysage est le canal d'Aire à La Bassée reliant la Lys canalisée et l'Aa canalisée au canal de la Deûle. Il s'agit d'un ouvrage artificiel d'Ouest en Est du territoire coupant transversalement le maillage hydrographique qui s'écoule naturellement vers la Lys.**

De fait, les écoulements des cours d'eau naturels sont liés à un système de siphons pour passer sous le canal.

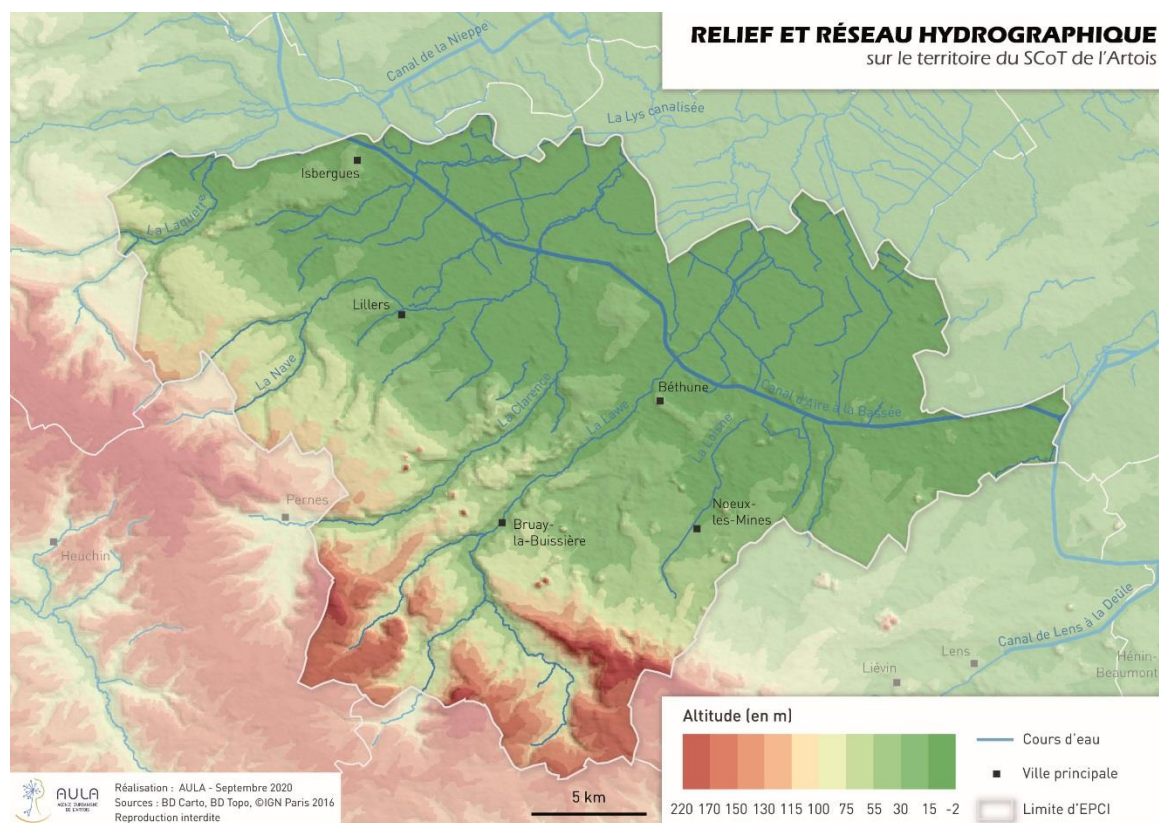


Figure 34 : Cartographie – Topographie et réseau hydrographique

## b. Les usages

Aujourd'hui, le réseau hydrographique est pour l'essentiel un **support aux activités de plaisance, de loisirs sportifs (aménagement des bords pour les promeneurs ...), à la pêche et la chasse**. D'ailleurs, de nombreux plaisanciers étrangers transitent sur le territoire du SAGE de la Lys (sur lequel la CABBALR se situe).

Toujours à propos des usages récréatifs, une **véloroute**, en bord à canal, est en cours de confortation/ création entre Billy-Berclau et Isbergues. Cet itinéraire s'accompagne de parkings (un a été créé à Robecq et un autre a été requalifié à Isbergues) ainsi que de haltes avec tables de pique-nique, bancs, abris et arceaux vélos.

Cependant, le **transport fluvial de marchandises** est également un usage non négligeable. Le canal d'Aire-à-La-Bassée est un axe majeur du transport fluvial régional créant une liaison vers Dunkerque pouvant accueillir des péniches de grands gabarits. Le port de Béthune est un pôle économique important pour l'activité fluviale du territoire.

En plus de ces usages, les canaux peuvent également être utilisés par des **industriels** qui y prélèvent de **l'eau pour leurs process**, les canaux jouant ainsi à la fois un rôle de gestion de la ressource en eau en période de stress hydrique mais également un rôle de tamponnement en période de crue et d'inondation.



### c. Une qualité des eaux de surface mitigée

Les objectifs de qualité des masses d'eau sont définis dans le SDAGE Artois-Picardie. La qualité des masses d'eau de surface est évaluée d'un point de vue écologique et chimique (schéma).

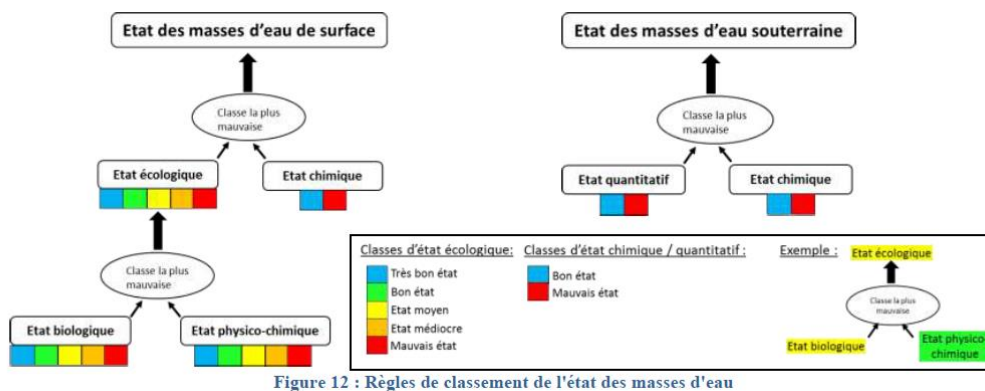


Figure 35 : Schéma des règles de classement de l'état des masses d'eau, SDAGE Artois-Picardie 2016/2021

Le suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Lys depuis les années 1980 dans le cadre du SAGE met en évidence une tendance à l'amélioration.

Cependant, **la qualité écologique et chimique des cours d'eau est altérée sur l'ensemble du territoire du SCOT de l'Artois avec une qualité moyenne à médiocre sur l'ensemble des cours d'eau. Certains cours d'eau sont dès leur source en mauvais état. C'est le cas pour la Loisine et la Nave. L'état de la Lawe se dégrade davantage après le passage en siphon du canal d'Aire à La Bassée.** Cet état général est lié à la **densité urbaine**, entraînant différentes sortes de rejets, couplés aux rejets des eaux traitées ou non des stations d'épurations, dont les cours d'eau sont d'importants exutoires, industriels et agricoles.

En effet, il arrive qu'au niveau des **stations d'épuration**, les capacités nominales soient largement dépassées alors que les rejets restent conformes. Cela s'explique par le type de **réseau de collecte des effluents domestiques** : réseau séparatif (séparation des eaux usées et pluviales), réseau unitaire (mélange des eaux usées et pluviales) et réseau mixte (séparatif et unitaire). En cas de fortes précipitations, un réseau unitaire peut vite déborder et entraîner la pollution des cours d'eau par débordement simultané des eaux pluviales et usées mélangées.

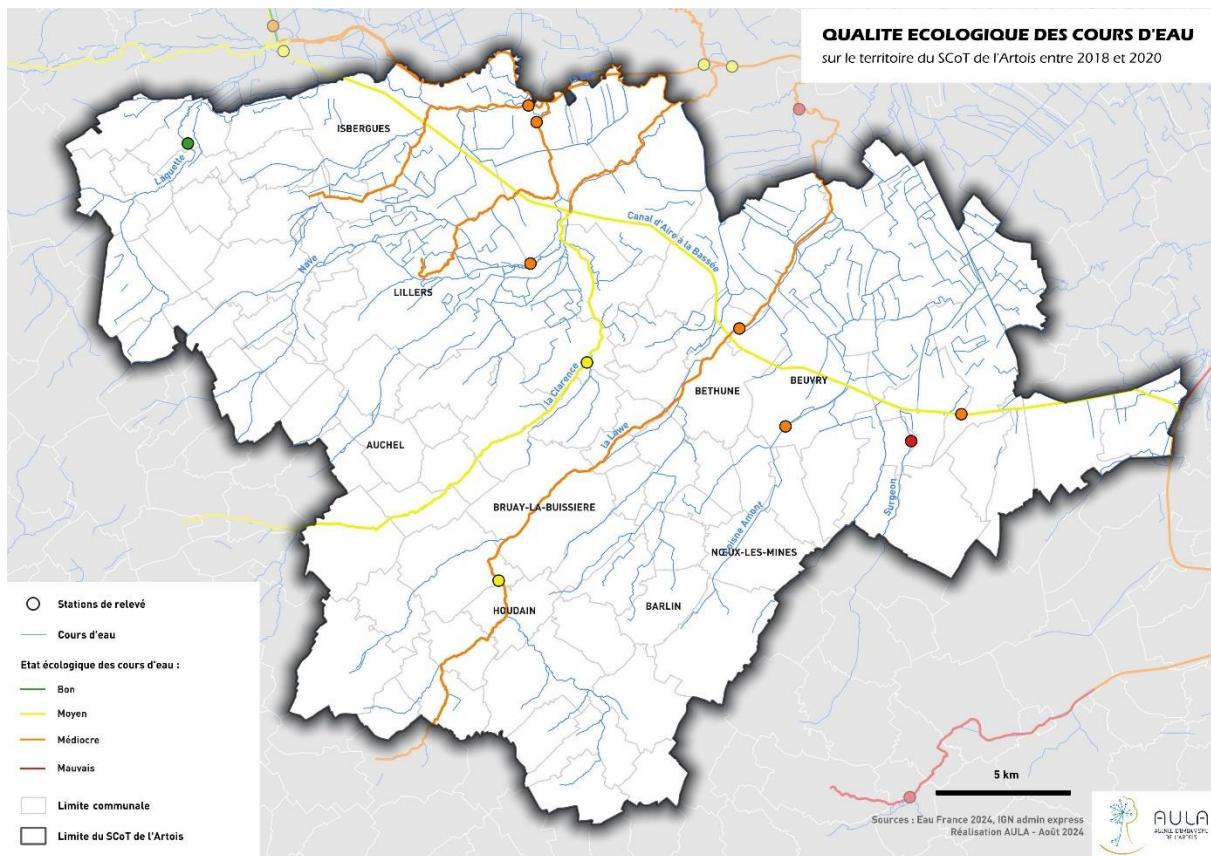


Figure 36 : Cartographie - Qualité écologique des cours d'eau

Sans diminution des rejets polluants dans les rivières, la qualité de ces dernières continuera de se dégrader. L'augmentation de la température et la modification des précipitations dues au changement climatique peut entraîner une baisse de la capacité de dilution et favoriser la croissance des végétaux, créant une eutrophisation des milieux.

L'artificialisation importante et la mauvaise qualité des cours d'eaux affectent leur fonctionnalité piscicole et détériore la biodiversité aquatique. Les objectifs de bon état global des masses d'eau de surface sont fixés par le SDAGE pour la majorité à horizon 2027. Cependant, la Lawe aval ainsi que la Clarence ont des objectifs moins stricts.

### III. Hydrogéologie

#### a. Les eaux souterraines alimentant le territoire

**Sur le territoire, 3 grandes masses d'eau souterraines sont présentes : la nappe de la Craie de la vallée de l'Artois et de la Lys, les sables tertiaires, et à l'extrême Est la craie de la Vallée de la Deûle.**

Au niveau des collines de l'Artois, la nappe de la craie est libre (c'est-à-dire non recouverte par une couche imperméable) et profonde. A l'inverse, dans la partie Nord, la présence des argiles de Louvil la rend captive et entraîne le phénomène d'artésianisme mettant sous pression la nappe et entraînant le jaillissement de l'eau en surface. A l'Est, la nappe est libre et potentiellement affleurante.



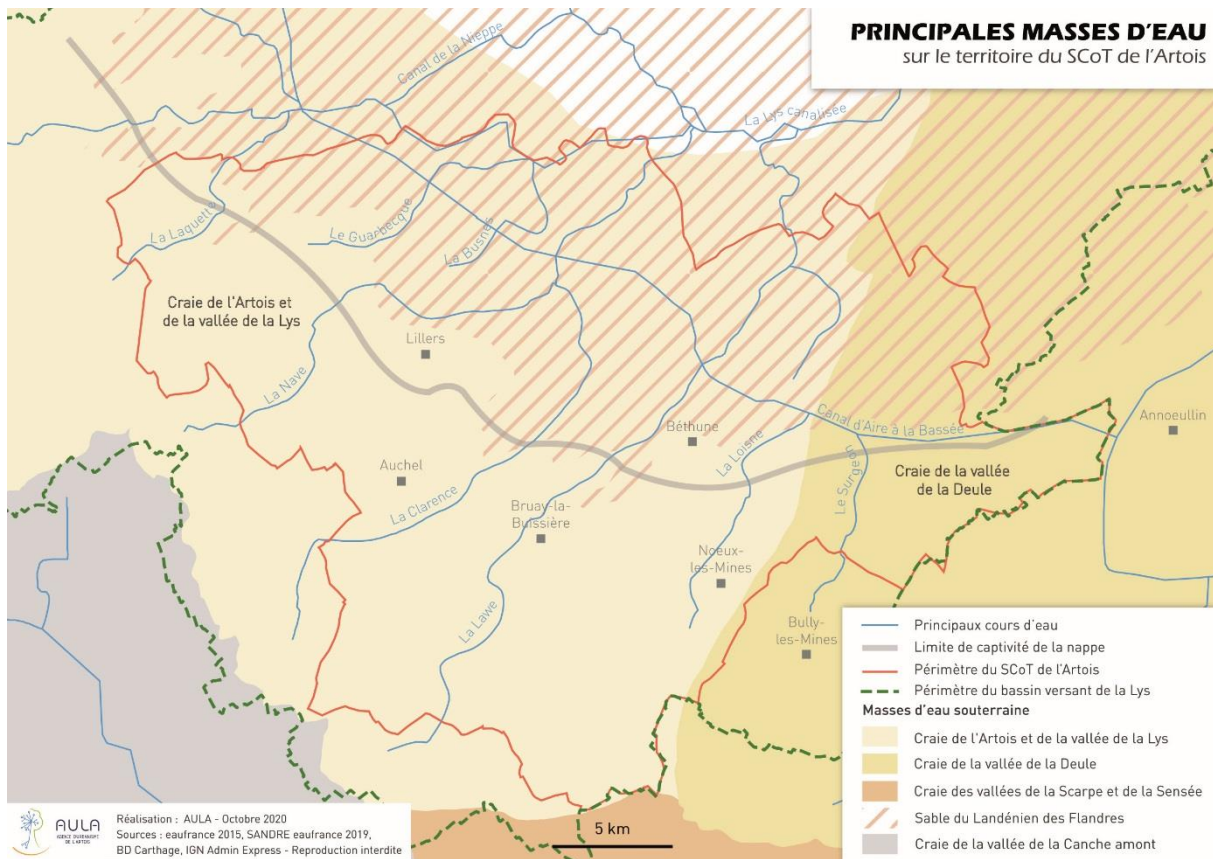


Figure 37 : Cartographie – Principales masses d'eau

b. La qualité et quantité des eaux souterraines, enjeux de sécurisation

L'état qualitatif et quantitatif des 3 masses d'eau souterraines qui couvrent le territoire se répartissent comme suit :

N° de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat quantitatif*	Etat chimique	Paramètres déclassants
AG304	Craie de l'Artois et de la Vallée de la Lys	Bon	Médiocre	Phytosanitaires Nutriments
AG303	Craie de la Vallée de la Deule	Bon	Médiocre	Nutriments Autres
AG314	Sable du Landénien des Flandres	Bon	Bon	/

\* L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque, sur a minima 10 ans, les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible.

Figure 38 : Tableau - Masses d'eau souterraines sous le territoire du SCoT (source : Etat des lieux de 2019, SDAGE 2022 - 2027)

Le territoire du SCoT est identifié comme **vulnérable au titre de la directive « Nitrates »**. Cette directive européenne a pour objectif de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates. Pour cela, elle s'appuie sur une surveillance des eaux (souterraines et superficielles) tous les 4 ans afin d'affiner les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Dans ces zones, les agriculteurs ont un programme d'actions, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral, à respecter.

Des pollutions aux ions perchlorates ont également été détectées. Celles-ci peuvent provenir des munitions utilisées lors des deux guerres mondiales et qui se sont accumulées dans les sols du Nord et du Pas-de-Calais. A ce titre, des mesures de restriction d'usages de l'eau potable ont été mises en œuvre pour les nourrissons et femmes enceintes / allaitantes en fonction des concentrations (arrêté préfectoral du 25 octobre 2012).

**Concernant l'état quantitatif, il est actuellement classé comme bon sur le périmètre du SCoT.** Néanmoins, avec les changements climatiques (pluviométrie et température), le rechargement des nappes va devenir une question de plus en plus récurrente. En 2019, dès le mois d'avril, le Pas-de-Calais était classé en vigilance sécheresse, puis en alerte, et le Nord en alerte sécheresse nécessitant la prise de mesures d'économies d'eau. Ces arrêtés ont également été pris en 2020 et ce, même jusqu'aux mois de septembre / octobre. Les déficits pluviométriques consécutifs entraînent des étiages bas et une baisse du rechargement des nappes.

**De plus, la pression est considérée comme très forte malgré des prélèvements stables mais toujours importants pour répondre aux besoins du Bassin Lensois et de la Métropole Lilloise.**

**Par conséquent, la sécurisation de la disponibilité de la ressource en eau en quantité et en qualité est un enjeu majeur afin de subvenir aux différents usages.**

#### IV. L'utilisation de la ressource en eau sur le territoire

##### a. Prélèvements et usages de la ressource en eau

D'après la BNPE eau de France, en 2021, à l'échelle des Hauts-de-France, 6 527 140 165 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés, tout usage confondu (eau potable, eau turbinée, canaux ...).

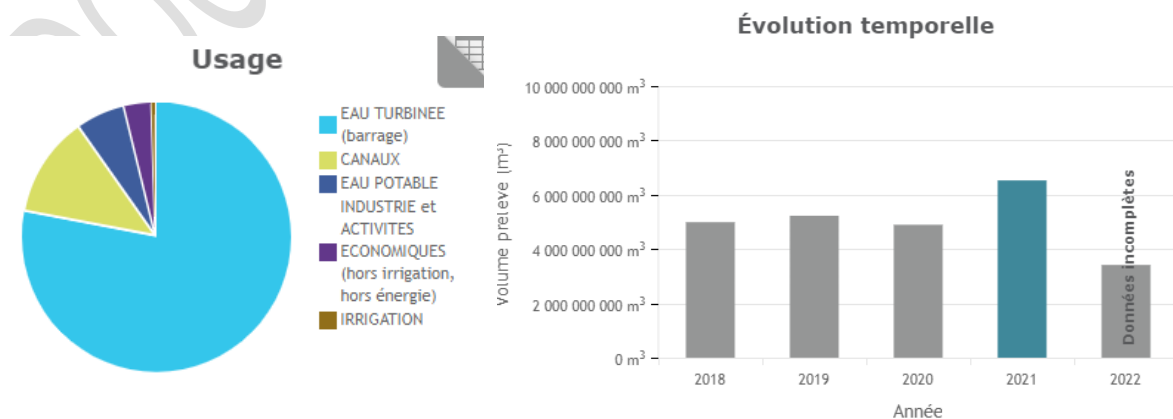


Figure 39 : Volumes d'eau prélevés en 2021 en Hauts-de-France (dont énergie) (Source : [www.bnpe.eaufrance.fr](http://www.bnpe.eaufrance.fr))

L'eau potable représente 389 368 093 m<sup>3</sup> des prélèvements (91% provient du souterrain et 9% de la surface continentale). Les canaux sont également un poste important, captant uniquement les eaux de surface.

A l'échelle du Département du Pas-de-Calais, les prélèvements s'élèvent à 202 157 224 m<sup>3</sup>, tout usage confondu.

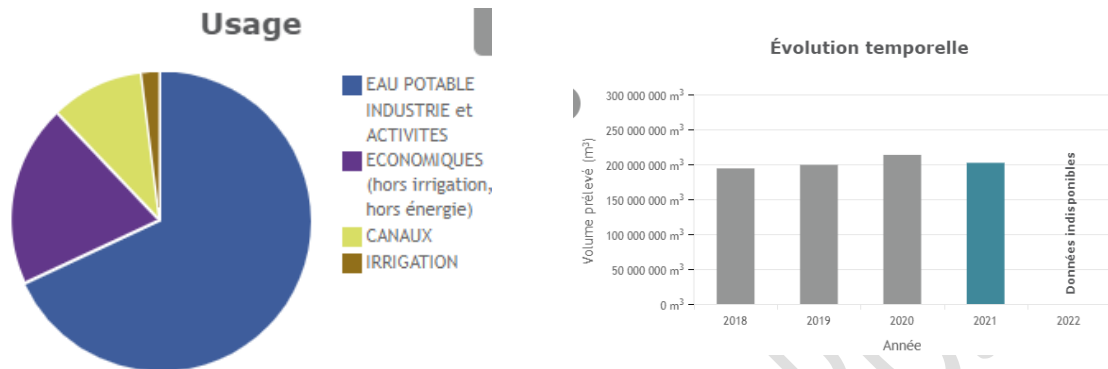


Figure 40 : Volumes d'eau prélevés en 2021 dans le Pas-de-Calais (dont énergie) (Source : [www.bnpe.eaufrance.fr](http://www.bnpe.eaufrance.fr))

L'eau potable représente 137 588 732 m<sup>3</sup> des prélèvements (76% provient du souterrain et 24% de la surface continentale). Le deuxième poste de prélèvements le plus important est le secteur économique avec 40 050 551 m<sup>3</sup> d'eau dont 55% provient de la surface et 45% du souterrain.

Sur le SAGE de la Lys, où le territoire de la CABBALR se situe, la proportion des prélèvements est de 70 millions de m<sup>3</sup> dont 43 Mm<sup>3</sup> pour l'eau potable, 1.7 Mm<sup>3</sup> pour l'agriculture, 25 Mm<sup>3</sup> pour les industriels et 20 Mm<sup>3</sup> exportés pour alimenter notamment la Métropole Lilloise (source : *Etat des lieux du SDAGE Artois Picardie 2022 – 2027*).

#### b. Les captages et leurs évolutions : des prélèvements sous protection

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, 99 captages sont recensés au total en 2021. Sur ces 99 captages, 47 sont actifs, 5 sont en projet, 36 sont abandonnés et 11 sont en perspective d'abandon. Ces nombreux points de captages issus de l'activité minière passée ou d'anciennes sources artésiennes sont autant de points d'entrée supplémentaires de polluants dans les nappes.

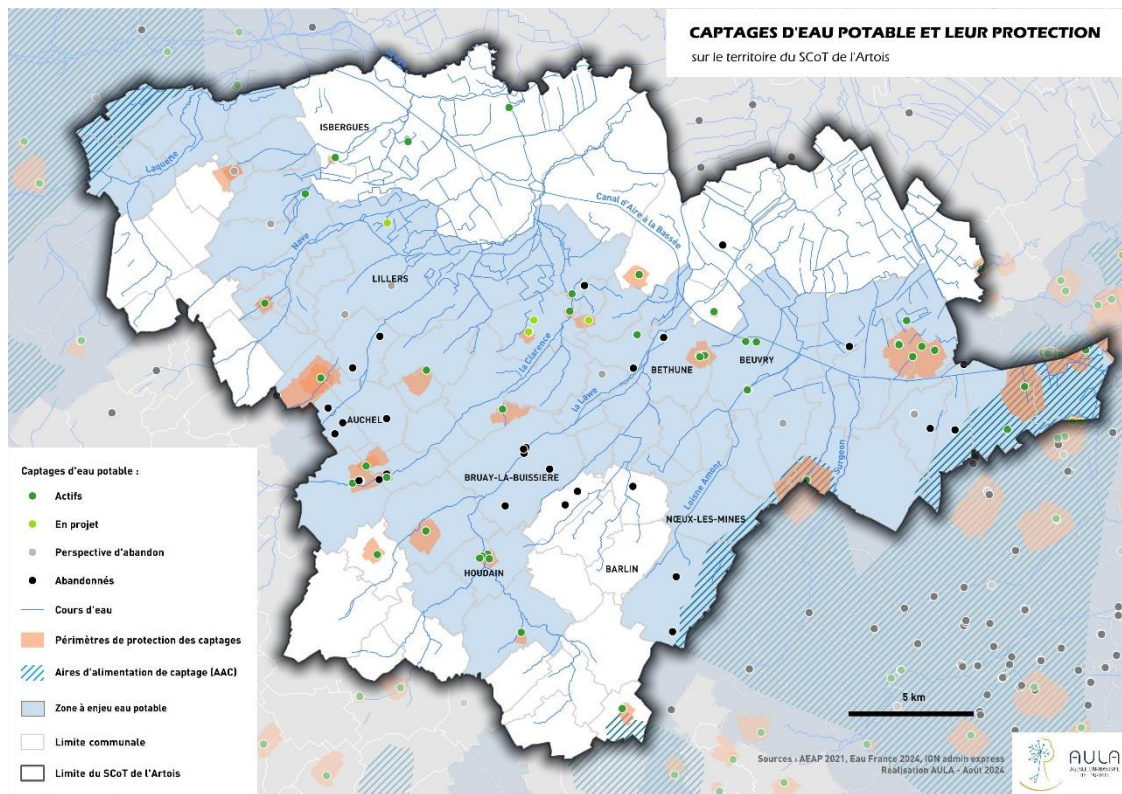


Figure 41 : Cartographie - Les captages d'eau potable et leur protection

Afin de prévenir et limiter ces risques de pollutions ponctuelles ou diffuses au niveau des captages destinés à la consommation humaine, des périmètres de protection des captages sont établis de façon obligatoire suite à la Déclaration Cadre sur l'Eau de 1992. Ceux-ci ont une portée officielle grâce à la mise en place d'une déclaration d'utilité publique. Il existe trois degrés de périmètres :

- Périmètre de Protection Immédiat (PPI) : contraintes fortes (possibilités d'interdiction d'activités),
- Périmètre de Protection Rapproché (PPR) : interdiction ou réglementation des activités / dépôts / installations pouvant nuire à la qualité des eaux,
- Périmètre de Protection Eloigné (PPE) : réglementation des activités / dépôts / installations afin de garantir la pérennité de la ressource.

**Le territoire du SCOT est couvert en limite d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Il s'agit de l'AAC de Lens-Liévin.** Dix communes de la CABBALR sont incluses dans son périmètre : Nœux-les-Mines, Douvrin, Labourse, Annequin, Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles, Hersin-Coupigny, Haisnes-lès-La-Bassée, Billy-Berclau, Saily-Labourse.

**Des opérations de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) peuvent être mises en place au sein des aires d'alimentation des captages en eau potable afin de réduire les pollutions diffuses et reconquérir la qualité de la ressource.**

Même si des périmètres de protection de captages sont établis sur le territoire, la ressource peut néanmoins être affectée par les sites et sols potentiellement pollués recensés dans certains périmètres de protection et par l'urbanisation.



### c. L'eau potable sur le territoire

La compétence eau potable a été transférée à la CABBALR au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Actuellement, 22 structures organisatrices ont la compétence eau potable.

Ainsi, à présent, les modes de gestion se répartissent comme suit :

- Une partie se fait en régie de la CABBALR,
- Une autre par délégation de service public auprès de Véolia Eau, la SAUR ou Suez,
- Une autre par l'intermédiaire de syndicats qui n'ont pas été transférés à la communauté d'agglomération (centre Noréade de la Gorgue, centre Noréade de Cassel, syndicat des eaux d'Aumerval / Ferfay et Bailleul-lès-Pernes, syndicat des eaux de la vallée de la Nave, SIVOM de la haute vallée de la Lawe).

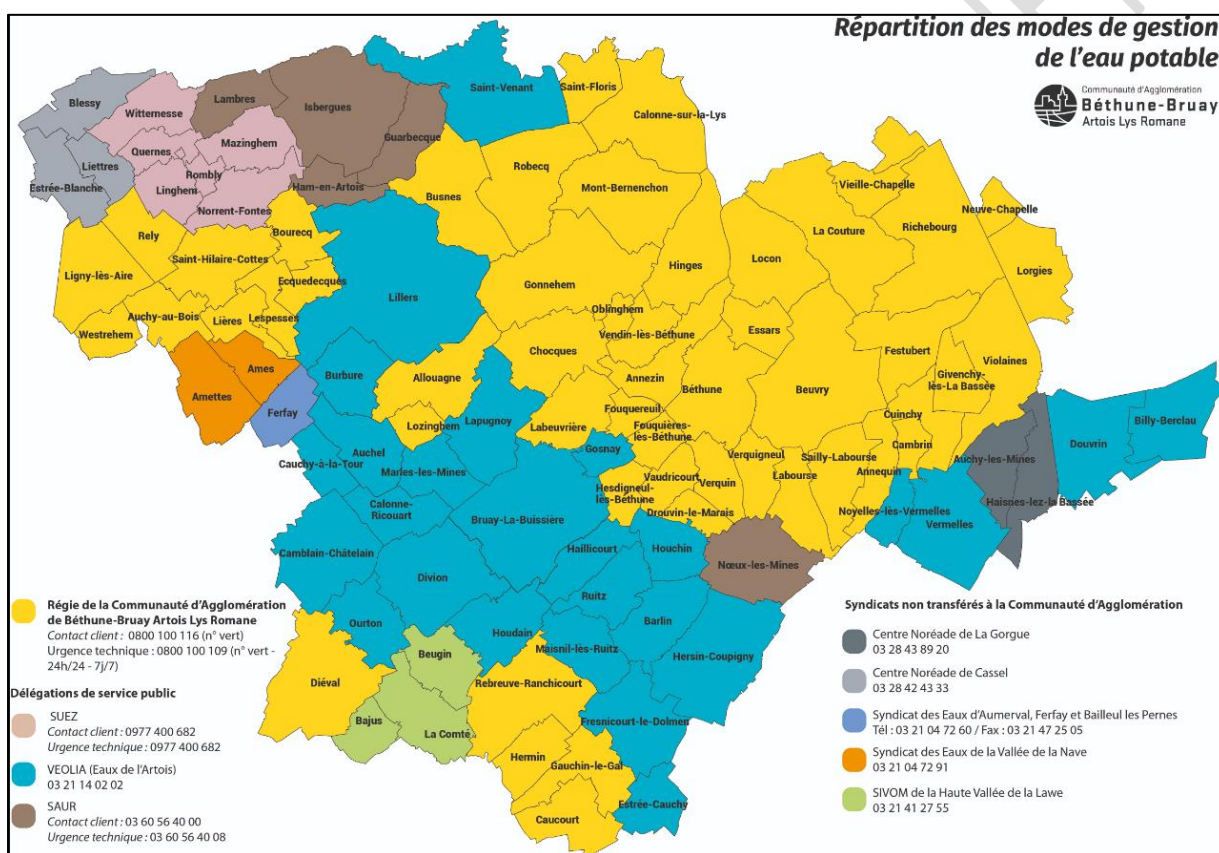


Figure 42 : Répartition des modes de gestion de l'eau potable (Source : CABBALR)

Le SAGE de la Lys fait un recensement de l'état des réseaux de distribution. Sur le périmètre du SCOT de l'Artois, les rendements des réseaux de distribution d'eau sont moyens à faibles : des environs de Béthune au Sud de la CABBALR, les rendements sont inférieurs à 60%, signifiant que dans certaines communes, 40% de l'eau potable introduite dans le réseau de distribution est perdue. De plus, la présence de branchements au plomb est encore assez importante, surtout au niveau de Béthune et de Lillers.



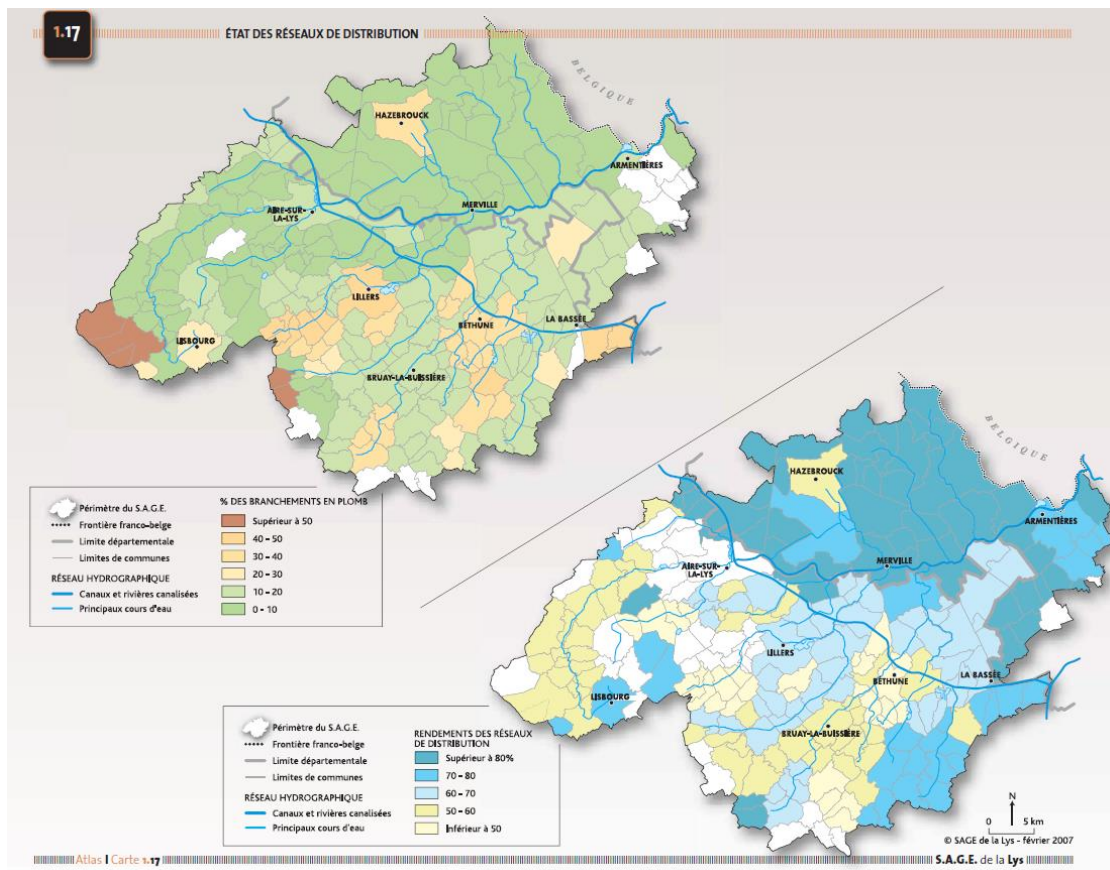


Figure 43 : Cartographie - Etat des réseaux de distribution (Source : Atlas cartographique du SAGE de la Lys, SYMSAGEL)

La qualité de l'eau potable distribuée doit respecter des normes strictes. Elle fait l'objet de plusieurs contrôles sanitaires par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), à la fois au point de captage, au moment de la production et à la distribution. **Globalement les relevés de l'ARS concluent que l'eau est bactériologiquement et physico-chimiquement conforme. Mais il est arrivé et cela arrivera encore que des communes aient une eau d'alimentation qui ne respecte pas la teneur en ions perchlorates**, ce qui entraîne une restriction des usages (exemple : interdiction de consommation pour les nourrissons de moins de 6 mois) ; **des communes dont l'eau a une teneur en plomb non conforme à la limite de qualité en vigueur**, dans ce cas-là, il est déconseillé d'utiliser cette eau dans les bâtiments concernés (c'est un suivi localisé qui ne s'applique pas à l'ensemble du réseau) pour des usages alimentaires.

## V. L'assainissement et la gestion des eaux pluviales

### a. Acteurs compétents et répartition

La CABBALR possède la compétence « assainissement des eaux usées », comprenant l'assainissement collectif (c'est-à-dire la collecte, le transport et le traitement des eaux usées) et l'assainissement non collectif pour les installations neuves ou à réhabiliter et les autres installations. Elle exerce également la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales urbaines (zonage U et AU). **Pour assurer l'assainissement,**

le territoire est divisé en 4 unités de gestion, dont 3 en délégation de service public auprès de Véolia et de la SAUR et une en régie (Unité Centre), ainsi qu'en unités techniques.



Figure 44 : Cartographie - Unités d'assainissement du territoire (Source : CABBALR)

### b. L'organisation de l'assainissement sur le territoire

Selon l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des zones doivent être délimitées. Dans les zones d'assainissement collectif, les collectivités sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, les collectivités doivent assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Doivent également être délimitées les zones où des mesures doivent être prises afin de limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux de pluviales et de ruissellement ; ainsi que les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Actuellement, la population concernée par un réseau public d'assainissement est évaluée à 228 292 habitants (source : CABBALR). Au sein de l'assainissement collectif, le territoire de la Communauté

d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois Lys Romane a été scindée en unités techniques. Une unité technique comprend :

- La collecte : les réseaux publics d'assainissement collectent les eaux usées domestiques et celles issues d'activités professionnelles (artisanat, restauration, industrie autorisée...).
- Le transport dans les canalisations jusqu'à la station de traitement
- Le traitement dans une station de traitement des eaux usées : station d'épuration ou lagune.

Le territoire compte **21 stations d'épuration (STEP)** (source : SANDRE – Eau France 2022). Leur performance semble globalement satisfaisante. Ainsi, elles sont toutes conformes en équipement et en performance (exceptée celle de Auchy-les-Mines qui est non conforme en performance), et **la quasi-totalité des installations enregistre une charge maximale entrante supérieure à la capacité nominale** (source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>). **Cela signifie qu'il n'existe plus vraiment de marge permettant au territoire d'accueillir à l'avenir de nouveaux habitants sur les zones concernées par l'assainissement collectif tout en assurant un traitement satisfaisant des effluents supplémentaires.**

**23 communes ainsi que des habitations isolées sont en Assainissement Non Collectif (ANC).** L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques en domaine privé. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

La CABBALR dispose d'un **plan d'assainissement des eaux usées** sur l'ensemble de son territoire :

- Le zonage de l'assainissement des eaux usées en collectif et non collectif des 59 communes de l'ancien Artois Comm a été approuvé en 2010, après enquête publique.
- Le zonage d'assainissement collectif et non collectif des 6 communes de l'ancienne Communauté de Communes Noeux et Environs, a été approuvé par délibération en date du 27 novembre 2002.
- Sur les 21 communes de l'ancienne Communauté de Communes Artois-Lys, le zonage a été révisé en 2012 et a été adopté en 2013.
- Sur les 14 communes de l'ancienne Communauté Artois-Flandres, le zonage d'assainissement collectif et non collectif a été adopté en 2001 pour les communes d'Isbergues, Guarbecque et Lambre-les-Aire, et 2002 pour les communes Blessy, Estrée-Blanche, Liettes, Ligny-les-Aire, Linghem, Lières, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse.

Le réseau d'assainissement en place doit permettre de répondre aux besoins de gestion des eaux usées et pluviales. Aussi, le développement urbain doit être pensé en fonction de ses capacités.

Sur le territoire se pose la problématique de rejets d'eaux usées en milieu naturel nécessitant des travaux. En effet, certains réseaux et stations sont sursaturés en période de forte pluie et provoquent des déversements dans les milieux naturels. A cet effet, un bassin de stockage et de restitution sera créé sur Béthune et permettra de limiter et traiter ces déversements d'eaux usées.



### c. La gestion des eaux pluviales, défi de la généralisation sur l'ensemble du périmètre du SCoT

Par conséquent, afin d'assurer une bonne gestion de l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales constitue également un enjeu. La gestion des eaux pluviales hors du réseau d'assainissement permet de limiter les mélanges eaux de pluie / eaux usées et donc d'éviter la saturation des réseaux en cas d'évènements pluvieux importants ou de mauvaise adaptation des réseaux au nombre d'habitants.

Dans l'Article L2224-10 du CGCT, il s'agit également de délimiter des secteurs afin de limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, ainsi que des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque les pollutions qu'elles apportent aux milieux naturels risquent de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. **Le zonage de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude sur les 100 communes du territoire de la CABBALR.**

La gestion alternative des eaux pluviales commence à se développer sur le territoire du SCoT de l'Artois : déconnexion des eaux pluviales de la zone commerciale de la Porte des Flandres (Auchy-Haisnes), 2 bassins de tamponnement avec rejet au fossé situé le long de la route Nationale ont été mis en service en 2018...

**La limitation de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain permet d'augmenter l'infiltration de l'eau à son point de chute, ainsi, elle ne ruisselle pas et ne s'accumule pas dans les points bas. La gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle et au plus près du point de chute permet de limiter les inondations.** Les aménagements et ouvrages de gestion des eaux pluviales doivent s'adapter aux pluies extrêmes. De plus, les zones naturelles ou semi-naturelles et les zones humides en milieux urbanisés et à proximité participent à l'infiltration de l'eau vers les nappes et limitent le ruissellement et donc la saturation des réseaux d'assainissement classiques. Le changement climatique devrait également accentuer les risques notamment par ruissellement liés aux précipitations plus concentrées dans le temps. Par conséquent, ces techniques basées sur la nature peuvent limiter les impacts via l'infiltration plus rapide et le stockage.

## VI. Enjeux, pressions et vulnérabilité de la ressource en eau

Diverses pressions pèsent sur la ressource en eau, notamment liées aux **activités humaines** de près ou de loin.

Des menaces de **pollutions diffuses** concernent à la fois les eaux superficielles et souterraines. Ce sont des pollutions le plus souvent aux nitrates et pesticides par infiltration et lessivage dans les cours d'eau et les eaux souterraines en lien avec les anciennes activités industrielles mais aussi aux pratiques agricoles en vigueur. De plus, les polluants de l'air se diluent également dans l'eau.

Le **changement climatique** va certainement accroître de façon importante les pressions sur les ressources, même s'il est difficile d'en évaluer les conséquences exactes sur la qualité et la quantité des eaux de surfaces et souterraines.

A ce sujet, le PCAET 2020 – 2026 de la CABBALR s'appuie sur un scénario où la politique vise à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>.

Ainsi, les évolutions probables du climat impactant la ressource en eau sont les suivants :

- Augmentation possible du nombre de jours de sécheresse en été de 20% environ,

- Doublement en moyenne du nombre de jours de fortes chaleurs en été,
- Evolution sensible du cumul annuel moyen des précipitations jusqu'à l'horizon 2050 puis à une baisse sur la période 2070 -2100.

A ce sujet, le PCAET vise à réduire en moyenne de 20% les consommations en eau potable des bâtiments et sites communautaires.

Par conséquent, les enjeux résident dans l'aménagement durable du territoire afin de procurer une eau de qualité et en quantité suffisante aux habitants et aux activités et pour la réalisation des fonctionnalités écosystémiques sur le périmètre du SCoT ainsi que dans les territoires voisins. La gestion durable de l'eau répond à des enjeux de préservation de la nature, des paysages, de la santé des populations et des activités économiques.

DOCUMENT ARRÊT PROJET